

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE POTENTIEL DE LA CERTIFICATION À FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE
D'UNE FORESTERIE DURABLE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA
MAÎTRISE EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

PAR

MARC-ANDRÉ LAFRANCE

MAI 2006

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 -Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier ma directrice de mémoire, Corinne Gendron, de même que ma co-directrice, Marie-France Turcotte, pour l'appui qu'elles m'ont donné dans la réalisation de ce mémoire. J'aimerais également profiter de l'occasion pour les remercier de leur engagement dans mon projet et de tous les commentaires constructifs qu'elles m'ont faits au cours des dernières années.

J'aimerais également remercier mes collègues de travail à la chaire Économie et Humanisme pour leurs conseils, leur appui, leur compagnie et j'en passe. Particulièrement, René Audet et Julie Maurais, Stéphane de Bellefeuille, Gisèle Bélem et Emmanuelle Champion avec qui j'ai partagé cette folle aventure des deux dernières années ainsi qu'Alain Lapointe pour sa présence toujours chaleureuse.

Je remercie également le Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES), ainsi que le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) pour la contribution financière qu'ils ont accordé à cette recherche.

Enfin, je tiens à remercier Marie-Claude, non seulement pour la précieuse aide qu'elle m'a apportée, mais également pour sa présence, et Léonard pour les corrections.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	VI
LISTE DES FIGURES	VIII
LISTE DES ABRÉVIATIONS	IX
RÉSUMÉ.....	X
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : THÉORIE DE LA RÉGULATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
1.1. LA THÉORIE DE LA RÉGULATION	7
1.1.1. <i>Les concepts clés de la théorie de la régulation</i>	8
1.1.2 <i>Théorie de la régulation et problématique environnementale</i>	14
1.1.3 <i>Contribution de la théorie de la régulation à notre cadre d'analyse</i>	17
1.2 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	18
1.2.1 <i>Historique</i>	19
1.2.2 <i>Quelques définitions</i>	21
1.2.3 <i>Les interprétations du développement durable</i>	23
1.2.4 <i>Un concept porteur de débats</i>	29
CHAPITRE 2 : LA CERTIFICATION DES FORÊTS.....	32
2.1 ÉMERGENCE D'UN CADRE NORMATIF D'ORIGINE PRIVÉE	33
2.1.1 <i>Historique de la régulation d'origine privée</i>	33
2.1.2 <i>Types d'initiative de régulation privée</i>	34
2.1.3 <i>Types de contrôle</i>	36
2.2. LA CERTIFICATION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE	38
2.3 LA CERTIFICATION DANS LE SECTEUR FORESTIER, UN COMPROMIS INFLUENCÉ PAR LE CONCEPT DÉVELOPPEMENT DURABLE?	40
CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉTUDE DU POTENTIEL DE LA CERTIFICATION À MODIFIER LES PRATIQUES DU SECTEUR FORESTIER.....	43
3.1. PROBLÉMATIQUE, OBJECTIFS ET QUESTIONS DE RECHERCHE	44
3.2. ANALYSE DES SCHÉMAS DE CERTIFICATION	45
3.3 CONSTITUTION ET PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON DES DISCOURS	46
3.4. ANALYSE DE CONTENU.....	53
3.5. LIMITES DE LA MÉTHODOLOGIE	57
CHAPITRE 4 : LES SYSTÈMES DE CERTIFICATION.....	59
4.1 HISTORIQUE DE LA CERTIFICATION	60
4.2 PRÉSENTATION DE SCHÉMAS DE CERTIFICATION	62
4.2.1 <i>Le Forest Stewardship Council</i>	62
4.2.2. <i>Le Pan European Forest Council</i>	66

4.2.3	<i>La Sustainable Forestry Initiative</i>	67
4.2.4	<i>Le Malaysian Timber Certification Council</i>	70
4.3	COMPARAISON DES SYSTÈMES DE CERTIFICATION DU SECTEUR FORESTIER	72
4.3.1	<i>Comparaison générale</i>	72
4.3.2	<i>Comparaison approfondie du Forest Stewardship Council, du Malaysian Timber Certification Council et de la Sustainable Forestry Initiative</i>	78
4.3.2.1	<i>Promoteurs et application géographique</i>	79
4.3.2.2	<i>Méthodes et processus de contrôle</i>	81
4.3.2.3	<i>Les exigences des systèmes de certification</i>	85
4.3.2.3.1	Les critères de nature sociale	86
4.3.2.3.2	Les critères de nature environnementale	92
4.3.2.3.3	Les critères de nature économique	96
4.4	SURVOL HISTORIQUE DE L'APPLICATION DE LA CERTIFICATION	100
4.4.1	<i>Répartition par système de certification</i>	102
4.4.2	<i>La répartition régionale de la certification</i>	109
4.5	LE FUTUR DE LA CERTIFICATION	111
CHAPITRE 5 : PERCEPTIONS DE LA CERTIFICATION		113
5.1	LES DISTRIBUTEURS	114
5.1.1	<i>Processus d'approvisionnement et foresterie durable</i>	114
5.1.2	<i>Certification et collaboration</i>	118
5.1.3	<i>Choix de schéma</i>	118
5.2	LES PRODUCTEURS	120
5.2.1	<i>Engagement des producteurs envers la certification et choix du schéma</i>	120
5.2.2	<i>Bénéfices de la certification</i>	124
5.3	LES GROUPES ENVIRONNEMENTAUX	127
5.3.1	<i>Certification, marchés et groupes environnementaux</i>	127
5.3.2	<i>Certification et collaboration</i>	129
5.3.3	<i>Appui aux systèmes de certification</i>	130
5.3.4	<i>Problèmes de la certification</i>	131
5.4	LES GOUVERNEMENTS	132
5.4.1	<i>Les utilités de la certification</i>	133
5.4.2	<i>Rôle des acteurs</i>	134
5.4.3	<i>Les problèmes de la certification</i>	135
5.4.4	<i>Appui aux schémas de certification</i>	137
5.5	LES ORGANISATIONS DE CERTIFICATION	138
5.5.1	<i>Utilité de la certification</i>	139
5.5.2	<i>Légitimité des organisations de certification</i>	140
5.5.3	<i>Rôle des autres acteurs du secteur forestier</i>	142
5.5.4	<i>Problèmes de la certification</i>	143
5.5.5	<i>Reconnaissance mutuelle</i>	144
5.6	CONVERGENCES ET DIVERGENCES	146
CHAPITRE 6 : COMPROMIS RÉGULATOIRE INFLUENCÉ PAR LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE?		160
6.1	LA CERTIFICATION EN TANT QUE STRUCTURE DE RÉGULATION FAISANT L'OBJET D'UN COMPROMIS SOCIAL INSTITUTIONNALISÉ	161
6.1.1	<i>Compromis autour de l'utilisation de la certification</i>	161
6.1.2	<i>Compromis autour du contenu de la certification ?</i>	167
6.2	LA CERTIFICATION COMME VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?	169
6.2.1	<i>Différentes visions de la foresterie durable</i>	170

6.2.2 <i>Le débat entre les trois catégories de systèmes de certification</i>	172
6.2.3 <i>Aspect équité du développement durable ?</i>	176
6.3 LE POTENTIEL DE LA CERTIFICATION À RÉSORBER LA CRISE ÉCOLOGIQUE SECOUANT LE SECTEUR FORESTIER	178
CHAPITRE 7 : CONCLUSION	181
RÉFÉRENCES	189

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Titre	Page
<u>CHAPITRE 3</u>		
Tableau 3.1	Répartition des discours dans les conférences.....	49
Tableau 3.2	Nombre de discours par catégorie d'acteur.....	50
Tableau 3.3	Les discours : organisation, auteur et lieu	51
Tableau 3.4	Provenance géographique des discours	52
<u>CHAPITRE 4</u>		
Tableau 4.1	Année de création des systèmes de certification opérationnels.....	61
Tableau 4.2	Principes du Forest Stewardship Council.....	64
Tableau 4.3	Les principes du Sustainable Forestry Initiative.....	69
Tableau 4.4	Comparaison des schémas de certification du secteur forestier.....	74
Tableau 4.5	Comparaison des schémas de certification en fonction d'aspects liés à l'aménagement forestier	77
Tableau 4.6	Comparaison des trois systèmes de certification en fonction de certains critères.....	81
Tableau 4.7	Méthodes et processus de contrôle.....	84
Tableau 4.8	Éléments sociaux traités par chacun des deux systèmes.....	87
Tableau 4.9	Comparaison du traitement de certains éléments sociaux par les deux systèmes.....	89
Tableau 4.10	Éléments environnementaux traités par chacun des deux systèmes..	93
Tableau 4.11	Comparaison du traitement d'éléments environnementaux par les deux systèmes.....	94
Tableau 4.12	Éléments économiques traités par chacun des deux systèmes.....	97
Tableau 4.13	Comparaison du traitement d'un élément économique par les deux systèmes.....	98
Tableau 4.14	Nombre d'hectares certifiés par schémas de certification.....	102
Tableau 4.15	Nombre d'opérations forestières certifiées par systèmes de certification.....	104
Tableau 4.16	Nombre de pays couvert par système.....	105
Tableau 4.17	Utilisation des systèmes de certification	106
Tableau 4.18	Catégorie de schémas de certification	111
<u>CHAPITRE 5</u>		
Tableau 5.1	Liste des codes les plus fréquents de notre analyse de contenu des distributeur et du nombre de discours les abordant.....	114
Tableau 5.2	Extraits de discours des distributeurs concernant le processus d'approvisionnement, la certification et la foresterie durable	116
Tableau 5.3	Liste des thèmes les plus fréquemment abordés par les producteurs et nombre de discours les abordant.....	120
Tableau 5.4	Liste des thèmes les plus fréquemment abordés par les groupes environnementaux	127
Tableau 5.5	Liste des thèmes les plus fréquemment abordés par les gouvernements et nombre de discours les abordant.....	133

Tableau 5.6	Liste des thèmes les plus fréquemment abordés par les organisations de certification et nombre de discours les abordant..	139
Tableau 5.7	Utilités et raisons d'être de la certification.....	147
Tableau 5.8	Perception du rôle des acteurs	149
Tableau 5.9	Choix du schéma de certification.....	152
Tableau 5.10	Appui aux schémas de certification par catégorie d'acteurs.....	153
Tableau 5.11	Problèmes de la certification	155
Tableau 5.12	Changements souhaités.....	156
Tableau 5.13	Sommaire des positions des cinq acteurs.....	158

LISTE DES FIGURES

Figure	Titre	Page
<u>INTRODUCTION</u>		
Figure Intro 1	Couvert forestier originel.....	2
Figure Intro 2	Couvert forestier actuel.....	2
<u>CHAPITRE 2</u>		
Figure 2.1	Exemples de positionnement de certaines initiatives de régulation privée en fonction de l'objet.....	35
Figure 2.2	Exemples de positionnement de certaines initiatives de régulation en fonction du type de contrôle.....	37
<u>CHAPITRE 4</u>		
Figure 4.1	Logo du Forest Stewardship Council.....	62
Figure 4.2	Certificat émis à un organisme certificateur accrédité par le FSC.....	66
Figure 4.3	Logo du Pan European Forest Council.....	67
Figure 4.4	Logo du Sustainable Forestry Initiative.....	68
Figure 4.5	Logo du Malaysian Timber Certification Council.....	70
Figure 4.6	Nouveau logo du SFI.....	82
Figure 4.7	L'un des anciens logos du SFI.....	82
Figure 4.8	Évolution du nombre total d'hectares de forêts certifiées.....	101
Figure 4.9	Répartition des hectares certifiés par système de certification....	103
Figure 4.10	Répartition des hectares certifiés par schéma de certification (mai 2004).....	107
Figure 4.11	Répartition des hectares certifiés par schéma de certification (mai 2005).....	108
Figure 4.12	Évolution de la répartition régionale des hectares de forêts certifiées.....	110
<u>CHAPITRE 5</u>		
Figure 5.1	Le processus d'approvisionnement des distributeurs et la certification.....	117
Figure 5.2	Le choix d'un schéma de certification par les producteurs.....	123
Figure 5.3	Réseau marchés-certification.....	129
Figure 5.4	Les problèmes de la certification au Sud et quelques solutions selon les gouvernements.....	137
Figure 5.5	Légitimité des organisations de certification	141

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
ATFS	American Tree Farm System
CSA	Canadian Standard Association
ISO	International Standard Organization
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FSC	Forest Stewardship Council
LEI	Lembaga Ekolabel Indonesia
MTCC	Malaysian Timber Certification Council
ONG	Organisation non gouvernementale
ONGE	Organisation non gouvernementale de l'environnement
PEFC	Pan European Forest Council
SFI	Sustainable Forestry Initiative

RÉSUMÉ

Dans un contexte où les pôles traditionnels de régulation, ancrés dans des territoires nationaux, ont de la difficulté à s'adapter aux bouleversements induits par la mondialisation de l'économie, cette étude s'intéresse au potentiel régulateur de la certification des forêts. L'étude présente l'émergence de la certification des forêts au cours des années 1990, comme élément de solution à la crise écologique secouant les écosystèmes forestiers de la planète. L'objectif de cette étude est de savoir si la certification a effectivement le potentiel de venir modifier les pratiques du secteur forestier de façon à résorber cette crise écologique. En se basant sur les écrits des auteurs de la théorie de la régulation, l'étude constate que pour que la certification ait un potentiel de modifier les pratiques du secteur forestier, elle doit être l'objet d'un compromis social entre les acteurs de ce secteur. Afin de vérifier si la certification est effectivement l'objet d'un compromis dans le secteur forestier, une analyse de contenu de discours d'acteurs de ce secteur et une étude comparative des différents systèmes de certification existants dans le secteur forestier ont été réalisées. Ces deux analyses permettent de conclure que la certification est bel et bien l'objet d'un compromis dans le secteur forestier, mais que ce compromis n'est pas complet. En effet, si l'utilisation de la certification comme outil de gestion et comme guide pour les pratiques du secteur fait l'objet d'un compromis, il n'en est pas de même pour ce qui est des pratiques exactes que la certification peut exiger des acteurs du secteur forestier. Cette étude permet alors de constater que deux niveaux de compromis existent et que les négociations sont toujours actives pour ce qui est du contenu des exigences des systèmes de certification forestière ; la compétition actuelle entre trois grands types de schémas de certification étant une illustration de cette réalité. Par ailleurs, cette étude présente une analyse du concept de développement durable et cherche à savoir si la certification traduit les principes du développement durable tel que définis dans le rapport Brundtland et permettra d'implanter des pratiques conformes à ces principes dans le secteur forestier. Elle conclut que le contenu des systèmes de certification s'inspire des principes du développement durable et qu'une des certifications les plus utilisées, la Forest Stewardship Council, est celle dont les exigences sont les plus susceptibles d'instaurer des pratiques de foresterie durable. En outre, l'étude démontre que la Forest Stewardship Council est la certification qui semble vouloir s'imposer actuellement dans le secteur forestier. Toutefois, une mise en garde concernant le peu de forêts certifiées dans les pays du Sud est faite à la fin de l'étude. Ainsi, dans son état actuel, la certification, peu appliquée au Sud, ne pourra atteindre son objectif initial d'instaurer une gestion durable des forêts à l'échelle de la planète et, de par le fait même, de solutionner la crise écologique des forêts, particulièrement si on considère que la majorité des problèmes de la forêt sont concentrés dans les pays du Sud.

Mots-Clés : Certification, Développement durable, foresterie, forêts, théorie de la régulation

INTRODUCTION

Au cours des années 1980, l'état des forêts à travers la planète est devenue une source préoccupation majeure pour la société civile et pour tous les autres parties intéressées (Cashore, 2003 ; p. 12). La situation est devenue particulièrement préoccupante dans les forêts tropicales. En effet, dans ces forêts, la déforestation atteignait des niveaux inquiétants. Parallèlement, la coupe illégale prenait de plus en plus d'ampleur et de grands pans de territoires encore vierges étaient envahis par l'industrie forestière. Avec ses chemins, cette industrie ouvrait la voie aux éleveurs et agriculteurs qui, à leur tour, transformaient des terres forestières en pâturages. Bref, pour plusieurs, il devenait impératif de réduire les impacts des activités anthropocentriques sur la forêt (Smouts, 2001 ; p. 168 ; Guéneau, 2001 ; p. 9). Les groupes environnementaux se sont alors mobilisés et ils ont été en grande partie responsables de la prise de conscience par l'opinion publique des problèmes régnant dans les forêts du monde¹ (Kaimowitz, 2003 ; p.1 ; Bartley, 2003a ; p. 443). Les publications de l'État des forêts de 1980, de 1990 et de 2000 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournissaient des chiffres de l'ampleur de la catastrophe : 15 millions d'hectares de forêts tropicales ont disparu chaque année au cours de la dernière décennie² (FAO, 2001 ; p. 45). Dans les pays développés, on a plutôt observé une augmentation du couvert forestier, si bien qu'au cours de la décennie 1990, la perte nette de couvert forestier à un niveau mondial se situait à 12,5 millions d'hectares par année (FAO, 2001 ; p. 46). Les cartes suivantes, tirées du site Web du World Resources Institute (2006), démontrent que la superficie actuellement occupée par les forêts est considérablement inférieure à celle qu'elles occupaient il y a des milliers d'années.

¹ Notamment par la diffusion d'images de la dégradation de la forêt amazonienne au Brésil en 1987.

² Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour qu'un hectare de terre soit considéré comme une forêt, plus de 10% de la superficie doit être sous couvert forestier (FAO, 2001 ; p.31).



Figure Intro 1 : Couvert forestier original (Tirée World Resources Institute, 2006)



Figure Intro 2 : Couvert forestier actuel (Tirée World Resources Institute, 2006)

Par ailleurs, en dépit de l'augmentation de leur superficie, la situation dans les forêts boréales et tempérées, typiques aux pays développés du Nord, n'en est pas moins inquiétante. Les problèmes sociaux liés aux conditions de travail en forêt demeurent préoccupants et le fait qu'il n'y ait plus de déforestation aujourd'hui ne veut pas dire que les forêts ne se dégradent³ pas (Dubois, 2002 ; Lanly, 2003). En fait, les différentes études du World Resources Institute

³ Par dégradation des forêts, il est entendu une baisse de la qualité de son état là où elle se trouve, cette qualité se rapportant à l'une ou à plusieurs composantes de l'écosystème forestier (strate de végétation, faune, sol,...) aux interactions entre ces composantes et, plus généralement, à son fonctionnement (Lanly, 2003).

en ce qui concerne l'état des forêts de la planète tendent à démontrer que les écosystèmes forestiers se fragilisent. Ces écosystèmes sont de plus en plus vulnérables à divers facteurs, dont la prolifération des maladies étant donné leur perte de diversité ou encore la pression des utilisateurs de la forêt comme source d'énergie dans les pays émergents (World Resources Institute, 2005). Au delà des chiffres de pertes effectives d'hectares forestiers, il faut donc prendre en considération la dégradation de la qualité et de la diversité des écosystèmes forestiers.

Les forêts jouent plusieurs rôles utiles pour l'humanité : elles fournissent du bois énergie à des milliards d'être humains, elles sont une source de récréation, elles agissent comme séquestreur de carbone, elles procurent des revenus par le tourisme et par la coupe de bois, elles favorisent une agriculture à petite échelle et elles sont un lieu de recueillement et de spiritualité (Kaimowitz, 2001 ; p. 3). De plus, les bassins forestiers tropicaux sont les plus grands réservoirs de biodiversité au monde et la déforestation massive a un impact considérable sur les équilibres climatiques et hydriques de la planète (Guéneau, 2001 ; p. 4). Les forêts peuvent ainsi être considérées comme un bien commun de l'humanité (Smouts, 2001 ; p. 199). Il n'a donc pas été difficile pour les groupes écologistes et l'opinion publique de convaincre les grands organismes internationaux et les gouvernements nationaux de créer des programmes pour tenter de mettre fin à la dégradation des forêts tropicales. Le financement international pour les forêts augmenta donc considérablement vers la fin des années 1980. Des programmes spéciaux furent mis en place par des organisations, telle la Banque Mondiale, pour améliorer l'état des forêts. À cette même époque, l'Organisation internationale du bois tropical, en partie financée par les pays développés du Nord, fut créée avec l'ambitieux programme d'implanter une gestion durable dans toutes les forêts tropicales exploitées par l'industrie pour le début du 21^e siècle. C'est aussi à ce moment que des gouvernements nationaux, dont ceux du Brésil et de la Malaisie, mirent sur pied des stratégies nationales pour les forêts, appelées programmes intégrés de développement durable – conservation des forêts (Kaimowitz, 2001 ; p. 2). De leur côté, les grandes organisations non gouvernementales de l'environnement ont tenté, outre la sensibilisation du public, les manifestations et la participation dans différents programmes pour améliorer la situation des

forêts, de convaincre les consommateurs sensibles et les gouvernements occidentaux de boycotter les produits forestiers tropicaux (Guéneau, 2001 ; p. 9).

Or, les différentes initiatives mises de l'avant n'ont pas eu les résultats escomptés (Kaimowitz, 2001; p.2). Les boycotts organisés, notamment par le gouvernement autrichien, furent jugés illégaux selon les accords du «General Agreement on tariffs and trade» (GATT) (Boursier et al, 2004). De plus, ceux effectués par les consommateurs avaient comme effets pervers de faire baisser les prix des espèces de bois tropical et ainsi d'inciter la conversion de terres forestières en pâturages dans les pays du Sud (Guéneau, 2001 ; p. 9). Les négociations internationales en vue de la création d'une convention sur les forêts aboutirent également à un échec avec l'incapacité des pays de s'entendre lors du Sommet de la terre en 1992 à Rio de Janeiro au Brésil (Cashore *et al.*, 2003 ; p.14). De plus, devant l'absence de résultats probants des différents programmes, les investissements pour la protection des forêts diminuèrent progressivement tant au niveau national, qu'international (Kaimowitz, 2001; p.2). Selon Smouts, entre 1990 et 1996 l'aide internationale consacrée aux forêts a baissé de 2181 millions de dollars à 1320 millions (Smouts, 2001).

Les organisations non gouvernementales écologistes sont plusieurs à croire que l'industrie forestière est l'un des principaux responsables de l'épuisement des forêts naturelles (Guéneau, 2001 ; p. 9). Elles ont donc été promptes à développer un mécanisme pour tenter de modifier le comportement des industriels et ainsi améliorer l'état des forêts. L'outil qu'elles ont développé en ce sens avec leurs partenaires, la certification d'aménagement forestier durable ou certification des forêts s'inscrit dans la foulée d'autres initiatives de *soft law* émergents dans d'autres secteurs. L'idée des promoteurs de la certification était de résoudre cette crise en créant un mécanisme favorisant et récompensant l'instauration de pratiques permettant l'atteinte d'un aménagement durable des forêts. C'est donc du potentiel de la certification à modifier les pratiques du secteur forestier de manière à résoudre la crise écologique survenue dans ce secteur au cours des années 1980 que traitera ce mémoire. Mentionnons que cette étude à une portée internationale; elle s'attarde au contexte global des forêts et non pas à une région en particulier ou à un type de forêt en particulier.

Afin de remplir cet objectif, nous présenterons, dans un premier chapitre, un historique de l'apparition de la régulation d'origine privée et du contexte ayant mené à son apparition. Nous nous attarderons plus précisément sur le développement de ce type de régulation dans le secteur forestier. Dans ce même chapitre, nous nous attarderons à la théorie de la régulation et au concept de développement durable. Nous verrons alors en quoi la théorie de la régulation nous servira à évaluer le potentiel de la certification à résoudre la crise dans le secteur forestier. Dans un second chapitre, nous présenterons la méthodologie basée sur l'analyse de contenu que nous avons développée pour répondre à notre questionnement de recherche. Le troisième chapitre exposera les résultats de notre analyse de contenu de discours d'acteurs du secteur forestier portant sur la certification. Dans le quatrième chapitre nous présenterons les résultats de notre analyse des différents systèmes de certification existants dans le secteur forestier et l'état de leur utilisation. Enfin, dans le cinquième chapitre nous discuterons et interpréterons les résultats de ces analyses, de manière à indiquer en quoi ils contribuent à répondre à notre questionnement.

CHAPITRE 1

THÉORIE DE LA RÉGULATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Outre ses impacts dans l'organisation de l'économie et sur les flux monétaires et d'information, la mondialisation a profondément bouleversé les structures régulatrices propres au système fordiste (Gendron, Lapointe et Turcotte, 2003). Si bien que, face à l'incapacité et à la lenteur des gouvernements nationaux à adapter leurs modalités de régulation ancrées dans des espaces nationaux aux nouvelles exigences en matière de régulation amenées par la mondialisation ainsi que face à des inquiétudes quant à la légitimité démocratique des nouvelles instances de régulation internationales émergentes, des acteurs sociaux ont décidé de créer leurs propres initiatives pour encadrer les activités de différents secteurs industriels. Les organisations non gouvernementales et d'autres groupes de la société civile, principaux instigateurs de ces initiatives de régulation dites d'origine privée, voyaient ainsi une façon d'introduire leurs préoccupations dans le nouvel espace régulateur mondial.

Simultanément et parallèlement à cette mondialisation, des problématiques écologiques et sociales nouvelles et de plus en plus urgentes ont surgies. Ces nouvelles problématiques sont souvent au cœur des préoccupations des initiatives de régulation d'origine privée, particulièrement lorsque des organisations non gouvernementales en sont les instigateurs. Si bien que ces initiatives se veulent parfois de véritables tentatives d'intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques aux pratiques d'un secteur industriel. Elles peuvent alors devenir les véhicules, dans les différents secteurs industriels où elles se développent, de la mise en œuvre et l'adaptation du concept de développement durable, popularisé en 1987 par la publication du rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement intitulé *Notre avenir à tous* et mieux connu sous le nom de rapport Brundtland.

Dans ce chapitre nous présenterons les théories qui nous serviront de cadre d'analyse du potentiel de la certification d'aménagement forestier durable à modifier les pratiques du secteur forestier. Les deux principaux champs théoriques qui seront abordés sont ceux liés à

la théorie de la régulation et au concept de développement durable. Nous expliquerons donc en quoi ils peuvent contribuer à notre analyse. Une fois ces théories présentées nous pourrions développer plus amplement sur la certification d'aménagement forestier durable dans un chapitre subséquent.

1.1. La théorie de la régulation

Afin de développer un cadre d'analyse qui nous permettra d'évaluer le potentiel de la certification à modifier les pratiques du secteur forestier en vue de résorber la crise le secouant, nous allons principalement utiliser deux champs théoriques, soit ceux de la théorie de la régulation et du développement durable. En premier lieu, la théorie de la régulation nous permettra d'expliquer les conséquences de la chute du modèle de développement fordiste, de l'apparition de la mondialisation, de l'aggravation de la problématique environnementale ainsi que les liens entre ces phénomènes et le développement de nouvelles structures régulatrices émanant d'initiatives privées. Cette théorie nous servira également à détailler la notion de crise ainsi qu'à expliciter sur les tensions créées par les crises et les impacts potentiels de ces tensions. Nous serons ainsi en mesure de proposer une lecture originale des déterminants du potentiel de la certification à modifier les pratiques du secteur forestier.

La notion de développement durable nous permettra quant à elle d'aborder le paradigme dans lequel semble se situer les promoteurs de la certification dans le secteur forestier. L'historique de cette notion, les différentes interprétations qu'elle suscite et les utilisations qui en sont faites permettront en effet de poser des hypothèses en ce qui concerne la présence de différents schémas de certification aux contenus divergents ainsi que pour ce qui est de l'évolution que devrait connaître le contenu des schémas de certification. De plus, la signification de la notion de développement durable nous permettra de vérifier à quel point les contenus des schémas de certification reflètent les principes véhiculés par cette notion et ainsi de constater si ces initiatives favorisent bel et bien l'introduction de pratiques conformes aux principes du développement durable dans le secteur forestier. Le développement durable nous permettra également d'expliquer certains aspects entourant la dynamique actuelle de la

certification dans le secteur forestier ainsi que les perceptions qu'ont les acteurs de ce secteur de cet outil.

1.1.1. Les concepts clés de la théorie de la régulation

La théorie de la régulation fournit un regard unique sur les transformations sociales que subissent actuellement nos sociétés. C'est pourquoi nous l'utiliserons pour bien comprendre l'origine de l'apparition d'initiatives de régulation d'origine privée dans le secteur forestier et plus particulièrement les impacts que ces initiatives peuvent avoir. Nous verrons dans cette section les concepts clés de cette théorie ainsi que leur capacité à fournir un cadre d'analyse pertinent pour comprendre la certification dans le secteur forestier.

Selon son fondateur, Michel Aglietta, la théorie de la régulation⁴ consiste en « l'étude de la transformation des rapports sociaux créant de nouvelles formes à la fois économiques et non-économiques, formes organisées en structure et reproduisant une structure » (Aglietta cité dans Boyer, 2002a, p.6). Boyer, l'un des promoteurs de cette théorie, nous précise qu'il s'agit d'une analyse du capitalisme et de ses transformations (Boyer, 2002a). Enfin, pour Bélanger et Lévesque, la théorie de la régulation « vise à remettre les rapports sociaux au centre de l'analyse économique » (Bélanger et Lévesque, 1991, p.17). Donc, comme nous l'avons déjà mentionné, la théorie de la régulation s'intéresse aux transformations sociales et aux changements structurels qui les accompagnent. Elle s'avère alors fort utile pour étudier la certification dans le secteur forestier dans la mesure où nous cherchons à comprendre son potentiel d'être une structure régulatrice adaptée aux transformations sociales survenues dans le secteur forestier.

Les régulationnistes se sont attachés à élaborer un ensemble de concepts et de méthodes permettant d'analyser le changement structurel (Boyer, 2002a). Ils ont ainsi développé des concepts intermédiaires, tels modes de régulation, régime d'accumulation, compromis social

⁴ Pour Lipietz, il faudrait plutôt parler de l'approche de la régulation puisque le terme théorie impliquerait que les approches de la régulation aient produit un résultat achevé pour l'essentiel alors qu'il n'en est rien (Lipietz, 1987 cité dans Lévesque et Bélanger, 1991). De plus, selon Bélanger et Lévesque (1991), il faut bien distinguer l'utilisation du terme régulation par les auteurs de cette théorie de celle qui est faite par plusieurs et qui désigne la régulation étatique.

institutionnalisé, paradigme sociétal, formes institutionnelles et bloc social hégémonique leur permettant de rendre compte des évolutions de la configuration des formes sociales des sociétés capitalistes. L'assemblage de tous ces concepts intermédiaires dans une société donnée définit un modèle de développement. Par exemple, la période de croissance de l'après Deuxième Guerre mondiale (1945-1975) a vu s'imposer, dans la plupart des sociétés capitalistes avancées, le modèle de développement fordiste⁵ (Bélanger et Lévesque, 1991). Certains de ces concepts intermédiaires sont particulièrement utiles pour notre analyse.

La notion de crise est centrale à la compréhension de la théorie de la régulation. De fait, pour les régulationnistes, les crises constituent la règle alors que les périodes de croissance constituent l'exception (Gendron, 2001). Ainsi, « les périodes de croissance relativement stables sont celles où les formes des rapports sociaux sont en compatibilité entre elles et avec un régime d'accumulation », alors que les périodes de grande crise ou de crise structurelle sont celles où cette compatibilité n'existe plus (Bélanger et Lévesque, 1991 ; p.17). Les crises ne sont pas essentiellement des crises économiques ; elles sont également des crises sociales, culturelles, politiques et des crises d'aspirations collectives et individuelles. Par conséquent, pour Aglietta, il n'y a pas de crise si les transformations s'opèrent seulement au niveau des structures sans que les individus interviennent (Aglietta, 1976, cité dans Bélanger et Lévesque, 1991 ; p.18).

Un modèle de développement porte en lui même les contradictions qui le mèneront à une crise. En fait, tout régime d'accumulation, la base d'un modèle de développement, est traversé par une série de déséquilibres et de conflits finissant par le déstabiliser (Boyer, 2002a). Plusieurs types de crise peuvent survenir. Tout d'abord, il peut y avoir une crise exogène, c'est-à-dire créée par un événement externe, comme une guerre. Cependant, les régulationnistes se distinguent de plusieurs autres courants théoriques en considérant les crises comme des événements endogènes, c'est-à-dire développés à l'intérieur du modèle

⁵ Le modèle fordiste reposait sur un « cercle vertueux » : « croissance de la productivité – redistribution négociée entre partenaires sociaux et encadrée par l'État – croissance de la consommation et de l'emploi » (Lipietz, 2003 ; p.2). Ce sont une nouvelle poussée de la globalisation et l'épuisement du modèle taylorien d'organisation du travail qui auront déstabilisé ce modèle et engendré la remise en cause des structures de régulation qui le caractérisaient (Lipietz, 1999 ; p.54).

même. L'intensité de ces crises peut varier. Elles peuvent créer de petits soubresauts à un modèle de développement comme elles peuvent le déstabiliser, voire le remettre en cause. C'est ce qui est arrivé avec le modèle fordiste au milieu des années 1970. Aucune période de croissance n'est survenue selon les régulationnistes depuis cette grande⁶ crise. De fait, d'autres transformations sociales contribuant à l'évolution des rapports sociaux, telle la problématique environnementale, sont venues s'ajouter aux transformations ayant déstabilisé le modèle fordiste et font ainsi perdurer la crise. Les périodes de crise étant toujours caractérisées par une période de transformations, les deux dernières décennies ont été particulièrement actives en ce qui concerne les modifications des comportements individuels et les changements structurels. On peut considérer que l'apparition au milieu des années 1980 d'initiatives régulatrices promues par des acteurs privés évoluant majoritairement en dehors des cercles étatiques s'imbrique dans cette dynamique de transformation sociétale.

Le régime d'accumulation est un autre concept majeur des régulationnistes. Il définit les modalités de la consommation et de la production d'une société. Un régime d'accumulation consiste en une compatibilité dynamique entre production, partage du revenu et genèse de la demande (Lévesque, 1995, cité dans Gendron, 2001). Plus précisément, selon Lipietz, le régime d'accumulation est :

Un mode de répartition et de réallocation systématique du produit social réalisant sur une période prolongée une certaine adéquation entre les transformations des conditions de la production (volume de capital engagé, distribution entre les branches, normes de production) et les transformations dans les conditions de la consommation finale (normes de consommation des salariés et des autres classes sociales, dépenses collectives, etc.) (Lipietz, 1984 ; p.18)

Pour qu'un « régime d'accumulation puisse être cohérent, il faut que la croissance des biens de production et de consommation corresponde à celle des engagements en capital et du pouvoir d'achat des salariés » (Gendron, 2001 ; p.72). Les différents auteurs régulationnistes

⁶ Une grande crise est une crise qui déstabilise un modèle de développement.

ne s'entendent pas sur ce qui caractériserait le régime d'accumulation actuel, mis à part sur le fait qu'il soit mondialisé⁷.

Un régime d'accumulation ne pourrait prospérer s'il n'était pas encadré par des structures lui permettant de le faire. Ces structures qui encadrent le régime d'accumulation composent pour les régulationnistes son mode de régulation. Ainsi, pour Lipietz (1989), un mode de régulation cherche, à travers des formes institutionnelles et des normes régissant les rapports fondamentaux, à ajuster les comportements individuels à la logique d'ensemble du régime d'accumulation et, ainsi, à le soutenir (Lipietz, 1989, cité dans Gendron, 2001). Selon Bélanger et Lévesque (1991), un mode de régulation est formé de plusieurs formes institutionnelles qui codifient l'ensemble des rapports sociaux. Aglietta le présente comme « un ensemble de règles, de routines et d'institutions » agissant sur les comportements de manière à concilier les intérêts privés et les conditions collectives de la vie en société (Aglietta, 1999, p. 275). Cet ensemble de codifications des rapports sociaux agit sur une société donnée pour une période donnée, il est donc inscrit dans des identités nationales (Aglietta, 1999 ; Bélanger et Lévesque, 1991, p.17). Ce mode de régulation n'est ni la résultante de contrats privés, ni l'expression d'un contrat social; il est enraciné dans la société civile (Aglietta, 1999). Le mode de régulation, concept clé qui permet d'aborder le rôle des rapports sociaux dans l'économie, sert donc à coordonner les rapports sociaux à travers des formes structurelles, pour les ajuster à un régime d'accumulation; il reflète les « choix »⁸ que se sont fixés les membres d'une société.

Si le concept de mode de régulation ainsi que l'ensemble de la théorie de la régulation d'ailleurs ont, jusqu'à ce jour, majoritairement été utilisés pour comprendre la problématique salariale, nous croyons qu'ils s'avèrent fort pertinents pour expliquer d'autres dynamiques de

⁷ Plusieurs auteurs se sont attardés à définir le régime d'accumulation actuel. Par exemple, Aglietta (1999) suggère la présence d'un régime d'accumulation qu'il nomme patrimonial et qui est grandement influencé par les actionnaires des entreprises, Boyer (2002b) parle d'un *régime d'accumulation toyotisme*, et comme nous le verrons plus loin, plusieurs autres auteurs mettent l'accent sur un régime d'accumulation contraint de respecter les écosystèmes.

⁸ Nous verrons un peu plus loin comment ces « choix » s'imposent.

transformation sociale. Ainsi, à notre avis, le concept de mode de régulation peut s'étendre et les initiatives régulatrices promues par des promoteurs privés, telle la certification dans le secteur forestier, peuvent être vues comme de potentielles composantes d'un mode de régulation d'un secteur donné, en ce sens qu'elles sont des formes structurelles qui codifient les rapports sociaux. Nous posons alors que la certification est peut-être considérée comme une composante du mode de régulation propre au secteur forestier, hypothèse que nous comptons approfondir plus tard dans notre analyse.

Les individus n'acceptent pas de s'immiscer dans un régime d'accumulation seulement parce qu'un mode de régulation d'une société donnée le leur propose et les pousse à le faire. Il faut également que le mode de régulation et le régime d'accumulation soient en harmonie avec le bloc social hégémonique de cette société. Un bloc social hégémonique suppose un certain consensus sur les finalités du développement et la conception du progrès dans une société donnée. (Boyer, 1986) Pour qu'il y ait un tel consensus, les rapports sociaux doivent être déterminés par un paradigme sociétal dominant, c'est-à-dire par « une vision du monde largement partagée qui redouble au niveau des idées et des comportements le modèle de développement » (Lipietz 1989, cité par Gendron 2001, p.81). La présence d'un tel paradigme permet de souder la société et de la rassembler autour d'un projet commun. Par exemple, dans le modèle fordiste, le paradigme dominant reposait sur une triple conception du progrès : prédominance et espoir en la science et la technologie, redistribution de la richesse, et accord sur un rôle central pour l'État (Lipietz, cité dans Gendron, 2001). Le régime d'accumulation et les modes de régulation de cette époque étaient en concordance avec ce paradigme et c'est ce qui a permis à ce modèle de rester stable pendant une si longue période.

À notre avis, le paradigme sociétal sur lequel reposera un éventuel modèle de développement post-fordiste sera axé sur la notion de développement durable. Nous croyons en effet, tout comme Gendron (2001)⁹, que les régimes d'accumulation ainsi que les modes de régulation à

⁹ Pour Gendron, « le compromis susceptible de se cristalliser entre les acteurs sociaux à l'intérieur de ce champ suppose un déplacement de la conception industrielle du progrès et devrait reposer sur un

la base d'un tel modèle reposeront sur un paradigme sociétal issu du concept de développement durable. Ainsi, selon nous, dans un modèle post-fordiste, un paradigme de développement durable influencera la composition des régimes d'accumulation et de leurs modes de régulation. Toutefois, si pour le moment le concept de développement durable est connu et utilisé par plusieurs, la teneur exacte qu'il aura dans un éventuel modèle post-fordiste demeure inconnue. Nous reviendrons plus loin sur ce concept afin d'éclairer le lecteur sur les débats l'entourant actuellement et pour faire le lien avec les certifications du secteur forestier, notamment dans le but de mieux cerner quel type de vision du développement durable est globalement promue par les schémas de certification du secteur forestier, ainsi que les différences majeures entre les visions promues par chacun de ces schémas.

Nous avons expliqué plus tôt que le mode de régulation reflète les « choix » que se sont fixés les membres d'une société. Ces « choix » ne sont pas déterminés dans un forum quelconque ou bien par un acteur en particulier ; ils sont plutôt le fruit de luttes sociales qui ont mené à des compromis sociaux institutionnalisés. À l'origine d'un compromis se trouve une situation de tension et de conflits entre acteurs sociaux (Delorme et André, 1983 ; p.672). Dans la mesure où aucune des forces en présence ne parvient à dominer les forces adverses à un degré qui permettrait d'imposer totalement ses intérêts propres, un compromis finit par découler de cette situation de tension (Delorme et André, 1983 ; p.672). C'est alors que les crises aboutissent à des compromis représentant le fruit de la lutte des individus et des classes et transforment les institutions encadrant le processus d'accumulation (Boyer, 2002a, p.5). Évidemment, ces compromis sont influencés par le paradigme sociétal dominant. Un compromis devient institutionnalisé lorsqu'il « débouche sur une forme d'organisation créant des règles, des droits et des obligations pour les parties prenantes, imposant une discipline à l'égard de l'institution qui prend alors les apparences d'une donnée objective pour chaque acteur, individu ou groupe, par rapport à laquelle se trouvent progressivement adaptés des comportements et des stratégies » (Delorme et André, 1983 ; p.672). Les compromis surviennent donc au bout d'un long processus de luttes et de concessions commençant par

nouveau paradigme sociétal traduit par la notion encore floue et polysémique de développement durable » (Gendron, 2001, p.211).

une zone de tension ou bien une crise. Les transformations sociales ayant déstabilisé les structures issues du fordisme ont créé un climat d'instabilité propre à l'apparition de luttes sociales pouvant mener à des compromis sociaux institutionnalisés.

On peut alors inférer que le potentiel de la certification à modifier les pratiques du secteur forestier est étroitement lié à la capacité de cet outil de faire l'objet d'un compromis social institutionnalisé chez les acteurs du secteur forestier. En effet, cela signifierait que les acteurs du secteur forestier accepteraient de mettre en place des pratiques conformes aux exigences de la certification. C'est pourquoi ce mémoire cherchera, à travers une analyse du contenu de discours et des schémas de certification, à vérifier la présence autour de la certification d'un compromis social institutionnalisé, tel que défini par Delorme et André (1983), chez les acteurs du secteur forestier.

1.1.2 Théorie de la régulation et problématique environnementale

Dans le secteur forestier, une crise écologique majeure est survenue au cours des années 1980. Cette crise a été présentée comme l'un des facteurs les plus importants ayant mené à l'apparition de la certification dans le secteur forestier. Nous allons donc présenter la vision qu'ont des auteurs régulationnistes des impacts provoqués par l'une des transformations sociales majeures des dernières décennies, soit l'aggravation de la problématique environnementale. Nous tenterons alors de constater la contribution des propos des régulationnistes s'étant intéressés à la problématique environnementale à notre analyse de la certification dans le secteur forestier.

Pour les auteurs régulationnistes s'étant attardés à la problématique environnementale, cette dernière est devenue une composante essentielle et indissociable de la crise générale actuelle qui sévit depuis la fin du grand compromis fordiste (Lipietz, 1999; Gorg et Brand, 2003; Becker et Raza, 2000; Gendron, 2001 ; p.116). Les enjeux écologiques sont alors compréhensibles si on les considère comme faisant partie d'une crise plurielle. La redéfinition des relations avec la nature, ou des relations « à propos » de la nature (Gendron, 2001), est, pour tous ces auteurs, un élément central d'un éventuel modèle post-fordiste.

En effet, pour tous ces auteurs, ce qui change avec l'apparition de la problématique environnementale, c'est qu'elle devient un élément influençant tous les rapports sociaux. En outre, pour Becker et Raza, le monde matériel constitue désormais un facteur contraignant à la production capitaliste ; c'est pourquoi ils proposent d'incorporer une sixième forme institutionnelle¹⁰, la relation sociale à la nature, à la théorie de la régulation. La relation sociale à la nature est alors considérée comme étant la contrainte écologique tout comme la monnaie¹¹ est considérée comme la contrainte monétaire par Aglietta (1987, cité dans Becker et Raza). Comme c'est le cas pour la contrainte monétaire, la contrainte écologique est sujette à des conflits sociopolitiques (Becker et Raza, 2000 ; p.63). Elle est alors l'objet de luttes de classes, et ces luttes mèneront à des compromis sur les interactions entre les hommes et la nature (Becker et Raza, 2000 ; Gorg et Brand¹², 2003). Pour Gendron, ces compromis institutionnels seront des compromis *au sujet de la nature*¹³, et non pas *avec la nature* comme le suggérait Lipietz¹⁴ (Gendron, 2001 ; p. 108). Ce compromis *au sujet de la nature* « sous-tend un certain type d'utilisation et d'interaction *avec la nature*, et auquel la relation *avec la nature* sert de contexte culturel » (Gendron, 2001 ; p.108). C'est que selon Touraine (cité dans Gendron, 2001), une relation sociale implique nécessairement des acteurs sociaux. Les acteurs sociaux ne s'entendent donc pas avec la nature, mais bien entre eux, dans un rapport de pouvoir inégal, au sujet de leur interaction avec la nature. La problématique environnementale entraîne donc l'émergence de nouveaux rapports sociaux, sujets à des compromis. Le but pour les régulationnistes est alors d'envisager le type de compromis institutionnel susceptible de se former (Gendron, 2001 ; p.118). Dans le secteur forestier, la certification pourrait alors agir comme lieu où sont définis les compromis entre acteurs du secteur forestier au sujet de leur interaction avec la forêt.

¹⁰ L'idée de cette sixième forme institutionnelle a été lancée par Demivoric (1997 cité dans Becker et Raza) et par Gorg (1999 cité dans Becker et Raza). Ils vont ainsi dans le même sens que Boyer (2002b, p.533) qui affirme que les changements survenus dans les dernières décennies donnent la possibilité de reconnaître des formes institutionnelles autres que les cinq utilisées par les régulationnistes classiques.

¹¹ L'une des cinq formes institutionnelles de base des régulationnistes

¹² Gorg et Brand utilisent la récente appropriation ou « valorisation » de la nature effectuée par l'industrie du génie génétique et les résistances qu'elle entraîne pour illustrer ce point.

¹³ Les compromis s'effectueront dans les cinq formes institutionnelles existantes pour Gendron et non pas dans une nouvelle sixième forme.

¹⁴ Lipietz dans son livre *Qu'est-ce que l'écologie politique. La grande transformation du XXIe siècle* suggérait la nécessité d'en arriver à des compromis avec la nature.

Par ailleurs, selon Gendron, l'un des acteurs clés dans les nouveaux rapports sociaux engendrés par l'aggravation de la problématique environnementale est le mouvement écologiste. De fait, ce mouvement est devenu, pour cette auteure, un incontournable dans la négociation des compromis au sujet de l'interaction avec la nature :

À notre avis, les mouvements écologistes nourrissent actuellement, et de façon irrémédiable, une nouvelle vision du monde dans laquelle «baigneront» nécessairement les compromis sociaux susceptibles d'émerger et de porter un nouveau modèle de développement (Gendron, 2001 ; p.118-119).

Les mouvements écologistes ont donc, pour Gendron, un rôle primordial à jouer dans la définition d'un éventuel modèle post-fordiste écologiste. Leurs capacités d'organisation, de mobilisation, de négociation et d'éducation influenceront fortement la teneur des compromis qui mèneront à la définition du mode de régulation post-fordiste. Gorg et Brand (2003) abondent dans le même sens. Selon eux, les organisations non gouvernementales, mais aussi les firmes transnationales globalisées ont un rôle déterminant dans l'orientation des luttes sociales autour des relations avec la nature (Gorg et Brand, 2003 ; p.7). Ces deux types d'organisations sont non seulement concernées en premier lieu par ces luttes, mais elles ont également un «pouvoir» grandissant dans l'établissement des structures de régulation étant donné la difficulté pour les États de réguler les problèmes environnementaux dans un contexte globalisé¹⁵. Ainsi, les positions du mouvement écologiste seront reflétées dans les nouveaux compromis entre acteurs sociaux au sujet de leur interaction avec la nature. La certification dans le secteur forestier ayant été créée par les organisations non gouvernementales de l'environnement, il est en effet fort probable que ces dernières auront leur mot à dire sur l'évolution de son contenu.

¹⁵ Brand (2000) souligne également que la globalisation, la transformation socio-économique dominante du post-fordisme, aggrave les problèmes environnementaux en promouvant la compétitivité, notamment celle des États, au détriment de tous les autres aspects. Par conséquent, non seulement la globalisation réduit la capacité de l'État de réguler dans certains domaines, mais elle l'oblige à canaliser ses ressources vers l'amélioration de sa compétitivité.

1.1.3 Contribution de la théorie de la régulation à notre cadre d'analyse

Retenons de cette présentation des termes clés de la théorie de la régulation que nous sommes aujourd'hui dans une période de grande crise où les modalités de régulation issues du fordisme ne sont plus adéquates et sont constamment mises à mal, notamment par la poussée de la globalisation et l'aggravation de la problématique environnementale. Il faut donc que de nouveaux compromis, découlant de situations de tension, viennent transformer les institutions encadrant le processus d'accumulation afin d'en arriver à un nouveau modèle de développement post-fordiste écologiste. Ce modèle post-fordiste devra refléter le paradigme sociétal dominant et être adapté aux nouvelles réalités contemporaines. Il est très difficile de prédire ce qui adviendra dans un futur proche et quels choix nos sociétés feront. Par exemple, de nouvelles modalités de régulation reflètent une hégémonie des firmes transnationales et du déplacement du capital alors que d'autres sont plus axées sur des valeurs sociales ou environnementales (Gendron, 2001). Néanmoins, pour Boyer (2002a) les hypothèses des régulationnistes s'avèrent plus que jamais pertinentes pour tenter d'expliquer les changements actuels que subissent nos sociétés. À notre avis, elles s'avèrent effectivement très prometteuses pour constituer la base de notre analyse de la certification dans le secteur forestier.

En effet, la théorie de la régulation nous permet d'entrevoir la certification comme un outil surgissant dans le secteur forestier pour répondre à la crise que subit ce secteur et aux tensions qu'elle a créées. Cet outil prétend servir de structure où pourraient se définir les interactions des acteurs de ce secteur au sujet de la forêt. Les concepts de la théorie de la régulation nous permettent alors de conclure que nous pourrions mesurer le potentiel de la certification à réaliser cet objectif à l'aune de la perception qu'ont les acteurs du secteur forestier de cet outil. De fait, s'ils perçoivent la certification comme un outil clé où fixer les règles qui encadreront les rapports des acteurs du secteur forestier au sujet de la forêt, nous pourrions considérer que la certification fait l'objet d'un compromis social institutionnalisé dans le secteur forestier. Son potentiel à fixer les règles de l'interaction des acteurs du secteur forestier en ce qui concerne l'utilisation de la forêt sera alors confirmé. La certification ferait ainsi partie du mode de régulation du secteur forestier et pourrait, en fonction des règles

qu'elle fixera, favoriser l'implantation de pratiques servant à résoudre la crise écologique que subit ce secteur.

À notre avis les règles développées par les schémas de certification seront influencées par la notion de développement durable, puisque nous avons posé qu'une interprétation de cette notion composera le paradigme sociétal d'un éventuel modèle de développement post-fordiste. Les systèmes de certification s'inscriraient alors dans une mouvance vers une adaptation du mode de régulation à cette nouvelle notion. Le portrait de ces systèmes que nous verrons plus loin dans ce document permettra d'ailleurs de constater qu'ils ont été développés dans cette optique, notamment lorsqu'on s'attarde aux missions fixées par les différents promoteurs de ces systèmes. Or, le concept de développement durable demeure controversé et est l'objet de multiples débats quant à sa définition et sa mise en œuvre que ce soit au niveau des politiques gouvernementales ou encore des pratiques industriels. Il mérite d'être plus amplement présenté de façon à bien comprendre sa signification et son utilisation. Pour être en mesure de constater si les schémas de certification s'inscrivent bel et bien dans un paradigme de développement durable et d'évaluer quelle interprétation de ce concept est mise de l'avant dans le secteur forestier par l'entremise de la certification, il faut donc étudier plus profondément cette notion.

1.2 Le développement durable

La section précédente nous a permis de présenter la première partie de notre cadre d'analyse de la certification dans le secteur forestier. Dans cette section, nous avons émis l'hypothèse que le paradigme sociétal s'imposant actuellement est axé sur le concept de développement durable. De plus, nous avons avancé que le contenu et les méthodes organisationnelles des schémas de certifications dans le secteur forestier semblent s'être inspirés de la notion de développement durable. De surcroît, dans le contexte d'un paradigme de développement durable, la certification, si elle veut résorber la crise secouant le secteur forestier, devra favoriser la mise en place de pratiques conformes aux principes de cette notion. Par conséquent, il est maintenant temps de présenter la portée et la signification du concept de développement durable dans le but de compléter un cadre d'analyse nous permettant, entre

autres, d'évaluer dans quelle mesure le contenu des schémas de certification est influencé par cette notion. Ainsi, dans cette section, nous verrons notamment, que le concept de développement durable est l'objet de multiples interprétations. Nous allons également constater que si le terme développement durable s'impose à une échelle planétaire, cela ne veut pas dire qu'il implique nécessairement quelque changement que ce soit dans les pratiques et les mentalités des individus. Enfin, cette section sera l'occasion de constater que les visions du concept s'entrechoquent et que les projets de mises en œuvre du développement durable sont variés. Mais, tout d'abord, voyons d'où origine ce concept et quelle est sa signification.

1.2.1 Historique

Le concept de développement durable¹⁶ a été popularisé en 1987 par la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement intitulé *Notre avenir à tous* et communément nommé rapport Brundtland, en l'honneur de la présidente de la commission, Gro Harlem Brundtland. Selon ce rapport, le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »¹⁷ (Brundtland, 1988, p. 51). Cette définition du développement durable est certes la plus employée de nos jours. Pour Zaccai (2001), sa popularité est grandement due à son caractère flou. Toutefois, si le rapport Brundtland a servi à populariser le concept de développement durable, d'autres avaient déjà proposé les bases du concept bien avant sa publication. Ainsi, l'une des premières organisations à avoir élaboré l'idée de développement durable est l'Union internationale pour la conservation de la nature. De fait, dès 1980, cet organisme proposait, dans son rapport *Stratégie mondiale de conservation*, l'utilisation d'un terme qui atteindrait une popularité insoupçonnée une décennie plus tard : « le développement durable doit tenir compte des facteurs sociaux et écologiques aussi bien qu'économiques, de la base des ressources biotiques et non biotiques

¹⁶ Développement **soutenable** est la traduction française proposée dans le cas du rapport. Ce n'est que plus tard que le terme développement durable s'est imposé. Le terme soutenable, qui avait été choisi par les traducteurs de la version française du rapport Brundtland en référence au terme anglais *sustainable* utilisé dans le texte original, impliquait un nouveau sens pour le mot soutenable, c'est pourquoi le terme durable lui a été préféré (Mormont, 2001). On facilitait de cette façon la compréhension du concept et la possibilité de le faire connaître.

¹⁷ Cette définition est la plus connue des définitions présentes dans le rapport Brundtland, elle n'est toutefois pas la seule qu'il contient.

ainsi que des avantages et inconvénients à court et à long termes des solutions de rechange » (UICN, 1980 ; cité dans Gendron et Revérêt, 2000; p. 2-3). Par ailleurs, selon Mormont (2001), on ne peut attribuer une seule origine au développement durable. Cette notion provient plutôt à la fois de convergences d'évolutions indépendantes et de divisions qui étaient devenues insupportables, telle la contradiction entre contribution des forêts à la croissance économique par la récolte du bois et dégradation des écosystèmes forestiers. Pour Mormont (2001), l'apparition de cette notion est également, en grande partie, due aux ratés du développement, notamment en ce qui concerne l'incapacité de ce dernier à réduire les écarts entre le niveau de vie des plus pauvres habitants de notre planète et celui des plus riches (Mormont, 2001).

Ainsi, l'origine réelle de l'idée de développement durable est difficile à déterminer de manière exacte. Cependant, nous pouvons affirmer que le terme doit sa popularité au rapport Brundtland, notamment par la contribution de ce rapport dans l'incursion de la notion chez les différentes organisations des Nations Unies. Le rapport Brundtland sert donc de base à la compréhension de ce qu'est le développement durable. Or, les références à ce rapport sont malheureusement souvent confinées à la seule définition de deux lignes que nous avons précédemment citée¹⁸. Par conséquent, la richesse des informations qu'il contient n'est pas très connue. La lecture du rapport Brundtland permet de constater que ses auteurs ont développé une vision très élaborée de ce que devrait être le développement durable. Ils mettent notamment l'accent sur l'équité intergénérationnelle : « même au sens le plus étroit du terme, le développement soutenable présuppose un souci d'équité sociale entre les générations, souci qui doit s'étendre, en toute logique, à l'intérieur d'une même génération » (Brundtland, 1988, p. 51). En matière d'utilisation des ressources, l'esprit du rapport est en partie contenu dans cet exemple : « de manière générale, les ressources renouvelables, telles les forêts ou les bancs de poissons peuvent ne pas s'épuiser, à condition que le rythme de prélèvement ne dépasse pas la capacité de régénération et d'accroissement naturel ». (Brundtland, 1988, p.52). Une partie du rapport est également consacrée au rôle de la croissance économique. Pour ses auteurs, cette croissance est importante et doit prendre de

¹⁸ *i.e.* un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

l'ampleur dans les pays pauvres. Par contre, elle ne doit pas être vue comme étant suffisante et elle n'est pas une fin en soi. Enfin, les auteurs proposent une stratégie pour mettre fin aux pratiques de développement destructrices et s'engager dans la voie d'un développement soutenable. Cette stratégie inclut notamment une reprise de la croissance, une satisfaction des besoins essentiels en ce qui concerne l'emploi, la salubrité, l'eau, l'alimentation et l'énergie, une maîtrise de la démographie, une préservation et une mise en valeur de la base des ressources, une réorientation des techniques et gestion des risques et une intégration des considérations relatives à l'économie et à l'environnement dans la prise de décisions. Le rapport Brundtland propose donc une vision beaucoup plus élaborée du développement durable que ce que ces deux lignes les plus communément citées laissent paraître.

1.2.2 Quelques définitions

Plusieurs auteurs scientifiques ont tenté, dans les dernières années, après avoir vu le terme évoluer dans tous les sens, de définir en quelques mots ou en quelques phrases ce qu'est le développement durable et ce qui devrait être considéré comme du développement durable. Nous présenterons, dans cette sous-section, quelques-unes de ces définitions. Cette énumération ne prétend aucunement être exhaustive, ni présenter l'ensemble des points de vue, elle se veut plutôt une référence à ajouter aux paragraphes précédents sur le rapport Brundtland pour discerner ce que signifie la notion de développement durable. De cette façon nous pourrions mieux comprendre ce qu'est effectivement le développement durable et ce qui ne l'est pas.

La première des trois définitions que nous avons retenues est celle de Frédéric Debuyst que l'on retrouve en préface d'un ouvrage collectif écrit sous sa direction *Savoir et jeux d'acteurs pour les développements durables*. Debuyst définit le développement durable comme :

Une combinatoire entre une dynamique de progrès matériel respectant les équilibres biophysiques et les logiques sociétales et une dynamique sociale d'acquisition d'un « surplus social » pour le plus grand nombre, le tout s'inscrivant dans une temporalité intergénérationnelle et des interrelations coopératives au sein et entre les sociétés (Debuyst, 2002 ; p.2).

La seconde définition nous provient de Edwin Zaccai et est présentée dans le premier chapitre de son ouvrage intitulé le *Développement durable, dynamique et constitution d'un projet*. Sa définition est représentée par cinq caractéristiques qu'il considère comme clés pour qualifier le développement durable : promotion de la protection de l'environnement, vision mondiale, souci de l'équilibre entre présent et futur, recherche d'intégration entre les différentes composantes du développement, affirmation de la nouveauté du projet (Zaccai, 2001 ; p. 39).

Enfin, la dernière définition que nous avons retenue est celle de Pierre Lascoumes tirée d'une communication intitulée : *Les ambiguïtés des politiques de développement durable*. Selon lui, la notion de développement durable recouvre trois dimensions essentielles :

premièrement, « la limitation des phénomènes d'irréversibilité par épuisement de ressources non renouvelables ou la destruction irrémédiable d'espèce ou de milieux » deuxièmement, « l'incitation à des conduites de prudence, aussi bien dans les diverses utilisations des ressources écologiques que dans l'innovation scientifique et technique », troisièmement « à un niveau international, la lutte contre la pauvreté et le sous-développement. La solidarité avec les pays du Sud, l'aide à leur développement économique, mais aussi au renforcement de la démocratie et des diversités culturelles est considérée comme un ensemble de conditions préalables essentielles pour les politiques environnementales » (Lascoumes, 2002 ; p.3).

Ainsi, plusieurs dimensions sont couvertes par les auteurs. Ils situent tous le développement durable comme une combinaison ou une intersection entre plusieurs éléments¹⁹. L'équité, les dimensions temporelles, le respect des écosystèmes, le développement économique et la démocratie sont des aspects qui sont mentionnés par la majorité des auteurs. De plus, nous constatons que le pôle social du développement durable est l'objet d'une attention particulière dans l'ensemble de ces définitions. Les auteurs que nous avons présentés confirment donc que ce pôle est une dimension incontournable du développement durable. En outre, l'accent mis sur ce pôle reflète un désir de voir l'importance qui lui est accordée augmenter. De plus, ces définitions démontrent que les trois pôles du développement durable

¹⁹ D'ailleurs les représentations figurées du développement durable utilisent un schéma qui situe le développement durable à l'intersection de trois cercles représentant les trois pôles du développement durable.

sont interreliés et qu'on ne peut prétendre réaliser du développement durable en mettant l'accent sur seulement l'un des trois pôles. Enfin, il faut retenir que pour ces auteurs le développement durable est un projet planétaire et qu'il n'a de sens que considéré comme tel. En faisant le lien entre le contenu du rapport Bruntland et les définitions présentées, nous nous pouvons conclure que le développement durable est composé de quatre grands éléments : l'intégrité écologique, l'efficacité économique, la performance sociale et l'équité. C'est donc à l'intersection de ces quatre éléments qu'un développement pourra être qualifié de durable.

Les définitions d'auteurs et le rapport Bruntland nous ont permis de comprendre la notion de développement durable, sa portée et serve de référence à ce que pourrait signifier vraiment le développement durable. Toutefois, elles n'illustrent pas nécessairement l'interprétation qui est faite de ce terme par les acteurs sociaux concernés. Elles ne font donc pas l'unanimité, même si elles nous servent de référentiel de ce qu'est le développement durable. Pour mieux comprendre les divergences d'opinion quant au sens à donner au développement durable, nous allons maintenant aborder les différentes interprétations que suscite cette notion.

1.2.3 Les interprétations du développement durable

Zaccaï (2001a) fait une analyse des différentes interprétations du développement durable qui se sont développées depuis sa popularisation. Il souligne, tout d'abord, qu'il y a deux grands types de définitions du développement durable. Un premier type qui présente une série de caractéristiques que le développement durable devrait réunir et un second type qu'il nomme définition intégrée et qui consiste souvent en une définition qui commence par : le développement durable est... (Zaccaï, 2001a). Une analyse des définitions de ce second type a permis à Zaccaï de relever trois interprétations différentes du développement durable. Elles consistent en une définition « Brundtland », une définition environnementale et une définition économique (Zaccaï, 2001a). La définition de type Brundtland est influencée par les diverses définitions contenues dans le rapport. Ces définitions s'attardent à l'environnement, à l'équité, à la croissance économique, aux limites technologiques et aux besoins actuels et futurs, avec une emphase plus ou moins grande sur certains de ces thèmes, souvent en fonction des intérêts de l'acteur derrière la définition. Elle est grandement utilisée par les

organisations internationales, les gouvernements et plusieurs autres acteurs. C'est la véritable définition institutionnelle. Par exemple, le ministère des Ressources naturelles du Canada présente la définition de deux lignes du rapport Brundtland dans la section de son site Internet qui explique ce qu'est le développement durable. Il l'adapte par la suite à son champ d'action, les ressources naturelles, de la manière suivante :

le développement durable nécessite que les facteurs sociaux, environnementaux et économiques soient intégrés aux décisions concernant le développement des ressources. L'utilisation sage des ressources naturelles nous permet de protéger la santé des Canadiens et Canadiennes, l'environnement et le territoire, tout en continuant de répondre aux besoins humains d'énergie, de produits forestiers et de produits minéraux, maintenant et dans l'avenir (MRNCANADA, 2002).

La seconde catégorie de définitions du développement durable a comme principale caractéristique de mettre l'accent sur les limites naturelles à respecter par le développement. Par exemple, le conseil de la terre définissait en 1997 le développement durable comme ceci : « vivre équitablement, en accord avec les moyens naturels » (Conseil de la terre, Cité dans Zaccai, 2001 ; p. 29). Enfin, une dernière interprétation est la définition économique qui consiste surtout à accorder une attention particulière à l'aspect intergénérationnel du développement durable. Pearce, un économiste, définit le développement durable de la manière suivante : « la non décroissance de la consommation par tête, ou du PNB, ou de quelque indicateur de développement accepté que ce soit » (Pearce, 1997, cité dans Zaccai, 2001 ; p.29). Selon Zaccai, les définitions intégrées du développement durable prennent donc trois formes et reflètent des visions différentes de ce que signifie le concept. Cependant, selon lui, ce type de définitions n'est pas le seul et ne représente souvent qu'une partie d'une vision du développement durable qui doit souvent être complétée par une définition énumérative des caractéristiques du développement durable. Par exemple, dans la première définition intégrée du rapport Brundtland, aucune mention concrète n'est faite du terme environnement. Or, à la lecture du rapport, il est possible de constater que ce thème occupe une place prépondérante dans la vision qu'ont les auteurs du développement durable et qu'il est présenté comme l'un des deux concepts inhérents au développement durable en compagnie de l'équité.

Gendron et Revérêt (2000) dénotent, tout comme Zaccāi, trois grandes catégories d'interprétations du développement durable. Elles sont sensiblement les mêmes que celles que présente Zaccāi (2001a). Cependant, la typologie de Gendron et Revérêt étant plus élaborée, il s'avère pertinent de la présenter pour étayer notre propos et ajouter à notre compréhension. Les trois catégories d'interprétations que distinguent ces deux auteurs sont : la croissance durable, l'harmonisation entre l'économie et l'environnement, et la définition tripolaire intégrant l'environnement, l'économie et la société à laquelle l'équité est fréquemment ajoutée. La première catégorie, qui ressemble en partie à l'interprétation économique de Zaccāi, interprète le développement durable comme une continuité du développement auquel on ajoute une facette de durabilité. Il faut donc promouvoir une croissance durable ou une rentabilité durable, l'idée étant que environnement et économie vont de pair. Ainsi, selon ces auteurs, cette vision unipolaire du développement durable « traite l'environnement comme une nouvelle donnée qu'il suffit d'intégrer à un modèle de développement dont les fondements demeurent pertinents » (Gendron et Revérêt, 2000 ; p. 6). La seconde catégorie constitue une vision bipolaire du développement durable. Les tenants de cette vision reconnaissent des contradictions entre l'économie et l'environnement. Il suffit toutefois, selon eux, de réconcilier ces deux systèmes fonctionnant chacun selon une logique qui lui est propre pour réaliser le développement durable. Ainsi, cette conception est dominée par des « considérations structurelles requérant des réflexions de portée technique » (Gendron et Revérêt, 2000; p. 6). Cependant, les tenants de cette approche ne sont pas tous d'accord sur les solutions permettant de résoudre ces contradictions selon la conception qu'ils ont de l'économie. Ainsi, les économistes classiques font la promotion de la privatisation des biens environnementaux, alors que les économistes et sociologues conventionnalistes parlent d'un besoin de réformer les institutions qui encadrent le marché et d'en créer de nouvelles. La troisième catégorie consiste en une conception tripolaire du développement durable où l'aire du développement durable est circonscrite par l'intersection entre les dimensions écologique, économique et sociale (Gendron et Revérêt, 2000; p. 8). Cette interprétation du développement durable est la plus couramment admise (Gendron et Revérêt, 2000). Elle équivaut à l'interprétation Brundtland de Zaccāi. De plus, elle constitue généralement selon Gendron et Revérêt, la conception perçue comme étant la plus progressiste des trois conceptions. Toutefois, ces deux constats n'empêchent pas la présence de positionnements

différents chez les tenants de cette conception. Par exemple, des tenants de l'approche tripolaire du développement durable prétendent que l'important est de maintenir un capital permanent entre les générations peu importe qu'il soit économique, social ou environnemental. Selon eux, il serait acceptable qu'une augmentation du capital économique se fasse au détriment du « capital » environnement. D'autres, par contre, rejettent ce principe de substituabilité et préconisent le maintien d'un capital naturel constant (Gendron et Revérêt, 2000). Dans un même ordre d'idée, Zaccai soutient qu'une conception tripolaire du développement durable ne garantit en rien les atteintes des objectifs de la notion : « il est possible en effet de faire une place équilibrée aux objectifs sociaux, économiques et environnementaux, sans pour autant que le développement soit durable » (Zaccai, 2001a; p. 35). Ainsi, un acteur ayant une interprétation de type tripolaire de la notion de développement durable n'est pas nécessairement un vecteur des idéaux des fondateurs de la notion. De fait, l'approche des tenants de l'interchangeabilité des pôles de la conception tripolaire ne garantit en rien l'atteinte d'un développement plus durable que celui que la conception de croissance durable laisse présager.

Parmi les différentes interprétations du développement durable, celles qui donnent une prépondérance à son pôle environnement sont les plus fréquemment utilisées. En effet, selon plusieurs auteurs, le pôle environnement du développement durable est devenu, au fil du temps, celui auquel le concept est le plus souvent rattaché :

La correction des criantes inégalités entre le Nord et le Sud et des déséquilibres introduits dans les pays du Sud, suite à une modernisation dépendante, ne semble plus être ressentie à l'heure présente comme un enjeu mondial aussi primordial et prioritaire que celui d'un développement durable dans son acception environnementaliste (Debuyst, 2002; p. 1).

En outre, pour Gendron et Revérêt, « la notion de développement durable s'est propagée de façon autonome, sans que l'arrimage avec le substantif soit toujours fait. Il semble exister un ancrage plus fort avec le monde de l'environnement qu'avec celui du développement » (Gendron et Revérêt, 2000; p. 3). De fait, plusieurs des politiques actuelles se référant au développement durable élaborent d'abord et avant tout des réponses à des problèmes environnementaux (Zaccai, 2001a ; p18). L'équité, qui était une composante essentielle du

rapport Brundtland, a donc été laissée quelque peu de côté dans les discours et pratiques officielles du développement durable. Gendron et Revérêt (2000) suggèrent une explication à ce détournement du concept. Selon eux, la quinzaine de spécialistes de l'environnement ayant participé au rapport Brundtland, la grande présence d'environnementalistes dans les débats entourant le concept et l'institutionnalisation du concept à travers des ministères à vocation environnementale ont grandement contribué à la préséance de l'environnement dans l'utilisation du concept. De plus, les pays du Nord favorisent une telle préséance de l'environnement sur les autres pôles (Zaccaï, 2001a). Leurs poids politique et économique supérieurs à ceux des pays du Sud, qui favorisent une interprétation du concept axée sur le développement économique et social, ont certes contribué à la forte corrélation entre développement durable et environnement. Par contre, les définitions des auteurs scientifiques présentées précédemment et le fait que plusieurs soulignent qu'il faut redonner une plus grande place au pôle social du développement durable lorsqu'on utilise ce concept nous laissent croire que des changements sont en cours en ce qui concerne le projet de société dont ce thème est porteur.

Le sens du concept de développement durable varie grandement d'un acteur à l'autre. Une bonne indication du sens qui sera donné au concept est la position sociale de l'acteur à l'origine d'une interprétation. Par exemple, un représentant de l'élite économique aura souvent une interprétation similaire aux autres membres de cette élite ; les intérêts et valeurs d'un acteur étant à la base de l'interprétation qu'il a du terme. Selon Zaccaï, « la notion de développement durable vient donc se greffer sur des conceptions ou des intérêts existants » (Zaccaï, 2001a ; p. 34). Toutefois, ce constat ne peut être généralisé et il arrive fréquemment que les acteurs sociaux d'une même catégorie sociale n'aient pas une vision similaire du développement durable, notamment parce que ce concept soulève des enjeux qui traversent les intérêts de classe (Gendron et Revérêt, 2003 ; p. 63 ; Becker et Raza, 2000). Par contre, la pluralité des définitions qu'il engendre et l'utilisation fréquente du terme prouve, à tout le moins, que le développement durable est devenu une référence incontournable pour juger de la pertinence d'un projet et que tous se sentent obligés de se prononcer sur ce que signifie pour eux cette nouvelle notion (O'Riordan, cité dans Zaccaï, 2001 ; p.35).

La notion de développement durable est porteuse d'un véritable projet de réforme de nos sociétés. Sachant cela, il n'est pas surprenant de constater qu'elle suscite des débats. Les multiples interprétations du terme en font foi. De fait, comme nous l'avons déjà mentionné, chaque acteur développe une certaine vision de ce que signifie pour lui le développement durable, souvent en fonction de ses intérêts et valeurs. Ainsi, différentes visions du concept s'entrechoquent et les acteurs sociaux n'arrivent toujours pas à s'entendre sur ce qu'est exactement le développement durable (Lascoumes, 2002). Les interprétations qui font l'unanimité sont rares et celles qui réussissent ce tour de force sont généralement floues et ambiguës. Il ne faut alors pas croire qu'une volonté commune soit en train de se répandre pour harmoniser nos besoins avec ceux des écosystèmes (Debuyst, 2002). C'est plutôt à une véritable lutte sociale autour de la définition d'un modèle de développement que le développement durable renvoie (Debuyst, 2002).

Selon Lascoumes, le développement durable est utilisé par tous types d'acteurs et sous n'importe quel prétexte: « le développement durable est devenu une sorte d'injonction générale partout reprise, le plus souvent sans analyse ni définition » (Lascoumes, 2002 ; p.1-2). Il est donc facile pour le néophyte de s'y perdre et de penser que cette notion est un terme à la mode qu'il faut mentionner, mais qui n'a pas de portée réelle. Cette utilisation passe-partout du concept de développement durable est d'ailleurs fréquente. En effet, elle est l'un des trois niveaux d'utilisation des idées du développement durable dans les pratiques que distingue Maier (1999, cité dans Zaccàï 2001a ; p.37). Selon cet auteur, ce niveau correspond à une utilisation du terme comme couverture, sans que le concept ait influencé de quelque manière que ce soit le projet et les intérêts derrière le projet. C'est le niveau d'utilisation dit stratégique. Ainsi, plusieurs cas existent où des actions se réclament du développement durable, sans qu'on puisse déterminer en quoi elles l'appliquent (Zaccàï, 2001a). Par contre, l'utilisation stratégique est souvent questionnée par d'autres acteurs, par exemple lorsque des firmes font un tel usage du concept. Un second niveau distingué par Maier concerne une utilisation de l'expression pour regrouper des intérêts divergents autour d'une action qui les satisfera en partie et de manière convergente et coordonnée. Ce sont surtout les organismes publics qui font une telle utilisation du développement durable. De plus, ce type d'utilisation du terme développement durable se concrétise souvent sous forme de convention

internationale ou bien d'indicateurs (Zaccaï, 2001a). Le dernier niveau d'utilisation du développement durable que distingue Maier suppose une reformulation des intérêts d'un acteur en fonction des trois pôles du développement durable. C'est le niveau le plus apte à permettre l'atteinte des objectifs du développement durable. Toutefois, ce niveau d'utilisation implique une évolution de paradigme chez plusieurs acteurs sociaux. Il se heurte alors à des intérêts dominants qui se complaisent dans le statu quo. Les travaux de Maier nous laissent donc croire qu'un acteur ayant une certaine interprétation du développement durable n'en fera pas nécessairement une utilisation qui modifiera ses pratiques de la façon que cette interprétation le laisse entendre. De plus, si un groupe d'acteurs sociaux s'entend sur une interprétation du développement durable, cela ne veut pas dire qu'il s'entend sur la manière de le mettre en œuvre.

1.2.4 Un concept porteur de débats

Comme nous l'avons indiqué, le développement durable est une notion suscitant les interprétations les plus variées, floue et pas toujours utilisée de façon judicieuse. Il apparaît donc clair qu'aujourd'hui, le concept demeure controversé et n'a pas modifié les comportements comme ses créateurs le souhaitaient. Il est même, selon Lascoumes, devenu un mythe pacificateur, occultant des tensions réelles et toujours actuelles entre enjeux et acteurs, plutôt qu'un cadre cohérent pour des actions (Lascoumes, 2002). De plus, selon Gendron et Revérêt, la conception du développement durable qui permettrait une réelle réorientation de nos sociétés est davantage « une utopie qui s'imagine que le processus politique saura rallier tous et chacun autour d'un grand projet commun d'intérêt général » (Gendron et Revérêt, 2000 ; p. 11).

Toutefois, pour un grand nombre d'auteurs, ce concept est utile à plusieurs égards. Sa plus grande qualité est de réunir des intérêts divergeants autour des thèmes qui lui sont reliés et de les inciter à réfléchir à des solutions qui respecteront les intérêts de chacun (Zaccaï, 2001a ; Gendron et Revérêt, 2000 ; Mormont, 2001; Brundtland, 2002). De fait, pour Lascoumes (2002), les débats qu'entraîne le terme sont également sa principale force : « dans la mesure où la notion incite à un approfondissement des connaissances sur les milieux et les actions humaines et à l'organisation de forums de confrontations de points de vue, elle est bénéfique » (Lascoumes, 2002 ; p.10). Gendron et Revérêt abondent dans le même sens : « le

développement durable constitue un nouveau cadre à l'intérieur duquel pourront se nouer de nouveaux compromis qui tiendront compte, cette fois, des contraintes écologiques » (Gendron et Revérêt, 2000 ; p. 11). De plus, selon Mormont (2001), la principale vertu du développement durable, n'est pas de présenter une nouvelle définition du développement ou de révéler une sorte de nouvelle recette technologique, mais bien d'obliger à penser simultanément à des problèmes jusque-là séparés et de promouvoir une véritable réflexion politique en fonction de nouvelles bases que l'on ne peut plus négliger (Mormont, 2001). Enfin, selon Debuyst, le développement durable traduit une nouvelle disposition d'esprit de la part d'acteurs concernés ou encore de nouvelles aspirations collectives qui prennent forme (Debuyst, 2002). Ainsi, c'est dans l'incitation et dans la recentralisation de débats de société autour de ses trois pôles que le développement durable trouve une grande partie de son utilité. De fait, nombre de nouvelles pratiques impliquant une modification des rapports sociaux sont nées suite à l'apparition du concept de développement durable. Pensons notamment aux forums de concertation entre acteurs sociaux autour de certaines problématiques environnementales ou bien aux rapports de développement durable des entreprises. Le développement durable est donc utile dans la mesure où il sert de nouvelle base à des débats sociaux et à la réflexion politique.

Enfin, le développement durable est, selon Mormont, une « volonté de réconcilier le local et le planétaire, la nature comme ressource et comme système, le temps court des besoins immédiats et le temps long des générations », un défi plutôt large (Mormont, 2001 ; p. 11). Mormont (2001) s'interroge sur le potentiel de ce concept à réaliser cet ambitieux défi. Toutefois, il mentionne que ce sont souvent des concepts ambigus comme le développement durable qui se sont imposés au cours de l'histoire pour servir de référentiel aux politiques publiques²⁰. Pour que l'ambiguïté d'un concept soit productive, il faut par contre qu'elle se traduise en ambivalence, c'est-à-dire que les contradictions soulevées et contenues dans le développement durable puissent se côtoyer dans un projet concret. Ainsi, un projet aussi ambigu que le développement durable pourrait devenir la base d'une nouvelle ère de stabilité.

²⁰ L'auteur cite à titre d'exemple, la modernité qui s'est imposée suite à la deuxième guerre mondiale et qui prônait à la fois le progrès économique et la protection sociale (Mormont, 2001 ; p.12).

Cette section sur le développement durable nous aura permis de retracer les origines du concept, de le définir, de constater qu'il fait l'objet de multiples interprétations et de différents types d'utilisation, que chaque acteur développe une vision du développement durable conforme à ses intérêts et finalement de démontrer que sa plus grande utilité, pour le moment, est de provoquer des débats. Ainsi, nous sommes bien outillés pour évaluer dans quelle mesure le contenu des schémas de certification favorise l'introduction de pratiques conformes aux principes du développement durable. Nous pourrions alors notamment comparer la vision mise de l'avant par le contenu des certifications de ce secteur avec la définition du développement durable et ses quatre grands éléments (intégrité écologique, performance sociale, efficacité économique et équité) présentée dans cette section. Nous aurons également la capacité de vérifier si les certifications transposent chacune une vision distincte du développement durable et de classer les certifications les plus populaires en fonction du type d'interprétation du développement durable qu'elles préconisent. En outre, nous pourrions vérifier si les acteurs dont nous analyserons les discours cherchent davantage à maximiser leurs intérêts à travers le contenu des certifications où s'ils désirent que ce contenu permette d'instaurer un réel développement durable tenant compte de manière égale du social, de l'environnement et de l'économique dans le secteur forestier. Enfin, ce dont nous sommes certains c'est que le développement durable est devenu une référence incontournable pour juger de la pertinence d'un projet et que tous se sentent obligés de se prononcer sur ce que signifie pour eux cette nouvelle notion (O'Riordan, cité dans Zaccai, 2001 ; p. 35). De par le fait même, dans leurs discours sur la certification dans le secteur forestier, nous nous attendons à ce que les acteurs de ce secteur penchent pour une interprétation du terme à travers l'appui de certains schémas de certification.

CHAPITRE 2

LA CERTIFICATION DES FORÊTS

À partir du milieu des années 1980 des acteurs se sont réunis pour créer une multitude d'initiatives de régulation dites privée ou hybride, tels les labels, codes de conduites, normes et certification (Gendron *et al.*, 2004 ; Sasser, 2001 ; Bartley, 2003a). La prolifération de ces initiatives laisse croire à l'émergence d'un nouveau cadre normatif que certains qualifient de *soft law* (Gendron *et al.*, 2004). Plusieurs auteurs se sont attardés à définir ce cadre. Leurs travaux démontrent que le nouveau cadre normatif d'origine privée en émergence possède trois grandes caractéristiques. Il est tout d'abord, dans la plupart des cas volontaire, c'est-à-dire qu'il n'est pas imposé par voie réglementaire (Gendron *et al.*, 2004 ; p.3). De plus, il utilise généralement les forces du marché pour assurer son succès et son efficacité (Bartley, 2003a; p. 433). Enfin, les initiatives de *soft law* circonscrivent pour la plupart des exigences sociales et environnementales (Sasser, 2001 ; p. 2). Toutefois, chacun des nouveaux mécanismes privés mis en place au cours des dernières décennies possède ses caractéristiques qui lui sont propres, il devient ainsi assez complexe de catégoriser ces initiatives en fonction de frontières bien définies (Bartley, 2003b ; p. 41).

Comme nous l'avons présenté en introduction, les années 1980 ont vu une crise environnementale se développer dans le secteur forestier. De fait, au cours de ces années, la dégradation de l'état des forêts ainsi que l'aggravation de la déforestation sont devenues des préoccupations majeures pour l'opinion publique et certains gouvernements et organisations (Cashore, 2003; p. 12). Plusieurs groupes en faveur de la protection et de la conservation de la forêt se sont alors formés et d'autres groupes et organisations se sont mis plus activement à la recherche de moyens d'améliorer la gestion des forêts. L'un des moyens mis de l'avant fut précisément l'introduction d'initiatives de régulation d'origine privée, sous la forme de systèmes de certification, dans le secteur forestier. Dans ce chapitre nous aborderons plus en détail le développement des initiatives de régulation d'origine privée. Nous présenterons également l'historique du développement de la certification dans le secteur forestier.

2.1 Émergence d'un cadre normatif d'origine privée

Les initiatives de régulation d'origine privée consistent généralement en de nouvelles structures régulatrices, créées et appliquées non pas par l'État, comme dans le cas de la régulation publique, mais par des acteurs provenant de la société civile, telles les organisations non gouvernementales et les firmes transnationales. Ces initiatives régulatrices sont qualifiées de privées, mais prennent souvent une forme hybride, entre autres, car elles utilisent couramment la régulation étatique pour fixer leurs exigences. Ainsi, certaines initiatives peuvent exiger de la part des organisations désireuses d'obtenir une preuve attestant qu'elles opèrent en respectant leurs exigences qu'elles se conforment à certaines législations ou réglementations nationales. De plus dans d'autres cas, c'est l'État qui accrédite les organismes de régulation d'origine privée²¹. Ainsi, les initiatives de régulation des organisations non gouvernementales et des firmes transnationales n'ont pas dans tous les cas un fonctionnement totalement indépendant de la régulation étatique. Nous les qualifions tout de même d'origine privée puisque leurs instigateurs sont dans la plupart des cas indépendants de l'État.

2.1.1 Historique de la régulation d'origine privée

L'un des premiers efforts de régulation d'origine privée à caractère social et environnemental a été celui de l'industrie des produits chimiques²². En effet, dès 1988, les industries chimiques américaine et canadienne ont créé le programme Responsible Care pour redorer le blason de l'industrie chimique suite aux différents scandales l'ayant éclaboussée dans les années précédentes²³ (Gereffi et al, 2001; p. 58). À la suite de l'industrie chimique, ce sont les industries du textile et de la foresterie qui ont été les premières et les plus actives à développer des initiatives de régulation privée (Bartley, 2003a ; p. 434). Dans le secteur du textile, des organisations non gouvernementales ont tout d'abord fondé des mécanismes de

²¹ À ce titre, le cas des certifications biologiques au Québec fournit un exemple fort intéressant. En effet, au Québec, c'est une organisation publique qui accrédite les certifications biologiques. De plus, une réglementation publique régissant l'utilisation de l'appellation biologique a été adoptée (Audet, 2004).

²² Quoique, comme nous le verrons plus loin avec le American Tree Farm System, d'autres initiatives avaient été développées bien avant de façon isolée. Toutefois, c'est avec l'apparition de l'initiative du secteur chimique que s'est popularisée l'utilisation de telles initiatives.

régulation privée pour inciter l'industrie à améliorer les conditions de travail dans ses usines, particulièrement celles situées dans des pays en voie de développement. Les géants de l'industrie du textile ont aussi créé des codes de conduite garantissant l'application de bonnes pratiques dans les usines de leurs sous-traitants des pays du Sud²⁴ (Gereffi *et al.*, 2001 ; p. 58). Des groupes, comme la Fédération internationale de football association (FIFA), ont également développé des programmes pour prévenir le travail des enfants. L'idée a de plus fait son chemin dans d'autres secteurs industriels, tels l'agriculture et la pêche. Des organismes internationaux ont même lancé leurs propres programmes volontaires pour inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques, tel le Global Compact de l'Organisation des Nations Unies. L'apparition de la majorité de ces nouvelles initiatives ayant eu lieu dans les années 1990, nous pouvons conclure que cette décennie a été témoin de la naissance d'un véritable engouement pour la régulation à caractère social et environnemental d'origine privée.

2.1.2 Types d'initiative de régulation privée

Il est possible d'identifier, trois types d'initiatives appartenant à ce nouveau cadre normatif: les labels ou étiquettes, les certifications et les codes de conduite (Gendron *et al.*, 2004). Une description de chacun de ces trois types a été développée par Gendron *et al.* (2004 ; p. 5). Selon ces auteurs, les codes de conduite sont composés par « les engagements que prend une organisation ou qu'elle impose à ses partenaires économiques » (Gendron *et al.*, 2004 p.5). Le code de conduite développé par Nike pour ses sous-traitants en est un exemple. Les labels et étiquettes sont quant à eux « des signes visant à distinguer un produit ou un service sur la base de critères particuliers » (Gendron *et al.*, 2004 p.5). Le label pour indiquer qu'un nom de

²³ La catastrophe de Bhopal, en Inde, qui a causé la mort de milliers de personnes et qui a endommagé la santé de centaines de milliers d'autres, est l'une des raisons majeures de l'apparition de ce programme.

²⁴ Tout au long de ce mémoire nous allons utiliser les termes Nord et Sud pour classifier les pays. Par pays du Sud, nous entendons les pays en voie de développement ayant un couvert forestier composé majoritairement de forêts tropicales, par exemple la Malaisie. Par pays du Nord, nous entendons les pays développés avec un couvert forestier composé majoritairement de forêts boréales et tempérées, par exemple le Canada. Nous savons qu'une catégorisation aussi large ne fait pas l'unanimité, en ce sens qu'il existe de fortes différences entre les pays de chacune des catégories et que l'utilisation d'une telle classification peut entraîner des généralisations non pertinentes. Toutefois, dans notre cas, tout comme pour d'autres auteurs s'intéressant à la certification dans le secteur forestier tels Van Dam (2001) et Amha (2003), elle s'avère fort utile pour comprendre la dynamique nord-sud du développement des initiatives de régulation privée dans le secteur forestier.

vin est une appellation contrôlée en est une illustration. Enfin, la certification est « octroyée à un produit ou à un organisme qui se conforme à des critères donnés et dont la conformité a été vérifiée » (Gendron *et al.*, 2004 p.5). La certification d'agriculture biologique en est une illustration. Ainsi, comme il est possible de le constater, certains types d'initiatives s'attardent à l'organisation, alors que d'autres visent les produits et qu'une dernière tranche d'initiatives concerne à la fois l'organisation et les produits. Les critères employés par les différents mécanismes de régulation privée peuvent être classés sous deux grandes catégories : les critères substantifs de performance, *i.e.* avec des objectifs précis et vérifiables à atteindre, et les critères procéduraux, *i.e.* qui exigent de mettre en place une certaine procédure de gestion qui doit permettre d'améliorer les performances dans un domaine (Gendron *et al.* , 2004 ; p. 5). Il est plutôt rare que les exigences des mécanismes de régulation privée soient composées seulement d'un des types de critères. Dans la plupart des cas, elles contiennent à la fois des critères substantifs et des critères procéduraux. La figure suivante contient quelques exemples d'initiatives de régulation privée classées en fonction de leur nature (organisation et/ou produit) et de leur type (procédural et/ou substantif).

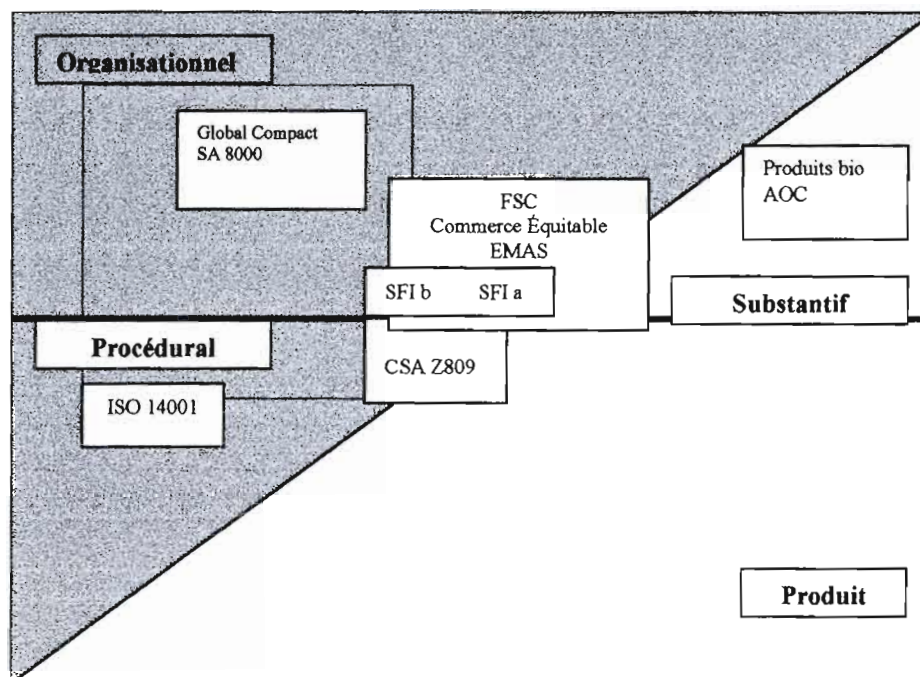


Figure 2.1 : Positionnement de certaines initiatives de régulation privée en fonction de l'objet et/ou de la nature (adaptée de Gendron et al. 2004)

À la lecture de cette figure, on peut constater qu'une majorité des initiatives s'adressent à la fois aux produits et à l'organisation et possèdent des critères procéduraux et substantifs. Les initiatives de régulation d'origine privée combinent donc fréquemment les deux types de critères, ce qui leur permet d'exiger davantage des organisations qu'elles contrôlent. Seules certaines initiatives s'adressent spécifiquement au produit ou à l'organisation et ont des critères essentiellement procéduraux ou essentiellement substantifs.

2.1.3 Types de contrôle

Les mécanismes de régulation privée se distinguent les uns des autres par le type de contrôle qu'ils préconisent. Gendron *et al.* (2004; p.6-7) les séparent en trois catégories. La première catégorie est l'autocontrôle, qui consiste soit en une autovérification, où l'entreprise procède elle-même au contrôle de ses engagements, soit en une déclaration de principes, où la direction s'engage publiquement à respecter une série de principes. La seconde catégorie se nomme la vérification externe : elle est composée de vérifications privées indépendantes faites par des organisations spécialisées ou de vérifications publiques effectuées par le pouvoir public ou des organismes publics. Enfin, la dernière catégorie est l'hétéro-vérification : elle consiste en une vérification par des groupes de base, des organisations non gouvernementales et des associations militantes. Cashore *et al.*, (2003) font une classification différente de celle de Gendron *et al.* (2004), en ce sens qu'ils regroupent toutes les vérifications externes sous une même catégorie qu'ils nomment vérification par une tierce partie, peu importe qu'elles soient faites par une ONG ou par un cabinet comptable. À l'instar de Gendron *et al.*, nous préférons séparer les vérifications par les ONG de celles effectuées par les cabinets comptables ou autres organisations semblables. Nous considérons que ces les ONG étant un type d'organisation unique, ayant souvent une mission à caractère sociale ou environnementale, il est possible qu'elles n'effectuent pas les vérifications de la même façon qu'un cabinet comptable ou une autre organisation du genre.

Les vérifications varient donc grandement d'une initiative à l'autre. Souvent, une initiative va permettre plus d'un type de contrôle selon le désir de l'organisation se soumettant aux critères de l'initiative. Plusieurs d'entre-elles ne peuvent ainsi être classés comme utilisant une seule des catégories de contrôle définies par les auteurs. Toutefois, en général, ce sont les contrôles de type hétéro-vérification ou vérification externe qui permettent l'affichage d'un

logo²⁵ ou d'une bannière attestant que l'organisation ou ses produits sont conformes à certains critères.

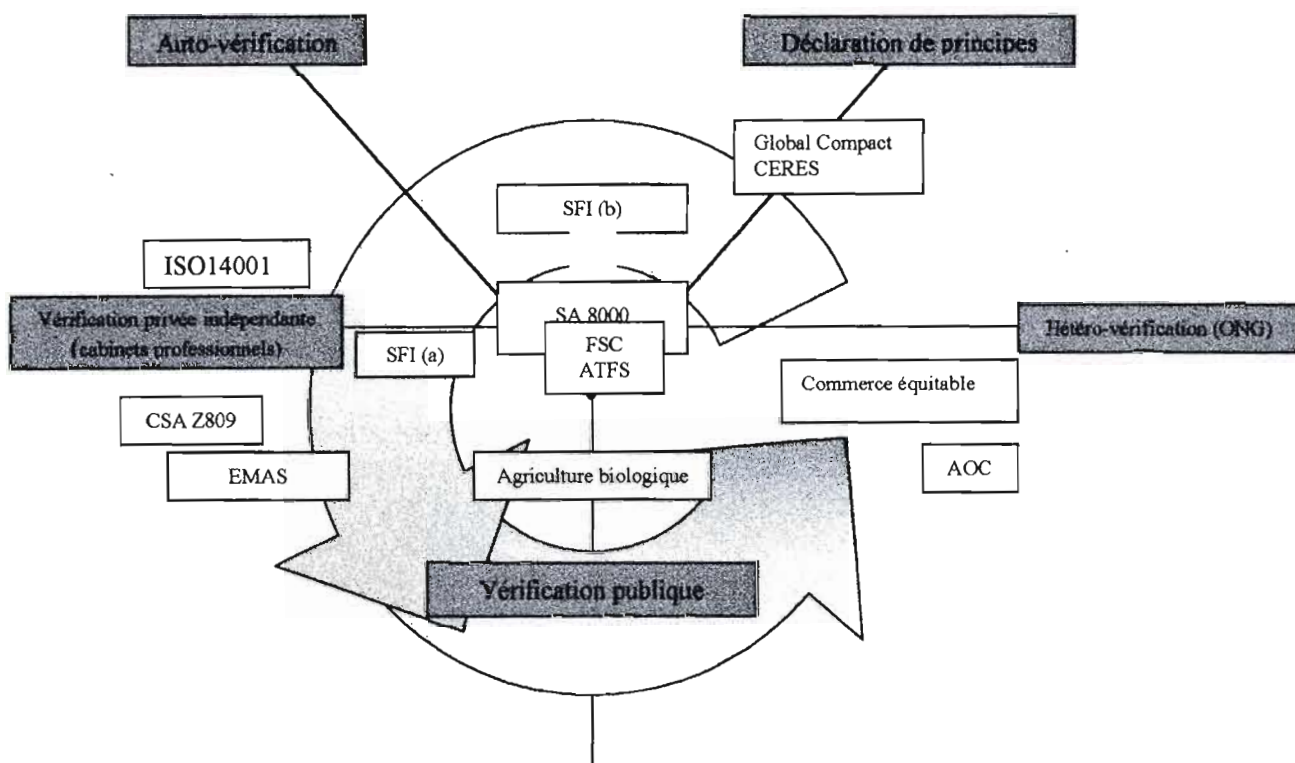


Figure 2.2 : Exemples de positionnement de certaines initiatives de régulation en fonction du type de contrôle (Tirée de Gendron et al., 2004)²⁶

Les années 1980, qui ont été témoin de l'apparition des initiatives de régulation d'origine privée, ont également été une époque de grands bouleversements dans la structure régulatoire mondiale. En effet, plusieurs des mécanismes de régulation traditionnels ancrés sur un territoire voyaient leur capacité d'action s'effriter et n'étaient plus en mesure de dicter des règles à des firmes de plus en plus transnationales et ancrées dans plusieurs territoires. Qui plus est, les instances internationales, seule alternative aux États dans la régulation d'un

²⁵ À moins d'un logo développé par la compagnie elle-même, comme dans le cas de certaines compagnies du secteur du textile.

²⁶ Le Sustainable Forestry Initiative (SFI) a des exigences différentes en ce qui concerne la vérification selon le désir de l'organisation certifiée d'afficher ou de ne pas afficher le logo SFI sur ses produits.

espace mondiale, sont sujettes à de forts doutes quant à leur légitimité démocratique (Gendron et al., 2005). Les initiatives de régulation d'origine privée sont donc apparues à un moment où les entreprises profitent d'une autonomie législative plus grande conférée par une économie mondialisée (Moreau, 2003). Ils deviennent alors un potentiel espace de régulation alternatif de l'économie adaptée aux nouvelles réalités. Autrement dit, le contexte de mondialisation adjacent au développement d'un nouveau cadre normatif de *soft law* lui donne une importance accrue et la possibilité de remplir un rôle régulateur, qu'il est pour le moment parmi les seuls à pouvoir remplir.

Afin de conclure cette section sur les initiatives de régulation d'origine privée, rappelons que ces initiatives possèdent des caractéristiques semblables, tel leur aspect volontaire, mais ne sont pas sans éléments distinctifs : nous avons vu que le type de contrôle pouvait varier d'une initiative à l'autre, que certaines initiatives s'attardent aux produits, alors que d'autres s'intéressent aux organisations et que les critères des différentes initiatives peuvent être substantifs ou procéduraux. De plus, elles sont apparues à un moment où un certain vide régulateur se faisait sentir face à la transformation de l'économie et de ses composantes se mondialisant. Elles ont donc la possibilité de pallier aux lacunes des éléments réglementaires traditionnels face à cette nouvelle donne. Ce qui est certain c'est que l'apparition de ce nouveau cadre normatif a le potentiel de changer les pratiques industrielles et les relations entre les parties prenantes de chaque secteur. De notre côté, nous allons nous intéresser au potentiel de la certification à encadrer les pratiques du secteur forestier.

2.2. La certification d'aménagement forestier durable

La certification d'aménagement forestier durable consiste en la :

délivrance, par un organisme indépendant, d'un certificat garantissant le respect d'un certain nombre de critères de gestion des ressources naturelles d'où sont issus les produits commercialisés. Ces derniers peuvent ensuite être identifiés par les consommateurs grâce à un étiquetage spécifique, donnant une visibilité à la certification (Guéneau, 2001 ; p. 11).

De leur côté, Bass *et al.* (2001 ; p.2) la définissent comme :

la procédure par laquelle un tiers parti procure, sur la base d'un audit conduit en fonction d'une procédure entendue, l'assurance écrite qu'un produit, un processus ou un service est conforme à des standards spécifiques.²⁷

En d'autres mots, la certification d'aménagement forestier durable vise à offrir un avantage comparatif aux firmes qui acceptent de manière volontaire de faire vérifier leurs pratiques et de les améliorer, ceci en utilisant l'un des moyens offerts par le marché pour ajouter à la valeur d'un produit, soit l'information. D'un autre côté, la certification sert à informer le consommateur des conditions dans lesquelles a été exploitée la forêt d'où origine la matière première du produit qu'il achète. Cette certification représente pour plusieurs un bon compromis entre les intérêts commerciaux et environnementaux des parties prenantes du secteur forestier (Bass et al., 2001).

Qu'il s'agisse de la Sustainable Forest Initiative²⁸, du Forest Stewardship Council, du Pan European Forest Council, ou de la Canadian Standard Association, les critères des mécanismes de certification dans le secteur forestier varient. Certains des mécanismes reposent surtout sur des critères substantifs (e.g. Forest Stewardship Council), d'autres principalement sur des critères procéduraux (e.g. International Standard Organization, ISO 14001), mais dans la plupart des cas, les critères des certifications sont un mélange de procédural et de substantif (Bass *et al.*, 2001 ; Metafore, 2003). Par ailleurs, les certifications du secteur forestier concernent généralement le produit et l'organisation. De plus, elles impliquent pour la plupart un contrôle que Gendron *et al.* (2004) qualifieraient de type externe ou de type hétéro-vérification²⁹. Les travaux de Bass *et al.*, (2001) permettent de constater que la procédure de vérification varie peu d'un mécanisme à l'autre. Elle consiste généralement en une vérification sur une aire donnée, pour un seul régime de gestion et en fonction de critères écologiques, sociaux et économiques. La vérification se fait par des

²⁷ C'est nous qui traduisons

²⁸ Les noms des systèmes de certification sont présentés en anglais tout au long de ce document, étant donné qu'ils sont principalement connus sous leur appellation dans cette langue.

²⁹ Pour une classification des schémas de certification du secteur forestier en fonction du type de contrôle qu'ils utilisent, voir le cahier de recherche de Gendron et al., (2004) : « La consommation comme mobilisation sociale : l'impact des nouveaux mouvements sociaux économiques sur la

audits sur le terrain et par l'analyse de documents internes de l'entreprise. Une révision par des pairs de l'audit a généralement lieu. Si l'opération forestière est conforme, elle se verra attribuer un certificat pour une période donnée³⁰. Le certificat peut être accompagné d'une série d'améliorations à effectuer. Des vérifications ont également lieu à des intervalles réguliers (Bass *et al.*, 2001 ; Turcotte *et al.*, 2004). Par ailleurs, pour garantir la conformité du produit certifié entre l'opération forestière et l'apparition sur les tablettes d'un détaillant, la plupart des mécanismes de certification distribuent également des certificats de chaîne de continuité. L'ensemble des membres d'une chaîne de suivi doit obtenir un de ces certificats pour qu'un produit puisse afficher le logo d'une certification donnée (Metafore, 2003). La raison d'être de ces certificats étant de s'assurer que les membres de la chaîne de suivi ne «corrompent» pas le bois certifié, ils sont attribués suite à une inspection différente de celle qui mène à l'obtention d'un certificat pour les opérations forestières. Ainsi, un certificat de chaîne de suivi n'implique pas la conformité à des critères sociaux ou environnementaux, mais plutôt au respect de certaines méthodes et procédures.

2.3 La certification dans le secteur forestier, un compromis influencé par le concept développement durable?

Comme nous l'avons vu, de nouvelles initiatives *soft law* sont apparues au cours des années 1980. Dans la décennie suivante, des initiatives de régulation d'origine privée se sont déployées dans plusieurs secteurs industriels et sous différentes formes, dont des labels, codes de conduites et certifications. Avant l'apparition de cette nouvelle régulation, une crise écologique est venue secouer le secteur forestier. Cette crise a été provoquée par l'aggravation de la déforestation et de la dégradation des forêts, ainsi que par la lente réaction des autorités publiques chargées de la gestion des forêts et de plusieurs autres acteurs exploitant la forêt à des fins économiques.

Plusieurs réponses ont été envisagées pour solutionner cette crise, l'une d'entre elles a été de créer un mécanisme de régulation d'origine privée propre au secteur forestier, avec comme

structure normative de l'industrie » publié par la Chaire en responsabilité sociale et développement durable.

³⁰ Elle pourra ainsi afficher le logo du certificateur sur ses produits

but d'améliorer la gestion des forêts et de la rendre conforme aux principes du développement durable. L'introduction de ce nouvel outil dans le secteur forestier s'est concrétisée avec la création du Forest Stewardship Council par des représentants de l'ensemble des parties prenantes du secteur, sous l'impulsion de grandes organisations non gouvernementales de l'environnement. Le Forest Stewardship Council aspirait à propager une foresterie durable sur tous les continents en proposant le respect d'une série de principes et critères de gestion forestière par des opérations forestières de tout acabit.

Deux phénomènes ont donc mené à l'émergence de la certification dans le secteur forestier. Le premier est la perte de pouvoir régulateur des états par rapports aux firmes transnationales dans une économie mondialisée et l'apparition d'un nouveau type d'initatives de régulation mieux adapté à ce contexte. Le second phénomène est la crise qui a secoué le secteur forestier suite à la prise de conscience de l'opinion publique et de diverses organisations du mauvais état des forêts de la planète. Dans le contexte de ces deux phénomènes, nous nous questionnerons dans le cadre de ce mémoire sur le potentiel de la certification, en tant que nouvel outil de régulation, à résorber la crise environnementale apparue au cours des années 1980 dans le secteur forestier, à travers une analyse des perceptions qu'ont les acteurs de ce secteur de la certification ainsi qu'à l'aide d'une analyse des différents schémas de certification existants. Le cadre d'analyse présenté dans le premier chapitre nous permettra d'évaluer ce potentiel. Plus précisément, la question de recherche principale qui guidera notre démarche est la suivante : **Quel est le potentiel de la certification à modifier les pratiques du secteur forestier de manière à venir résorber la crise écologique dans laquelle se retrouve ce secteur et à pallier à l'incapacité régulateur des mécanismes réglementaires traditionnels?** Cette question générale a été divisée en deux sous-questions.

Ainsi, nous avons vu dans notre premier chapitre les grands concepts de la théorie de la régulation nous permettant de comprendre le système économique, ses régularités et ses crises, en analysant notamment le cadre social dans lequel il s'insère. Nous avons ainsi appris que pour les régulationnistes, des transformations sociales sont venues, entre autres, déstabiliser les modalités de régulation issues du fordisme vers la fin des années 1970. Ces transformations sociales, dont fait partie la problématique environnementale, ont contribué à

l'apparition d'initiatives régulatrices d'origine privée dans le secteur forestier. La certification dans le secteur forestier peut alors être vue comme l'une des tentatives de répondre aux transformations qui ont secoué ce secteur. Parmi les concepts clés des régulationnistes, celui de compromis social institutionnalisé est central pour notre analyse de la certification dans le secteur forestier. Ces compromis, rappelons-le, surviennent lorsque les tensions apparues à la suite d'une crise mènent à la création d'institutions permettant de fixer des règles reflétant les préoccupations de tous les acteurs concernés. Ainsi, nous nous questionnons à savoir si l'utilisation de la certification comme moyen de régulation, ou en tant que structure où peuvent être définies les interactions des acteurs de ce secteur avec la forêt, fait l'objet d'un compromis social institutionnalisé entre les acteurs du secteur forestier. En d'autres mots, nous évaluerons si la certification correspond à un compromis social institutionnalisé dans le secteur forestier. Notre première sous-question de recherche est alors : **la certification traduit-elle un compromis social au sein du secteur forestier ?**

Au delà de la présence d'un compromis institutionnalisé sur l'utilisation de la certification, nous nous questionnons sur la teneur des règles issues de ce potentiel compromis. De fait, nous croyons que ces règles seront influencées par la notion de développement durable puisque nous avons posé qu'une interprétation de ce concept formera le paradigme sociétal propre à un modèle post-fordiste. Notre seconde question de recherche s'inscrit dans cet ordre d'idée : **la certification favorise-t-elle l'introduction de pratiques conformes aux principes du développement durable dans le secteur forestier ?**

Pour répondre à ces questionnements, nous analyserons les différents schémas de certification du secteur forestier et la perception des acteurs du secteur forestier de la certification à travers une analyse de contenu de discours sur la certification prononcés par ces acteurs. Avant d'aborder les résultats cette double analyse, il est important de présenter au lecteur la méthodologie que nous avons utilisée pour la réaliser. Le prochain chapitre portera donc sur notre méthodologie. Nous profiterons également de ce chapitre pour préciser nos questions de recherche.

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉTUDE DU POTENTIEL DE LA CERTIFICATION À MODIFIER LES PRATIQUES DU SECTEUR FORESTIER

Dans le cadre de ce mémoire, nous allons analyser les schémas de certification du secteur forestier et des discours d'acteurs sociaux du secteur forestier pour évaluer le potentiel de la certification à modifier les pratiques du secteur forestier de manière à résorber la crise écologique dans laquelle il se retrouve. Après avoir présenté notre problématique et notre cadre d'analyse dans le premier chapitre, il est maintenant temps de s'attarder à la composition de notre échantillon de discours et à la méthodologie que nous utiliserons pour les analyser. Mais, tout d'abord, faisons un résumé de notre problématique de recherche et des questionnements et hypothèses auxquels elle nous a menée.

3.1. Problématique, objectifs et questions de recherche

Plusieurs nouvelles initiatives régulatrices d'origine privée sont apparues au cours des années 1980. Ces initiatives ont pour la plupart été mises sur pied par des organisations non gouvernementales ou des firmes transnationales pour répondre à de nouveaux besoins et de nouvelles réalités provoqués par différentes transformations sociales, telle la montée de la globalisation. Plusieurs de ces initiatives sont également apparues suite à des crises écologiques. Ce fut le cas dans le secteur forestier, où la certification s'est développée en réponse à la crise de déforestation et de dégradation des forêts survenue au cours des années 1980. Ces schémas ont vu le jour suite aux efforts d'organisations non gouvernementales de l'environnement et de leurs partenaires représentant l'ensemble des parties prenantes du secteur forestier. Plusieurs schémas se développèrent, chacun avec des particularités au niveau de ses exigences et de ses méthodes de gestion. Aujourd'hui, la certification dans le secteur forestier connaît une forte popularité et plusieurs opérations forestières sont certifiées. Notre objectif général est alors de **vérifier le potentiel de la certification à modifier les pratiques du secteur forestier de manière à résoudre la crise écologique dans laquelle il se retrouve et à pallier à l'incapacité régulatoire des mécanismes réglementaires traditionnels.**

Pour atteindre cet objectif, nous avons défini deux sous-objectifs plus spécifiques à partir des notions présentées dans notre cadre d'analyse. En premier lieu, nous avons vu dans notre premier chapitre qu'une structure de régulation devient réellement efficace lorsqu'elle fait l'objet d'un compromis institutionnalisé entre acteurs d'un secteur donné. La capacité de la certification à résorber la crise secouant le secteur forestier sera alors grandement liée à la perception qu'en ont les acteurs de ce secteur. Ainsi, dans le cas où pour ces derniers, la certification est acceptée comme structure où se définissent les règles concernant les interactions avec la forêt, cet outil aura alors la capacité de servir de lieu où seront définies de nouvelles pratiques pour le secteur forestier susceptibles de résorber la crise écologique. Notre premier sous-objectif est alors d'**évaluer si la certification correspond à un compromis social dans le secteur forestier.**

Dans notre cadre d'analyse nous avons également vu que les structures de régulation susceptibles de permettre l'émergence d'un nouveau modèle de développement post-fordiste et de demeurer à long terme devront émettre des règles conformes aux principes du développement durable. Notre second sous-objectif est alors **d'évaluer le potentiel de la certification à introduire des pratiques conformes au concept développement durable dans le secteur forestier.**

Une grande question de recherche ponctue donc ce mémoire : **Quel est le potentiel de la certification à modifier les pratiques du secteur forestier de manière à venir résorber la crise écologique dans laquelle se retrouve ce secteur et à pallier à l'incapacité régulatoire des mécanismes réglementaires traditionnels?** En lien avec cette question nous avons défini deux sous-questions à partir de notre cadre d'analyse et de notre problématique. La première de ces sous-questions s'inspire de la notion de compromis social institutionnalisé et des autres concepts de la théorie de la régulation présentés dans le premier chapitre : **la certification correspond-elle à un compromis social au sein du secteur forestier ? Si oui, le compromis concerne-t-il : (a) un nouvel espace de dialogue et de régulation et / ou (b) une définition précise des pratiques acceptables dans le secteur forestier ?** La seconde de ces sous-questions provient du fait que nous croyons qu'un paradigme sociétal de développement durable influencera la composition du mode de régulation d'un modèle de développement post-fordiste: **la certification favorise-t-elle l'introduction de pratiques conformes aux principes du développement durable, tels que définis dans le rapport Bruntland, dans le secteur forestier ?**

3.2. Analyse des schémas de certification

La première partie de notre analyse porte sur les schémas de certification. Pour réaliser cette analyse sur les schémas de certification, nous nous sommes fondés sur plusieurs sources. Tout d'abord, nous avons effectué une analyse documentaire en ce qui concerne la certification forestière. Cette analyse a été effectuée à l'aide de l'Internet et de bases de données spécialisées. Nous avons ainsi regroupé toutes les études portant sur ce sujet et pour notre analyse nous avons utilisé l'ensemble de celles discutant plus spécifiquement des

schémas de certification. Les études que nous avons regroupées ont été utilisées à différents escients, que ce soit pour décrire un schéma de certification, pour obtenir des statistiques sur leur utilisation ou pour comparer les schémas entre eux.

Les informations contenues sur les sites Internet des schémas de certification ont également été grandement utilisées pour notre analyse de ces schémas. Elles ont servi à décrire les schémas, et à les comparer en fonction de certains critères spécifiques, comme leurs promoteurs ou leurs méthodes de contrôle, qui sont dans tous les cas décrits en profondeur sur les sites Internet de ces organisations. De plus, des documents provenant de ces sites nous ont permis de réaliser une comparaison en profondeur de trois des schémas de certification existants, soit le Forest Stewardship Council, le Malaysian Timber Certification Council et le Sustainable Forestry Initiative³¹. Pour effectuer cette comparaison, nous avons utilisé les documents portant sur le contenu des certifications et sur leur méthode de contrôle, ainsi que tout autres documents pertinents. Ainsi, nous avons comparé ces trois schémas de certification en fonction de leur mission, de leurs promoteurs, de leur portée, de leurs méthodes de contrôle et du contenu de leurs critères, en les divisant en critères sociaux, environnementaux et économiques. Pour cette comparaison du contenu des critères, nous avons parcouru l'ensemble des critères des trois schémas, pour relever les éléments abordés par chacun des schémas, ainsi que la façon qu'ils ont des les aborder.

Enfin, une dernière partie de cette analyse des schémas de certification porte sur l'utilisation de ces schémas et l'évolution de leur utilisation. Pour cette partie, nous avons regroupé toutes les données disponibles, qu'elles proviennent d'études ou des sites Internet des différents schémas. Par la suite, nous les avons traitées à l'aide de Microsoft Excel, afin de produire des graphiques et des statistiques intéressantes, en calculant entre autres des pourcentages de part de marché et l'évolution de ces pourcentages à travers le temps.

3.3 Constitution et présentation de l'échantillon des discours

Pour répondre à nos questions de recherche, nous avons constitué un échantillon de discours d'acteurs sociaux du secteur forestier portant sur la certification forestière. Pour déterminer la

³¹ Nous expliquerons plus loin le choix de ces trois schémas.

constitution de notre échantillon, nous avons été guidés par deux principes : le principe du choix raisonné, qui consiste à se fonder sur le jugement du chercheur et à construire un échantillon selon des critères théoriques, et le principe de saturation théorique, qui indique qu'un échantillon est complet lorsqu'il n'y a plus d'éléments susceptibles d'enrichir la théorie (Royer et Zarlowski, 1999). Par ailleurs, nous devons préciser qu'un autre facteur a influencé le choix de nos discours, soit leur disponibilité. Bien qu'il aurait été intéressant d'avoir, par exemple, plus de discours provenant de représentants de gouvernement, ces derniers participent peu aux conférences sur la certification d'aménagement forestier durable et souvent le contenu des discours de cette catégorie d'acteur que nous avions en notre possession ne correspondait pas à nos besoins. Par contre, nous avons eu accès à des positionnements de gouvernements par l'entremise de notre revue de littérature et nous avons colligé tout de même un nombre suffisant de discours de cette catégorie d'acteurs.

En fonction du principe du choix raisonné, les discours retenus dans l'échantillon devaient répondre à plusieurs exigences pour être retenus. Notre premier critère était celui de la présentation devant des pairs. C'est-à-dire que nous cherchions des discours dont le contenu reflète ce qu'un acteur veut communiquer à ses pairs en ce qui concerne la certification et ses impacts. Dans le même ordre d'idée, les discours devaient être accessibles publiquement, soit via l'Internet, d'autres formes de publication ou sur support audio ou vidéo. Pour être sélectionnés, les discours devaient également traiter des enjeux de la certification pour l'organisation représentée. Afin de s'assurer qu'un discours correspondait à ce critère de sélection, nous cherchions, entre autres, la présence de passages sur la position de l'organisation face aux différents schémas de certification, sur les projets et activités de l'organisation en ce qui concerne la certification, sur les engagements de l'organisation envers la certification, sur les problèmes perçus de la certification et/ou les améliorations à réaliser et sur l'évolution des relations entre cette organisation et les autres parties prenantes du secteur forestier provoquée par la certification.

La combinaison de ces deux grands principes de composition d'échantillon et de la disponibilité des discours a fait que nous sommes passés de la cinquantaine de discours que nous avons regroupés initialement à partir d'une recherche sur l'Internet ainsi que dans

certain documents que nous avons en notre possession, aux 21 discours retenus. Pour sélectionner les discours, nous les avons tout d'abord lus, résumés et classés. Après cette lecture/analyse du contenu des discours, nous avons rempli une grille contenant les critères de sélection fixés en fonction du principe du choix raisonné. Enfin, à partir de cette grille, nous avons sélectionnés les discours qui respectaient le plus les critères de sélection que nous avons déterminés. Pour certaines catégories, pour lesquelles nous avons plusieurs discours en notre possession, le principe de saturation théorique a également été appliqué lorsqu'il s'avérait pertinent.

Les 21 discours³² retenus dans notre échantillon ont tous été prononcés lors de conférences portant sur la foresterie et sur la certification d'aménagement forestier durable et sont tous très récents ; les plus anciens ayant été prononcés en avril 2002 et les plus récents en septembre 2003. Ils proviennent de cinq ateliers, conférences ou congrès: le Forest Leadership Forum tenu en Georgie aux États-Unis en avril 2002, un atelier de l'Organisation internationale du bois tropical tenu en Malaisie en avril 2002 également, le 12^e Congrès forestier mondial, tenu à Québec en septembre 2003 et enfin, les troisième et quatrième conférences de Certification Watch ayant respectivement eu lieu à Vancouver en mars 2003 et à Québec en septembre 2003. Tous ces événements avaient comme point commun de réunir plusieurs acteurs du milieu de la foresterie intéressés par la certification d'aménagement forestier durable. Nous étions présents à deux de ces conférences, soit la conférence de Certification Watch tenue à Québec et le 12^e Congrès forestier mondial. Au cours de ces événements, nous avons systématiquement noté le contenu des discours présentés par les différents conférenciers. Ces notes ont été utilisées pour stimuler notre réflexion sur notre questionnement et pour notre analyse présentée à la fin de ce mémoire.

De plus, nous étions présents à un autre événement où nous avons assisté à des communications sur la certification d'aménagement forestier durable, soit l'édition 2004 du Forum social mondial ayant eu lieu à Mumbai en Inde. Toutefois, nous n'avons pas retenu de discours à analyser de cette réunion étant donné que nous n'avons pu les enregistrer, dû aux

³² Les discours que nous avons en notre possession sont soit sous la forme de communications écrites ou de procès-verbaux.

conditions dans lesquels se donnaient les discours lors de cet événement. Nous allons tout de même utiliser certaines idées provenant des discours entendus lors de cet événement lors de notre analyse.

Les discours que nous avons retenus proviennent majoritairement de deux conférences : le Forest leadership forum et la conférence de l'Organisation internationale du bois tropical tenue en Malaisie. La prédominance de ces deux conférences dans les discours retenus s'explique en grande partie par le nombre de discours parmi la cinquantaine en notre possession qui proviennent de ces dernières ainsi que par la correspondance entre le contenu de ces discours et nos critères de sélection.

Tableau 3.1

Répartition des discours dans les conférences

Événement	Nombre de discours
Forest Leadership Forum (Atlanta, 2002)	8
Certification Watch (Vancouver, 2003)	4
Certification Watch (Québec, 2003)	2
12 ^e Congrès Forestier Mondial (Québec, 2003)	1
Atelier OIBT (Malaisie, 2002)	6

Comme nous nous intéressons aux impacts de la certification dans la régulation du secteur forestier, il était important que nous regroupions des discours provenant de l'ensemble des acteurs clés de ce secteur. Conséquemment, nous avons délimité cinq grandes catégories d'acteurs sociaux du milieu de la foresterie, dans lesquelles nous avons par la suite réparti les discours choisis. La première catégorie concerne les distributeurs de produits forestiers. La catégorie distributeurs est composée de grandes entreprises se spécialisant dans la distribution de produits forestiers, tels le papier, les meubles, ou encore plus simplement des planches de bois. Elle est représentée par des discours provenant de délégués d'Home Depot, de Ikea, de Staples, de Pella Windows et de B&Q Kingfisher. La seconde catégorie regroupe les producteurs forestiers qui font souvent à la fois l'exploitation de la matière première (les arbres) et sa transformation, voire sa vente finale. Dans cette catégorie, nous retrouvons des

discours de représentants de Canfor, de Tembec, de Weyerhaeuser et de The Collins Companies. La troisième catégorie regroupe les groupes environnementaux. Ces groupes varient en notoriété et en taille. Toutefois, ils ont tous en commun d'axer leurs actions sur la protection de l'environnement ou la mise en place d'un développement durable. Cette catégorie contient des discours de Greenpeace, de Forest Ethics, de Hari Environment And Development Society (HEADS) et du Tropical Forest Fund. La quatrième catégorie regroupe les discours des gouvernements. Elle est composée d'un discours d'un représentant du gouvernement malaisien, d'un discours d'un représentant du gouvernement ghanéen et d'un discours d'un représentant du gouvernement États-Unien. Enfin, la dernière catégorie regroupe les discours provenant de représentants d'organisation de certification. Dans cette catégorie, les discours proviennent d'un représentant du Malaysian Timber Certification Council, un du Myanmar Timber Certification Council, un du Pan European Forest Council, un du Forest Stewardship Council et un de la Sustainable Forestry Initiative.

Tableau 3.2

Nombre de discours par catégorie d'acteurs

Catégorie	Nombre de discours
Distributeurs	5
Producteurs	4
Groupes environnementaux	4
Gouvernements	3
Organisation de certification	5
Total	21

Le tableau qui suit présente chacun des discours que nous avons retenus en fonction de l'organisation représentée, de l'auteur du discours et de son titre dans l'organisation ainsi que de sa provenance et de ses lieu et date de présentation.

Tableau 3.3
Les discours : organisation, auteur et lieu

Catégorie d'acteurs	Organisation	Représentant	Lieu et date	Nb. de mots
Producteurs	Weyerhaeuser	Rick Hanson, Vice-Président exécutif, Terres forestières.	The Forest Leadership Forum, 25-27 avril 2002	1519 mots
	Tembec	Frank Dotorri, Président	Certification Watch, 1 ^{er} avril 2003	1446 mots
	The Collins Companies	Paul Harlan, Vice-président – ressources	The Forest Leadership Forum, 25-27 avril 2002	1438 mots
	Canfor	Paul Wooding, Directeur de certification forestière et d'accès au marché	The Forest Leadership Forum, 25-27 avril 2002	1986 mots
Groupes environnementaux	Forest Ethics	Micheal Marx, Director	Certification Watch, Vancouver, 25-27 mars 2003	2944 mots
	Greenpeace	Tamara Stark	Certification Watch, Vancouver, 25-27 mars 2003	1122 mots
	Tropical forest foundation	A.W. Klassen, directeur régional	Certification Watch, Québec, Septembre 2004	8932 mots
	HEADS et forestier sans frontière	Maharaj Muthoo	Certification Watch, Québec, Septembre 2004	1088 mots
Gouvernements	Gouvernement malaisien	Y.B. Datuk Anifah Haji Aman, J.P. ministre de l'industrie primaire	OIBT, Workshop on Comparability and Equivalence of Forest Certification Schemes, 3 avril 2002	1826 mots
	Gouvernement ghanéen	Anonyme	OIBT, Workshop on Comparability and Equivalence of Forest Certification Schemes, 3 avril 2002	3453 mots
	Gouvernement États-Unien	Jan McAlpine, Senior Foreign Affairs Officer, U.S. Department of State	The Forest Leadership Forum, 25-27 avril 2002	1539 mots
Distributeurs	Home Depot	Ron Jarvis, Vice-Président Merchandise	The Forest Leadership Forum, 25-27 avril 2002	3726 mots
	Ikea	Par Stenmark, Coordonateur foresterie	The Forest Leadership Forum, 25-27 avril 2002	1300 mots
	Pella Windows	Terry Noteboom, ingénieur environnemental sénior	The Forest Leadership Forum, 25-27 avril 2002	1704 mots
	TI paperco	Jeremy Rifkin	Certification Watch, Vancouver, Mars 2003	2110 mots
	B&Q Kingfisher	Alan Knigh, Chef de responsabilité sociale	The Forest Leadership Forum, 25-27 avril 2002	2219 mots

Organisations de certification	Myanmar Timber Certification Council	Myat Thinn, Chairman	OIBT, Workshop on Comparability and Equivalence of Forest Certification Schemes, 3 avril 2002	7889 mots
	Malaysian Timber Certification Council (MTCC)	Anonyme	OIBT, Workshop on Comparability and Equivalence of Forest Certification Schemes, 3 avril 2002	1012 mots
	Pan European Forest Council	Auvo Kaivola, Finnish Forest Certification Council – FFCC, Secretary General	OIBT, Workshop on Comparability and Equivalence of Forest Certification Schemes, 3 avril 2002	2566 mots
	Sustainable Forestry Initiative	Carlton N. Owen Interim Executive Director Sustainable Forestry Board	The Forest Leadership Forum, 25-27 avril 2002	1333 mots
	Forest Stewardship Council	Heiko Liedeker, Executive Director	Certification Watch, Vancouver, Mars 2003	983 mots

Un autre élément à aborder en ce qui concerne notre échantillon est la provenance géographique des conférenciers. Nous aurions aimé répartir équitablement, ou du moins presque équitablement, nos discours entre acteurs provenant du Nord et acteurs provenant du Sud. Cependant, nous n'avons pas pu le faire puisque peu des discours prononcés lors des conférences sur l'aménagement forestier durable proviennent d'acteurs du Sud. Comme nous avons peu de discours provenant du Sud en notre possession nous aurions pu tous les inclure, toutefois, ces discours ne répondaient pas toujours à nos exigences en matière de contenu. La répartition de notre échantillon correspond donc plus ou moins à la proportion Nord-Sud des discours qui étaient disponibles selon nos critères cités précédemment (environ 1 discours sur 5)³³.

Tableau 3.4

Provenance géographique des discours

Catégories	Sud	Nord
Distributeurs	0	5
Producteurs	0	4
Groupes environnementaux	1	3
Gouvernements	2	1
Organisation de certification	2	3
Total	5	16

³³ La catégorie Gouvernements représente une exception. Dans notre échantillon, deux des trois discours de cette catégorie proviennent du Sud. De fait, pour le moment, peu de représentants du gouvernement participent aux conférences sur la certification d'aménagement forestier durable. Parmi les quelques représentants qui le font, ceux du Sud sont plus nombreux. Notre échantillon reflète cette réalité.

Notre échantillon a été constitué selon les critères présentés dans cette section. Nos résultats seront tirés de l'analyse de ces communications. Il est donc maintenant à propos de présenter la méthode que nous utiliserons pour analyser les discours que nous avons colligés.

3.4. Analyse de contenu

Holstein et Gubrium (1995) considèrent que dans le choix d'une méthode, le plus important est ce qu'elle permettra de comprendre d'un phénomène. C'est avec cette perspective que nous avons choisi d'utiliser la méthode de l'analyse de contenu de type thématique pour analyser les documents que nous avons colligés. Cette section de notre chapitre méthodologique servira donc à présenter la méthode de l'analyse de contenu.

On distingue deux formes d'analyse de textes : l'analyse de contenu et l'analyse du discours. Elles sont éloignées l'une de l'autre et appartiennent à des écoles différentes (Bourque et Duschastel, 1988, cité dans Roc, 2003). La première se préoccupe de l'identification du contenu de la communication, tandis que la deuxième se tourne vers la production du sens dans le discours. De notre côté, tout comme Roc, nous voulons « éviter de nous pencher sur les aspects énonciatifs et syntaxiques du discours, et découvrir son sens caché » (Roc, 2003 ; p.69). En effet, pour notre analyse, nous voulons identifier le contenu des communications. C'est pourquoi nous avons préféré l'analyse de contenu à l'analyse de discours. Notons tout de même que selon Sabourin (1993), de nos jours, les frontières entre ces deux méthodes et la terminologie utilisée pour les distinguer fluctuent.

L'analyse de contenu consiste à repérer les principaux concepts utilisés ou les principaux thèmes abordés dans une communication. Son but est de connaître la vie sociale à partir de cette « dimension symbolique des comportements humains » que sont les communications orales ou écrites (Sabourin, 1993 ; p. 358). Le but de ce type d'analyse est d'étudier les communications que les gens ont produites et « de poser des questions à ces communications en se servant d'une stratégie de vérification systématique » afin de saisir les régularités sociales dans les contenus textuels (Gauthier, 1992). Le discours devient alors du matériel d'information que l'on peut analyser. De manière synthétique l'analyse de contenu permet de

produire du langage (un discours savant d'interprétation de documents) à partir de langage (les documents analysés) (Sabourin, 1993). Cette méthode nous fournira donc les moyens pour repérer des éléments venant répondre à nos questionnements dans les discours que nous allons analyser.

Il existe trois types d'analyse de contenu : l'analyse thématique, l'analyse formelle et l'analyse structurale (Quivy et Van Campenhoudt, 1988, cité dans Roc, 2003). L'analyse de contenu de type thématique est : « une technique de recherche objective, systématique et quantitative de description du contenu manifeste de la communication » (Sabourin, 1993 ; p. 365). Les contenus d'une communication sont analysés pour leur contenu informatif (Sabourin, 1993). L'analyse de type thématique a également pour objet de tester les suppositions et hypothèses pertinentes (D'Unrug, 1974 ; cité dans Roc, 2003). L'analyse formelle porte quant à elle « sur les formes et l'enchaînement du discours ou de l'énonciation » (Roc, 2003; p.70). Enfin, l'analyse structurale « consiste à mettre en évidence les principes qui organisent les éléments du discours de manière indépendante du contenu même de ces éléments » (ibid). De notre côté, nous voulons analyser la répétition de certains thèmes et le contenu manifeste des discours des acteurs sociaux, ce qui explique notre préférence pour la méthode d'analyse de contenu dite thématique. En effet, en analysant la répétition de certains thèmes, nous serons en mesure de vérifier la présence d'un compromis autour de l'acceptation de la certification comme moyen de régulation. De plus, nous pourrions constater les thèmes où les acteurs sont en accord les uns avec les autres, ainsi que ceux où ils sont en désaccord.

Une analyse de contenu de type thématique est composée de quatre moments. Premièrement, la pré-analyse où l'on fait le tour de la question (Robert et Bouillaguet, 2002). Ensuite la catégorisation, qui consiste à définir des catégories explicites et homogènes qui permettront de classer les données à analyser (Sabourin, 1993). Cette catégorisation permettra d'accéder à des éléments qui n'étaient pas nécessairement visibles à prime abord (Robert et Bouillaguet, 2002). De plus, les catégories définies doivent avoir quatre caractéristiques fondamentales : elles doivent être pertinentes, exhaustives, exclusives (*i.e.* qu'il n'est pas possible de classer des éléments à deux endroits) et objectives (*i.e.* différents chercheurs

auraient les mêmes catégories) (Robert et Bouillaguet, 2002). Le troisième moment de l'analyse de contenu est le codage-comptage où l'on sélectionne les éléments de contenu qui correspondent à un compte et où l'on vérifie la répétition des différents éléments des documents analysés. Enfin, le dernier moment d'une analyse de contenu consiste en l'interprétation des résultats. Cette interprétation se fera en prenant appui sur les éléments mis au jour par la catégorisation et le codage-comptage pour fonder une lecture à la fois originale et objective du corpus étudié (Robert et Bouillaguet, 2002).

Une analyse de contenu peut être réalisée de façon quantitative ou qualitative (Robert et Bouillaguet, 2002). Pour ce qui concerne le quantitatif, il s'agit de présenter des totaux de répétition de certains éléments afin de refléter l'importance accordée par les acteurs à ces éléments. Un acteur dont le discours revient fréquemment sur une certaine catégorie lui accorde, selon ce type de résultats, une grande importance. L'analyse qualitative est plus fine et permet d'analyser les liens entre les éléments. Avec ce type d'analyse, on s'attarde moins à la répétition, mais plus à la combinaison de termes. Par exemple, la répétition fréquente d'une combinaison Forest Stewardship Council- Protection des écosystèmes forestiers peut signifier que, pour l'auteur de la communication, le schéma de certification du Forest Stewardship Council est lié à la protection des écosystèmes forestiers. En isolant quelques exemples de citations où cette combinaison est présente, nous pourrions même découvrir que pour l'auteur de la communication, la protection des écosystèmes est le principal bénéfice du schéma de certification du Forest Stewardship Council. De notre côté, nous utiliserons une combinaison d'analyse qualitative et d'analyse quantitative, car nous chercherons à faire ressortir les thèmes les plus récurrents tout en analysant le contenu de ces thèmes et les différentes façons de les aborder.

Pour faciliter notre démarche d'analyse et pour la rendre plus systématique, nous avons utilisé le logiciel d'analyse de contenu Atlas/TI. Ce logiciel est un outil facilitant le travail du chercheur étudiant des documents écrits. Les fonctions de ce logiciel permettent autant de travailler en fonction d'une analyse quantitative qu'en fonction d'une analyse plus qualitative, ce qui était fort utile pour nous. Navarro-Flores et al. (2003), font une description détaillée des phases à réaliser pour bien utiliser ATLAS/TI. Ces phases reprennent les quatre

étapes de l'analyse de contenu. Elles consistent en : dégager les concepts et élaborer une série de codes à l'aide d'une première analyse, établir les relations entre les codes, faire ressortir les conclusions que ces relations indiquent, vérifier si nos hypothèses sont confirmées, et enfin, vérifier si nous pouvons conclure à de nouveaux éléments au delà de ceux contenus dans la littérature actuelle.

Nous avons utilisé cette méthode pour réaliser notre analyse de contenu à l'aide d'ATLAS/TI. Ainsi, nous avons tout d'abord réalisé une analyse par catégorie d'acteur en créant des codes³⁴ de base, auxquels nous avons ajouté de nouveaux codes, au fur et à mesure que nous parcourions les textes pour réaliser l'étape de codage/comptage. De cette façon, nous avons un portrait complet de ce qui est contenu dans les discours de notre échantillon ainsi que des thèmes les plus mentionnés. Nous avons par la suite épuré les codes. À cette étape nous avons regroupé ensemble les codes ayant une signification similaire pour réduire le nombre total de codes³⁵. Par la suite, nous avons regroupé les codes en familles de manière à regrouper les codes ayant une portée semblable. Par exemple, dans notre analyse des producteurs nous avons regroupé en famille les codes indiquant que le discours aborde le sujet d'un autre acteur (*e.g* codes : distributeurs, gouvernements, etc.). Enfin, une fois toutes ces étapes réalisées, nous avons fait des liens entre les codes ou entre les familles de codes pour arriver à déduire les éléments à retenir de nos discours et le positionnement d'une catégorie d'acteurs quant à un sujet ou encore les divergences d'opinion à l'intérieur d'une catégorie d'acteurs. À cette étape, ATLAS/TI permet d'effectuer des requêtes afin de constater le nombre de fois où deux ou plusieurs thèmes sont cités conjointement. Ces requêtes permettent également de visualiser les citations où deux ou plusieurs thèmes sont cités ensemble. Nous avons mis ce travail d'analyse sur papier en effectuant des rapports de codifications, où les codes les plus fréquents et pertinents étaient mis en relation les uns avec les autres. Les résultats de ce travail d'analyse seront présentés dans le chapitre suivant.

Suite à cette analyse par catégorie d'acteurs, nous avons effectué une analyse de type transversale, où toutes les catégories d'acteurs ont été regroupés et analysés conjointement.

³⁴ Chaque code représente une idée émise par un acteur.

Pour ce faire, nous avons pris chaque unité d'analyse d'ATLAS/TI et nous les avons fusionnées ensemble de manière à former une seule grande unité herméneutique où tous les discours et codes associés à ces discours ont été regroupés. Nous avons pu de cette façon découvrir les thèmes les plus récurrents pour l'ensemble des acteurs du secteur forestier en ce qui concerne la certification. Cette analyse a également permis de circonscrire les divergences de points de vue ainsi que les similarités à l'échelle de l'ensemble des catégories d'acteurs. Pour faire ressortir ces thèmes et les liens entre les thèmes nous avons sensiblement procédé de la même façon que pour notre analyse par catégorie d'acteurs.

3.5. Limites de la méthodologie

Notre méthodologie comporte quelques limites qu'il est important de mentionner. Elles sont divisibles selon deux axes et sont liées à l'analyse de contenu de discours que nous effectuons, soit les limites liées à notre échantillonnage et celles liées au choix de l'analyse de contenu de type thématique comme méthode d'analyse. Concernant les limites de notre échantillon, nous avons choisi d'analyser des discours publics. Ce choix comporte certes ses avantages. Il nous permet notamment d'avoir une grande diversité de discours, tant au niveau géographique qu'au niveau de la catégorie d'acteur, et ainsi d'avoir une vision globale de la situation, d'avoir des points de vues officiels d'une organisation face à la certification et de ne pas influencer notre interlocuteur comme ce peut être le cas lors d'une entrevue. Toutefois, il a ses limites. Ainsi, certains éléments importants pour nos questionnements ne sont pas nécessairement abordés par les auteurs des discours. De plus, nous étions limités par la quantité de discours disponibles publiquement. Certains acteurs sont, comme nous l'avons déjà mentionné, sous représentés dans notre échantillon (surtout en ce qui concerne les acteurs du Sud et les organisations avec des ressources financières limitées). De ce fait, des points de vue qui pourraient contribuer à notre analyse nous échappent peut-être. Toutefois, ayant réalisé une recherche bibliographique exhaustive sur la certification et ayant participé à quelques conférences portant sur cet outil, dont une en Inde où étaient présentes plusieurs organisations du Sud, nous croyons connaître la plus grande partie des points de vues sur la certification.

³⁵ Une présentation des 10 codes les plus fréquents par catégorie d'acteurs une fois cette étape réalisée est faite dans l'annexe I.

L'autre limite de notre méthodologie est liée à notre choix de l'analyse de contenu de type thématique. En fait, la limite majeure de l'analyse de contenu de type thématique est liée au fait que tout n'est pas dit explicitement dans un discours. Souvent, un discours contient des informations « cachées » et ces informations sont plus facilement décelables avec la méthode de l'analyse de discours (Sabourin, 1993). Nous sommes donc conscients des limites de notre méthodologie, mais elle nous apparaît tout de même comme la meilleure méthode pour répondre à nos questionnements. Qui plus est, en effectuant une analyse transversale de tous les discours, nous avons certainement su découvrir la majorité des informations « cachées ».

Ce chapitre a donc servi à présenter au lecteur notre échantillon ainsi que notre choix de méthodologie. Nous allons maintenant aborder, dans le chapitre suivant, les résultats de notre analyse des schémas de certification. Dans le chapitre 5, nous présenterons les résultats de l'analyse de contenu de type thématique que nous avons effectuée à l'aide du logiciel ATLAS/TI. Enfin, un dernier chapitre interprétera ces résultats à la lumière de notre cadre d'analyse.

CHAPITRE 4

LES SYSTÈMES DE CERTIFICATION

Dans ce chapitre nous présenterons plus amplement les différents systèmes de certification et leur utilisation. Le contenu de ce chapitre sera joint au contenu du chapitre suivant et nous permettra d'avoir toutes les données nécessaires pour analyser le potentiel de la certification à instaurer une foresterie durable. Dans ce chapitre, nous dresserons tout d'abord un bref historique de la certification. Nous présenterons par la suite certains des systèmes de certification les plus utilisés à ce jour. Nous enchaînerons avec une comparaison des différents systèmes de certification. Cette comparaison sera effectuée à l'aide d'études déjà existantes et à l'aide d'une comparaison systématique du contenu de trois des systèmes de certification. Enfin, nous présenterons les données concernant l'utilisation de la certification et l'évolution de cette utilisation. Les informations présentées dans ce chapitre seront fort utiles pour répondre à nos deux sous-questions. Elles nous permettront notamment d'en savoir plus sur le contenu de la certification, ce qui nous permettra de conclure si cette dernière a le potentiel de contribuer à introduire les principes du concept du développement durable dans le secteur forestier.

4.1 Historique de la certification

La première initiative de ce que l'on nomme maintenant la certification environnementale des forêts date de 1941 aux États-Unis. Des fermiers forestiers s'étaient alors regroupés pour créer le American Tree Farm System. Ils voulaient faire la promotion du respect de la nature et de la pérennité des terres forestières auprès de leurs compères par l'instauration d'un système inédit. Une ferme forestière pouvait, en implantant des pratiques respectueuses des écosystèmes et suite à une inspection par un forestier bénévole de ces pratiques, recevoir une bannière de l'American Tree Farm System (American Tree Farm System, 2004). Le concept était donc né, mais ce n'est que vers la fin des années 1980 avec l'apparition de la certification SmartWood du Rainforest Alliance, une organisation non gouvernementale de l'environnement (ONGE) américaine, qu'il se développa véritablement.

Au début des années 1990, des discussions entre des représentants de la *Woodworkers Alliance for Rainforest protection*, des individus travaillant auprès de communautés forestières et quelques autres organisations qui avaient établi des systèmes de certification d'aménagement forestier durable, dont SmartWood, attirèrent l'attention de grandes organisations non gouvernementales de l'environnement, telles Greenpeace et le Fond mondial pour la nature, et de quelques firmes du secteur forestier, dont les détaillants de produits forestiers que sont B&Q et Home Depot (Bartley, 2003a ; p. 440). Ainsi furent entamées les discussions qui allaient mener à la création d'une organisation pour chapeauter le développement de systèmes de certification d'aménagement forestier durable régionaux, le Forest Stewardship Council. Avant même la création officielle du Forest Stewardship Council en 1993 à Toronto au Canada, plus d'une centaine de représentants de tous les secteurs de la foresterie (producteurs, distributeurs, ONGE, groupes de travailleurs, autochtones, représentants de gouvernements et groupes sociaux) participaient aux négociations (Cashore *et al.*, 2003). Toutes ces parties prenantes du secteur forestier voyaient dans le Forest Stewardship Council, non seulement un outil efficace pour améliorer la gestion des forêts, mais également un moyen de connaître l'origine exacte du bois et de contrer la prolifération de faux labels de gestion durable (Bartley, 2003a; p. 444).

L'apparition du Forest Stewardship Council entraîna un véritable effet boule de neige dans l'industrie forestière (Bass *et al.*, 2001 ; Guéneau, 2001; Cashore *et al.*, 2003). Des associations industrielles, des associations de propriétaires forestiers et parfois même des gouvernements nationaux, souvent en collaboration les uns avec les autres, créèrent, dans les années qui suivirent, leurs propres initiatives de certification³⁶. Ces initiatives ont été en partie mises sur pied en réaction à l'apparition du Forest Stewardship Council, à la perception négative qu'en avait certaines parties prenantes et par le fait que certaines parties prenantes s'en sentaient exclues (Bass *et al.*, 2001 ; p.5). Dans la section qui suit, en plus du Forest Stewardship Council, nous allons présenter certaines des plus utilisées de ces initiatives.

Tableau 4. 1

Année de création des systèmes de certification opérationnels

Systèmes de certification	Lieu d'origine	Année de création
American Tree Farm System	États-Unis	1943
Forest Stewardship Council	Mondial	1993
Sustainable Forestry Initiative	États-Unis	1994
International Standard Organization 14001	Mondial	1994
Canadian Standard Association	Canada	1996
Certificacion Forestal - CERTFOR	Chili	1997
Malaysian Timber Cert. Council	Malaysie	1998
Lembaga Ekolabel Indonesia	Indonésie	1998
Pan European Forset Council ³⁷	Europe	1999
Certificação Florestal - Cerflor	Brésil	2002

³⁶ De surcroît, peu après la création du Forest Stewardship Council, plusieurs entreprises obtinrent la certification de gestion environnementale ISO14001 de l'Organisation internationale de standardisation (ISO). Devant le succès de cette certification dans le milieu forestier, l'Organisation internationale de standardisation rédigea un guide pour l'application de sa certification par le milieu forestier (ISO14061). Toutefois, la certification ISO14001 concerne les organisations seulement et ne contient que des critères procéduraux. De ce fait, elle ne permet pas l'affichage d'un logo sur un produit.

³⁷ En Europe, des initiatives nationales se sont créées avant l'apparition du PEFC, sous lequel elles sont maintenant toutes regroupées.

4.2 Présentation de schémas de certification

4.2.1 Le Forest Stewardship Council

En 1993, le Forest Stewardship était lancé comme association à but non lucratif composée de membres provenant de tous les secteurs de la foresterie, à l'exception du gouvernement³⁸. Le siège social de l'organisation fut situé à Oaxaca au Mexique avec pour mission de promouvoir une gestion mondiale des forêts étant «écologiquement appropriée, bénéfique socialement et viable économiquement» (FSC, 2002).



Figure 4.1 : Logo du Forest Stewardship Council (FSC, 2004)

Les grandes orientations du Forest Stewardship Council sont fixées lors des assemblées générales des membres. Les membres de l'organisation y occupent donc une place prépondérante. Pour être membre, un individu ou une organisation doit remplir une demande qui sera vérifiée et approuvée ou non par le siège social de l'organisme. Les plus de 580 membres du Forest Stewardship Council sont répartis en trois chambres : la chambre économique, qui regroupe les intérêts commerciaux (*e.g.* M.Paul Bliss, Klabin, Tembec), la chambre sociale, comprenant les groupes communautaires, autochtones et autres organisations à vocation sociale (*e.g.* Algonquin of Barriere Lake, M. John McKinnis), et la chambre environnementale, où siègent les représentants de groupes à vocation écologiste (*e.g.* WWF-Autriche, David Suzuki Foundation, Mme Catherine Pierron) (FSC, 2004b). Chacune de ces chambres possède un nombre égal de représentants du Nord et du Sud. Un

³⁸ Pour plusieurs raisons, dont celles de l'«inefficacité» des gouvernements à réagir aux problèmes des forêts et de l'inévitable ralentissement dans les négociations que la présence de gouvernements aurait entraîné, les créateurs du Forest Stewardship Council ont décidé de ne pas laisser la possibilité aux gouvernements d'être membre de l'organisation. Par contre, des représentants du gouvernement peuvent participer aux discussions sur la définition de principes et critères d'aménagement forestier durable nationaux en tant qu'observateurs. Les gouvernements peuvent également financer le Forest

conseil d'administration, composé de membres des trois chambres, est chargé de veiller au bon fonctionnement de l'organisation. Un directeur exécutif et du personnel sont chargés de la gestion quotidienne des opérations. Enfin, le Forest Stewardship Council est financé par les coûts annuels de membership, qui varient en fonction de la provenance (Nord-Sud) et de la nature du membre (Individu, ONG, Entreprises), ainsi que par des dons et par les ristournes versées par les opérations forestières certifiées (Initiative québécoise, 2004b).

En se basant sur la mission qu'ils s'étaient définie, les membres du Forest Stewardship Council, ont développé des principes et critères de gestion durable. Les principes et critères développés dans le cadre du Forest Stewardship Council touchent des aspects tels le respect des lois, les droits et responsabilités foncières et usages, les droits de peuples indigènes, les droits des travailleurs, les relations avec les communautés, les impacts sur l'environnement, le plan d'aménagement et le maintien des forêts ayant une grande valeur de conservation (FSC, 2004c). La divulgation des neuf premiers principes et de leurs critères sous-jacents eut lieu en 1994, avec l'ajout, deux ans plus tard, d'un dixième principe et de ses critères pour répondre aux besoins spécifiques des plantations forestières. Dès 1993, une première unité de gestion forestière était certifiée par le Forest Stewardship Council et trois ans plus tard, en 1996, les premiers produits affichant le logo de l'organisme firent leur apparition sur les tablettes des détaillants (Bass *et al.*, 2001). À l'hiver 2004, 567 certificats de bonne gestion forestière avaient été émis dans 59 pays, pour un total de plus de 40 millions d'hectares de forêts certifiées par le Forest Stewardship Council à travers le monde (FSC, 2004d). À cela s'ajoutent les 3109 certificats de chaîne de continuité émis en date d'avril 2004 dans 66 pays (FSC, 2004e).

Tableau 4.2
Principes du Forest Stewardship Council³⁹

Principe 1	Respect des lois et des principes du FSC : L'aménagement forestier doit se conformer à toutes les lois en vigueur dans le pays où il a lieu ainsi qu'à tous les traités internationaux dont ce pays est signataire. Il sera de même conforme aux "Principes et Critères" du FSC.
Principe 2	Sécurité foncière, droits d'usage et responsabilité : La sécurité foncière et les droits d'usage à long terme du terrain et de la forêt doivent être clairement définis, documentés et légalement établis.
Principe 3	Droits des peuples autochtones : Les droits juridiques et coutumiers des Peuples autochtones à posséder, à utiliser et à gérer leurs terres, leurs territoires et leurs ressources doivent être reconnus et respectés.
Principe 4	Relations communautaires et droits des travailleurs : Les opérations de gestion forestière doivent maintenir ou améliorer le bien-être social et économique des travailleurs forestiers et des communautés locales à long terme.
Principe 5	Bénéfices de la forêt : Les opérations de gestion forestière doivent encourager l'utilisation efficace des multiples produits et services de la forêt pour en garantir la viabilité économique ainsi qu'une large variété de prestations environnementales et sociales.
Principe 6	Impact environnemental : L'aménagement forestier doit maintenir la diversité biologique et les valeurs qui y sont associées, les ressources hydriques, les sols, ainsi que les paysages et les écosystèmes fragiles et uniques, de telle manière qu'ils assurent la conservation des fonctions écologiques et l'intégrité de la forêt.
Principe 7	Plan d'aménagement : Un plan d'aménagement, en relation avec l'échelle et l'intensité de l'exploitation, doit être rédigé, appliqué et mis à jour. Les objectifs à long terme de la gestion et les moyens d'y parvenir doivent être clairement indiqués.
Principe 8	Suivi et évaluation : Un suivi régulier, en relation avec l'échelle et l'intensité de l'exploitation forestière, doit être réalisé pour évaluer l'état de la forêt, du rendement des produits forestiers, de la chaîne de « traçabilité », des opérations de gestion et de leurs impacts sociaux et environnementaux.
Principe 9	Maintien des forêts à haute valeur pour la conservation : Les activités d'aménagement dans les forêts à haute valeur pour la conservation doivent maintenir ou améliorer les attributs qui définissent de telles forêts. Les décisions concernant les forêts de haute valeur pour la conservation doivent être prises dans le contexte d'une approche de précaution.
Principe 10	Plantations : La planification et la gestion des plantations doivent être conformes aux Principes et Critères 1 à 9 ainsi qu'au Principe 10 et à ses critères. Tout en pouvant fournir de nombreux bénéfices sociaux et économiques et contribuer à la satisfaction de la demande mondiale de produits forestiers, les plantations devraient servir à compléter les aménagements des forêts naturelles, réduire la pression qu'elles subissent, ainsi que promouvoir leur conservation et leur restauration.

En fonction de ses 10 principes et 56 critères généraux, le Forest Stewardship Council encourage le développement de critères régionaux de certification et accrédite certaines

³⁹ Initiative québécoise de développement de normes FSC. 2004. *Principes et critères*. En Ligne : http://www.canopees.org/fsc_qc/fr/principes.html , consulté le 17 février 2004

initiatives nationales pour qu'elles utilisent son logo. Ainsi, l'objectif du Forest Stewardship Council est de chapeauter le développement de certifications régionales et nationales en fonction desquelles seront certifiées les entreprises opérant dans leur territoire. De cette façon, il cherche à ce que ses critères soient adaptés aux conditions locales d'opérations. De plus, le Forest Stewardship Council peut, de cette façon, faciliter son développement à une échelle internationale. À ce jour, 31 initiatives régionales ou nationales de certification ont été accréditées par le Forest Stewardship Council (FSC, 2004f).

Le Forest Stewardship Council n'émet pas de certificat. Son rôle est plutôt de « certifier des certificateurs », c'est-à-dire des organismes indépendants qui seront en charge d'effectuer des audits auprès des opérations forestières désirant se certifier. Ainsi, pour qu'une unité de gestion forestière obtienne un certificat de bonne gestion du Forest Stewardship Council, elle doit, tout d'abord, contacter un de ces organismes de vérification. Suite à cela, un audit des opérations de l'unité de gestion forestière, d'une durée de quelques jours, est effectué par un groupe multidisciplinaire composé généralement de trois à cinq inspecteurs. Ensuite, l'entreprise reçoit ou non le certificat. Pour recevoir un certificat, l'unité de gestion forestière doit se conformer aux critères substantifs et procéduraux du Forest Stewardship Council ou de l'initiative régionale. Toutefois, un certificat peut parfois être émis sous certaines conditions, par exemple un opérateur peut obtenir sa certification, et se voir accorder par le vérificateur un délai de six mois afin de modifier ses pratiques en matière de communication avec les communautés environnantes, sous peine de perdre son certificat. Les rapports d'inspection et de vérification sont publics ; ainsi, lorsqu'une unité de gestion forestière a été inspectée, il est possible pour tout intéressé de savoir quelles sont les conclusions des inspecteurs sur l'état et la gestion de l'unité. Par exemple, en étudiant le rapport de SmartWood⁴⁰ sur la forêt Gordien Cossens située en Ontario au Canada et dont les droits de coupes sont attribués à Tembec⁴¹, on y apprend, entre autres, que celle-ci doit améliorer ses relations avec les trappeurs utilisant cette forêt et réduire les accumulations de résidus sur le bord des chemins forestiers (Smartwood, 2003). Par ailleurs, les coûts de la certification sont assumés par l'opération forestière et ils varient d'un endroit à l'autre en fonction notamment

⁴⁰ Un certificateur du Forest Stewardship Council

⁴¹ L'une des grandes entreprises forestières canadiennes

de la taille de l'aire à certifier⁴². Une partie des coûts est payée en ristourne au Forest Stewardship Council. Une révision du statut de l'opération certifiée a lieu une fois par année et une réévaluation complète a lieu tous les cinq ans (FSC, 2004a).



Figure 4.2 : Certificat émis à un organisme certificateur accrédité par le FSC
(Initiative québécoise, 2004b)

4.2.2. Le Pan European Forest Council

La plus grande tentative de créer une alternative au Forest Stewardship Council émane des pays européens qui, après avoir vu plusieurs initiatives nationales se créer sur le continent, décidèrent en 1999 de se regrouper sous une seule bannière, le Pan European Forest Council (Cashore *et al.*, 2003; p. 16). La création de cette organisation a été grandement promue par les propriétaires forestiers européens qui n'étaient pas très enclins à voir une organisation dominée par des organisations non gouvernementales de l'environnement venir scruter leurs opérations. Ils trouvaient également que la certification du Forest Stewardship Council était

⁴² Au Québec on estime que les coûts du premier audit peuvent atteindre au-delà de 20 000\$ canadien (Initiative québécoise, 2004c). De son côté, Smouts (2001 ; p.295) mentionne que les coûts peuvent varier entre 0,20\$ U.S. l'hectare et 1,70\$ U.S. l'hectare, tout dépendant des changements de pratiques à effectuer pour se conformer aux exigences du Forest Stewardship Council.

inappropriée aux petites terres forestières composant la majeure partie du paysage forestier européen (Bass *et al.*, 2001).



Figure 4.3 : Logo du Pan European Forest Council (*PEFC*, 2004)

C'est le secrétariat du Pan European Forest Council, composé en majorité par des représentants de l'industrie et des propriétaires forestiers, qui prend la décision d'accréditer ou non une initiative qui veut s'affilier sous la bannière de l'organisation (Cashore *et al.*, 2003 ; p. 18). De plus, les initiatives nationales n'ont pas à se plier à une série de critères particuliers. Ainsi, les exigences et les méthodes organisationnelles des initiatives regroupées sous le logo du Pan European Forest Council varient d'un pays à l'autre (Cashore *et al.*, 2003). Depuis quelques années, le Pan European Forest Council accepte également les applications d'initiatives nationales extérieures au continent européen. En date de juin 2004, on comptait 27 initiatives nationales membres du Pan European Forest Council, dont 16 accréditées officiellement par le secrétariat du Pan European Forest Council pour l'utilisation du logo de l'organisme (PEFC, 2004c). À cette même date, 52 millions d'hectares de forêts avaient été accrédités par le Pan European Forest Council et 1544 certificats de chaîne de continuité avaient été émis (PEFC, 2004b).

4.2.3 La Sustainable Forestry Initiative

Des normes nationales de certification sont également apparues dans le secteur forestier, suite à la création du Forest Stewardship Council, si bien qu'aujourd'hui, plus d'une vingtaine d'initiatives de certification d'aménagement forestier durable ont été créées. Parmi les initiatives mises sur pied, celle de l'industrie forestière américaine, la Sustainable Forestry Initiative, a été l'une des premières à surgir et est une de celles qui connaissent le plus de succès à ce jour.

C'est en 1994 que l'American Forest & Paper Association, une association industrielle nationale commerciale à but non lucratif, composée de membres d'entreprises oeuvrant dans le secteur des pâtes et papier, de l'exploitation forestière et du recyclage de fibre, lança le programme du Sustainable Forest Initiative (AF&PA, 2002a). Le contenu de la norme ne fut cependant publié qu'en 1998 (AF&PA, 2002). Le but de la Sustainable Forestry Initiative est d'amener une amélioration des pratiques forestières et de faire promotion de la foresterie durable au sein de l'industrie états-unienne (Meridian Institute, 2001a). En outre, l'organisation se finance à partir des cotisations des membres de l' American Forest & Paper Industry, des adhérents à la norme, des fonds d'agences publiques et des groupes de conservation (Meridian Institute, 2001 b).



Figure 4.4 : Logo du Sustainable Forestry Initiative

Le Sustainable Forestry Initiative est dirigé par le « Sustainable Forestry Board ». Ce dernier est responsable de l'amélioration des critères, de la documentation et du processus de vérification de la Sustainable Forestry Initiative (Meridian Institute, 2001). Il est depuis janvier 2002 un organisme indépendant sans but lucratif composé de 15 membres répartis également entre trois secteurs : les participants au programme Sustainable Forestry Initiative, les organisations non gouvernementales et les membres de la communauté forestière élargie.

Le contenu de la norme fixe 6 principes génériques et 11 objectifs précis à respecter, auxquels il faut ajouter 118 critères centraux pour la vérification et 158 autres indicateurs plus « périphériques » afin de faire la vérification du respect des principes et objectifs (Meridian Institute, 2001). Certains indicateurs sont basés sur le système de gestion, alors que d'autres sont des indicateurs de performance.

Tableau 4.3.Les principes du Sustainable Forestry Initiative (Source *Turcotte et al.*, 2004)

Principe 1 : La foresterie durable.	Gérer les forêts afin de subvenir aux besoins de la génération actuelle sans nuire aux suivantes en mettant en pratique une éthique d'intendance durable des terres forestières. Cet énoncé inclut la reforestation, la gestion, la récolte, la conservation des sols, la qualité de l'air et de l'eau, la faune, la flore et l'esthétisme.
Principe 2 : Les pratiques responsables.	Promouvoir des pratiques forestières qui sont soutenables d'un point de vue économique et environnemental.
Principe 3 : La productivité et la santé des forêts.	Protéger la forêt des feux, des pestes ou autres agents dommageables afin de conserver la productivité et la santé des forêts.
Principe 4 : Protéger les sites particuliers.	Prendre en considération les sites uniques dans la gestion des forêts.
Principe 5	Se conformer au cadre légal
Principe 6 : L'amélioration continue	Améliorer continuellement les pratiques forestières à travers les mesures et l'évaluation de la performance.

L'entreprise qui veut obtenir la certification du Sustainable Forestry Initiative doit intégrer les 6 principes et les 11 objectifs dans sa gestion et se soumettre à une vérification. Avant d'effectuer une vérification, le vérificateur responsable évaluera préalablement différents éléments afin de se faire une idée de l'engagement de l'organisation envers la certification. Ainsi, il évalue la présence de matériel pour implanter la certification ; la compréhension du système du futur adhérent ; la présence de ressources et de support pour développer la certification; la volonté de coopération du participant et la nomination d'un responsable pour l'implantation (Meridian Institute, 2001 a). Notons, par contre, qu'il n'y a pas de procédure formelle pour évaluer ces différents éléments.

Trois niveaux de vérification sont offerts aux entreprises participantes. Une vérification de premier niveau est effectuée par des employés de l'entreprise, provenant d'un autre département que celui étant l'objet de l'évaluation. Une vérification de second niveau est menée par une organisation externe à l'entreprise, ayant habituellement des liens économiques avec cette dernière (un client, une association etc.). Finalement, le dernier type de vérification est fait par une tierce partie devant être complètement indépendante de l'organisation vérifiée (Sustainable Forestry Initiative, 2002). La vérification par une seconde

(un client) ou une tierce partie est optionnelle. Cependant, les membres désirant apposer le nouveau logo⁴³ du Sustainable Forestry Initiative sur leurs produits finis devront effectuer une vérification indépendante pour se voir allouer ce privilège (Meridian Institute, 2001b). En date de mars 2004, 47 millions d'hectares avaient été certifiés, en fonction d'un des trois niveaux de vérification, par le Sustainable Forestry Initiative (SFI, 2003).

4.2.4 Le Malaysian Timber Certification Council

Plusieurs initiatives de certification se sont développées dans les dernières années dans les pays du Sud, souvent à la demande des gouvernements nationaux. Les initiatives de la Malaisie, du Brésil, du Chili et de l'Indonésie sont les plus connues. En général, des individus et organisations de ces pays ont décidé de créer leurs propres certifications en réaction aux difficultés de leur industrie à obtenir la certification du Forest Stewardship Council et pour garantir l'accès aux marchés internationaux à leurs produits (Turcotte *et al.*, 2004).

La plus appliquée de ces initiatives est celle de la Malaisie, la Malaysian Timber Certification Council. Cette initiative a été lancée en 1998 pour superviser un processus national de développement de principes et critères d'aménagement forestier durable débuté au milieu des années 1990 et établir un procédé de certification. Le Malaysian Timber Certification Council a officiellement commencé ses opérations en 1999. Toutefois, dès 1996, un projet expérimental de coopération entre la Malaisie et la Hollande avait mené à la certification de trois unités de gestion forestière en Malaisie (MTCC, 2004 ; Teng, 2003). La certification Malaysian Timber Certification Council est fonctionnelle depuis 2001.



Figure 4.5: Logo du Malaysian Timber Certification Council

⁴³ Voir figure 1.6

Le Conseil malaisien pour la certification du bois est une organisation indépendante et sans but lucratif. Elle est liée au département malaisien de standards. Elle est gérée par un conseil d'administration composé d'un président et de huit autres membres incluant des représentants des milieux académiques, des institutions de développement, de l'industrie du bois, d'agences gouvernementales et d'organisations non gouvernementales.

La mission du Malaysian Timber Certification Council est de garantir aux acheteurs de produits forestiers malaisiens que leur achat provient d'une forêt gérée de manière durable. Pour ce faire, un groupe composé de représentants de toutes les parties prenantes de la foresterie en Malaisie a formulé des critères et indicateurs de gestion forestière durable basés sur la série de critères développée par l'OIBT et sur les résultats d'une consultation pan nationale tenue en 1999. Les 6 critères développés par ce groupe touchent aux pôles sociaux, économiques et environnementaux de la gestion forestière et imposent la conformité aux lois nationales. En octobre 2002, une révision des critères a eu lieu à travers une consultation nationale supervisée par le Malaysian Timber Certification Council. Ainsi, depuis janvier 2005, neuf nouveaux principes basés sur ceux du Forest Stewardship Council composent la norme. Ces nouveaux principes sont en fait identiques aux neuf premiers principes du Forest Stewardship Council. Le Malaysian Timber Certification Council utilise également les critères du Forest Stewardship Council qui sont rattachés aux neufs principes. Le nouveau contenu de la norme représente ainsi une adaptation régionale des principes et critères du Forest Stewardship Council. D'ailleurs, des négociations ont actuellement lieu avec le Forest Stewardship Council pour que le Malaysian Timber Certification Council soit homologué par cette organisation. Le Malaysian Timber Certification Council est également membre du Pan European Forest Council depuis novembre 2002 et fait donc partie des 27 initiatives nationales accréditées par ce dernier (MTCC, 2004). Deux types de certificats sont émis par le Malaysian Timber Certification Council : des certificats pour la gestion forestière et des certificats pour la chaîne de continuité.

Le Malaysian Timber Certification Council a choisi de développer une approche où l'implantation de ses exigences se fait par phase. Par conséquent, pour obtenir une certification, une unité de gestion forestière doit tout d'abord se conformer à certains critères

de base et par la suite établir un plan fixant des objectifs pour l'atteinte des critères demandant de plus grandes modifications des pratiques. On favorise de cette façon une amélioration graduelle des pratiques des unités de gestion forestière certifiées. Ce sont des vérificateurs indépendants accrédités par le Malaysian Timber Certification Council qui s'occupent des audits dans les unités de gestion forestière. La décision finale de certifier une unité de gestion forestière appartient au Malaysian Timber Certification Council. De plus, une surveillance constante est effectuée auprès des unités de gestion forestière certifiées pour s'assurer du respect constant des critères (PEFC, 2004). Enfin, pour qu'un produit puisse afficher le label du Malaysian Timber Certification Council, il doit avoir transité par des entreprises possédant un certificat de chaîne de continuité.

En date de mars 2004, 7 opérations forestières gérées par l'État malaisien et réparties sur 4 100 000 hectares de forêts avaient été certifiées par le Malaysian Timber Certification Council. De plus, 37 entreprises ont reçu un certificat de chaîne de continuité leur permettant de vendre des produits avec le logo du Malaysian Timber Certification Council (MTCC, 2004).

4.3 Comparaison des systèmes de certification du secteur forestier

4.3.1 Comparaison générale

Les différents systèmes de certification introduits dans le secteur forestier diffèrent les uns des autres. Nous allons donc effectuer une brève comparaison de ces systèmes en fonction d'éléments clés et en nous basant sur certaines études comparatives des schémas de certification du secteur forestier qui ont été précédemment réalisées. D'emblée, il faut souligner que plusieurs études concluent que la certification du Forest Stewardship Council est la plus complète et la plus rigoureuse, la plus crédible et la seule qui est indépendante (Fern, 2001, Coalition Canadienne pour la certification des forêts, cité dans Guéneau, 2001 ; Metafore, 2004 ; Cashore *et al.*, 2003 ; p. 8, Turcotte *et al.*, 2004). Le large éventail d'enjeux couverts par ses critères et l'inclusion de la plupart des parties prenantes du secteur forestier dans ses processus sont deux des facteurs aidant grandement le Forest Stewardship Council à

obtenir ce titre. Le tableau suivant, tiré de l'étude de Turcotte et *al.*, (2004)⁴⁴, présente une comparaison des différents mécanismes de certification du secteur forestier en fonction des promoteurs, de la nature, du type de critères, de la portée géographique, du type de vérification et du processus de négociation des critères

Tableau 4.4⁴⁵

Comparaison des schémas de certification du secteur forestier (tiré de Turcotte et al., 2004)

Certifications	Promoteurs			Nature		Type		Application Géographique			Vérification				Fondement du contenu		
	Entreprises	ONG	Gouvernements	Prod-uits	Organis.	Procédural	Substantif	Locale	Nationale	Internationale	Indépendante	Externe	Auto	Aucune	Accords Internationaux	Législat Nationales	Multi-partite
FSC											Entreprises, ONG						
ATFS	Petites terres privées			SFI							Inspecteurs volontaires						
MTCC											Entreprises, instituts de recherche				OIBT		
ISO 14001	Guide ISO 14061										Entreprises						
CSAZ808/809										Canada États-Unis					Processus de Montréal		
SFI										Canada États-Unis							
PEFC															Selon les régions		
CERFLOR	SHS	Désistement									Entreprises						
CERTFOR											Entreprises						
LEI																	

⁴⁵ Les cases ombragées signifient que le système de certification correspond au critère, les cases vides, qu'il ne correspond pas.

L'analyse de ce tableau nous permet de constater que les initiatives de certification du secteur forestier n'ont pas toutes les mêmes promoteurs⁴⁶. De fait, la Forest Stewardship Council est la seule certification ayant comme promoteurs exclusivement les organisations non gouvernementales. La Malaysian Timber Certification Council est, quant à elle, la seule certification ayant comme promoteurs exclusifs les gouvernements. De plus, quatre certifications ont les entreprises comme promoteurs. Les autres ont un mélange des trois types comme promoteurs. La plupart des initiatives de certification ont maintenant, comme membres ou comme collaborateurs, des représentants des trois types de promoteurs présents dans ce tableau⁴⁷. Nous observons également que plusieurs des initiatives de certification dans le secteur forestier ont basé leurs critères d'aménagement forestier durable sur ceux issus de processus internationaux d'établissement de critères et d'indicateurs comme le processus d'Helsinki, le processus de Montréal ou les critères de l'Organisation internationale du bois tropical. Nous nous apercevons également que les différentes initiatives développées n'ont pas tous le même niveau d'inclusion des parties prenantes du secteur forestier ; certaines ayant des processus exclusifs de développement des critères où seules quelques parties prenantes sont invitées à participer, alors que d'autres suivent un schéma de négociation impliquant une majorité des parties prenantes du secteur forestier.

Les initiatives de certification utilisent, comme nous pouvons le voir dans le tableau 4.4, soit des critères substantifs, soit des critères procéduraux ou soit, dans plusieurs des cas, une combinaison des deux. Le type de contrôle qu'elles préconisent n'est également pas toujours le même. Il varie en effet d'une organisation à l'autre notamment en ce qui concerne la nature des organisations effectuant le contrôle. Trois des schémas de certification ont une portée internationale, soit le Forest Stewardship Council, présent dans plus de cinquante pays, le Pan European Forest Council, présent dans plus d'une vingtaine de pays et le système de gestion environnementale ISO 14 001 appliqué à l'échelle du globe⁴⁸. Enfin, la plupart des systèmes

⁴⁶ Dans ce tableau, le terme promoteur signifie le principal instigateur du projet.

⁴⁷ Toutefois, leur rôle dans l'organisation varie d'une initiative à l'autre.

⁴⁸ Les normes du Canadian Standard Association et du Sustainable Forestry Initiative n'ont pas à proprement parler une portée internationale puisqu'elles sont confinées à une seule région de la planète.

de certification ne se distinguent pas en ce qui concerne leur application. De fait, chacun d'entre eux, mis à part le ISO 14 001, s'adresse à la fois à l'organisation et au produit⁴⁹.

En fonction de ces critères, il est intéressant de constater que chacun des schémas de certification a des similarités et des différences par rapport aux autres. Toutefois, selon nous, afin de mieux distinguer les certifications les unes des autres, il est impératif de s'attarder plus profondément sur le contenu et la formulation de leurs critères ou indicateurs. Mais tout d'abord, il nous apparaît important de souligner à nos lecteurs que tous les schémas de certification n'exigent pas qu'une opération forestière désirant se certifier se conforme à leurs critères ou indicateurs dès la première inspection. Par exemple, alors que le Forest Stewardship Council exige, comme nous l'avons vu, l'atteinte immédiate⁵⁰ de ses critères par les opérations forestières désirant se certifier, des initiatives du Sud, tels le Malaysian Timber Certification Council et le Lembaga Ekolabel Indonesia, prônent une certification par étape où la conformité à tous les critères n'a pas à être obtenue dès la première vérification.

Le tableau qui suit provient de l'étude de Cashore et al. (2003). Il présente une comparaison du contenu des critères des schémas de certification les plus utilisés en fonction de certains enjeux.

⁴⁹ Pour s'assurer du suivi entre la certification d'une organisation et la présence de leur logo sur un produit, la plupart des systèmes de certification émettent des certificats de chaîne de continuité fonctionnant selon un procédé semblable à celui du Forest Stewardship Council que nous avons précédemment présenté.

⁵⁰ Un délai pour se conformer à un critère peut être accordé à certaines occasions

Tableau 4.5

Comparaison des schémas de certification en fonction d'aspects liés à l'aménagement forestier (en fonction des critères en vigueur à l'été 2002) (Adapté de Cashore et al., 2003)⁵¹

Enjeux /schémas	Forest Stewardship Council	Canadian Standard Association	Sustainable Forestry Initiative	Pan European Forest Council ⁵²
Plantations	Limite l'établissement de nouvelles plantations. Des plantations existantes ne sont pas éligibles	Pas couvert spécifiquement	Pas couvert spécifiquement	Pas couvert spécifiquement
Produits chimiques	Minimiser et contrôler l'utilisation. Certains produits chimiques sont bannis	Suit la réglementation gouvernementale	Minimiser l'utilisation	Minimiser l'utilisation
Coupe à blanc	Étendue et location contrôlés (varie selon les régions).	Suit la réglementation gouvernementale	La grandeur moyenne ne doit pas excéder 120 acres ⁵³	Pas de politiques spécifiques (varie d'une initiative à l'autre)
Organismes génétiquement modifiés	Interdits	Suit la réglementation gouvernementale	Suit la réglementation gouvernementale	La majorité des initiatives nationales ne l'empêchent pas (sauf France et Angleterre)
Réserves	Identifie les sites importants et en assure la protection	Identifie les sites importants et en assure la protection	Identifie les sites importants, la gestion est laissée à la discrétion de l'opérateur	Identifie les sites importants, la gestion est laissée à la discrétion de l'opérateur
Zones de protection des rives de cours d'eau	Récolte limitée ou interdite dans les zones protégées. Règles plus élevées où la récolte est permise	Développement d'un plan	Développement d'un plan, suit les meilleures pratiques de gestion	Suit la réglementation gouvernementale, développement d'un plan (varie selon les initiatives nationales).

Source : adapté de Cashore et al., 2003 ; p. 20-21

⁵¹ C'est nous qui traduisons

⁵² Le PEFC peut difficilement être comparé aux autres schémas de certification puisque son contenu varie d'un pays à l'autre comme nous l'avons déjà mentionné

⁵³ 1 hectare équivaut à 2.2. acres

Selon ce tableau, le contenu des critères des schémas de certification varie grandement d'une initiative à l'autre. Ainsi, la certification du Forest Stewardship Council se distingue, comme les autres études le laissent également entendre, des autres schémas de certification de par la spécificité des exigences contenues dans ses critères. Elle se démarque également en ce qui concerne le caractère plus substantif de ses critères. Par exemple, dans le cas des produits chimiques, alors que la certification du Forest Stewardship Council interdit l'utilisation de certains produits, les trois autres schémas analysés n'exigent que d'en minimiser l'utilisation. De plus, pour ce qui est des organismes génétiquement modifiés, les critères du Forest Stewardship Council en interdisent l'usage, alors que les critères des trois autres schémas comparés ici proposent plutôt de suivre la réglementation gouvernementale. Le Sustainable Forestry Initiative est par ailleurs la seule certification avec la Forest Stewardship Council qui contrôle l'étendue des coupes à blanc. Notons également que la Canadian Standard Association est le schéma, parmi les quatre comparés dans ce tableau, se basant le plus sur la réglementation gouvernementale pour définir ses exigences.

Cette brève comparaison des schémas de certification que nous venons d'effectuer nous permet de démontrer à nos lecteurs que les différents schémas de certification se distinguent les uns des autres sur plusieurs points. En effet, les schémas n'ont pas tous les mêmes méthodes organisationnelles et ont des critères d'aménagement forestier durable distincts. Nous allons dans la section suivante comparer plus profondément trois des schémas de certification du secteur forestier, soit le Forest Stewardship Council, le Malaysian Timber Certification Council et la Sustainable Forestry Initiative.

4.3.2 Comparaison approfondie du Forest Stewardship Council, du Malaysian Timber Certification Council et de la Sustainable Forestry Initiative

Nous venons de présenter les différents systèmes de certification. Cette présentation est fort utile pour démontrer au lecteur que les systèmes de certification ont des promoteurs différents, des méthodes de fonctionnement non similaires ainsi qu'un contenu différent. Toutefois, pour les fins de cette étude, il est pertinent d'analyser plus profondément certains schémas de certification afin de vérifier l'articulation exacte que prennent les différentes visions de la foresterie durable proposées par l'entremise de la certification pour le secteur forestier. C'est pourquoi nous allons maintenant analyser et comparer en profondeur trois des

systèmes de certification existants, soit le Forest Stewardship Council, le Sustainable Forestry Initiative et le Malaysian Timber Forest Council. Ces trois systèmes ont été choisis, étant donné qu'ils représentent bien la diversité des certifications existantes. En effet, le Forest Stewardship Council a principalement été promu au départ par des groupes environnementaux et a une portée mondiale ; le Sustainable Forestry Initiative a quant à lui été créé par l'industrie et s'applique uniquement dans les pays du Nord ; alors que le Malaysian Timber Certification Council a été développé à l'initiative du gouvernement et de l'industrie et se limite aux forêts tropicales du Sud dans son application. Ainsi, ces trois systèmes représentent bien les différentes tangentes prises par la certification et leur comparaison nous donnera une bonne indication des différentes interprétations de la foresterie durable proposées par la quinzaine de systèmes de certification répertoriée.

Pour comparer ces systèmes, nous effectuerons une analyse du contenu de chacun d'entre eux, de manière à faire refléter leurs divergences et leurs ressemblances. Ces comparaisons seront divisées en fonction des promoteurs, de la portée, du processus de contrôle et quant au contenu des critères des systèmes.

4.3.2.1. Promoteurs et application géographique

Comme nous l'avons souligné précédemment, les trois systèmes que nous analysons ont chacun des promoteurs différents. Alors que le Forest Stewardship Council a été principalement promu au départ par des groupes environnementaux, le Sustainable Forestry Initiative a été créé par l'American Forest & Paper Association, une association regroupant plusieurs membres de l'industrie forestière états-unienne, et le Malaysian Timber Certification Council a été lancé à l'initiative du gouvernement malaisien. Chaque certification a ainsi différents types de promoteurs. Toutefois, il est intéressant de noter que chacune d'entre elles a évolué vers une gestion multipartite. En effet, il est vrai que le Forest Stewardship Council a été promu par les groupes environnementaux au départ, mais se sont rapidement joints à ces groupes, d'autres parties prenantes, comme des détaillants de produits forestiers et des producteurs. Si bien qu'avant même que la norme soit lancée, toutes les parties prenantes du secteur forestier, mis à part le gouvernement pour des raisons que nous avons déjà élucidées dans la section 3.2.1, étaient représentées dans l'organisation de ce système de certification. Pour ce qui est du Sustainable Forestry Initiative, ce n'est que

récemment, en janvier 2002, que la gestion de la norme et le développement de ses critères ont été attribués au Sustainable Forestry Board, regroupant, à part égale, des représentants de l'industrie, de groupes environnementaux et des membres de la communauté forestière élargie. Enfin, le Malaysian Timber Certification Council a été promu par le gouvernement, mais ce dernier a rapidement mis sur pied une organisation indépendante et sans but lucratif chargée de gérer le programme de certification. Cette organisation a un conseil d'administration composé de représentants des milieux académiques, des institutions de développement, de l'industrie du bois, d'agences gouvernementales et d'organisations non gouvernementales. Notons, toutefois, que certains groupes environnementaux malaisiens qui étaient partenaires du projet au départ, ont préféré quitter l'initiative, étant donné que certains de ses critères ne leurs plaisaient pas (Arriflin, 2004). Les différentes initiatives de certification qui avaient toutes différents promoteurs à leur départ, ont donc désormais, dans les trois cas que nous analysons, une gestion multipartite, où la plupart des parties prenantes du secteur forestier sont représentées.

En ce qui concerne l'application géographique des systèmes de certification, nous avons vu précédemment que deux des systèmes ont un caractère plus régional, voire national dans le cas du Malaysian Timber Certification Council, et qu'un d'entre eux, le Forest Stewardship Council a une portée mondiale. De fait, le Sustainable Forestry Initiative peut être qualifiée de certification régionale puisqu'il certifie des forêts en Amérique du Nord, soit aux États-Unis et au Canada. De son côté, le Malaysian Timber Certification Council n'a pour le moment certifié que des opérations forestières malaisiennes. Le Forest Stewardship Council compte, quant à lui, des opérations forestières dans plus de 52 pays, représentant toutes les régions du monde, certifiées sous sa bannière. Chacun de ces trois systèmes a donc des ambitions bien différentes en ce qui concerne la portée de son application.

Tableau 4.6

Comparaison des trois systèmes en fonction de certains critères

Systèmes / Aspects	FSC	SFI	MTCC
Promoteurs	Groupes environnementaux	Industrie	Gouvernement
Portée	Mondiale	Régionale	Nationale
Création	1993	1994	1998
Mission	promouvoir une gestion des forêts mondiales étant écologiquement appropriée, bénéfique socialement et viable économiquement (FSC, 2004)	Améliorer les pratiques forestières et promouvoir la foresterie durable au sein de l'industrie états-unienne (Meidenger, 2001)	Garantir au acheteurs de produits forestiers malaisiens que les produits qu'ils achètent proviennent de forêts gérées de manière durable (MTCC, 2004) ⁵⁴

Le tableau précédent nous permet de constater que chaque système avait à ses débuts des promoteurs de nature totalement différente. De plus, chacun d'entre eux a une portée différente. En ce qui concerne leur mission, nous constatons que la portée géographique des systèmes influence le libellé de leur mission et qu'alors que tous mentionnent la foresterie durable dans leur mission, seul le Forest Stewardship Council y fait mention des trois pôles rattachés à cette notion. De plus, la mission du système malaisien met l'accent sur l'aspect « garantie » de bonnes pratiques aux acheteurs de produits forestiers, plutôt que sur l'implantation de pratiques de foresterie durable.

4.3.2.2 Méthodes et processus de contrôle

Le tableau 3.4 fournit une bonne indication des divergences entre ces trois systèmes en ce qui concerne les méthodes de contrôle qu'ils préconisent. Nous y constatons en effet que le Forest Stewardship Council et le Malaysian Timber Certification Council ne certifient que des opérations forestières qui ont été soumises à une vérification indépendante, c'est-à-dire

⁵⁴ C'est nous qui traduisons.

une vérification effectuée par une organisation qui n'a aucun lien avec l'entreprise vérifiée et qui se spécialise généralement dans la réalisation de telles vérifications. Le Sustainable Forestry Initiative se distingue à cet égard puisqu'il permet différents types de vérification, soit les indépendantes, les externes et les auto-contrôles. Cependant, dans le cas de ce système, seule la vérification indépendante permet d'apposer le nouveau logo de l'organisation sur un produit. Les autres types de vérification ne permettent que d'afficher les vieux logos qui, contrairement au nouveau logo, n'indiquent pas qu'une organisation est certifiée par le Sustainable Forestry Initiative.



Figure 4.6 : Nouveau Logo du SFI



Figure 4.7 : L'un des anciens logos du SFI

Le processus de contrôle diffère d'un système de certification à l'autre. Le processus du Forest Stewardship Council a déjà été décrit dans la section présentant cette norme. Nous allons donc ici seulement en reprendre les grandes lignes afin de comparer les trois processus. Ainsi, pour obtenir la certification du Forest Stewardship Council, une opération forestière doit recevoir la visite d'un des vérificateurs accrédités par ce schéma, qui effectuera un audit complet, d'une durée d'un à cinq jours, de ses pratiques. Une fois l'audit terminé, le vérificateur déterminera si les pratiques de l'opération sont conformes aux exigences du Forest Stewardship Council et le cas échéant, lui attribuera la certification. La certification peut-être accordée même si certains critères ne sont pas entièrement respectés, toutefois un délai pour répondre à ces critères sera ajouté comme condition. Une réévaluation a lieu tous les cinq ans, avec des contrôles à chaque année. Les rapports de vérification sont publics et accessibles sur les sites Internet des vérificateurs.

Le Sustainable Forestry Initiative a un processus différent. Il a premièrement, comme nous l'avons déjà mentionné, différents types de vérification. Ainsi, la vérification peut-être effectuée par des employés de l'entreprise provenant d'un autre département, par une

organisation externe ayant des liens avec l'opération forestière (*e.g.* client) ou par une organisation indépendante. La majorité des opérations forestières certifiées par le Sustainable Forestry Initiative ont fait l'objet d'une vérification indépendante. L'entreprise désirant être vérifiée par une organisation indépendante devra tout d'abord subir un pré-audit de la part de cette organisation afin de vérifier, entre autres, si les employés de l'organisation comprennent bien les objectifs du Sustainable Forestry Initiative et si un responsable pour l'implantation a été identifié. Par la suite, un audit est effectué sur le terrain et dans les bureaux, selon les procédures et les protocoles établis par la International Standard Organization (ISO) afin de vérifier que l'opération forestière désirant se certifier a des pratiques conformes aux 118 indicateurs de ce système. Une fois la certification obtenue, une opération certifiée sera l'objet de contrôle de manière aléatoire, afin de vérifier qu'elle a toujours des pratiques conformes aux exigences de ce système. Une réévaluation a lieu tous les trois ans. Par ailleurs, seul un sommaire des rapports de vérification est du domaine public.

Le Malaysian Timber Certification Council prévoit également une procédure de vérification différente. Tout d'abord, une opération forestière intéressée contacte le Malaysian Timber Certification Council pour lui signifier son désir de se certifier. Par la suite, tout comme dans le cas du Forest Stewardship Council, des audits effectués par des vérificateurs indépendants, selon une procédure définie par le Malaysian Timber Certification Council, permettent de vérifier à quel point une opération forestière est conforme aux exigences de ce système. Le rapport de vérification est ensuite soumis à une révision par des pairs et est finalement transmis au Malaysian Timber Certification Council où un comité décide de l'attribution ou de la non attribution de la certification. L'opération forestière n'a pas à se conformer à toutes les exigences de ce système dès la première inspection. Seul un certain niveau se doit d'être atteint. Par la suite, un plan d'action est présenté par l'opération forestière afin d'atteindre graduellement des pratiques conformes aux exigences de la Malaysian Timber Certification Council. Des contrôles sont effectués à tous les 6 à 12 mois afin de vérifier la conformité des opérations certifiées aux exigences de ce système et une réévaluation complète a lieu tous les cinq ans. Un sommaire des rapports de vérification est publiquement disponible.

Ces trois systèmes émettent également des certificats de chaîne de continuité pour les manufacturiers et autres membres de la chaîne de continuité des produits forestiers. En assurant que les produits issus d'une forêt certifiée sont manipulés de manière à ne pas être contaminés par d'autres produits, ces certificats permettent de garantir la validité du logo. Les organisations désirant obtenir un certificat de chaîne de continuité sont également auditées en fonction de processus similaires à ceux décrits ci haut et en fonction de critères spécifiques pour l'obtention de tels certificats.

Tableau 4.7
Méthodes et processus de contrôle

Systèmes / Aspects	FSC	SFI	MTCC
Type de vérificateur	Indépendant	Indépendant ⁵⁵ , Externe, Auto-Contrôle	Indépendant
Audit	Oui	Oui	Oui
Suivi	Tous les 12 mois	Aléatoire	Tous les 6 à 12 mois
Réévaluation	5 ans	3 ans	5 ans
Rapports disponibles publiquement	Oui	Sommaire	Sommaire
Particularités	Peut émettre un certificat sous certaines conditions	Réalisation d'un pré-audit	Les exigences n'ont pas à être atteintes dès la première inspection.

Ce tableau nous permet alors de constater que sur plusieurs points (*e.g.* audit, réévaluation, suivi) les systèmes de certification ont des méthodes et un processus de contrôle similaires. Par contre, chacun des systèmes a ses propres particularités et ces dernières concernent généralement des aspects forts importants. À cet égard, le fait que le Sustainable Forestry Initiative permette des vérifications par des organisations non indépendantes et le fait que le Malaysian Timber Certification Council n'exige pas d'une opération qu'elle soit conforme à ses exigences dès la première inspection sont particulièrement pertinents à mentionner, en ce sens qu'ils influencent grandement l'interprétation que font ces deux systèmes de la foresterie durable.

⁵⁵ Vérification indépendante nécessaire pour affichage du nouveau logo.

4.3.2.3 Les exigences des systèmes de certification

La nouvelle version des critères du Malaysian Timber Certification Council est basée sur les principes et critères du Forest Stewardship Council. Ainsi, les neuf principes et les 47 critères adjacents de la certification du Malaysian Timber Certification Council sont identiques à tout égard au contenu des neuf premiers principes du Forest Stewardship Council et de leurs critères adjacents. De fait, le contenu des exigences du Malaysian Timber Certification Council est devenu une adaptation régionale du Forest Stewardship Council, en ce sens que les principes et critères de ce dernier sont repris et que des indicateurs spécifiques sont ajoutés afin que la norme soit adaptée au contexte régional. Cependant, le Malaysian Timber Certification Council n'est toujours pas reconnu par le Forest Stewardship Council, c'est donc toujours une certification nationale indépendante. Puisque le contenu du Forest Stewardship Council et du Malaysian Timber Certification Council sont similaires, seul un des deux systèmes, le Forest Stewardship Council, sera utilisé pour cette sous-section, dans laquelle il sera comparé au Sustainable Forestry Initiative. Pour réaliser cette analyse nous allons tout d'abord diviser les critères de ces deux systèmes de certification en fonction de leur nature, qu'elle soit sociale, environnementale ou économique. Nous calculerons par la suite le nombre de critères de chaque système associé à chacun de ces trois thèmes et nous analyserons le contenu des critères thème par thème.

Pour statuer sur l'importance accordée à chacun des trois pôles (social, économique et environnement) du développement durable par ces deux schémas de certification, nous avons analysé le contenu de leurs critères, pour ensuite les classer selon l'un des trois pôles. Ainsi, les 56 critères du Forest Stewardship Council et les 32 mesures de performance du Sustainable Forestry Initiative ont été classés en fonction des trois pôles du concept de développement durable. Notons toutefois que certains de ces critères ou mesures sont de nature générale et n'ont pas pu être classés dans l'un des trois pôles. Qui plus est, plusieurs des critères et mesures touchent plus d'un pôle et ont alors été comptés dans chacun des pôles auxquels ils sont liés. De ce classement, nous constatons que sur les 32 mesures de performance du Sustainable Forestry Initiative 24 concernent le pôle environnement du développement durable, 13 le pôle social et 4 le pôle économie, alors que deux d'entre elles

ne sont pas classées. En ce qui concerne le Forest Stewardship Council, sur les 47⁵⁶ critères évalués, 20 sont de nature sociale, 20 sont de nature environnementale, 6 concernent le pôle économie et 6 sont non classés. Notons que les critères du Sustainable Forestry Initiative chevauchent beaucoup plus souvent deux, voire même trois des pôles, alors que ceux du Forest Stewardship Council concernent généralement un seul des trois pôles.

4.3.2.3.1 Les critères de nature sociale

Comme nous venons de le constater, des exigences de nature sociale sont présentes chez les deux systèmes de certification. Qui plus est, les deux systèmes accordent une place importante aux critères de cette nature dans leur contenu. Nous allons dans cette section nous attarder davantage sur le contenu de ces critères afin de vérifier si des différences existent entre les deux systèmes, non seulement dans leur perception des enjeux sociaux clés du secteur forestier, mais également sur la façon qu'ils ont de traiter ces enjeux et de les traduire en modification de pratiques pour les opérateurs forestiers.

En matière de critères de nature sociale, le Sustainable Forestry Initiative aborde principalement quatre grands thèmes soit les employés et les contractants, les peuples autochtones, le public et les parties prenantes, et la conformité aux législations nationales. Les enjeux sociaux abordés par le Forest Stewardship Council se situent autour des mêmes quatre thèmes que ceux abordés par le Sustainable Forestry Initiative soit : le public et les parties prenantes, les peuples autochtones, les travailleurs et leur famille, et le respect de la réglementation nationale et internationale. C'est lorsqu'on s'attarde aux éléments touchés par chacun des systèmes de certification en ce qui concerne ces quatre thèmes que des différences sont perceptibles. Le tableau suivant illustre les éléments abordés par chacun des deux systèmes en fonction de ces thèmes.

⁵⁶ Pour les fins de cette étude, les critères émanant du principe 10 du FSC n'ont pas été pris en considération, puisqu'ils ne concernent que les plantations. De cette façon, il s'avère plus simple de comparer les différents systèmes de certification existants.

Tableau 4.8
Éléments sociaux traités par chacun des deux systèmes

Systèmes / Thèmes	FSC	SFI
Public et parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration du droit de propriété ou d'utilisation de la terre • Consentement des communautés utilisatrices des terres si elles leur appartiennent • Mise en place de mécanismes de résolution de disputes • Consultation des communautés riveraines • Opportunités d'emploi pour les communautés riveraines • Compensation financière pour les communautés lorsque leurs biens ou activités sont affectés • Accessibilité pour le public à un sommaire du plan de gestion et des indicateurs de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la santé et la sécurité du public lors de l'utilisation de produits chimiques • Consultation du public dans la mise en place de mesures pour implanter la norme • Mettre en place des activités d'éducation à la gestion forestière • Financer la recherche sur la forêt • Protéger les sites culturellement importants • Minimiser les impacts visuels de la récolte • Mise en place d'une procédure pour répondre aux préoccupations du public
Peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Posséder leur consentement pour utiliser leurs terres • Compensation pour utilisation de leurs ressources et de leurs connaissances traditionnelles • Protection des sites culturellement important 	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter les peuples autochtones concernés • Respect des connaissances traditionnelles • Protection des sites culturellement important
Travailleurs et contractants	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et sécurité des travailleurs et de leurs familles • Droit de s'organiser en groupe et de négocier • Formation pour la mise en place de pratiques conformes aux exigences du FSC 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et sécurité • Formation (travailleurs et contractants) pour mettre en œuvre les exigences du SFI
Conformité aux autres exigences régulatrices	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité aux législations sociales nationales • Conformité aux exigences du droit international (OIT, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité aux lois sociales

Ce tableau présente bien les éléments abordés par les deux schémas. À la lecture de ce dernier, nous constatons que plusieurs éléments abordés sont similaires. Ces éléments similaires sont principalement regroupés autour de trois des quatre thèmes, soit les travailleurs, les peuples autochtones et la conformité aux exigences régulatrices. Notons tout

de même que cette similarité n'empêche pas la présence de quelques divergences dans les éléments traités pour chacun de ces trois thèmes. En ce qui concerne le public et les parties prenantes, plusieurs des éléments abordés diffèrent d'un système à l'autre. Par exemple, le Forest Stewardship Council est le seul à évoquer la création d'opportunités d'emploi pour les communautés riveraines aux opérations forestières, alors que le Sustainable Forestry Initiative est le seul à aborder le financement de la recherche sur les forêts. Qui plus est, le Forest Stewardship Council aborde dans l'ensemble quelques éléments sociaux de plus que le Sustainable Forestry Initiative.

Bien que ce tableau constitue un élément de comparaison intéressant entre les deux systèmes, un regard plus en profondeur sur le contenu exact des critères des deux systèmes nous permettra de mieux comprendre ce qu'ils exigent en matière sociale de la part des opérations forestières qu'ils certifient. Nous allons donc sélectionner certains des éléments sociaux abordés par les deux systèmes, afin de comparer la manière dont ils les traitent. Le tableau suivant présente la comparaison des exigences de chacun des systèmes par rapport à certains éléments sociaux qu'ils abordent. La version régionale du Nord-Est des États-Unis⁵⁷ du Forest Stewardship Council a été utilisée pour certaines parties de cette comparaison afin de pouvoir comparer plus adéquatement les exigences de chacun des deux systèmes.

⁵⁷ Cette version a été choisie parmi les 10 adaptations régionales des États-Unis et du Canada puisqu'elle reflète assez bien le contenu des 9 autres. L'utilité d'une telle version pour cette comparaison tient au fait que des indicateurs pour appliquer régionalement le FSC sont développés par les acteurs locaux. Ces indicateurs sont parfois plus précis que les critères du FSC et nous donnent une meilleure idée des exigences concrètes du FSC. De plus, comme le SFI a lui aussi des indicateurs, qui sont plus détaillés que ses mesures de performance, il s'avérait de cette façon plus facile de comparer le contenu des deux certifications. Enfin, une version Nord-Américaine a été choisie encore une fois dans un souci de faciliter la comparaison, puisque le SFI s'applique seulement en Amérique du Nord.

Tableau 4.9^{58 59}

Comparaison du traitement de certains éléments sociaux par les deux systèmes

Systèmes / Éléments	Forest Stewardship Council	Sustainable Forestry Initiative
Connaissances traditionnelles des Peuples autochtones	<p>3.4. Indigenous peoples shall be compensated for the application of their traditional knowledge regarding the use of forest species or management systems in forest operations. This compensation is formally agreed upon with their free and informed consent before forest operations commence</p> <p>3.4.a. Forest owners or managers respect the confidentiality of tribal knowledge and assist in the protection of tribal intellectual property rights.</p> <p>3.4.b. A written agreement is reached with individual American Indians and/or tribes prior to commercialization of their indigenous intellectual property, traditional knowledge, and/or forest resources. The individuals and/or tribes are compensated when such commercialization takes place.</p>	<p>12.4. Program Participants with forest management responsibilities on public lands shall confer with affected indigenous peoples.</p> <p>1. Program that includes communicating with affected indigenous peoples to enable Program Participants to :</p> <p>a. understand and respect traditional forest related knowledge;</p> <p>c. address the sustainable use of nontimber forest products of value to indigenous peoples in areas where Program Participants have management responsibilities on public lands.</p>
Résolution de conflits avec le public et les parties prenantes	<p>2.3 Appropriate mechanisms shall be employed to resolve disputes over tenure claims and use rights. The circumstances and status of any outstanding disputes will be explicitly considered in the certification evaluation. Disputes of substantial magnitude involving a significant number of interests will normally disqualify an operation from being certified.</p> <p>2.3.a. The forest owner or manager maintains relations with community stakeholders to identify disputes in their early stages. If disputes arise, the forest owner or manager initially attempts to resolve them through open communication,</p>	<p>12.5. Program Participants shall establish, at the state, provincial, or other appropriate levels, procedures to address concerns raised by loggers, consulting foresters, employees, the public, or Program Participants regarding practices that appear inconsistent with the SFI Standard principles and objectives.</p> <p>1. Support for SFI Implementation Committee efforts (toll-free numbers and other efforts) to address concerns about apparent nonconforming practices.</p>

⁵⁸ Dans un souci de ne pas altérer les intentions exactes des deux systèmes, les critères, indicateurs et mesures de performance présentés dans ce tableau, et dans les tableaux similaires à venir, ont été laissés dans leur version originale anglaise.

⁵⁹ Les éléments de ce tableau présentés sous la forme d'un chiffre suivi d'un point et d'un autre chiffre sont soit un critère dans le cas du FSC ou une mesure de performance dans le cas du SFI. Alors que les autres éléments sont des indicateurs.

	<p>negotiation, and/or mediation. If negotiation fails, federal, state, local, and/or tribal laws are employed to resolve land tenure claims.</p> <p>2.3 b. The forest owner or manager provides information regarding unresolved and ongoing disputes over tenure and use rights to the FSC-accredited certification body.</p> <p>4.5 Appropriate mechanisms shall be employed for resolving grievances and for providing fair compensation in the case of loss or damage affecting the legal or customary rights, property, resources, or livelihood of local peoples. Measures shall be undertaken to avoid such loss or damage.</p> <p>4.5.a. The forest owner or manager attempts to resolve grievances and mitigate damage resulting from forest management activities through open communication and negotiation prior to legal action.</p> <p>4.5.b Forest owners or managers and their contractors maintain liability insurance or post bonds that are adequate to cover potential liabilities.</p> <p>4.5.c. Forest owners or managers and their contractors have adequate liability insurance.</p>	<p>2. Process to receive and respond to public inquiries.</p>
<p>Santé et sécurité des travailleurs</p>	<p>4.2 Forest management should meet or exceed all applicable laws and/or regulations covering health and safety of employees and their families.</p> <p>4.2.a The forest owner or manager and their contractors develop and implement safety programs and procedures. For example, safety programs may include: training sessions (such as Game of Logging and Certified Logging Professionals), training sessions in proper handling, storage, and disposal of chemicals, application of chemicals with proper equipment according to label directions, and safety meetings.</p>	<p>2.2 Program Participants shall minimize chemical use required to achieve management objectives while protecting employees, neighbors, the public, and the forest environment.</p> <p>1. Supervision of forest chemical applications by state-trained or certified applicators.</p> <p>10.2 Program Participants shall work closely with state logging or forestry associations, or appropriate agencies or others in the forestry community, to foster improvement in the professionalism of wood</p>

	4.2.b The forest owner or manager and their contractors demonstrate an on-going commitment to the health and safety of employees and contractors.	producers. e. logging safety; f. U.S. Occupational Safety and Health Administration regulations
--	---	---

La lecture de ce tableau nous informe quant au niveau d'exigence de chacun des deux systèmes de certification. On constate ainsi que les exigences du Forest Stewardship Council sont plus spécifiques et souvent plus sévères que celles du Sustainable Forestry Initiative. Ainsi, en ce qui concerne les connaissances traditionnelles des peuples autochtones, alors que le Forest Stewardship Council exige entre autres, une entente écrite, incluant compensation, entre les peuples autochtones et l'opérateur forestier avant de commercialiser les connaissances traditionnelles de ces derniers, le Sustainable Forestry Initiative parle plutôt de communiquer avec les peuples autochtones pour mieux comprendre et respecter leurs connaissances traditionnelles. Même constat pour ce qui est de la résolution de conflits avec le public et les parties prenantes, alors que le Forest Stewardship Council demande la mise en place d'un mécanisme pro-actif de résolution de conflit et l'envoi de rapports à l'organisme de vérification dans le cas de conflits concernant les droit d'utilisation du terrain, le Sustainable Forestry Initiative exige la mise en place d'un processus pour recevoir et répondre aux demandes du public. Enfin, le sujet de la santé et sécurité des travailleurs est également traité fort différemment par les deux organisations. De fait, le Forest Stewardship Council exige entre autres, que des programmes et des procédures de sécurité soient mis en place, alors que le Sustainable Forestry Initiative, se limite à exiger que les employés soient protégées lors de l'application de pesticides et que les opérations certifiées travaillent en collaboration avec d'autres parties prenantes afin que les travailleurs forestiers soient davantage au courant des mesures de sécurité. Ce tableau nous permet alors de constater que bien que les deux systèmes de certification traitent souvent des mêmes enjeux sociaux, leurs demandes quant à ces enjeux diffèrent grandement. De fait, le Forest Stewardship Council a en général des requêtes très explicites, substantives et exigeantes pour les opérateurs forestiers désirant se certifier sous sa bannière, tandis que le Sustainable Forestry Initiative a régulièrement des critères plus flous, moins explicites et moins exigeants.

4.3.2.3.2 Les critères de nature environnementale

Sur les 32 mesures de performances du Sustainable Forestry Initiative, 24 traitent d'environnement. Dans les critères de ce système, ce pôle du concept de développement durable est de loin celui qui reçoit le plus d'attention. En ce qui concerne le Forest Stewardship Council, 20 des 47 critères que nous avons analysés sont de nature environnementale, soit exactement le même nombre que les critères de nature sociale. Plusieurs éléments sont traités par chacun des deux systèmes par rapport à cette thématique. Les éléments traités par le Sustainable Forestry Initiative peuvent être regroupés sous certaines catégories. Ces catégories sont au nombre de trois. La première concerne la préservation des écosystèmes forestiers (services écologiques, productivité, aire protégée, etc.), la seconde une gestion environnementale des opérations forestières et la troisième le respect de la législation. De son côté, le Forest Stewardship Council traite d'éléments qui peuvent être regroupés dans les trois mêmes catégories. Le tableau présente les éléments traités par chacun des deux systèmes de certification à l'intérieur de ces trois catégories.

Tableau 4.10

Éléments environnementaux traités par chacun des deux systèmes

Systèmes / Catégorie	Forest Stewardship Council	Sustainable Forestry Initiative
Préservation des écosystèmes forestiers	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les services environnementaux et les fonctions écologiques de la forêt • Éviter les dommages à d'autres ressources causés par l'exploitation forestière • Établir des zones de conservation et de protection • Protéger les espèces menacées • Protéger des échantillons de territoire représentatifs des variétés d'écosystèmes • Conversion de forêts naturelles en plantation • Traitement spécial lors d'opérations dans des forêts à haute valeur de conservation 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la productivité des forêts et des sols • Maintenir la santé des forêts • Protéger la qualité de l'eau • Conserver la diversité biologique • Gérer les habitats de la faune et de la flore • Protéger les sites écologiquement importants • Protéger les espèces menacées
Gestion environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Minimiser la quantité de pertes et de déchets produits lors de l'exploitation des forêts • Évaluation des impacts environnementaux préalable à l'exploitation • Lignes de conduites pour contrôler l'érosion et minimiser les impacts sur l'écosystème forestier des activités de l'opération • Réduire l'utilisation de pesticides • Organismes génétiquement modifiés interdits • Appliquer le principe de précaution lors de l'utilisation d'espèces exotiques • Mettre en place des procédures de contrôle de l'état des écosystèmes forestiers du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Replanter ou effectuer de la régénération naturelle planifiée dans les aires où une coupe forestière a eu lieu • Minimiser l'utilisation de produits chimiques • Gérer les coupes à blanc en fonction de leur superficie et du lieu • Utilisation efficiente des arbres récoltés • Minimiser les déchets et pertes associés à la récolte de bois • Système de contrôle de la reforestation
Respect des législations environnementales	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les législations nationales environnementales • Respecter les traités environnementaux internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas d'utilisation d'éléments issus de la biotechnologie, suivre la législation nationale et les protocoles internationaux • Prendre les mesures pour respecter les législations environnementales

À l'analyse de ce tableau nous constatons que, à quelques variantes près, les deux systèmes traitent d'éléments similaires lorsqu'il est question d'environnement. En effet, bien qu'ils n'utilisent pas un vocabulaire identique dans tous les cas, pour chacun des trois grands enjeux, les éléments traités sont semblables d'un système à l'autre. De ce constat, nous pouvons conclure qu'en matière d'exigences environnementales, les deux systèmes ont des exigences concernant les mêmes éléments. Toutefois, tout comme dans le cas des critères sociaux, il s'avère ici aussi pertinent de vérifier le traitement exact de ces éléments fait par chacun de ces deux systèmes. C'est pourquoi nous allons comparer le contenu des deux systèmes par rapport à certains des éléments présentés dans le tableau précédent. Le tableau qui suit présente la façon de traiter les éléments par chacun des deux systèmes.

Tableau 4.11⁶⁰

Comparaison du traitement d'éléments environnementaux par les deux systèmes

Systèmes / Éléments	Forest Stewardship Council	Sustainable Forestry Initiative
Minimiser les pertes et déchets	<p>5.3 Forest management should minimize waste associated with harvesting and on-site processing operations and avoid damage to other forest resources.</p> <p>5.3.a. Felling, skidding/yarding, bucking, sorting, and handling are carried out in a way that optimizes log scale and grade.</p> <p>5.3.b. Harvest is implemented in a way that protects the integrity of the residual stand. Provisions concerning acceptable levels of residual damage are included in operational contracts. <i>For example, bumper trees are utilized and equipment is selected and used in a way that minimizes unintentional damage to crop trees.</i></p> <p>5.3.c. After adequate woody debris has been left on a site to provide nutrient capital and habitat (see 6.3.c), the remaining logs and large limbs are sold when markets exist. When markets do not exist, excess woody debris is distributed throughout the site, rather</p>	<p>7.1. <i>Program Participants</i> shall employ appropriate forest harvesting technology and "in-woods" manufacturing processes and practices to <i>minimize</i> waste and ensure efficient utilization of harvested trees, where consistent with other SFI Standard <i>objectives</i>.</p> <p>1. <i>Program</i> or monitoring system to ensure efficient utilization, which may include provisions to ensure</p> <ul style="list-style-type: none"> a. landings left clean with little waste; b. residues distributed to add organic and nutrient value to future forests; c. training or incentives to encourage loggers to enhance utilization; d. cooperation with mill managers for better utilization of species and low-grade material; e. merchandizing of harvested material to ensure use for its most beneficial purpose; f. development of markets for underutilized species and low-grade wood; g. periodic inspections and reports noting

⁶⁰ Les informations présentées en note de bas de page pour le tableau 4.9 s'applique également à ce tableau.

	than being left on the landing.	utilization and product separation; or h. exploration of alternative markets (e.g., energy markets).
Protection de sites et des espèces menacées	<p>6.2. Safeguards shall exist which protect rare, threatened and endangered species and their habitats (e.g., nesting and feeding areas). Conservation zones and protection areas shall be established, appropriate to the scale and intensity of forest management and the uniqueness of the affected resources.</p> <p><i>Applicability Note: This criterion applies only to management areas in which state or federally listed species or natural communities state-ranked as S1, S2, S3, or globally-ranked G1, G2, or G3 by state natural heritage programs are potentially present (**note de la version régionale du Nord-Est des Etats-Unis)</i></p> <p>6.2.a. If the assessment undertaken in 6.1 indicates the presence or assumed presence of a species or natural community that is considered rare, threatened, or endangered, and planned activities have the potential to negatively affect the species or community, then appropriate protection and/or management measures are implemented.</p> <p>6.2.b. Conservation zones for existing sensitive, rare, threatened, and endangered species and other protected areas are arranged to enhance the viability of habitats, including their connectivity within the landscape.</p> <p>Note : le Forest Stewardship établit aussi des pratiques à respecter lorsqu'une opération forestière effectuée des coupes dans des zones définies comme étant à haute valeur de conservation (voir principe 9 et les critères adjacents)</p>	<p>Performance Measure 6.1. <i>Program Participants</i> shall identify special sites and manage them in a manner appropriate for their unique features.</p> <p>1. Use of existing natural heritage data and expert advice in identifying or selecting sites for <i>protection</i> because of their ecologically, geologically, historically, or <i>culturally important</i> qualities.</p> <p>2. Appropriate mapping, cataloging, and management of identified special sites.</p> <p>Performance Measure 4.2. <i>Program Participants</i> shall apply knowledge gained through research, science, technology, and field experience to manage <i>wildlife habitat</i> and contribute to the <i>conservation of biological diversity</i>.</p> <p>1. Collection of information on <i>critically imperiled</i> and <i>imperiled</i> species and communities and other <i>biodiversity</i>-related data through forest <i>inventory</i> processes, mapping, or participation in external programs, such as NatureServe, state or provincial heritage programs, or other credible systems. Such participation may include providing nonproprietary scientific information, time, and assistance by staff, or in-kind or direct financial support.</p> <p>2. A methodology to incorporate research results and field applications of <i>biodiversity</i> and ecosystem research into forest management decisions.</p>

À la lecture de ce tableau, on constate que les deux systèmes exigent la mise en place de pratiques plutôt identiques pour minimiser les pertes et les déchets causés par l'exploitation

forestière. Par exemple, les deux systèmes demandent qu'une certaine quantité de résidus soit laissée en place pour améliorer la valeur nutritive des sols. En ce qui concerne la protection de sites et des espèces menacées, bien que les deux systèmes exigent d'effectuer un inventaire des espèces menacées et des sites à protéger, seul le Forest Stewardship établit clairement que dans le cas où des espèces menacées sont répertoriés, des zones de conservation et des mesures de gestion doivent être établies pour assurer la protection de ces espèces. Ainsi, pour ce qui est des critères environnementaux, les deux organisations ont des exigences plus similaires que dans le cas des critères sociaux, où le Forest Stewardship Council a des exigences beaucoup plus sévères et de nature plus substantive. Il n'en demeure pas moins, que le Forest Stewardship Council est également dans ce cas-ci le plus exigeant des deux systèmes.

4.3.2.3.3 Les critères de nature économique

Six des 47 critères du Forest Stewardship Council que nous avons analysés sont de nature économique et quatre des 32 mesures de performance du Sustainable Forestry Initiative sont de cette même nature. Les enjeux économiques traités par le Sustainable Forestry Initiative concernent la maintien à long terme de la productivité de la forêt et la maximisation à court terme de la productivité de la forêt, notamment en finançant la recherche à ce propos et en protégeant la forêt des impacts négatifs des agents destructeurs. De son côté, le Forest Stewardship Council traite d'une plus grande variété d'enjeux. Il traite en effet de l'importance de favoriser un usage optimal des produits de la forêt, de la transformation locale de ces produits, de la préservation des autres services de la forêt, dont certains sont de nature économique, tel que les réservoirs de poissons, du maintien d'un niveau de rendement soutenu pour la récolte de bois et de la nécessité pour les opérations forestières d'être viables économiquement. Comme il est possible de le constater, les enjeux économiques traités diffèrent grandement, mis à part pour ce qui est du maintien à long terme de la productivité de la forêt qui est abordé par les deux systèmes de certification. Le tableau suivant présente les enjeux économiques traités par chacune des certifications.

Tableau 4.12

Éléments économiques traités par chacun des deux systèmes

Forest Stewardship Council	Sustainable Forestry Initiative
<ul style="list-style-type: none"> • favoriser un usage optimal des produits de la forêt • transformation locale de ces produits • préservation des autres services de la forêt • maintien d'un niveau de rendement soutenu pour la récolte de bois • Viabilité économique des opérations forestières 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien à long terme de la productivité de la forêt • Maximisation à court terme de la productivité de la forêt, notamment en finançant la recherche à ce propos et en protégeant la forêt des impacts négatifs des agents dommageurs

Comme nous l'avons déjà mentionné, le seul élément de nature économique abordé par les deux systèmes de certification concerne le maintien à long terme de la productivité de l'opération. C'est donc cet élément qui sera analysé dans le tableau suivant afin de comparer la façon qu'a chacun des deux systèmes de le traiter.

Tableau 4.13
 Comparaison du traitement d'un élément économique par les deux systèmes

Systèmes / Éléments	Forest Stewardship Council	Sustainable Forestry Initiative
Rendement soutenu	<p>5.6 The rate of harvest of forest products shall not exceed levels that can be permanently sustained.</p> <p>5.6.a. The sustainability of harvest levels is based on one or more of the following: clearly documented growth and regeneration data, site index models, site productivity, and desired future condition, as well as consideration of cyclical and natural disturbances. The required level of documentation to support the harvest calculation is appropriate to the scale and intensity of forest management and the uniqueness of the affected resources.</p> <p>5.6.b. In response to monitoring and new information, the harvest calculation is periodically assessed and revised as necessary to incorporate the effects of changes in market conditions, forest disturbances (e.g., insect infestations, disease, weather damage), and desired forest condition into the calculation. Revisions to the harvest calculation are reported to the certifier.</p> <p>5.6.c. Once the age-class (see Glossary) distribution commensurate with long-term sustainability is achieved, total harvest volume does not exceed sustainable levels as calculated in 5.6.a for any rolling ten-year average.</p> <p>5.6.d. Prior to incorporating the allowable cut effect (see Glossary) into the harvest calculation, the landowner has demonstrated a commitment to investing in forestry practices used to calculate the allowable harvest in 5.6.a and 5.6.b. The landowner has demonstrated a commitment not only to implementing the practice but also to maintaining it throughout the period used in the harvest calculation. The auditing team makes final determination of the appropriate use of the allowable cut effect.</p>	<p>1.1. Program Participants shall ensure that long-term harvest levels are sustainable and consistent with appropriate growth-and-yield models and written plans.</p> <p>1. A long-term resource analysis to guide forest management planning at a level appropriate to the size and scale of the operation, including</p> <ol style="list-style-type: none"> a. a periodic or ongoing forest inventory; b. a land classification system; c. soils inventory and maps, where available; d. access to growth-and-yield modeling capabilities; e. up-to-date maps or a geographic information system (GIS); f. recommended sustainable harvest levels; and g. a review of nontimber issues (e.g., pilot projects and economic incentive programs to promote water protection, carbon storage, or biological diversity conservation). <p>2. Documentation of annual harvest trends in relation to the sustainable forest management plan.</p> <p>3. A forest inventory system and a method to calculate growth.</p> <p>4. Periodic updates of inventory and recalculation of planned harvests.</p> <p>5. Documentation of forest practices (e.g., planting, fertilization, and thinning) consistent with assumptions in harvest plans.</p>

Dans le cas de cet élément de nature économique, le critère du Forest Stewardship Council et la mesure de performance du Sustainable Forestry Initiative se ressemblent sensiblement. Il en va de même pour les indicateurs, qui ont plusieurs points en commun et exigent des opérations la mise en place de pratiques semblables pour assurer le rendement soutenu de la forêt qu'ils gèrent. Par exemple, les deux systèmes exigent d'effectuer une analyse des ressources et l'utilisation des techniques les plus avancées, afin de mieux planifier le niveau de récolte permettant l'atteinte d'un rendement soutenu. Le Forest Stewardship Council est par contre le seul à aborder clairement la prise en compte des événements naturels dans l'établissement de ce niveau. Ainsi, pour ce qui est du rendement soutenu, les deux systèmes ont des exigences semblables, avec quelques clarifications de plus de la part du Forest Stewardship Council. Qui plus est, rappelons que le Forest Stewardship Council traite de beaucoup plus d'éléments de cette nature dans ses critères que le Sustainable Forestry Initiative.

De cette étude comparative des trois systèmes de certification, nous pouvons tirer quelques conclusions. Tout d'abord, le Forest Stewardship Council et le Malaysian Timber Certification Council qui a des critères alignés sur ceux du Forest Stewardship Council rappelons-le, couvrent plus d'enjeux que le Sustainable Forestry Initiative et ont des exigences plus sévères et davantage substantives en ce qui concerne ces enjeux. Néanmoins, nous constatons que l'ensemble des systèmes s'attarde à des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Notons également, que si le Forest Stewardship Council se distingue grandement du Sustainable Forestry Initiative en matière de critères sociaux, la différence dans les enjeux traités et la façon de les traiter est réduite pour ce qui est des critères de nature environnementale. De plus, en ce qui concerne les critères économiques, bien que les éléments abordés soient différents, la façon de traiter ceux qui sont en commun aux deux systèmes est semblable. Ainsi, le Forest Stewardship Council couvre bel et bien davantage d'éléments, et ce d'une façon plus sévère, que le Sustainable Forestry Initiative. Toutefois, face à certains enjeux, et surtout par rapport aux enjeux de nature environnementale, l'écart entre les deux systèmes est considérablement réduit.

Par ailleurs, nous remarquons également que si le Malaysian Timber Certification Council se distingue peu du Forest Stewardship Council en matière de contenu, il se distingue pour ce qui est de la méthode de contrôle qu'il met de l'avant. De fait, ce système préconise une amélioration par étape des pratiques d'une opération, dans le but d'atteindre éventuellement des pratiques conformes à ses critères. Dans les forêts certifiées par le Malaysian Timber Certification Council, les exigences du Forest Stewardship Council ne seront donc atteintes qu'à long terme. En matière de contrôle, le Sustainable Forestry Initiative se distingue aussi des deux autres systèmes en ce sens qu'il ne rend pas obligatoire la vérification par un tiers indépendant. Bref, cette section démontre que les trois systèmes comparés présentent chacun une vision distinguée de la façon de mettre en œuvre la foresterie durable.

4.4 Survol historique de l'application de la certification

L'application de la certification à l'échelle mondiale connaît une forte progression depuis le début du 21^e siècle. En effet, entre 2000 et 2005, le nombre d'hectares certifiés a progressé de près de 500%, passant de 52 millions à 245 millions d'hectares, pour un total d'environ 6,4% de la superficie forestière mondiale⁶¹ (Amha, 2003 ; Eba'a Atyi et Simula, 2002 ; p. 8, 16 ; PEFC, 2005, FSC, 2005, MTCC, 2005, LEI, 2005, ATFS, 2005, Coalition Canadienne, 2005). Le nombre total d'hectares certifiés serait encore plus élevé si on y ajoutait les hectares gérés par des organisations utilisant le système de gestion ISO 14001. Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'hectares certifiés par l'ensemble des systèmes de certification entre 1994 et aujourd'hui.

⁶¹ Une grande partie du couvert forestier mondial n'est pas sous aménagement forestier et ne peut donc être certifié. À titre d'exemple, selon un rapport du Fond mondial pour la nature cité par Van Dam (2002 ; p. 3), la superficie de forêts qui produira du bois industriel pour les 20 à 30 prochaines années sera de 600 millions d'hectares.

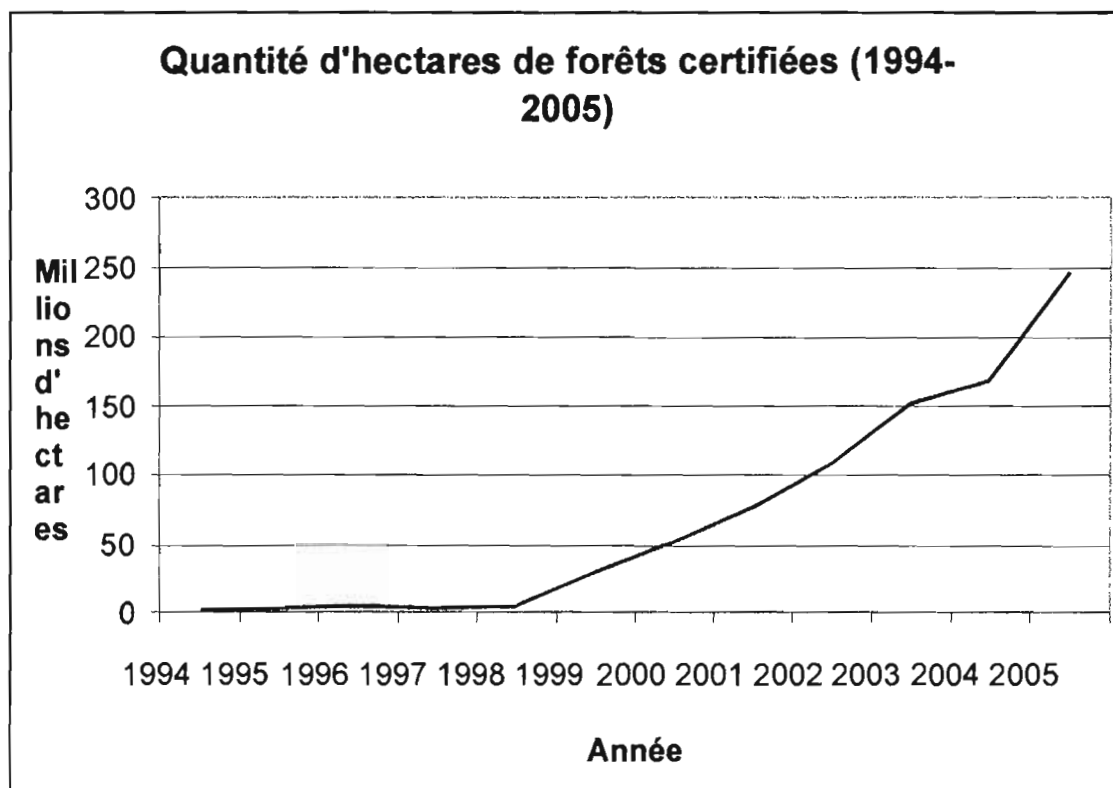


Figure 4.8⁶² Évolution du nombre total d'hectares de forêts certifiées⁶³
Sources : Eba'a Atyi Richard et Markuu Simula, 2002b ; PEFC, 2005 ; FSC, 2005 ; MTCC, 2005, LEI, 2005 ; ATFS, 2005 ; Coalition Canadienne, 2005 ; Amha, 2003

À la lecture de ce tableau, outre la forte progression enregistrée depuis 2000, il est possible de constater que la certification a mis plus de 5 années avant que les producteurs forestiers emboîtent le pas à l'idée et se mettent à certifier leurs terres forestières

⁶² Cette figure, ainsi que toutes les autres statistiques présentées dans ce chapitre, ne tiennent pas compte des forêts gérées par des organisations enregistrées sous la bannière ISO 14001.

⁶³ Les chiffres de 1994 à 2002 proviennent de (Eba'a Atyi Richard et Markuu Simula, 2002b), le chiffre de 2003 provient de (Amha, 2003) et date de septembre 2003, les chiffres de 2004 et 2005 ont été calculés par nous à partir des informations fournies sur les sites Internet des différents systèmes de certification. Le chiffre de 2004 a été calculé en février 2004, alors que le chiffre de 2005 a été calculé en avril 2005.

4.4.1 Répartition par système de certification

Nous allons discuter dans cette sous-section de la répartition actuelle par système de certification du nombre d'hectares et d'opérations certifiés ainsi que de l'évolution de cette répartition. Nous commencerons par l'état actuel, pour ensuite aborder l'évolution de la répartition par système. Le tableau et la figure qui suivent présente la répartition par système de certification du nombre d'hectares de forêt certifiés en date de mai 2005.

Tableau 4.14

Nombre d'hectares certifiés par schémas de certification (mai 2005)

Systèmes de certification	Nombre d'hectares
FSC	53083912
PEFC	58396291
SFI	50225107
MTCC	4741093
CSA	63700000
ATFS	13476510
CERFLOR	50000
CERTFOR	1527180
LEI	92286

Sources : Sites Internet des organisations de certification

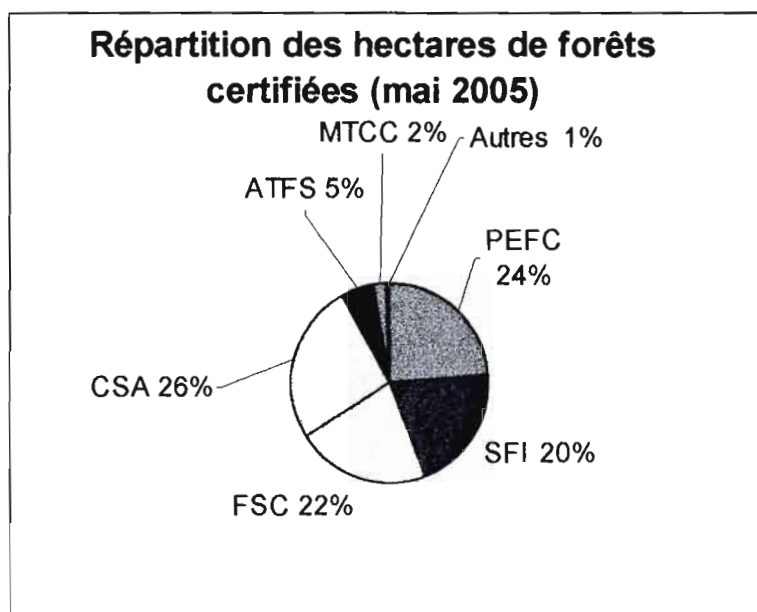


Figure 4.9 : Répartition des hectares certifiés par système de certification

Ce tableau et cette figure permettent de constater qu'en date de mai 2005, c'est la certification créée par la Canadian Standard Association à la demande de l'industrie canadienne, la CSA Z-809, qui possède le plus grand nombre d'hectares de forêts certifiées sous sa bannière. La suite de très près, les deux systèmes de certification à portée mondiale, soit le Pan European Forest Council et le Forest Stewardship Council, avec respectivement 24 % et 22 % des hectares certifiés. La Sustainable Forestry Initiative, la certification créée par l'American Forest & Paper Association, se greffe à ce groupe de schémas ayant sous leur bannière 20% et plus des 245 millions d'hectares de forêts certifiées. Nous verrons un peu plus loin dans cette section, lorsque nous analyserons l'évolution du nombre d'hectares certifiés par chacun des systèmes de certification, que ces quatre systèmes dominent depuis longtemps le marché de la certification. Notons également, qu'en date de mai 2005, 99% des hectares certifiés l'étaient par six schémas de certification, soit le Forest Stewardship Council, le Sustainable Forestry Initiative, le Canadian Standard Association, le American Tree Farm System, le Pan European Forest Council et le Malaysian Timber Certification Council. Le tableau suivant permet d'ajouter un autre facteur de comparaison entre les systèmes. En effet, en comparant le nombre total d'opérations forestières certifiées par

chacun des systèmes, il nous permet de mieux jauger lesquels des systèmes sont les plus en demande auprès des opérations forestières.

Tableau 4.15

Nombre d'opérations forestières certifiées par systèmes de certification (en date de mai 2005)

Systèmes de certification	Nombre d'opérations
FSC	694
PEFC	839
SFI	103 ⁶⁴
MTCC	9
CSA	47
ATFS	65549 ⁶⁵
CERFLOR	1
CERTFOR	6
LEI	2

Sources : Sites Internet des organisations de certification

À la lecture de ce tableau, nous constatons que certification du Canadian Standard Association, qui domine en terme d'hectares de forêts certifiées, vient loin derrière le Pan European Forest Council et le Forest Stewardship Council, lorsqu'il est question du nombre d'opérations forestières certifiées. Cet écart s'explique par le fait que la taille moyenne des opérations forestières certifiées par le Canadian Standard Association est de loin supérieure à celle du Pan European Forest Council (1,3 millions d'hectares pour le CSA versus 69000 hectares pour le PEFC). La taille des opérations forestières canadiennes, où la Canadian Standard Association a certifié quasiment l'ensemble de ses forêts, explique en grande partie

⁶⁴ Dans le cas du SFI, ce sont les opérations certifiées par une tierce partie qui sont chiffrées dans ce tableau. Ces opérations représentent environ 80% du total des hectares certifiés par le SFI.

⁶⁵ Rappelons au lecteur que le American Tree Farm System (ATFS) se spécialise dans les petites fermes forestières.

cette moyenne. Ainsi, en terme d'opérations forestières certifiées, si on exclu l'American Tree Farm System, qui domine complètement les autres systèmes, étant donné qu'il certifie de petites propriétés forestières non industrielles pouvant faire moins d'un demi hectare, ce sont le Pan European Forest Council et le Forest Stewardship Council qui sont les plus en demande des systèmes de certification pour le moment. Encore une fois, le Sustainable Forestry Initiative vient en troisième et la Canadian Standard Association en quatrième, pendant que les autres systèmes sont relégués loin à l'arrière. Une combinaison du nombre d'hectares certifiés et du nombre d'opérations forestières certifiées, nous permet de constater que le Pan European Forest Council et le Forest Stewardship Council, les deux systèmes à portée mondiale, sont les plus populaires et les plus utilisés. Les trois systèmes Nord-Américains suivent en ce qui concernent leur utilisation et enfin, avec à leur tête le système malaisien, les autres systèmes de certification viennent loin derrière ces cinq systèmes. Le tableau suivant présente un ultime point de comparaison entre les systèmes de certification. Il permet en effet de comparer le nombre de pays dans lesquels les certifications sont utilisées.

Tableau 4.16

Nombre de pays couvert par système

Systèmes de certification	Nombre de pays
FSC	52
PEFC	18
SFI	2
MTCC	1
CSA	2
ATFS	1
CERFLOR	1
CERTFOR	1
LEI	1

Sources : Sites Internet des organisations de certification

À la lecture de ce tableau, nous constatons que le Forest Stewardship Council est de loin le système appliqué dans le plus grand nombre de pays. Cette position est cohérente avec ses ambitions mondiales déclarées dès sa création et l'inclusion dans cette organisation de parties prenantes provenant de tous les pays. Le Pan European Forest Council vient deuxième avec 18 pays, c'est d'ailleurs le seul autre système cherchant à certifier mondialement des forêts. Par contre, soulignons qu'au départ ce système visait surtout les forêts européennes et c'est avec le temps qu'il s'est ouvert au reste du monde. La plupart des 18 pays où le Pan European Forest Council a certifié des forêts sont donc pour le moment européens. Ce tableau récapitulatif permet de comparer chaque système en fonction des trois critères, soit le nombre d'hectares certifiés, le nombre d'opérations forestières certifiées, et le nombre de pays où le système de certification a certifié des forêts.

Tableau 4.17

Utilisation des systèmes de certification

Systèmes de certification	Nombre d'hectares	Nombre d'opérations	Nombre de pays
FSC	53083912	694	52
PEFC	58396291	839	18
SFI	50225107	103 ⁶⁶	2
MTCC	4741093	9	1
CSA	63700000	47	2
ATFS	13476510	65549 ⁶⁷	1
CERFLOR	50000	1	1
CERTFOR	1527180	6	1
LEI	92286	2	1

⁶⁶ Dans le cas du SFI, ce sont les opérations certifiées par une tierce partie qui sont chiffrées dans ce tableau. Ces opérations représentent environ 80% du total des hectares certifiés par le SFI.

⁶⁷ Rappelons au lecteur que le American Tree Farm System (ATFS) se spécialise dans les petites fermes forestières.

La combinaison des trois facteurs de comparaison, nous permet de constater que le Pan European Forest Council et le Forest Stewardship Council sont actuellement les deux systèmes les plus utilisés. Cela nous laisse croire que ces deux systèmes sont les deux principaux protagonistes de la bataille pour obtenir la plus grande part possible du marché de la certification et ainsi d'imposer la vision de la foresterie durable qui sera promue par cet outil. Afin de confirmer cette constatation, nous allons maintenant jeter un coup d'œil sur l'évolution de l'application des systèmes de certification. Une fois ces informations présentées nous serons mieux à même de déterminer lesquels des systèmes joueront un rôle important au cours des prochaines années.

4.4.1.1 Évolution du nombre d'hectares de forêts certifiées par systèmes de certification.

Les deux figures suivantes présentent l'évolution du pourcentage des hectares certifiés par système de certification entre 2002 et 2005.

Évolution du pourcentage des hectares certifiés par certification (2002-2005)

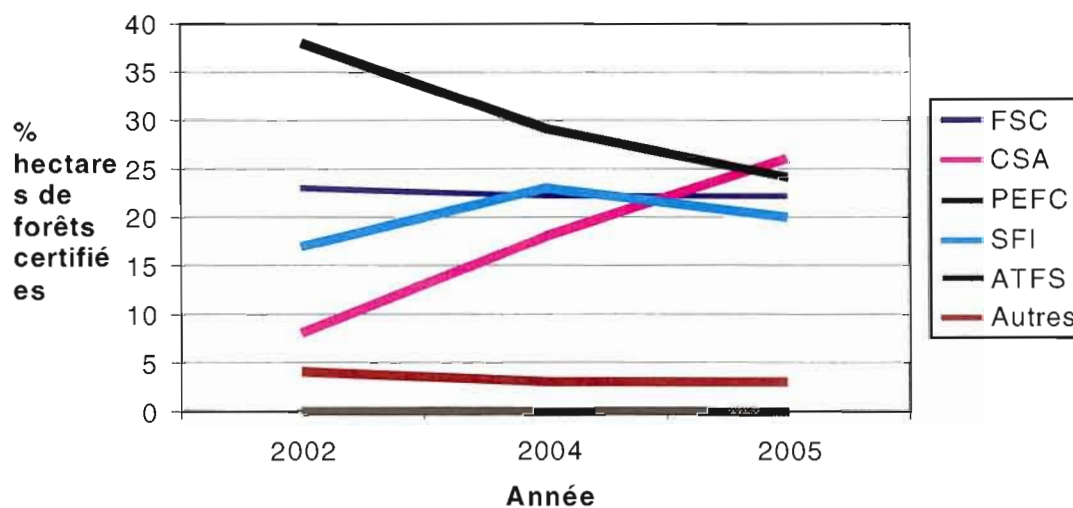


Figure 4.10 : Répartition des hectares certifiés par schéma de certification (en date de mai 2004)

Sources : sites Internet des organisations de certification

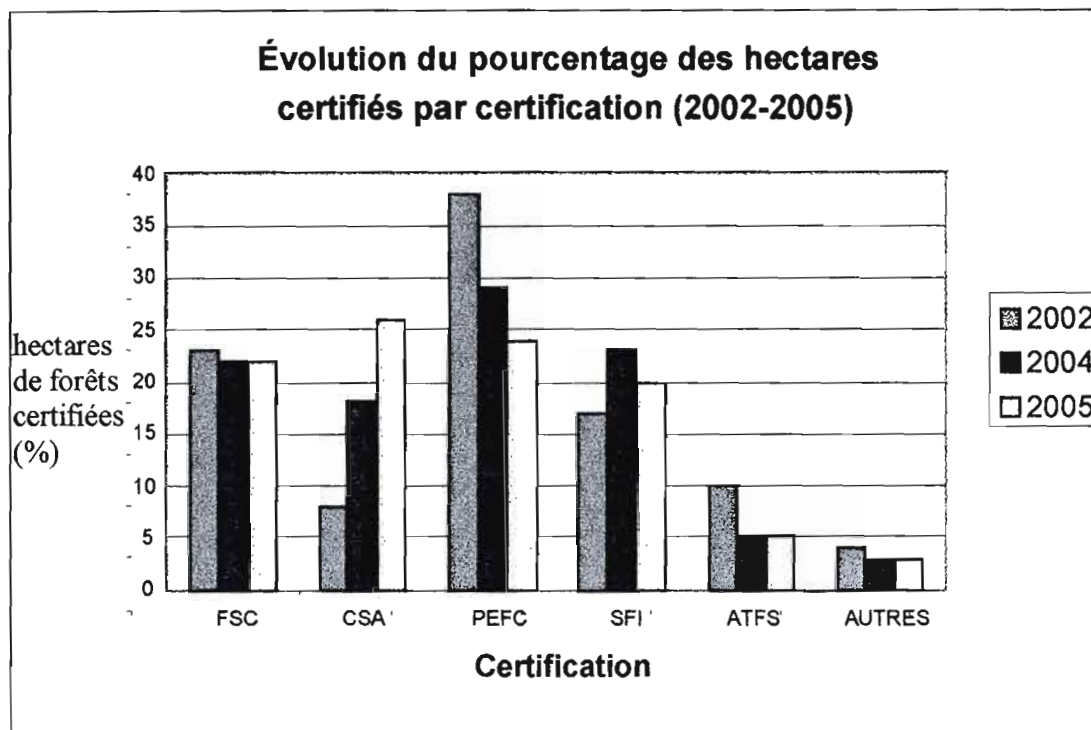


Figure 4.11 : Répartition des hectares certifiés par schéma de certification (en date de mai 2005) Sources : sites Internet des organisations de certification

À la lecture de ces figures, il est possible de constater l'évolution rapide entre 2002 et 2005 de la part de marché des hectares certifiés attribuée à chaque certification. La certification de la Canadian Standard Association est celle qui était la plus appliquée en date d'avril 2005 et celle dont la part de marché a le plus évolué entre 2002 et 2005, passant de 8% à 26 % du total des hectares certifiés. Cette augmentation impressionnante s'explique, comme nous l'avons déjà mentionné, en grande partie par la taille des opérations forestières certifiées par ce schéma. De fait, les opérations forestières canadiennes occupent d'immenses superficies ; ce schéma ne certifiant que des forêts canadiennes, chaque nouvelle certification augmente considérablement sa part des hectares certifiés au total. Ainsi, s'il est le premier en ce qui concerne le nombre total d'hectares certifiés, nous avons vu précédemment qu'il est loin d'occuper cette position lorsque nous nous attardons sur le nombre total d'opérations

forestières certifiées. De plus, les grands opérateurs forestiers canadiens se sont engagés à certifier l'ensemble des forêts sous leur contrôle d'ici la fin de 2006. Cet objectif ayant été atteint à 85%, la forte progression du Canadian Standard Association devrait ralentir d'ici la fin de 2006 (Coalition Canadienne, 2005). De ces deux figures, il est également intéressant de constater que le Forest Stewardship Council est la certification dont l'évolution est la plus constante entre 2002 et 2005. En effet, ce dernier possède toujours autour de 20-25% des hectares certifiés, et ce malgré l'augmentation rapide du nombre total d'hectares certifiées. Il suit donc une croissance égale à celle de la certification. Alors que le Pan European Forest Council de son côté a vu sa part des hectares certifiée fondre comme neige au soleil au entre 2002 et 2005. La progression du nombre d'hectares qu'il certifie ne suit donc pas le rythme de celle de l'ensemble des hectares de forêts certifiées. Ainsi, l'évolution des parts de marchés démontre que depuis la forte éclosion du nombre d'hectares de forêts certifiées au début des années 2000, ce sont les quatre mêmes systèmes qui dominant, soit le Forest Stewardship Council, le Pan European Forest Council, le Sustainable Forestry Initiative, et le Canadian Standard Association. Ces deux figures confirment par ailleurs que le Forest Stewardship Council et le Pan European Forest Council, chacun avec ses alliés⁶⁸, deviennent de plus en plus les deux principaux artisans de la bataille pour définir la vision de la foresterie durable proposée par la certification. L'étude de la répartition régionale de la certification dans la sous-section suivant nous permettra toutefois de constater qu'il ne faut pas éliminer la vision proposée par les certifications du Sud dans cette bataille.

4.4.2 La répartition régionale de la certification

Le succès actuel de la certification nous laisse croire qu'elle s'impose de plus en plus dans la structure régulatrice du secteur forestier, si bien qu'aujourd'hui elle est devenue selon certains : « l'instrument principal des politiques forestières internationales » (Guéneau, 2001 ; p.12). Cependant, alors qu'au départ la motivation pour créer cet outil venait surtout des problèmes dans les forêts tropicales, moins de 5% des hectares de forêts certifiées en date de septembre 2003 était situé dans des pays en voie de développement, où sont concentrées les

⁶⁸ À ce titre, soulignons que le Canadian Standard Association et le Sustainable Forestry Initiative sont reconnues par le Pan European Forest Council, tout comme c'est le cas de certaines certifications du Sud, qui essaient pour la plupart d'être également reconnues par le Forest Stewardship Council.

forêts tropicales⁶⁹ (Amha, 2003). La figure suivante représente l'évolution de la répartition régionale des hectares de forêts certifiées entre 1996 et 2005.

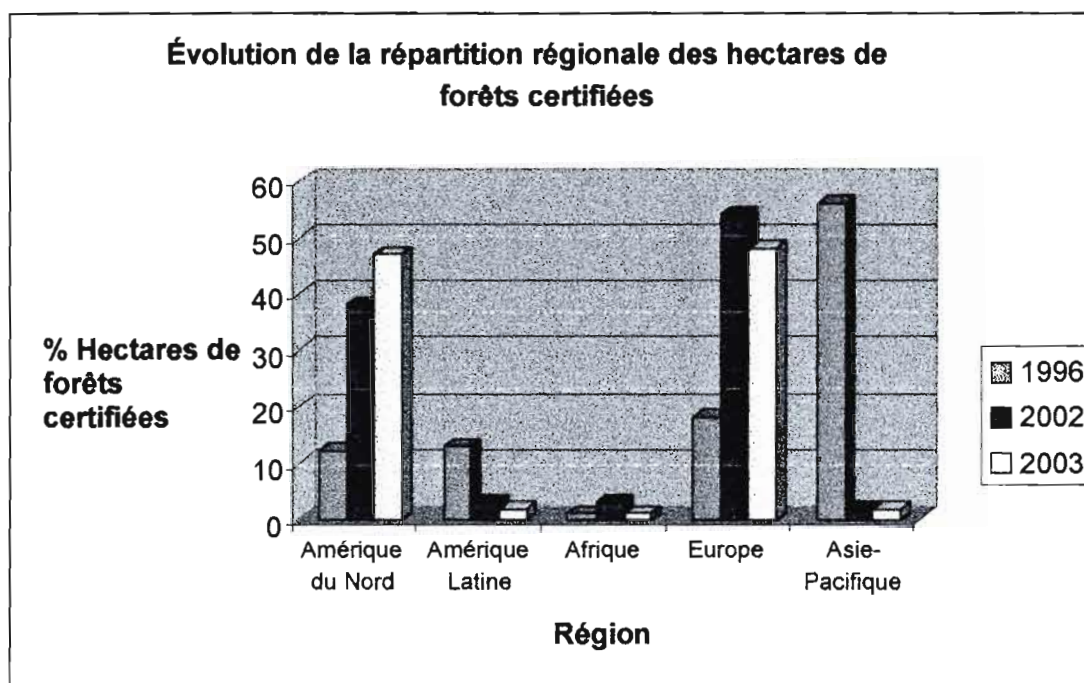


Figure 4.12 : Évolution de la répartition régionale des hectares de forêts certifiées (1996-2003)

Source : (Amha, 2003 ; Eba'a et Simula, 2002b)

Ainsi, nous constatons qu'entre 1996 et 2003, la situation concernant la répartition régionale de la certification a bien changée. En fait, alors qu'en 1996, le Sud, représenté par les régions de l'Asie, l'Afrique et l'Amérique Latine, détenait 70% des hectares certifiés, en janvier 2002 ce total n'était plus que de 8%, pour glisser à 5% en septembre 2003. Ainsi, la situation a bien changé entre 1996 et 2003. Les certifications du Sud sont, par contre, entrées en fonction qu'au cours des dernières années, il se peut donc que leur arrivée change quelque peu la

⁶⁹À titre d'exemple des problèmes de développement de la certification au Sud, en 1998 la Banque Mondiale avait proposé comme cible l'atteinte de 200 millions d'hectares de forêts certifiées d'ici 2005. La moitié de cette superficie devait être située dans les pays du Sud, tandis que l'autre moitié

donne, et la situation problématique du peu de forêts certifiées au Sud, leur donne un certain atout lorsqu'il est temps de négocier les visions de la foresterie durable qui seront proposées par l'entremise de la certification. Voilà pourquoi, selon nous, ces certifications, en dépit du peu d'hectares et d'opérations qu'ils ont pour le moment certifié, constituent un autre groupe à ne pas négliger dans la bataille visant à définir ces visions.

4.5 Le futur de la certification

De ce bref portrait de la certification quelques conclusions peuvent être tirées. Tout d'abord, la certification connaît une croissance phénoménale et est désormais une composante importante de la structure régulatrice du secteur forestier, du moins dans les forêts du Nord. Le pourcentage des forêts productives mondiales désormais certifiées est éloquent en ce sens. Ensuite, il nous apparaît clair que trois types différents de certification se sont développés et sont actuellement en compétition pour certifier un maximum de forêts et obtenir la reconnaissance des marchés et des acteurs impliqués. Chaque système de certification existant peut être catalogué dans un des trois types⁷⁰ de certification existante. De fait, le Forest Stewardship Council compose à lui seul le premier type, alors que le Sustainable Forestry Initiative, la Canadian Standard Association, le Pan European Forest Council et l'American Tree Farm System compose le second type et le Malaysian Timber Certification Council et les autres certifications issus du Sud compose le troisième type. Le tableau suivant présente ces trois types, qui ont été catégorisés en fonction de la sévérité de leur contenu et de leurs promoteurs.

devait être située dans les pays du Nord (Van Dam, 2002). Alors que le Nord avait atteint l'objectif en 2002, le Sud peine toujours à dépasser la barre des 7% de cet objectif.

Tableau 4.18
Catégorie de schémas de certification

Sévérité du contenu	Promoteurs principaux	Portée géographique	Systèmes
1. Élevé	Groupes environnementaux	Mondiale	FSC
2. Élevé (obtention par phase) à moyennement élevé	Gouvernements	Sud	MTCC, CERFLOR, CERTFOR, LEI
3. Moyennement élevé	Industrie	Mondiale ou Nord	PEFC, SFI, CSA, ATFS

Ces trois types constituent alors les propositions actuelles de foresterie durable faites par l'entremise de la certification. Ils ont chacun leurs particularités, comme nous l'avons vu, et leur vision de ce que devrait être les pratiques des opérateurs forestiers. Par ailleurs, si les premier (FSC) et le troisième (PEFC, SFI, CSA, ATFS) types sont de loin les plus utilisés à ce jour, l'arrivée tardive des certifications du deuxième type (MTCC, CERFLOR, etc.) et la situation particulière de la certification au Sud, nous permettent d'affirmer que ce deuxième type est partie intégrante des tractations pour définir la ou les visions de la foresterie durable qui seront proposées par la certification et qu'il risque de jouer un rôle de plus en plus important dans le futur.

⁷⁰ Un quatrième type représenté par ISO 14001 existe également, cependant ce type n'est plus considéré comme un choix possible pour les opérations forestières désirant détenir une certification et n'est par conséquent plus présent dans la bataille actuelle entre les schémas de certification

CHAPITRE 5

PERCEPTIONS DE LA CERTIFICATION

Dans ce cinquième chapitre, nous présenterons les résultats de l'analyse de contenu de type thématique que nous avons réalisée à l'aide du logiciel ATLAS/TI. Pour ce faire, nous allons tout d'abord exposer une synthèse de la perception qu'a chaque catégorie d'acteurs de la certification. Cette présentation par catégorie d'acteurs servira à bien cerner les éléments les plus mentionnés dans les discours de chaque catégorie d'acteurs et à présenter leurs points de vues quant à ces éléments. Elle nous permettra également d'exposer les divergences de points de vue à l'intérieur d'une catégorie d'acteurs. En d'autres mots, cette section permettra de présenter, pour chaque catégorie d'acteurs, les principaux thèmes abordés quant à la certification dans les discours de notre échantillon et le positionnement des acteurs face à ces thèmes. Par ailleurs, nous insérerons fréquemment des citations provenant des discours de notre échantillon dans cette section à titre d'exemples du positionnement d'un acteur face à un certain thème. Nous présenterons ces citations dans leur version originale (*i.e.* selon la langue) afin de ne pas en modifier le sens. De surcroît, nous exposerons des réseaux d'analyse dans ce chapitre pour comprendre le lien entre certains thèmes abordés par les différentes catégories d'acteurs.

Subséquent, nous allons effectuer une analyse transversale des résultats en comparant et en effectuant des liens entre les résultats de chaque catégorie d'acteurs. Nous aurons par la suite une partie des données nécessaires pour répondre à nos questionnements quant au potentiel de la certification à résorber la crise secouant dans le secteur forestier. En effet, les données présentées dans ce chapitre permettront notamment de soulever des pistes de réflexion quant à la présence d'un compromis social dans le secteur forestier en ce qui concerne la certification, que ce soit pour ce qui touche son utilisation ou son contenu.

5.1 Les distributeurs

La première catégorie d'acteurs dont nous allons présenter les résultats dans notre analyse de contenu est celle des distributeurs. Le tableau suivant présente les codes les plus fréquents de notre analyse de contenu réalisée à l'aide d'ATLAS/TI pour cette catégorie.

Tableau 5.1

Liste des codes les plus fréquents de notre analyse de contenu des distributeurs et du nombre de discours les abordant

Codes	Fréquence	Nb. de discours	Fréquence /Nb. de Discours
Processus d'approvisionnement	46	5	9
Certification	35	5	7
Foresterie durable	33	5	7
Forest Stewardship Council	24	5	5
Image produits forestiers	20	4	5
Partenariats	19	5	4
Environnement	16	5	3
Origine bois	15	2	7
Organisation non gouvernementale	14	4	3
Sustainable Forestry Initiative	11	3	4

Trois idées centrales sont véhiculées dans les discours des distributeurs. La première concerne le rôle du processus d'approvisionnement des distributeurs dans l'implantation d'une foresterie durable et l'utilité de la certification à cet égard, la seconde le choix de système de certification et la troisième la collaboration entre parties prenantes du secteur forestier et le rôle de la certification dans cette collaboration.

5.1.1 Processus d'approvisionnement et foresterie durable

Les cinq distributeurs mentionnent dans leurs discours qu'ils sont prêts à modifier leurs pratiques de façon à favoriser l'implantation d'une gestion durable des forêts. Tous s'entendent également d'ailleurs pour dire que la foresterie durable est une nécessité et représente le chemin à emprunter pour le secteur forestier. En outre, les auteurs de certains discours de notre échantillon s'inquiètent face à la dégradation des forêts et aux problèmes sociaux du secteur forestier. Ainsi, les distributeurs sont prêts à modifier leurs pratiques de

manière à instaurer une gestion plus responsable des forêts. De plus, pour les distributeurs, il est important d'améliorer l'image qu'ont les produits faits à partir de matière ligneuse par rapport à l'image de produits substitués, tel le plastique. Pour eux, les produits forestiers devraient représenter une alternative plus écologique que ces autres produits, alors que pour le moment ce n'est pas le cas ; les pratiques de l'industrie forestière ayant été vertement critiquées dans les dernières décennies. L'encart suivant présente des extraits de discours des distributeurs.

Tableau 5.2

Extraits de discours des distributeurs concernant le processus d'approvisionnement, la certification et la foresterie durable

Thèmes	Extraits
Engagement certification	<p>but here is the key, by the end of 2006 we want 80% of everything that we buy to be from 3rd party certified sustainable managed land and as you can see the little plus over there, that means continuous improvement. We are not gonna stop at 80% we want those numbers to get better (TI paperco).</p> <p>Pella is very much a goal-driven organization, and I think this pretty well speaks for itself. By 2008, it is our goal to have 100% of our income in lumber certified by a third party under a sustainable forest management plan. (Pella Windows)</p> <p>So in 1991, we did several things, all at the same time. First, we stopped making claims. And we actually had them physically removed from the products. We set ourselves a target that by the end of '93, we would know where all of our timber was coming from, and if we didn't know here that timber was coming from, then we wouldn't buy it. By the end of '95, we said we would only buy timber if we knew where it was coming from, and we could reassure ourselves that it was from a well managed forest (Kingfisher).</p>
Utilité et raisons d'être de la certification	<p>When the certification systems came into existence, we looked upon this as a very good thing, because frankly, we don't know forestry. We know how to make doors and windows, so the expertise that comes with certification was welcomed into our chain (Pella Windows).</p> <p>IKEA recognizes wood as an excellent material from both a quality, as well as an environmental point of view. Wood is renewable, recyclable, and biodegradable. However, for wood to be the responsible material choice, it must originate from well-managed forests And that is forests that have been certified according to a forest management standard recognized by IKEA (Ikea).</p> <p>Basically, my dream is that certification will make wood from well managed forests a lot more competitive, more sellable, more exciting, than wood from badly managed forests (Kingfisher).</p>

L'un des moyens que les distributeurs favorisent pour instaurer un aménagement forestier durable et pour améliorer l'image des produits forestiers est la certification. Ils utilisent d'ailleurs déjà tous cet outil dans leurs politiques d'approvisionnement et sont pour la plupart prêts, si ce n'est déjà fait, à en faire l'instrument principal de leur engagement en matière de foresterie durable. Ainsi, il ne fait aucun doute que, pour les distributeurs, la certification est un outil clé pour l'avenir du secteur forestier et pour améliorer les pratiques dans ce secteur. Plusieurs distributeurs mentionnent de surcroît quelques-uns des avantages concrets de la certification pour eux. Par exemple, deux distributeurs indiquent qu'elle permet de connaître l'origine des produits, un enjeu très important à leur avis, alors que d'autres prétendent qu'elle favorise la transparence au sein de l'industrie. Ainsi, les distributeurs espèrent que leur engagement en faveur des produits certifiés provoquera une amélioration des pratiques de l'industrie. La figure suivante présente les liens entre le processus d'approvisionnement des distributeurs, la certification, l'implantation d'une foresterie durable et l'amélioration de l'image des produits forestiers.

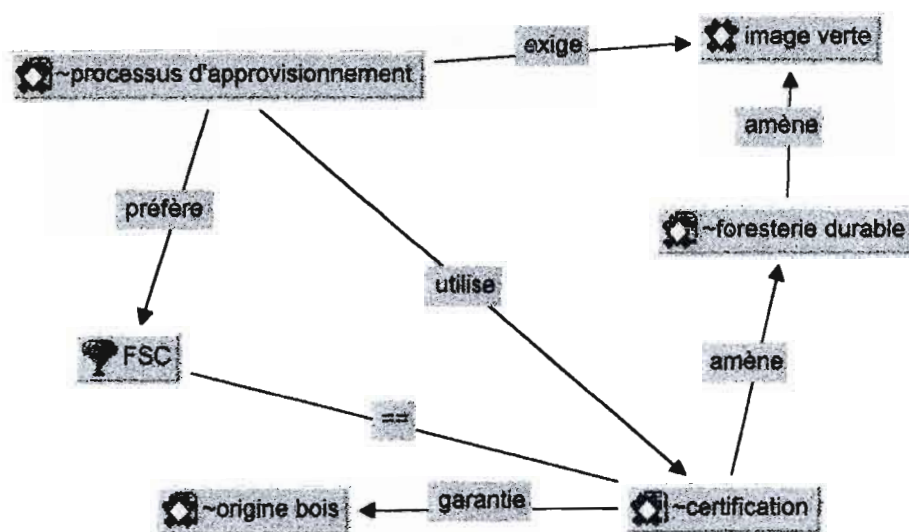


Figure 5.1 : Le processus d'approvisionnement des distributeurs et la certification

5.1.2 Certification et collaboration

Un autre thème fortement présent dans les discours des distributeurs concerne l'importance de la collaboration entre les parties prenantes du secteur forestier afin d'en arriver à implanter un aménagement forestier durable. La certification est alors vue comme l'un des outils facilitant cette collaboration et la mise en œuvre de solutions convenables pour tous dans le secteur forestier. L'encart suivant présente des extraits de discours liés à la perception qu'ont les distributeurs de la collaboration dans le secteur forestier et du rôle de la certification à cet égard.

Encart 5.1

Extraits de discours des distributeurs sur la certification et la collaboration

And we're also committed to working with all the stakeholders that are in this room and across the world to achieve sustainable forestry. Sustainable forestry that does not allow illegal logging. Sustainable forestry that rewards collaboration among all parties. And the way that we reward that is through our purchase orders and through our business, and through recognition. Sustainable forestry that is woven into the culture of all retailers NGOs, governments, and land owners (Home Depot).

I started talking to various people, and what I discovered very quickly, was other people had come to the same place. They had similar ideas and similar thoughts. And a sort of twenty or thirty people gathered in Washington, and the idea of the Forest Stewardship Council was born. And the provision was simple: all wood from anywhere in the world; high standards of forestry with backing from environmental groups; and one label on the product, regardless of who was selling that product, who did the certification, and where that wood came from. What a simple, perfect, vision. And lots of people got together, and between 1991 and 1993 I served on the interim board, and what was interesting about that period was, a lot of the environmental groups were very uncomfortable, a lot of the industry were uncomfortable, and I think, to be honest, we weren't quite sure we knew what we were doing, because it was a brand new venture (Kingfisher).

5.1.3 Choix de schéma

En ce qui concerne l'endossement des schémas de certification, les distributeurs sont prêts à utiliser l'ensemble des schémas. Deux éléments centraux préoccupent les distributeurs lorsqu'il est question de juger de la qualité d'un schéma de certification. Le premier concerne

le type de contrôle. De fait, pour les distributeurs, ce contrôle doit être effectué par une tierce partie indépendante. Le second élément concerne le processus de développement des critères des systèmes. Pour les distributeurs, il doit avoir été réalisé en incluant toutes les parties intéressées à participer à ce processus. Ainsi, pour les distributeurs, le contenu des schémas de certification n'est pas ce qui importe le plus, c'est plutôt le fonctionnement et la gestion de ces derniers qui les préoccupent. Cela dit dans deux discours, celui de KingFisher et celui de Ikea, les auteurs marquent une préférence pour le schéma de certification du Forest Stewardship Council. En effet, ces distributeurs indiquent que, pour le moment, c'est le contenu de ce schéma qui correspond le mieux à leurs exigences en matière de gestion durable des forêts. Ils sont, par contre, prêts à vendre du bois certifié par les autres schémas. Toutefois, ils encouragent ces autres schémas à améliorer leurs critères. L'encart suivant présente des extraits de discours des distributeurs par rapport à leur choix de schéma de certification ou aux raisons ayant motivé ce choix.

Encart 5.2

Extrait de discours des distributeurs quant au choix de schéma de certification

-To reach this long-term goal, we have decided to work with a staircase model with four levels that gradually places higher demand on solid wood. Requirements for wood-based materials other than solid wood are under development. In the IKEA's staircase model for solid wood, level 4 is the same as our long-term goal, and currently, it is only the Forest Stewardship Council that fulfills our requirement for a level 4 standard.(IKEA)

- Pella supports all major systems of third-party recognition, whether it's SFI, FSC, PEFC, or CSA, and others. We think that this has caused a great improvement in forest management practices around the world, and we also recognize that there are differences in those systems. But until some of those are resolved, we will continue to accept each of the systems (Pella Windows)

De cette section sur les distributeurs, nous constatons que ces derniers présentent une perception de la certification somme toute assez homogène. De fait, pour ce groupe, la certification est un outil fort intéressant, qu'ils veulent utiliser. Ils voient la certification comme un moyen fort efficace de contribuer à l'implantation d'un aménagement forestier

durable, et par le fait même, d'améliorer l'image des produits forestiers. Par conséquent, la plupart d'entre eux se préoccupe peu du contenu des systèmes de certification, et est davantage intéressée par leur crédibilité, leur image et leurs méthodes de fonctionnement.

5.2. Les producteurs

Les discours des producteurs évoquent plusieurs points en ce qui concerne la certification. Le tableau suivant présente une liste des thèmes les plus fréquemment abordés

Tableau 5.3

Liste des thèmes les plus fréquemment abordés par les producteurs et nombre de discours les abordant

Codes	Fréquence	Nb.de discours	Fréquence / Nb.de discours
Certification	40	4	10
Image produits forestiers	26	4	6
Forest Stewardship Council	24	4	6
Utilisation	23	4	6
Foresterie Durable	18	4	5
Vérification indépendante	18	4	5
Canadian Standard Association	18	2	9
Environnement	14	3	5
Consommateurs	10	2	5
Organisations non gouvernementales	10	3	3

Une analyse des codes présentés dans le tableau précédent nous a mené au constat que deux grandes idées sont développées par les producteurs dans leurs discours. La première concerne leur engagement envers la certification et le ou les schémas qu'ils utilisent ou entendent utiliser, et la seconde, les bénéfices de la certification.

5.2.1 Engagement des producteurs envers la certification et choix du schéma

Dans leurs discours, les producteurs n'hésitent pas à indiquer qu'ils entendent utiliser la certification dans leurs pratiques et certifier les forêts qu'ils contrôlent. Cet engagement

envers l'outil se fait dans l'optique où ils entrevoient que ce dernier devient de plus en plus important et demeurera présent dans le secteur forestier à long terme.

Encart 5.3

Extraits de discours des producteurs présentant leur engagement envers la certification

One of the themes, I think, is being answered today is that certification is here to stay [...] Certification is a journey towards sustainability. We will not complete the journey overnight. Our mission is to ensure that we are affecting a positive change. I believe that through certification, we are successfully feeding that change element (Collins Companies).

We're committed to have all of our forests certified by independent third parties by the end of 2003 (Weyerhaeuser)

- Some of the shorter term objectives that we have is to get 2 millions hectares in the Boreal forest and I think it's our next big step and we are working very diligently on, and there still a few issue that we have to address but we are certainly determine and committed to get that certified and follow the standards. We also have another commitment of 2,5 million hectares in central Ontario and there is lot of volume there of white pines and hardwoods (Tembec).

En plus d'affirmer qu'ils utiliseront la certification, les producteurs discutent grandement du ou des systèmes qu'ils utilisent ou entendent utiliser, et des raisons derrière ce choix. L'encart suivant présente des extraits de discours où les producteurs indiquent les schémas qu'ils utilisent et les raisons ayant motivé leur choix.

Encart 5.4

Extraits de discours des producteurs présentant leur choix en matière de système de certification

One of the reason we decided to go by FSC is because we thought it was the most credible one out there and certainly one of the toughest one to meet as you know. Their tough setting standard and the aboriginal involvement and the community involvement makes it a tough tough project. But we think it's the best one out there and that's why we're putting all our efforts in getting the FSC certified (Tembec)

...and use the ISO 14,001 platform as the environmental management system to do that, and certifying to the Sustainable Forestry Initiative in the U.S. and the Canadian Standards Association in Canada. Now, we have had some involvement with FSC [...] The SFI program really reflects best our management philosophy, and is a good fit to our practices in the United States (Weyerheuser).

We considered many aspects of certification before selecting the one we wished to be associated with. We felt from the beginning that it was imperative for the sustainability claims to be credible, truly independent, third-party-based evaluation. The standards had to be scientifically based, they had to take into account economic, social, as well as the environmental, considerations. Finally, the certification scheme had to have a global focus and recognition (Collins Companies).

-Public participation is particularly a strong point in the CSA standard, and it requires that we work with stakeholders to develop a sustainable forest management plan. We're finding it a real benefit to work with the local interested public, and the benefits extend beyond simply getting certified. So, providing this opportunity for public input is helping to build credibility with the communities where we operate (Canfor).

Plusieurs raisons sont invoquées par les producteurs pour justifier leur choix en matière de schéma de certification. Tout d'abord, avant d'utiliser un schéma les producteurs s'assurent qu'il soit, dans une certaine mesure, crédible auprès du public, des organisations non gouvernementales de l'environnement et des parties prenantes. Cette crédibilité s'obtient, selon les producteurs, par l'indépendance de ces schémas, leur transparence, leur inclusion des parties intéressées et la délégation de la vérification à des tiers indépendants. De surcroît, le contenu des critères est également important pour les producteurs lorsqu'il est question de

choisir un schéma. Toutefois, ce thème est abordé différemment d'un producteur à l'autre. En effet, pour certains d'entre eux, le contenu des schémas se doit d'être rigoureux et représentatif des trois pôles du développement durable alors que pour d'autres, le contenu doit plutôt s'accorder aux réalités dans lesquelles ils opèrent. Par ailleurs, quelques-uns des producteurs accordent beaucoup d'importance à la place laissée à la participation du public, non seulement dans le développement des critères des schémas, mais aussi dans le contenu du schéma, entre autres, à travers l'obligation d'inclure les commentaires du public dans le développement d'un plan de gestion. Pour ces producteurs, un schéma crédible favorisera la participation du public et permettra d'améliorer les relations entre les exploitants et les communautés riveraines aux exploitations. La figure suivante présente les raisons invoquées par les producteurs pour choisir un schéma et le choix de schéma qui en découle.

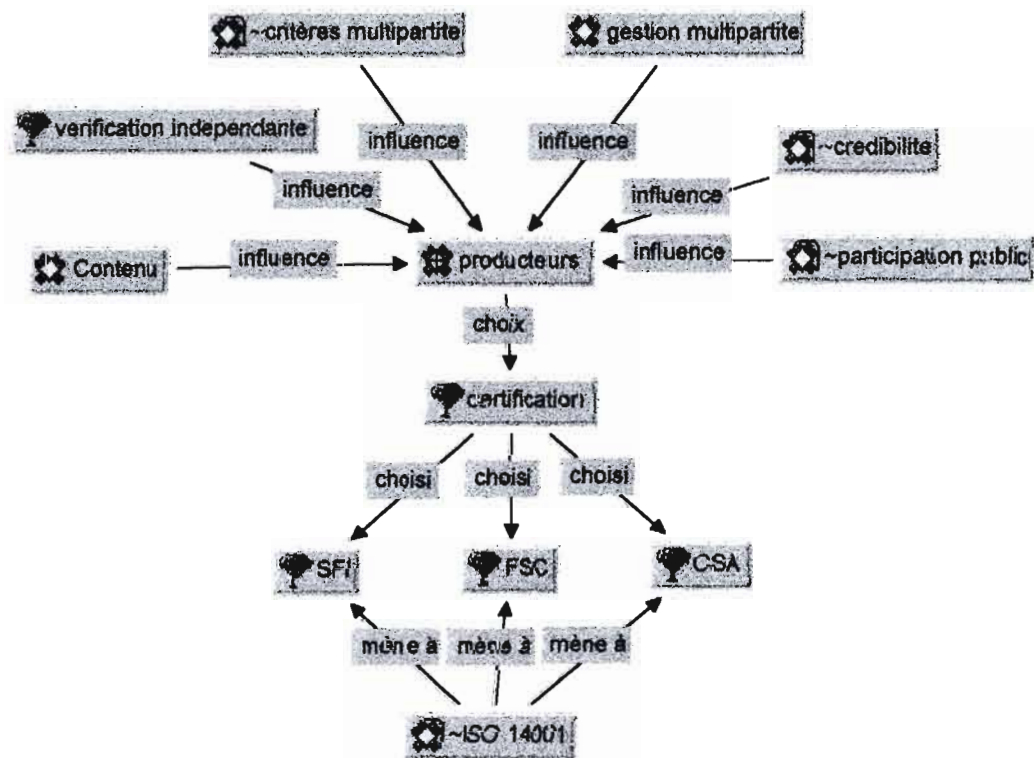


Figure 5.2. : Le choix d'un schéma par les producteurs

Parmi les quatre producteurs présents dans notre échantillon, deux optent pour la certification du Forest Stewardship Council, principalement puisque cette dernière est celle, à leur avis, qui est jugée par le public et les autres parties prenantes du secteur forestier comme étant la plus crédible et qui a les exigences les plus susceptibles de permettre l'implantation d'une foresterie durable. La certification de cette organisation permet alors, pour Tembec et The Collins Companies, de garantir la reconnaissance par le public de leur engagement en matière de gestion durable des ressources forestières sous leur contrôle. Les deux autres producteurs présents dans notre échantillon, Weyerhaeuser et Canfor, optent pour les systèmes de certification les mieux adaptés aux conditions d'opérations de leurs exploitations. Ainsi, ils choisissent la certification du Canadian Standard Association pour leurs exploitations situées au Canada, celle de la Sustainable Forestry Initiative pour leurs opérations localisées aux États-Unis, et sont également ouverts aux autres initiatives de certification pour leurs opérations situées dans d'autres régions. De plus, ces deux producteurs veulent éventuellement certifier certaines de leurs exploitations sous le schéma du Forest Stewardship Council. À cet égard, ils attendent seulement que les versions régionales appropriées soient développées. Qui plus est, notons que ces deux producteurs favorisent l'établissement d'un processus de reconnaissance mutuelle entre les schémas de certification. En effet, à leur avis, un tel système faciliterait la tâche du consommateur et favoriserait l'implantation de la certification dans le secteur forestier.

5.2.2 Bénéfices de la certification

Les producteurs espèrent que la certification améliorera l'image de l'industrie forestière et de par le fait même de ses produits. Par cela, ils expriment le désir que le public et leurs clients reconnaissent chez les exploitants certifiés un engagement clair envers l'implantation d'une gestion durable des forêts. Pour les producteurs, la certification sert également de structure à partir de laquelle implanter un aménagement forestier durable. Ils considèrent ainsi que la certification peut s'avérer fort utile non seulement pour faire connaître au public leur engagement en matière de foresterie durable, mais également pour fournir une base et une expertise, afin de faciliter l'implantation d'une telle foresterie dans leurs pratiques.

Encart 5.5

Extraits de discours des producteurs présentant les bénéfices de la certification

What we are truly reaching for is the understanding of how man gets along with his natural surroundings. In this case, it just happens to focus around the forests that are so precious to all of us. Certification is part of the search for the understanding of how man fits with our environment. Within our company, we coined it our "journey to sustainability." It is the discovery process. It is learning, and always continuing to learn. (Collins Companies)

What do we expect from it , well we expect I think that the general public recognizes that it is the most independent and toughest standard and so we think that there will be consequential benefits for us, obviously on the marketing side and getting our products certify and accepted without any reservation (Tembec).

-We've seen the credibility of the forest products industry on environmental matters rise over the last decade or so, but we still could use the help of legitimate certification systems to add to that credibility. We're looking for independent verification that we're doing a good job in managing forests sustainability (Canfor).

Also we learned early on that we were recognized for being leaders within the certification movement in North America. It produced numerous awards and positive press coverage and prestige. It also provided a focal point as to who we as a company are, and as to our identity. It helped, for us, to formalize and solidify our sense of purpose and the legacy of the company and the owners.(Collins Companies)

Tous les producteurs évoquent également dans leurs discours la capacité de la certification à favoriser la collaboration entre les parties prenantes du secteur forestier. À cet égard, ils mettent l'accent sur l'évolution de leur relation avec les organisations non gouvernementales de l'environnement depuis l'apparition de la certification. Ils expliquent que la certification les a amenés à collaborer davantage avec ces dernières, par exemple afin de publiciser l'obtention d'une certification ou de délimiter les zones à haute valeur de conservation dans l'espace forestier que gère un exploitant. En outre, pour les producteurs, cette collaboration produit souvent des résultats intéressants et amène les deux types d'acteurs à se connaître davantage et à mieux se comprendre. Dans le même ordre d'idée, les producteurs affirment

que la certification facilite leurs communications avec le public en général et les communautés forestières. Par ailleurs, toujours dans l'optique de la collaboration, soulignons que les producteurs veulent que les organisations non gouvernementales de l'environnement continuent à promouvoir l'importance d'une gestion durable des forêts et le rôle de la certification à cet égard. Cependant, ils demandent parallèlement à ces organisations de mettre fin aux campagnes de boycott des produits forestiers, car, à leur avis, de telles campagnes nuisent à la vente des produits forestiers, qu'ils soient certifiés ou non.

Encart 5.6

Extraits de discours de producteurs concernant la collaboration et la certification

We were suspicious of the motives to create links with environmental organizations. There's always the fear of having others reviewing and passing judgment upon our work. After the fact, we all now take great pride in our FSC certifications, and are very protective of these certificates and their elements[...]. Some of the benefits of certification are intrinsic in nature, such as the sense of pride and the networking that occur (Collins Companies)

So where must we go from here? Three points, to finish. Certification gains cannot be based on campaigns and boycotts. That's my own personal opinion. We need to focus on the positives of forest management, rather than the negatives. We must recognize the gains that have occurred, rather than what has not been accomplished. Certification must be based upon a pull-through marketing strategy, rather than the push-through process we are experiencing. Campaigns and boycotts, I feel, is the wrong way to promote responsibly produced forest products.(Collins Companies).

Ainsi, comme nous l'avons constaté dans cette section, les producteurs utilisent tous la certification et s'engagent à augmenter le pourcentage de leurs opérations qui seront certifiées. Pour ce faire, ils envisagent d'utiliser différents systèmes en fonction de critères de sélection variant d'un système à l'autre. Par ailleurs, ils désirent principalement que la certification améliore l'image des produits forestiers et de par le fait même de l'industrie forestière auprès du public. La certification représente alors, pour les producteurs, un instrument fort utile pour répondre aux défis posés par l'implantation dans le secteur forestier

d'une gestion des forêts plus responsable et respectueuse des trois pôles de la notion de développement durable.

5.3. Les groupes environnementaux

Les groupes environnementaux abordent plusieurs thèmes dans leurs discours sur la certification. Le tableau suivant présente les thèmes les plus fréquemment discutés dans les discours des groupes environnementaux que nous avons analysés.

Tableau 5.4
Liste des thèmes les plus fréquemment abordés par les groupes environnementaux

Codes	Fréquence	Nb. de discours	Fréquence / Nb. de discours
Certification	40	4	10
Marchés	35	3	12
Forest Stewardship Council	34	4	9
Forêt tropicale	28	3	9
Partenariat	24	4	6
Foresterie Durable	20	4	5
Problèmes	18	3	6
Produits verts	16	3	5
Campagnes de pression	15	3	5
Producteurs	14	2	7

L'analyse de ces codes nous a permis de déterminer que, dans leurs discours, les groupes environnementaux développent quatre sujets de manière plus approfondie. Premièrement, ils présentent le lien qu'ils perçoivent entre les marchés et la certification et leur rôle dans ce lien, deuxièmement, ils évoquent l'importance de la collaboration dans le secteur forestier et le rôle de la certification à cet égard, troisièmement ils discutent des schémas qu'ils préfèrent et enfin, certains d'entre eux abordent les problèmes de la certification.

5.3.1. Certification, marchés et groupes environnementaux

En premier lieu, les groupes environnementaux cherchent à expliquer le bien-fondé de la certification et les raisons ayant mené à la forte utilisation actuelle de cet outil. L'encart suivant présente des extraits de discours des groupes environnementaux en lien avec cette idée.

Encart 5.7

Extraits de discours de groupes environnementaux concernant la demande pour la certification

First of all, the consumer, particularly in the European and North American markets, is developing a social conscience [...] The deterioration in forest stewardship and governance has not gone unnoticed, particularly in the more informed and sensitive European and North American markets. [...] As a result, these markets are increasingly demanding certified wood (Tropical Forest Foundation).

- Demand for certified products in some markets exceeds supply (Heads)

-How do we transform companies that buy, sell and use wood and paper products? The answer is, we fundamentally change the economics of doing business. Companies place a great deal of value on their brand image. They cannot afford to be associated with the destruction of ancient forest, rainforest, intact boreal forest or just poorly logged forests. They must avoid controversy if they were to maintain their market share and their shareholder value. We bring controversy to executive corporate offices. We connect the dots between the products they make and sell and use to the forest where those products come. And we educate their customers, their corporate customers and their individual customers about the company's negative ecological impacts (Forest Ethics).

Ainsi, pour les groupes environnementaux, les consommateurs de produits forestiers exigent désormais des produits provenant d'exploitations gérées en fonction de critères environnementaux, sociaux et économiques. Ils présentent alors la certification notamment comme étant un outil permettant d'effectuer le lien entre les consommateurs de produits forestiers et les exploitations forestières respectueuses d'une telle gestion. De plus, certains groupes environnementaux s'engagent à sensibiliser les composantes de la chaîne de continuité du secteur forestier n'adoptant pas assez rapidement la certification dans leurs pratiques. L'un des moyens phares, mentionné dans les discours des groupes environnementaux pour réussir un tel tour de force, est de réaliser des campagnes de sensibilisation ou de diffamation auprès des organisations n'adhérant pas à la certification. Par exemple, des groupes environnementaux expliquent qu'ils ont ciblé certains distributeurs, afin que ces derniers s'engagent à n'acheter que des produits provenant de forêts certifiées.

Ainsi, certains des discours des groupes environnementaux de notre échantillon évoquent l'idée de créer une demande pour du bois certifié là où elle n'existait pas. La figure suivante démontre les liens entre le marché et la certification et le rôle des campagnes de pression pour influencer les marchés.

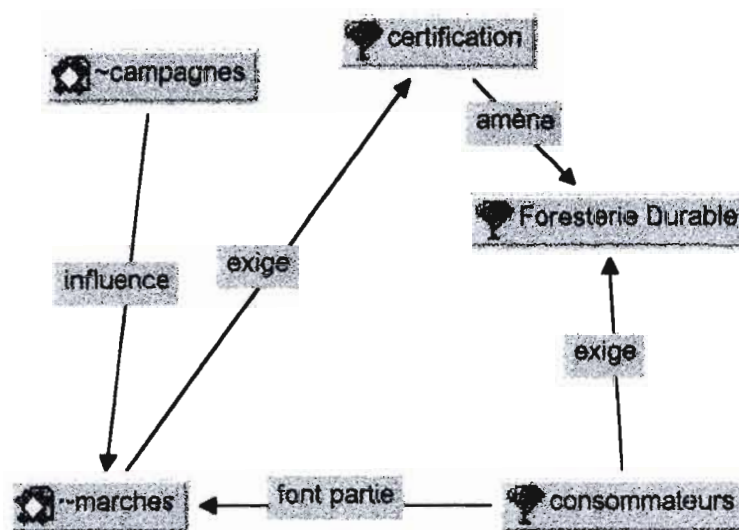


Figure 5.3. : Marché des produits forestiers et certification

Cette figure permet de constater que pour les groupes environnementaux, la demande de produits certifiés de la part des marchés d'achats de produits forestiers joue un rôle important, pas unique par contre, dans l'utilisation de la certification par les producteurs forestiers. Qui plus est, les groupes environnementaux considèrent qu'ils influencent le marché des produits forestiers et le poussent à demander des produits certifiés.

5.3.2 Certification et collaboration

Simultanément à leurs campagnes de pression, les groupes environnementaux sont prêts à collaborer- ils le font d'ailleurs déjà - avec les autres acteurs du secteur forestier pour favoriser l'évolution de la certification et la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts. En outre, les groupes environnementaux évoquent dans leurs discours la présence d'une nouvelle dynamique dans le secteur forestier, en partie amenée par la popularisation de la certification, favorisant la collaboration entre les diverses parties prenantes intéressées par

l'implantation d'une gestion durable. Les groupes environnementaux présentent également dans leurs discours plusieurs des initiatives qu'ils ont développées en compagnie de partenaires du secteur forestier afin d'en arriver à une foresterie durable, ainsi que les résultats de ces initiatives.

Encart 5.8

Extraits de discours de groupes environnementaux sur la collaboration

And in November this year, Staples committed to end all purchases and sales of paper products that come from endangered forests. They also pledged to commit to dramatically increasing their recycled content from up to 30% average across all their paper products. And thirdly they committed to be a leader in the office paper industry in an effort to improve its overall sustainability. We're now in negotiations with Office Depot, with Office Max, with Corporate Express, Hewlett Packard and other office companies to do the same. And to be honest, we expect the same commitments from at least 4 out of 5 of those companies by the end of the second quarter (Forest Ethics).

During the past year, we have seen an increase in initiatives, which seek to bring together producers and buyers in linkages that can provide assurances of legality, sustainability, and/or certifiable management. These initiatives vary from the broad-based effort of the WWF to create a buyer-producer network, to, individual manufacturers who have come to us requesting help in sourcing legal, sustainable and/or certified logs (Tropical Forest Foundation).

5.3.3 Appui aux systèmes de certification

En matière de choix de schéma de certification, les groupes environnementaux favorisent nettement le Forest Stewardship Council. De fait, quatre des cinq groupes environnementaux présents dans notre échantillon appuient ce schéma. Un seul groupe, HEADS, présente un point de vue différent. En effet, le discours de ce groupe demande plutôt au Forest Stewardship Council de modifier ses pratiques pour mieux prendre en compte les conditions locales des producteurs des forêts tropicales. Il déplore dans la même veine la mauvaise image sur les marchés internationaux des schémas nationaux développés au Sud. Donc, mis à part dans le cas de ce groupe, les autres groupes environnementaux appuient unanimement le Forest Stewardship Council et en font la seule certification crédible. Pour eux, la force du Forest Stewardship Council réside dans la rigueur de ses critères et dans l'aspect multipartite

unique, impliquant l'industrie, les communautés forestières, les communautés autochtones et les organisations non gouvernementales, de sa gestion et du processus menant à la sélection des critères. De surcroît, certains discours des groupes environnementaux défendent le Forest Stewardship Council face aux contestations d'autres acteurs du secteur forestier à son égard. Notons tout de même que deux des quatre groupes qui endossent le Forest Stewardship Council, soit le Tropical Forest Foundation et Rainforest Alliance, mentionnent que ce dernier doit modifier ses pratiques pour faciliter la certification d'exploitations forestières au Sud. Par ailleurs, des schémas de certification, tels le Sustainable Forestry Initiative ou le Canadian Standard Association, sont dénigrés dans certains des discours de groupes environnementaux présents dans notre échantillon, comme en fait foi l'extrait du discours de Greenpeace présenté dans l'encart suivant.

Encart 5.9

Extraits de discours des groupes environnementaux sur l'appui aux systèmes de certification

- the second implication is that when buying from non-endangered forests, buy FSC. In our opinion it is the only credible certification program. Because it is the only forum where ENGOs, forest First Nations, forest communities and industry actually come together to compromise and reach some type of mutual set of standards (Forest Ethics).
- Large-scale clearcutting continues in Alberta habitat because it is not prohibited by some certification systems, such as the CSA and the SFI (Greenpeace).

5.3.4 Problèmes de la certification

Dans leurs discours, les groupes environnementaux évoquent également les problèmes qu'ils entrevoient actuellement en ce qui concerne la certification et les solutions envisagées pour les régler. Le plus mentionné de ces problèmes est celui du peu d'exploitations certifiées dans les forêts tropicales. Trois des cinq groupes dont nous avons analysé les discours évoquent à quelques reprises ces problèmes. Pour eux, la solution réside principalement dans la mise en place d'un système permettant l'atteinte par étape des critères d'aménagement forestier durable des schémas de certification et l'adaptation des critères des systèmes de certification

aux conditions locales du Sud. L'encart suivant présente des extraits de discours où les groupes environnementaux discutent des problèmes de la certification.

Encart 5.10

Extraits de discours des groupes environnementaux sur les problèmes de la certification

- Certification was originally created to serve as an alternative of bans and boycotts of tropical timber but most of the world's certified forests are currently found in the boreal and temperate zone. Bans and boycotts continue and markets and certification systems do not know or care for the difficulties of certification in tropics. Moreover, certification has proven to be a fairly rigid instrument as applied by international systems, not accommodating the site-specificities of developing countries (Heads).

Ainsi, des discours des groupes environnementaux, il faut retenir que, pour ces groupes, les consommateurs de produits forestiers exigent désormais des produits provenant de forêts gérées durablement. À cet égard, ils considèrent la certification comme étant un outil fort utile pour effectuer le lien entre les consommateurs et les producteurs ayant de bonnes pratiques. Les acteurs du secteur forestier ont alors tout intérêt à utiliser la certification, de préférence celle du Forest Stewardship Council, dans leurs pratiques. D'ailleurs, ceux qui ne le font pas seront poussés à le faire par les groupes environnementaux. Enfin, pour certains groupes environnementaux, des problèmes existent quant à l'application de la certification dans les forêts tropicales et ils demandent à ce que des solutions soient mises en place.

5.4. Les gouvernements

Les thèmes les plus discutés dans les discours des gouvernements que nous avons analysés sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 5.5

Liste des thèmes les plus fréquemment abordés par les gouvernements et nombre de discours les abordant

Codes	Fréquence	Nb. de discours	Fréquence / Nb. de discours
Certification	28	3	9
Foresterie durable	19	3	6
Sud	18	2	9
Gouvernements	17	3	6
Reconnaissance mutuelle	16	2	8
Marchés	13	2	6
Obligation	11	2	5
Collaboration	10	2	5
Coûts	9	2	4
Réglementation	9	3	3
Conditions locales	8	2	4

Un regroupement de ces thèmes nous a permis de constater que dans leurs discours, les gouvernements évoquent principalement trois sujets en rapport avec la certification. Le premier concerne leur perception du bien-fondé de cet outil, le second, le schéma ou les schémas qu'ils préfèrent, le troisième, le rôle des différents acteurs du secteur forestier en lien avec la certification et le dernier, les problèmes de la certification et les solutions qu'ils ont à proposer en lien avec ces problèmes.

5.4.1 Les utilités de la certification

Pour les gouvernements, la certification est un outil qui peut favoriser l'implantation d'une gestion durable des forêts, s'il est bien utilisé. La certification peut également régler certaines problématiques que vit le secteur forestier, dont celle du bois illégal, en obligeant les fournisseurs de bois à dévoiler la provenance de leur marchandise. L'encart suivant présente des extraits de discours de gouvernements en ce qui concerne les utilités de la certification.

Encart 5.11

Extraits de discours de gouvernements sur les utilités de la certification

For Ghana, the debate on certification has therefore shifted from «Is there a need?» towards «There is a need and it must be implemented.» Certification is currently seen as one of the tools contributing towards SFM (Ghana).

With illegal logging becoming an important issue and certification as a way to resolve the illegal logging issue (Malaisie)

5.4.2 Rôle des acteurs

Les gouvernements discutent également du rôle des autres acteurs du secteur forestier en ce qui concerne la certification. L'encart suivant présente des extraits de discours des gouvernements en lien avec le rôle des autres acteurs.

Encart 5.12

Extraits de discours des gouvernements sur le rôle des autres acteurs

the U.S. government believes that certification is very much a private sector function and activity. Governments' role should be focused on facilitating and supporting those activities in general, but not to directly run or manage certification. (Etats-Unis).

There is the increasing need to establish communication between various stakeholders particularly between governments, Inter – governmental organisations and the NGO community. ITTO should encourage participation of NGO's in their deliberations particularly activities related to forest and product certification. On the other hand NGO's such as FSC must not keep governments at arms length. There is need for reciprocal action and treatment as a means of narrowing differences (Ghana).

Pour deux des gouvernements, celui de la Malaisie et du Ghana, toutes les parties prenantes de la certification, incluant eux-mêmes, doivent participer au développement et à la gestion des systèmes de certifications. Par contre, le discours du représentant états-unien présente un autre point de vue. De fait, il préconise plutôt la non-implication des gouvernements dans le

Encart 5.13

Extraits de discours des gouvernements sur les problèmes de la certification

Malaysia is concerned about the possibility of having to comply with multiple certification procedures to meet the requirements of different markets. This problem is not peculiar to Malaysia, and many national schemes, particularly in developing countries, would have great difficulties in gaining acceptance from the market due to the presence of competing schemes (Malaysia).

The implementation of forest and timber certification is steadily gaining momentum and the area certified is increasing rapidly under different certification schemes. However, it has been estimated that of the 105 million hectares of forests that have been certified to be well or sustainably managed, about 92% of the certified area is located in Europe and North America, and only about 8% is located in developing countries (Malaysia)

This emphasises the need for international schemes to be flexible so as to accommodate differences in local requirements with respect to culture, social and economic aspects (Ghana).

Malaysia is fully supportive of the initiative being undertaken to establish an international framework for the mutual recognition of credible certification schemes[...]However, it is hoped that in this process, the interests of the ITTO producer member countries, which are mostly developing countries, will be taken care of (Malaysia).

La principale suggestion des gouvernements pour solutionner ces problèmes est d'établir un système international de reconnaissance mutuelle des schémas de certification. De fait, ce système permettrait aux schémas nationaux du Sud de se faire reconnaître sur les marchés internationaux de produits forestiers. Dans l'établissement de ses critères minimums, un tel système devra, par contre, tenir compte des conditions d'opération typiques à chaque pays, avant de déterminer si un schéma est valide ou non. Ainsi, les gouvernements du Sud veulent s'assurer qu'un tel système de reconnaissance mutuelle ne soit pas dominé par les intérêts du Nord et accepte les méthodes préconisées par les schémas nationaux issus du Sud. En outre, pour les gouvernements du Sud, ce système de reconnaissance mutuelle devra reconnaître le principe de l'atteinte par étape des critères d'aménagement forestier durable, puisqu'il est impossible pour une exploitation du Sud de répondre à toutes les exigences liées à l'aménagement forestier durable dans un court délai. La figure suivante résume les problèmes

de la certification selon les gouvernements au Sud, ainsi que quelques-unes des solutions envisagées par ces derniers pour améliorer la situation.

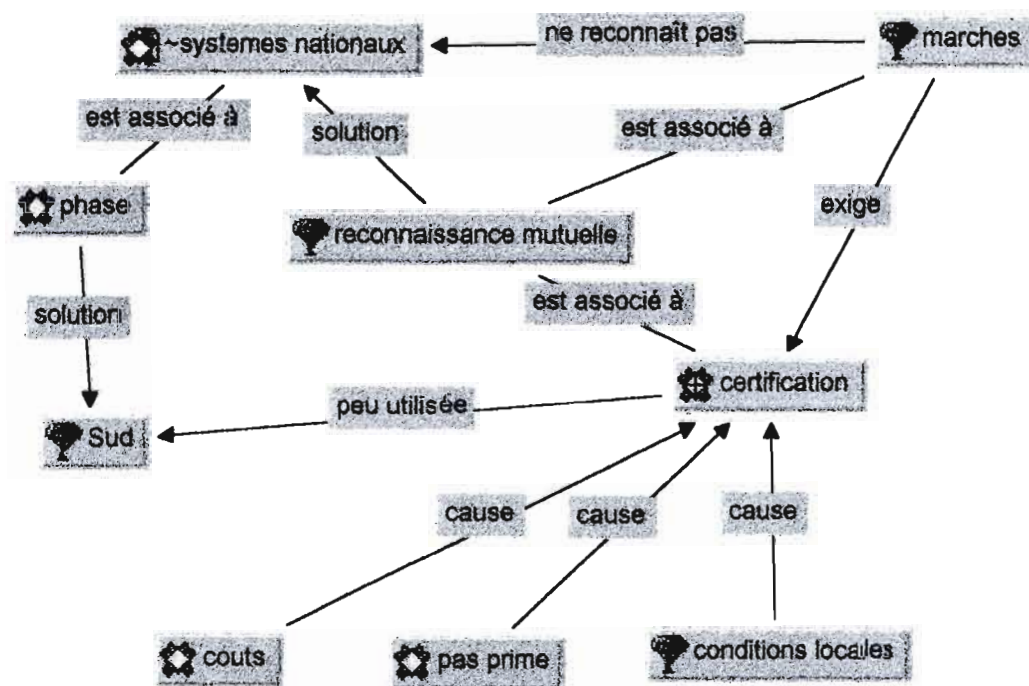


Figure 5.4 : Les problèmes de la certification au Sud et quelques solutions selon les gouvernements

5.4.4 Appui aux schémas de certification

Enfin, dans les discours que nous avons colligés, les gouvernements sont ouverts à tous les schémas de certification. L'important pour eux est que la certification ne nuise pas à leur industrie nationale. Dans la mesure où cet objectif est atteint, ils appuieront un schéma de certification. L'encart suivant présente une citation du représentant du gouvernement malaisien exprimant cette idée.

Encart 5.14

Extraits de discours des gouvernements sur l'appui aux systèmes de certification

From Malaysia's experience, the issue here is not that Malaysian forests are not sustainably managed as mentioned earlier, but a matter of market access and being able to meet what is demanded by certain sectors of the market. However, the recognition given to only certain certificate issued by some certification bodies such as the Forest Stewardship Council (FSC) and the Keurhout Foundation by some Environmental Non-Governmental Organizations (ENGOS) and also retailers, diy stores, importers, manufacturers and government agencies in these markets to use timber certified under the FSC has created some problems to our timber products. As all of us know, there are other certification bodies such as under the Pan European Forest Certification (PEFC), certification according to criteria and indicators under ITTO, MTCC-Keurhout and other European national certification schemes under the auspices of the PEFC (Malaysia)

Ainsi, comme nous l'avons vu, les gouvernements voient la certification comme un outil utile ayant le potentiel de favoriser l'implantation d'une gestion durable des forêts, s'il est bien utilisé. En outre, ils veulent, dans certains cas, participer aux initiatives de certification, alors que dans d'autres cas, ils préfèrent ne se limiter qu'à supporter et faciliter leur application. Néanmoins, les gouvernements s'entendent pour dire qu'ils ne veulent pas être exclus des processus menant à l'implantation d'une gestion durable des forêts. Enfin, les gouvernements du Sud promeuvent le besoin d'établir un système international de reconnaissance mutuelle, afin que les marchés internationaux ne discriminent pas les schémas nationaux du Sud et qu'ainsi la certification soit davantage appliquée dans ces pays, où elle n'est que peu appliquée pour le moment.

5.5. Les organisations de certification

Le tableau suivant présente les thèmes les plus présents dans les discours que nous avons analysés des organisations de certification.

Tableau 5.6
Liste des thèmes les plus fréquemment abordés par les organisations de certification

Codes	Fréquence	Nb. de discours	Fréquence / Nb. de discours
Foresterie Durable	41	5	8
Certification	38	5	8
Marchés	21	4	5
Reconnaissance mutuelle	19	4	5
Problèmes	18	3	6
Sud	17	3	6
Schémas nationaux	16	3	5
Amélioration continue	12	3	4
Multipartite	12	5	2
Collaboration	10	4	2
Environnement	10	3	3

Le regroupement des codes présentés dans le tableau précédent nous a permis de constater que les organisations de certification évoquent cinq grandes idées dans leurs discours. Ils discutent ainsi de l'utilité de la certification, de leur légitimité, des problèmes de la certification, du rôle des autres acteurs et de la reconnaissance mutuelle. Le tableau suivant présente des extraits de discours liés à chacune de ces idées.

5.5.1 Utilité de la certification

Pour l'ensemble des organisations de certification, la certification est un outil fort utile pour le secteur forestier. De fait, ces organisations s'entendent pour dire que la certification facilite et sert de cadre à partir duquel implanter une gestion des forêts en fonction des trois pôles du développement durable. De surcroît, pour certaines des organisations de certification, la certification permet également de rehausser l'image des produits forestiers par rapport à celle des produits substitués, tel le plastique. Elle s'avère également fort utile pour promouvoir la vente de produits provenant de forêts bien gérées au détriment, par exemple, de la vente de bois extrait illégalement. L'extrait du Pan European Forest Council présenté dans l'encart suivant résume bien ce point de vue.

Encart 5.15

Extraits de discours des organisations de certification sur l'utilité de la certification

Simultaneously the forestry sector has become more cognitive of its environmental weaknesses especially in the area of raw material procurement compared to other materials such as plastics, steel, aluminium and concrete. Thus forest certification serves at present two main purposes – to improve forest management, and to improve market access and share for the products of such management (PEFC).

Un des certificateurs, la Myanmar Timber Council, émet toutefois quelques réserves quant à la capacité de la certification, dans sa forme actuelle, à implanter une gestion forestière durable, particulièrement au niveau des forêts tropicales. De fait, le discours du représentant de cette organisation met en garde face au danger que la course aux hectares certifiés puisse nuire à l'atteinte d'une foresterie durable à l'intérieur de tous les écosystèmes forestiers de la planète.

5.5.2 Légitimité des organisations de certification

Les discours des organisations de certification contiennent également tous des passages où il est discuté des aspects procurant de la légitimité à la certification et aux organisations qui la promeuvent. À cet effet, trois aspects centraux sont fréquemment nommés, soit celui de la transparence et de l'aspect multipartite de la gouvernance des organisations; du processus de développement des critères à caractère consensuel et ouvert; et enfin celui de la prestation des contrôles sur le terrain par des tiers indépendants. L'encart suivant présente des extraits de discours d'organisation de certification sur l'origine de leur légitimité.

Encart 5.16

Extraits de discours des organisations de certification sur les facteurs de légitimité

The PEFC Council, an independent, non-profit, non-governmental organisation, promotes the independent third party certification, of environmentally appropriate, socially beneficial and economically viable management of forests. This is achieved through nationally or regionally multi stakeholder developed, independent third party forest certification schemes (PEFC).

In June of 2000, Program governance was granted to the Sustainable Forestry Board (SFB) [...] In January of 2002 the SFB became a separate not-for-profit entity and the 15 member body was reconstituted with membership from three equal sectors environmental non-governmental organizations, SFI Program Participants and the broader forestry community (SFI).

[...]despite efforts to take into account local conditions and to ensure transparency and a consultative approach[.]Now, the Multi-stakeholder National Steering Committee (NSC) is in process of developing a FSC compatible set of criteria and indicators (MTCC).

La plupart des discours, sauf ceux du Forest Stewardship Council et du Sustainable Forestry Initiative, justifient également la pertinence du contenu de leurs critères en affirmant que leurs critères de base sont issus processus de négociations internationaux, tel celui de l'Organisation internationale du bois tropical. La figure suivante trace un schéma des facteurs de légitimité des organisations de certification, selon ces dernières.

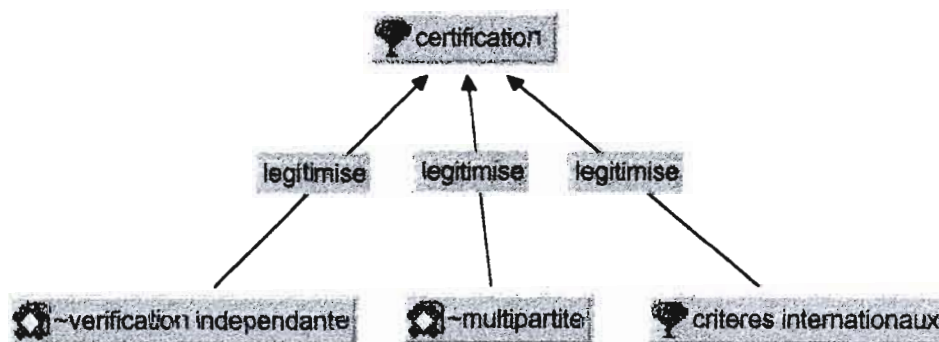


Figure 5.5. Légitimité des organisations de certification

5.5.3 Rôle des autres acteurs du secteur forestier

Le rôle des autres acteurs du secteur forestier dans la certification est discuté dans tous les discours émanant des organisations de certification. Bien entendu, les organisations de certification sont intimement liées aux autres acteurs du secteur forestier, puisqu'elles les incluent dans leur gouvernance. Ainsi, pour plusieurs organisations de certification, les acteurs du secteur forestier doivent non seulement participer au développement des critères à respecter, mais également à la prise de décision à l'intérieur même de l'organisation. Un seul acteur du secteur forestier reçoit un traitement différent et c'est le gouvernement. En effet, les discours des organisations de certification affirment à plusieurs reprises leur indépendance face aux gouvernements et mettent de l'avant leur statut d'organisation non gouvernementale. Néanmoins, les organisations appuient les processus internationaux intergouvernementaux de développement de critères d'aménagement forestier durable.

Encart 5.17

Extraits de discours des organisations de certification sur le rôle des autres acteurs

In situations such as in Myanmar, where all forest estates are owned by the state, and all harvesting operations are undertaken by State agencies, there can be no alternative to establishing national certification schemes; because without the involvement and lead role of the government, we might just as well forget about certification (Myanmar Timber Council).

adapt FSC's systems and services to complement international and regional programs and develop local, national, regional and global partnerships (Forest Stewardship Council).

and the 15 member body was reconstituted with membership from three equal sectors – environmental non-governmental organizations, SFI Program Participants and the broader forestry community (Sustainable Forestry Initiative)

Because of the necessity for national certification bodies to be multi-sectoral and multi-disciplinary, there would be a better understanding of governments and related sectors, about the importance of SFM and the need to implement it in the sustainable management context (Myanmar Timber Council)

Un point de vue unique sur le rôle des gouvernements est toutefois présenté dans le discours du Myanmar Timber Council. De fait, cette organisation de certification prétend que les

gouvernements doivent absolument être impliqués dans le développement de la certification si on veut que celle-ci puisse implanter une gestion durable des forêts. Certaines organisations de certification abordent également l'importance de la collaboration entre tous les acteurs de la foresterie pour l'atteinte d'un aménagement forestier durable. En ce sens, ces organisations affirment qu'elles sont prêtes à collaborer avec d'autres acteurs pour atteindre cet objectif. Pour les organisations de certification, le monopole de l'implantation d'une gestion durable dans les forêts ne leur appartient donc pas. Elles concluent alors qu'il faut une collaboration de tous les acteurs du secteur pour relever l'immense défi d'instaurer une gestion des forêts prenant en compte à part égale les pôles social, économique et environnemental.

5.5.4 Problèmes de la certification

Les deux organisations de certification du Sud abordent la difficulté pour les schémas nationaux d'être reconnus sur les marchés internationaux; et ce en dépit des efforts qu'ils font pour être transparents et inclusifs. Ils évoquent donc la possibilité de faire des alliances avec les schémas internationaux reconnus. Toutefois, à cet effet, ils demandent que ces schémas s'adaptent aux conditions locales. Ils suggèrent alors de fixer les critères à atteindre en fonction des meilleures pratiques répertoriées dans une région donnée. En outre, pour les organisations du Sud, il faut également que les organisations de certification mettent de l'avant une évaluation par étape de l'atteinte par une exploitation des critères d'aménagement forestier durable. De fait, pour ces organisations, une gestion durable ne s'implante pas du jour au lendemain. En d'autres mots, pour les organisations de certification du Sud, les promoteurs de la certification doivent s'assurer qu'elle devienne accessible pour toutes les régions du monde et que des efforts spéciaux soient faits pour aider les exploitants des pays du Sud à se certifier.

Encart 5.18

Extraits de discours des organisations de certification sur les problèmes de la certification

Buyers and consumers likely to have strong reservations about accepting certified products from national schemes, especially from developing countries, since they are unable to assess credibility of any new certificate (Malaysian Timber Certification Council)

If certification is to achieve its intended purpose of improving forest management practices in countries or regions where improvements are most needed, work towards an international arrangement for an evaluation system of certification schemes must be expedited, supplemented by stepwise approaches to assist and encourage developing country producers (Malaysian Timber Certification Council)

Certification as it is today, is distinctly weighted in favour of the developed countries; and all the cards seem to be stacked up against the developing nations (Myanmar Timber Council).

The WWF in its Guide to Forest Certification, did not lay down hard and fast rules, but instead presented balanced and flexible guidelines on how certification could be implemented. It is time that we redirected our focus to enhancing SFM; discarded our rigidity and adopted a more flexible and pliable attitude, if we are sincerely concerned about the fate of our forests (Myanmar Timber Council)

The concept of forest certification was introduced in the early 1990's. At that time forest certification was seen as an instrument to prevent tropical forests from becoming devastated. Since then the development of forest certification schemes has been rapid in Europe and North America, but at the same time quite slow on other continents (Pan European Forest Council).

5.5.5 Reconnaissance mutuelle

Par ailleurs, quatre des discours des représentants de ces organisations évoquent également l'importance du développement à l'échelle internationale d'un processus de reconnaissance mutuelle entre les schémas de certifications. Pour ce faire, les acteurs du secteur forestier doivent s'entendre sur une échelle minimale à partir de laquelle les exigences d'un schéma de certification sont reconnues comme satisfaisantes. Un des discours, celui du représentant du Forest Stewardship Council, aborde la notion de reconnaissance mutuelle différemment. En effet, pour le représentant de cette organisation, les méthodes d'opération du Forest

Stewardship Council intègrent déjà la reconnaissance des initiatives nationales de développement de critères; ainsi, nul besoin de créer un autre système de reconnaissance mutuelle à portée internationale.

Encart 5.19

Extraits de discours des organisations de certification sur la reconnaissance mutuelle

There is also a need to determine the minimum requirements for a scheme to be credible [...] and an urgent need for international system to evaluate different certification schemes to facilitate mutual recognition (Malaysian Timber Certification Council)

There is an urgent need for international system to evaluate different certification schemes to facilitate mutual recognition [...] despite efforts to take into account local conditions and to ensure transparency and a consultative approach, national schemes face competing schemes in the key markets and will have great difficulty in gaining acceptance (MTCC)

The PEFC supports sustainable forest management and promotes the use of wood from certified forests. To achieve these tasks PEFC does not only provide a framework for mutual recognition of national and regional forest certification schemes, but it also supports and encourages all the processes, which aim at promoting mutual recognition between all credible forest certification schemes in the world. (PEFC)

Ainsi, les organisations de certification laissent entendre dans leurs discours que leur intérêt principal est de voir s'imposer une gestion des forêts basée sur les principes du développement durable. Pour ce faire, elles croient que leur outil a un rôle à jouer; et en fonction des organisations, ce rôle passe de majeur (FSC) à secondaire (Myanmar Timber Council). Ces organisations cherchent également à se démarquer des initiatives de régulation à caractère public, en mettant de l'avant leur transparence, leur indépendance ainsi que leur aspect inclusif. Elles présentent d'ailleurs ces trois facteurs comme étant à la base de leur légitimité. Enfin, pour les organisations de certification, le peu de forêts certifiées au Sud est problématique et la création d'un système de reconnaissance mutuelle entre les organisations de certification fait partie des solutions à ce problème.

5.6 Convergences et divergences

Les sections précédentes ont servi à présenter séparément les points de vue de chacune des catégories d'acteurs sur la certification. Nous avons notamment vu les thèmes les plus abordés ainsi que la façon dont ils ont été abordés. Pour faciliter notre analyse, nous allons maintenant regrouper le contenu des discours de toutes les catégories d'acteurs et présenter les thèmes évoqués par tous, ainsi que les similarités et les divergences de points de vue quant à ces thèmes.

Cinq grands thèmes sont traités par l'ensemble ou par une majorité des cinq catégories d'acteurs dont nous avons analysé les discours. Le premier de ces grands thèmes concerne les utilités et raisons d'être de la certification, le second, la perception des catégories d'acteurs de leur rôle et de celui des autres parties prenantes par rapport à la certification, le troisième, le choix d'un schéma de certification et les raisons justifiant ce choix, le quatrième, les problèmes de la certification et enfin le dernier, les changements souhaités en ce qui concerne la certification. Bien évidemment, chacun de ces thèmes est abordé différemment d'une catégorie d'acteurs à l'autre, et même à l'intérieur d'une catégorie, comme nous l'avons vu dans les sections précédentes. Nous verrons toutefois que, pour plusieurs thématiques, des acteurs présentent des points de vue similaires.

Les acteurs du secteur forestier évoquent grandement les utilités de la certification pour eux ainsi que les raisons d'être de cet outil. Le tableau suivant présente un sommaire des points de vues de chacune des catégories d'acteurs par rapport à cette thématique

Tableau 5.7
Utilités et raisons d'être de la certification

Thème / Acteurs	Distributeurs	Producteurs	Groupes Environnements	Gouvernement	Organisations de certification
utilités et raisons d'être de la certification	<ul style="list-style-type: none"> -Améliore l'image des produits forestiers -Favorise l'implantation d'une foresterie durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliore la crédibilité de l'industrie forestière - Facilite la mise en place de pratiques de foresterie durable - Facilite la collaboration 	<ul style="list-style-type: none"> -Répond à la demande des marchés et consommateurs pour des produits forestiers verts -Améliore les pratiques en forêts -Facilite la collaboration 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'implantation d'une foresterie durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gestion des forêts - Favoriser les producteurs ayant de bonnes pratiques

16 des 21 discours que nous avons analysés évoquent le besoin de modifier les pratiques dans le secteur forestier. La voie à suivre est, selon eux, d'implanter une foresterie plus respectueuse des écosystèmes forestiers, des humains vivant dans et de la forêt, tout en s'assurant qu'elle continue à produire des bénéfices économiques à un niveau satisfaisant. La certification est alors perçue comme étant un outil permettant d'implanter un tel type de foresterie. De fait, presque la totalité des discours de notre échantillon contient des passages où ils est indiqué que la certification est un outil permettant de faciliter l'implantation d'une gestion durable des forêts, par exemple en fournissant aux producteurs une structure à partir de laquelle établir des pratiques conformes à une telle gestion. Les acteurs du secteur forestier, dans l'espoir que la certification permette d'en arriver à instaurer une foresterie durable, adhèrent alors à ce nouveau mécanisme. En outre, ils espèrent que la certification viendra résoudre certains enjeux spécifiques du secteur forestier. Plusieurs discours mentionnent, par exemple, qu'ils espèrent que la certification contribuera à réduire la quantité de bois extraite illégalement des forêts de la planète à chaque année.

De plus, pour 15 des 21 discours de notre échantillon, la certification permet d'améliorer l'image des produits forestiers par rapport à celle de produits substitués, tel que le plastique. Elle supporte cela notamment en fournissant aux consommateurs des indications sur l'origine du bois et en garantissant que le bois qu'ils achètent provient d'une forêt gérée durablement. Selon les discours que nous avons analysés, l'outil revalorise donc les produits issus de l'industrie forestière. L'une des raisons majeures incitant les acteurs à utiliser ou à appuyer la certification concerne son potentiel à revaloriser l'image du secteur forestier auprès des consommateurs, décideurs et autres parties intéressées.

De surcroît, pour les organisations de certification et les producteurs, la certification favorise la reconnaissance par le marché des produits provenant d'exploitations gérées en fonction de critères écologiques, sociaux et économiques au détriment de celles qui ne tiennent pas compte de ces critères. Ces deux catégories d'acteur espèrent alors, de façon très pragmatique, que la certification procure un avantage concurrentiel aux organisations l'utilisant sur les marchés de produits forestiers.

Chacune des catégories d'acteur de notre échantillon présente la perception qu'elle a du rôle des autres acteurs, et parfois de son propre rôle, par rapport à la certification. Le tableau suivant présente un sommaire des perceptions de chacune des catégories d'acteurs à cet effet.

Tableau 5.8
Perception du rôle des autres acteurs

	Distributeurs	Producteurs	Groupes Environnementaux	Gouvernements	Organisations de certification
Distributeurs	Achat de produits certifiés	Collaborer afin de promouvoir la certification et les producteurs certifiés	Doivent utiliser la certification dans leurs pratiques, et plus spécifiquement celle du FSC	Laisser les gouvernements s'impliquer dans la certification (à différentes échelles selon les discours)	S'impliquer dans le développement et la gestion des organisations de certification
Producteurs	Utiliser la certification et collaborer avec les autres acteurs	Certifier leurs unités d'exploitation forestière	Doivent utiliser la certification dans leurs pratiques, et plus spécifiquement celle du FSC	Laisser les gouvernements s'impliquer dans la certification (à différentes échelles selon les discours)	S'impliquer dans le développement et la gestion des organisations de certification
Groupes environnementaux	Promouvoir la certification et les distributeurs l'exigeant	Reconnaître l'engagement des producteurs certifiés	Promouvoir la certification et développer son contenu	Laisser les gouvernements s'impliquer dans la certification (à différentes échelles selon les discours)	S'impliquer dans le développement et la gestion des organisations de certification
Gouvernements	Collaborer pour faciliter l'implantation de la certification et de la foresterie durable	Reconnaître l'engagement des producteurs certifiés	Doivent favoriser l'application de la certification	Selon les discours, s'impliquer ou ne pas s'impliquer dans la certification	Favoriser le développement de la certification sur leur territoire
Organisations de certification	Collaborer pour faciliter l'implantation de la certification et de la foresterie durable	- Elaborer des critères de certification de qualité.	Harmoniser leurs critères avec ceux du FSC	Laisser les gouvernements s'impliquer dans la certification (à différentes échelles selon les discours)	Développer leur système de certification

Tout d'abord, les groupes environnementaux s'attendent à ce que les distributeurs et les producteurs utilisent la certification. Ils demandent également aux organisations de certification d'avoir des critères « solides ». En deuxième lieu, pour les organisations de certification, l'ensemble des parties prenantes du secteur forestier doit participer dans le développement et la gestion de la certification. Par contre, alors que pour certaines organisations de certification, le gouvernement a un rôle à jouer dans le développement de cet outil, pour d'autres il doit absolument être tenu à l'écart. Ainsi, les organisations de certification s'attendent à ce que les points de vues de tous les acteurs du secteur forestier soient représentés dans leurs critères et dans les décisions qu'elles prennent. Quant aux gouvernements, ils prétendent, à l'instar des organisations de certification, que tous les acteurs du secteur forestier doivent être impliqués dans le développement de ce mécanisme. En outre, en ce qui concerne leur propre rôle, deux d'entre eux prétendent qu'ils doivent être impliqués dans le développement des schémas de certification, alors qu'un prétend que les gouvernements ne doivent que faciliter l'application de la certification. De leur côté, les distributeurs indiquent que leur rôle est de favoriser l'application d'une foresterie durable à travers l'achat de produits provenant d'exploitations certifiées selon des critères permettant l'implantation d'une telle foresterie. Quant au rôle des autres acteurs, les distributeurs leur demandent de collaborer avec eux afin de favoriser l'implantation d'une foresterie durable, notamment à l'aide de la certification. Par exemple, plusieurs discours des distributeurs demandent aux producteurs de certifier leurs exploitations en fonction d'un schéma crédible. Enfin, les producteurs ne parlent pas à proprement parler de leur rôle dans la certification. Ils abordent toutefois le rôle des autres acteurs par rapport à la certification. À ce sujet, ils s'attardent particulièrement aux groupes environnementaux, à qui ils demandent de promouvoir la certification auprès du public en tant qu'outil permettant d'instaurer une foresterie durable. Ils demandent également aux groupes environnementaux de cesser leurs campagnes de diffamation des producteurs et distributeurs n'utilisant pas la certification ou la « bonne » certification, afin de ne pas nuire à l'image déjà malmenée de l'industrie forestière.

Toujours dans le même ordre d'idée, plusieurs passages des discours de l'ensemble des catégories d'acteurs de notre échantillon évoquent la présence depuis quelques années d'une plus grande collaboration dans le secteur forestier. La certification est fréquemment

mentionnée comme jouant un rôle majeur dans la présence de cette collaboration. De fait, pour les acteurs du secteur forestier, cet outil a favorisé la collaboration dans leur secteur, notamment à travers la définition des critères par des comités multipartite où toutes les parties prenantes du secteur forestier dialoguent conjointement et par le fonctionnement des organisations de certification, souvent gérées par des comités représentant des parties de tous les milieux du secteur forestier. Ainsi, dans les discours que nous avons analysés, il y a un certain consensus autour du fait que la certification améliore les rapports entre acteurs du secteur forestier et leur permet de dialoguer davantage et d'entrevoir la mise en place de solutions communes aux problèmes que connaît ce secteur.

Dans tous les discours de notre échantillon, les auteurs discutent également à plusieurs reprises des systèmes de certification existants. De fait, ce thème des schémas de certification est celui qui revient le plus souvent dans notre analyse de contenu. Les acteurs du secteur forestier ont plusieurs commentaires à faire sur les schémas de certification. Ils s'attardent toutefois principalement sur deux aspects, soit celui de présenter les systèmes qu'ils appuient et qu'ils utilisent ainsi que celui d'expliquer les raisons pour lesquelles ils appuient ou utilisent un système de certification. Le tableau suivant présente un sommaire des points de vue des acteurs du secteur forestier quant aux schémas de certification.

Tableau 5.9
Choix du schéma de certification

Thème / Acteurs	Distributeurs	Producteurs	Groupes Environnementaux	Gouvernements	Organisations de certification
Choix du schéma	- Utilisation de plusieurs schémas -préférence pour le FSC -Aspects importants : vérification indépendante, critères et gestion multipartite	-Utilisation de plusieurs schémas -Appui et engagement envers le FSC -Aspects importants : vérification indépendante, critères et gestion multipartite -Crédibilité du schéma auprès du public et des autres acteurs du secteur forestier	-FSC : seul système crédible -Appui de certains groupes aux schémas du Sud - Campagnes de pression auprès des distributeurs et producteurs pour qu'ils utilisent le système FSC	- Appui systèmes bons pour l'industrie nationale	-Non pertinent

Notre analyse de contenu révèle que le système du Forest Stewardship Council est de loin celui qui reçoit globalement le plus d'appui parmi les acteurs dont nous avons analysé les discours. De fait, des passages de 16 des 21 discours de notre échantillon présentent une certaine forme d'appui au Forest Stewardship Council. Notons tout de même que des organisations représentées dans notre échantillon appuient le Forest Stewardship Council, mais ne l'utilisent pas dans leurs pratiques. Qui plus est, d'autres discours présentent des passages appuyant le Forest Stewardship Council, tout en ayant parallèlement des passages le critiquant. Néanmoins, la popularité et la notoriété de ce schéma dans le secteur forestier ne fait aucun doute. En effet, nos discours laissent entrevoir que ce système de certification constitue une sorte de référence pour le secteur forestier et que tous se sentent obligés de se positionner dans leurs discours quant à leur perception à l'égard de ce système. Ainsi, même

si pour le moment, le Forest Stewardship Council ne fait pas l'unanimité et n'est pas le plus utilisé des systèmes de certification, notre analyse de contenu révèle qu'il semble tout de même être celui qui est le plus susceptible de canaliser les débats sur l'application d'une foresterie durable dans le secteur forestier et de réussir à définir les exigences permettant l'instauration d'une telle foresterie. De surcroît, notons que même d'autres organisations de certification, qui devraient normalement être des concurrentes au Forest Stewardship Council, prennent la peine de discuter dans leurs discours de la perception qu'elles ont de ce système.

Par ailleurs, d'autres schémas de certification sont appuyés par les acteurs du secteur forestier. Ainsi, souvent un discours va appuyer l'ensemble des grands schémas existants. Ce constat surprend peu si on considère que certains acteurs utilisent également l'ensemble des schémas dans leurs pratiques et que pour le moment, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, les quatre grands systèmes de certification sont tous utilisés plus ou moins de manière égale par les exploitants forestiers et continuent à se livrer bataille pour obtenir un maximum d'hectares de forêts certifiés sous leur bannière. Le tableau suivant présente l'appui que reçoivent les schémas de certification dans les discours que nous avons analysés.

Tableau 5.10

Appui aux schémas de certification par catégorie d'acteurs

Schéma de certification/ Catégorie d'acteur	FSC	CSA	SFI	ISO 14001	PEFC	Certifications du Sud
Distributeurs (sur /5)	5	3	3	1	2	1
Producteurs (sur /4)	4	2	2	3	0	0
Groupes Environnementaux (sur /4)	3	0	0	1	0	1
Gouvernements (sur /3)	2	0	0	1	2	2
Organisations de certification (sur /5)	3	0	1	0	3	2

Les discours que nous avons analysés, lorsqu'ils abordent les différents schémas de certification et de leur choix de schéma, abordent également les raisons de ces choix. De fait, ces discours évoquent grandement ce qui rend un système crédible à leurs yeux. Ainsi, pour plusieurs des discours analysés, un système crédible sera indépendant et transparent dans sa gestion, aura développé ses critères suite à des consultations multipartites et aura un processus de contrôle, où ce sont des vérificateurs indépendants qui se rendent chez l'exploitant. Un système doit alors répondre à ces critères pour être appuyé par les acteurs du secteur forestier.

Par ailleurs, au-delà de ces critères, des acteurs invoquent d'autres raisons ayant motivé leur choix de système. Ainsi, pour les producteurs, la crédibilité du système auprès du public et des autres acteurs du secteur forestier est fort importante dans le choix qu'ils font d'un système. Ces acteurs sont donc moins influencés par les méthodes et le contenu des schémas que par l'opinion qu'en ont les différentes parties concernées. Pour les groupes environnementaux, le contenu du schéma est fort important. Par conséquent, si les critères du schéma ne leur semblent pas susceptibles d'instaurer une gestion durable de la ressource forestière, ils ne l'appuieront pas, et dans bien des cas le critiqueront même. Enfin, pour les gouvernements, l'important est que le schéma ne nuise pas à leur industrie nationale. Ils appuient donc tout schéma répondant à ce critère, et critiquent de par le fait même les schémas nuisant à leur industrie.

Des passages issus de discours de certaines des catégories d'acteurs abordent également les problèmes actuels de la certification. Plusieurs problèmes sont mentionnés, parfois par une seule catégorie d'acteur, quelquefois par plus d'une. Nous allons ici présenter les problèmes mentionnés par plus d'une catégorie d'acteur.

Tableau 5.11
Problèmes de la certification

Thème / Acteurs	Distributeurs	Producteurs	Groupes Environnementaux	Gouvernements	Organisations de certification
Problèmes certification	Non abordé	Non abordé	-Faible application dans les pays du Sud (mentionné par 2 des 4 groupes)	-Difficulté d'implanter la certification pour les opérations forestières du Sud - Obligation du marché de se conformer à certains systèmes de certification	-Faible application dans les pays du Sud -Critères parfois mal adaptés aux opérations forestières du Sud

Notons, en premier lieu, que les discours des producteurs et des distributeurs s'attardent peu aux problèmes actuels de la certification. Ils préfèrent utiliser leur temps de parole à discuter d'autres aspects de la certification. Les problèmes présentés ici proviennent donc des discours des groupes environnementaux, des gouvernements et des organisations de certification. En fait, un grand sujet problématique est évoqué dans 8 des 12 discours de ces trois catégories d'acteurs. Ce problème est celui du peu d'hectares de forêts certifiées au Sud. Effectivement, pour ces acteurs, la certification ne remplit pas ses promesses d'instaurer une gestion durable des forêts, puisqu'elle n'est que peu appliquée dans les forêts du Sud, là où la forêt se dégrade et se détériore le plus. Quelques raisons sont invoquées pour expliquer ce problème. Ainsi, pour ces acteurs du secteur forestier, le peu de succès de la certification au Sud s'expliquerait, entre autres, par le fait qu'il n'y ait pas, pour le moment, de prime payée au producteur pour le bois certifié, par la difficulté pour les schémas nationaux du Sud de se faire reconnaître sur les marchés internationaux ainsi que par les exigences des schémas de

certification internationaux qui sont difficiles, voire impossibles à atteindre pour les exploitations du Sud et mal adaptées aux conditions d'opération de ces exploitations.

Enfin, un dernier grand thème est présent dans plusieurs des discours que nous avons analysés, soit celui des changements souhaités chez la certification. Le tableau suivant présente un sommaire des opinions des différents acteurs par rapport à ce thème

Tableau 5.12
Changements souhaités

Thème / Acteurs	Distributeurs	Producteurs	Groupes Environnementaux	Gouvernement	Organisations de certification
Changements souhaités	Mise en place d'un système de reconnaissance mutuelle (par 3 distributeurs)	Mise en place d'un système de reconnaissance mutuelle (par 2 producteurs)	-Meilleure prise en compte des réalités des opérations forestières du Sud - Mise en place d'un système de prime obligatoire pour le bois certifié - Plus grande application du FSC	- Meilleure prise en compte des réalités des opérations forestières du Sud - Mise en place d'un système de prime obligatoire pour le bois certifié	-Mise en place d'un système de reconnaissance mutuelle - Meilleure prise en compte des réalités des opérations forestières du Sud

Premièrement, plusieurs représentants des gouvernements et des organisations de certification, ainsi qu'un représentant des groupes environnementaux évoquent leur désir de voir un système international de reconnaissance mutuelle des schémas de certification se développer. Ce système faciliterait notamment la tâche des différents membres de la chaîne de suivi du secteur forestier dans leur manipulation du bois certifié, et permettrait aux schémas de certification moins connus de se faire reconnaître sur les marchés internationaux. Or, d'autres acteurs émettent plutôt un désir contraire. De fait, dans certains discours, dont la

majorité de ceux des groupes environnementaux, ainsi que dans quelques-uns de ceux des producteurs, distributeurs et organisations de certification, les auteurs demandent plutôt qu'un seul schéma, celui du Forest Stewardship Council, soit utilisé dans le secteur forestier. Par ailleurs, d'autres changements sont souhaités. Certains demandent ainsi qu'une prime sur le bois certifié devienne obligatoire et que les critères des systèmes de certification s'adaptent davantage aux réalités des opérations forestières du Sud.

Plusieurs autres thèmes sont évoqués dans les discours que nous avons analysés (*e.g.* les organisations de certification discutent de leur légitimité). Cependant, comme ils le sont souvent par une seule catégorie d'acteur, ils n'ont pas été traités dans cette section cherchant principalement à présenter les points de vue des acteurs en ce qui concerne les thèmes abordés par une majorité d'entre eux.

Nous avons donc vu dans cette section que les acteurs du secteur forestier ont des convergences quant à leurs points de vues sur la certification en ce qui concerne plusieurs points. C'est tout d'abord un outil qu'il faut utiliser, ayant le potentiel d'implanter des pratiques durables dans les forêts et qui embellit pour certains l'image de l'industrie forestière. De plus, des acteurs du secteur forestier prétendent qu'il améliore la collaboration entre-eux. Tous les acteurs du secteur forestier doivent également s'impliquer dans le développement de cet outil, selon la plupart des acteurs étudiés. Plusieurs mentionnent aussi que les schémas de certification doivent mieux prendre en compte les réalités des opérations forestières du Sud. Le tableau suivant présente un résumé des positions de chacun des cinq acteurs par rapport aux cinq grands thèmes abordés dans les discours.

Tableau 5.13

Sommaire des positions des cinq acteurs

Acteurs / Thèmes	Bénéfices certification	Rôle autres acteurs	Choix de schéma	Problèmes certification	Changements souhaités
Distributeurs	Foresterie durable	Collaboration	Préférence pour FSC / Importance de la vérification indépendante	Non abordé	Reconnaissance mutuelle
Producteurs	Foresterie durable / Image industrie	Collaboration / Reconnaissance des producteurs certifiés	Plusieurs schémas / Importance de la crédibilité auprès du public	Non abordé	Reconnaissance mutuelle
Groupes environnementaux	Foresterie durable / Produits verts	Utiliser certification, surtout FSC	FSC, et schémas du Sud dans certains cas	Faible application au Sud	Adaptation des critères aux réalités du Sud / Plus grande utilisation FSC / Prime obligatoire pour bois certifié
Gouvernements	Foresterie durable	Leur permettre de s'impliquer (à différents niveaux)	Schémas bons pour l'industrie nationale	Difficultés d'implantation au Sud / Obligation d'utiliser certains schémas	Adaptation des critères aux réalités du Sud / Reconnaissance mutuelle
Organisations de certification	Foresterie durable / Bonnes pratiques	Promotion / Implication dans la gestion	Non pertinent	Faible application au Sud / Critères mal adaptés au Sud	Adaptation des critères aux réalités du Sud / Reconnaissance mutuelle

Nous pouvons donc conclure, comme nous le mentionnons précédemment, que tous voient des bénéfices dans la certification et désirent de par le fait même l'utiliser dans leurs pratiques. Toutefois, sur plusieurs aspects, choix du schéma, changements souhaités,

problèmes, les acteurs n'ont pas le même point de vue et débattent enfin de faire évoluer l'outil selon leurs intérêts.

CHAPITRE 6

COMPROMIS RÉGULATOIRE INFLUENCÉ PAR LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Dans ce cinquième chapitre, nous allons discuter de notre questionnement sur la capacité de la certification à contribuer à résorber la crise écologique secouant la foresterie mondiale. Toutefois, avant de répondre à ce grand questionnement nous allons nous attarder à circonscrire les éléments de nos résultats nous permettant de poser des pistes de réflexion quant aux deux sous questions de recherche que nous avons soumises dans le second chapitre de ce mémoire. Ainsi, les résultats présentés dans les deux chapitres précédents, analysés à la lumière de notre cadre d'analyse, nous permettrons dans un premier temps d'évaluer dans quelle mesure les acteurs du secteur forestier perçoivent la certification comme étant un outil clé où fixer les règles qui encadreront les rapports des acteurs du secteur forestier au sujet de la forêt. Dans un second temps, nous nous attarderons plutôt sur les éléments de ces deux chapitres nous permettant d'évaluer si la certification contribue à l'introduction de pratiques conformes aux trois pôles de la notion de développement durable dans le secteur forestier.

6.1 La certification en tant que structure de régulation faisant l'objet d'un compromis social institutionnalisé

Dans cette section, nous allons faire ressortir les aspects de notre présentation des résultats qui nous permettent, à la lumière de notre cadre d'analyse, d'entrevoir si la certification traduit un compromis social institutionnalisé dans le secteur forestier, c'est-à-dire comme une forme d'organisation créant des règles, des droits et des obligations pour les parties prenantes, imposant une discipline à l'égard de l'institution qui prend alors les apparences d'une donnée objective pour chaque acteur, individu ou groupe, par rapport à laquelle se trouvent progressivement adaptés des comportements et des stratégies (Delorme et André, 1983). Cette section servira donc à répondre à notre première sous question, *i.e.* la certification traduit-elle un compromis social institutionnalisé en tant que structure de régulation pour le secteur forestier.

6.1.1 Compromis autour de l'utilisation de la certification

Plusieurs éléments de nos deux chapitres précédents nous permettent de croire que la certification traduit de plus en plus un compromis social dans le secteur forestier pour ce qui est de son utilisation comme outil de régulation. Dans cette sous-section nous allons présenter ces éléments. Nous verrons toutefois que ce compromis se limite à l'utilisation de l'outil et à quelques éléments de base en ce qui concerne son fonctionnement, et que lorsqu'il est temps de définir le contenu exact des règles qui seront émises par la certification, nous ne sommes pas en présence d'un compromis social pour le moment.

Un premier élément d'analyse nous permettant de conclure que la certification traduit un compromis social dans le secteur forestier pour ce qui est de son utilisation en tant qu'outil de régulation est l'utilisation de cet outil faite par le secteur forestier. Ainsi, nous avons vu dans le chapitre 4 que la certification est fortement utilisée par les producteurs forestiers et connaît une croissance fulgurante en ce qui concerne le nombre total d'hectares et d'opérations forestières certifiés. Cette forte utilisation et cette progression soutenue de l'outil démontrent que les acteurs du secteur forestier acceptent d'adapter leurs pratiques aux exigences de

l'outil⁷¹. En effet, la progression de 500% entre 2000 et 2005 du nombre d'hectares certifiés illustre que les producteurs du secteur forestier certifient de plus en plus et à un rythme soutenu les terres forestières qu'ils contrôlent. Qui plus est, le total actuel des terres certifiées dépassent les 250 millions d'hectares de forêts, soit une proportion considérable des terres sous aménagement forestier. La certification devient alors un outil prenant une place importante dans le secteur forestier et dans la définition des pratiques de ce secteur. Autrement dit, ces chiffres démontrent qu'elle s'impose de plus en plus comme une importante composante du mode de régulation de ce secteur.

Outre les statistiques sur l'utilisation de la certification et sa progression, d'autres éléments intéressants nous permettent de constater que la certification traduit une certaine forme de compromis social dans le secteur forestier. De fait, dans le chapitre 5, plusieurs passages des discours que nous avons analysés traitent des utilités de la certification pour les différents acteurs du secteur forestier et des raisons qu'ils ont de l'utiliser. Qui plus est, fréquemment les discours analysés contiennent des passages où les acteurs du secteur forestier discutent de l'utilisation qu'ils font de la certification ou de leur engagement envers l'outil et une plus grande utilisation de cet outil dans leurs pratiques. Ainsi, tous ces passages de discours dévoilent que la majorité des acteurs du secteur forestier ont l'intention d'utiliser à long terme l'outil et de le voir prendre une place prépondérante dans le cadre réglementaire du secteur forestier.

La forte utilisation de la certification en terme d'hectares et d'opérations forestières certifiées reflète à priori principalement l'engagement des producteurs forestiers envers l'outil. Toutefois, nous avons vu à l'aide de notre analyse de contenu que les autres acteurs du secteur forestier s'étaient également engagés envers la certification et en faisaient une utilisation de leurs pratiques. La nature de cet engagement diffère cependant d'une catégorie d'acteur à l'autre. Ainsi, en premier lieu, les distributeurs s'engagent clairement à faire de la certification l'outil central de leur stratégie en faveur de l'implantation d'une foresterie durable; ceci en insérant la variable certification dans leurs politiques d'approvisionnement.

⁷¹ Nos verrons plus loin que les producteurs espèrent qu'en contrepartie l'image de l'industrie forestière ainsi que leurs relations avec les autres parties prenantes de l'industrie s'amélioreront.

De leur côté, les producteurs discutent énormément de leur utilisation de la certification et de leurs engagements en terme de pourcentage de leurs terres qu'ils entendent certifier dans les années qui viennent. Les groupes environnementaux promettent de promouvoir la certification auprès de toutes les parties prenantes du secteur forestier et présentent l'outil comme l'un de leurs moyens phares pour adapter les pratiques du secteur forestier à leurs revendications. Quant à eux, les gouvernements veulent participer au développement de la certification et s'engagent à la promouvoir, du moins dans la mesure où elle sert les intérêts de leurs industries nationales. Enfin, bien évidemment, les organisations de certification ont des passages de leurs discours reflétant leur désir que la certification soit un outil fortement utilisé.

Les motivations pour s'engager envers la certification et utiliser l'outil dans ses pratiques sont multiples. D'ailleurs, notre analyse de contenu révèle que les acteurs du secteur forestier perçoivent différents bénéfices chez la certification, et que ces bénéfices les incitent à utiliser l'outil. Le potentiel de cet outil à développer une nouvelle dynamique dans le secteur forestier et à améliorer son image sont les deux principaux bénéfices de la certification présentés par les acteurs du secteur forestier. La capacité de la certification à solutionner ces deux importants problèmes du secteur forestier (*i.e.* les discordes entre acteurs aux positions antagonistes et la mauvaise image) a certes eu un rôle important à jouer dans l'atteinte de ce compromis. Cependant, ce sont à notre avis, les stratégies des groupes environnementaux qui ont été centrales dans l'atteinte d'un tel compromis.

Les groupes environnementaux sont à l'origine de l'initiative de la certification. Ils ont effectivement été les instigateurs du projet du Forest Stewardship Council au début des années 1990. On constate aussi leur rôle central dans l'atteinte de ce compromis. Ces groupes ont effectivement mis sur pied différentes stratégies pour faire adopter la certification par les acteurs du secteur forestier. Nous avons vu dans le chapitre 4 qu'ils ont été les premiers promoteurs du Forest Stewardship Council. Déjà, en créant cet outil ils offraient aux autres acteurs du secteur forestier de bénéficier de la crédibilité associée aux groupes environnementaux lorsqu'il est question des décisions concernant la forêt. Ils espéraient de cette façon faire le lien entre les producteurs forestiers ayant de bonnes pratiques et les

consommateurs désirant des produits verts, en indiquant aux consommateurs qu'un producteur à des pratiques qu'ils considèrent comme étant acceptables. En s'appuyant sur les mécanismes du marché, les groupes environnementaux escomptaient ainsi que la certification permettrait aux producteurs ayant de bonnes pratiques de recevoir une prime de la part des consommateurs sensibilisés. Le fonctionnement de base de la certification imaginée par les groupes environnementaux impliquait alors qu'ils offraient leur crédibilité aux producteurs forestiers en échange d'une modification de leurs pratiques et que cet échange permettrait à la certification de connaître un fort succès et de régler plusieurs problèmes du secteur forestier. Or, ils ont rapidement constaté les consommateurs de produits forestiers préféraient un produit certifié à un produit non-certifié à prix égal, mais n'étaient pas prêts à payer une prime pour du bois certifié et n'allait pas l'être dans un futur proche⁷². Pour promouvoir l'adoption de la certification les groupes environnementaux ont alors élaboré d'autres stratégies. Ils ont ainsi rapidement offert, aux organisations désirant utiliser la certification, de collaborer avec eux dans le but de faciliter le passage à la certification et de le publiciser, comme nous l'avons vu dans notre analyse de contenu. Ils ont également créé des groupes d'achats pour favoriser la demande de produits forestiers certifiés⁷³. En ce qui concerne les organisations réfractaires à la certification, les groupes environnementaux ont adopté une attitude différente et ont mis sur pied des campagnes de pression afin qu'elles adoptent la certification. Ainsi, comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, ils se sont principalement attardés sur les distributeurs de produits forestiers en diffamant leur image dans les médias⁷⁴, en sensibilisant les gestionnaires de ces organisations à la situation des forêts et en leur demandant de mettre sur leurs tablettes des produits ne provenant que de forêts certifiés. De

⁷² Les différentes études sur les comportements des consommateurs finaux de produits forestiers démontrent toujours que ces derniers ne sont pas prêts à payer une prime pour un produit forestier certifié « durable », mis à part dans le cas du papier où ils seraient prêts à payer une légère prime (Simula *et al.*, 2001 ; p.21 ; Teisl *et al.*, 2002).

⁷³ Ces groupes ont en général été mis sur pied par le Fonds Mondial pour la nature. Ils s'engagent à promouvoir la certification et l'aménagement forestier durable par l'achat et la vente de bois certifié et favorisent la certification du Forest Stewardship Council. Récemment les différents groupes d'acheteurs créés à l'échelle du globe se sont réunis en réseau, encore une fois sous l'impulsion du Fonds mondial pour la nature, et ont formé le *Global forest trade network* qui est présent dans 30 pays, dont certains pays du Sud tel le Brésil, et compte plus de 700 entreprises membres (Smouts, 2001 ; WWF, 2004)

⁷⁴ L'annexe I présente un exemple de diffamation d'image effectuée par des groupes environnementaux.

par ces différentes stratégies, les groupes environnementaux ont fortement contribué à l'adoption de la certification par les autres acteurs du secteur forestier et à l'atteinte d'un compromis autour de l'utilisation de la certification et de l'adoption de pratiques conformes aux exigences de cet outil.

Cette section nous aura permis jusqu'à maintenant de présenter des éléments nous permettant de conclure que la certification traduit un compromis social dans le secteur forestier, et de constater que les groupes environnementaux ont joué un rôle central dans l'atteinte de ce compromis. Nous allons maintenant nous attarder aux éléments composants ce compromis. Ces éléments sont peu liés aux exigences de la certification en matière de pratiques à mettre en place chez les opérations forestières, puisque à ce niveau, rappelons-le, les tensions entre acteurs du secteur forestier demeurent vives. Ainsi, les deux chapitres précédents nous révèlent les éléments de la certification faisant actuellement l'objet d'un compromis. Tout d'abord, en ce qui concerne le fonctionnement de l'outil, trois éléments centraux sont devenus l'objet d'un compromis dans le secteur forestier. En effet, notre analyse de contenu démontre que pour les acteurs du secteur forestier, un système de certification doit avoir des critères ayant été développés par un comité multipartite, être géré par des comités multipartites et exiger que les vérifications soient effectuées par des tiers indépendants. Ces trois critères de base sont confirmés par la présentation des différents systèmes effectuée au chapitre 4, où nous avons vu que presque tous les systèmes répondent à ces trois critères et que ceux qui ne le faisaient pas auparavant ont évolué de manière à le faire. Qui plus est, cette analyse des schémas nous révèle un autre élément du compromis actuel autour de la certification. En effet, nous avons vu que tous les systèmes de certification adoptent des critères couvrant les trois pôles de la notion de développement durable, soit les pôles social, environnemental et économique. Il y a donc un compromis autour d'une partie du contenu des exigences de la certification, en ce sens qu'elles doivent couvrir ces trois aspects. Ainsi, tous les systèmes de certification promeuvent une interprétation tripolaire du développement durable, selon la typologie de Gendron et Revérêt (2001) présentée au premier chapitre. Globalement, le compromis actuel autour de la certification dans le secteur forestier tourne alors autour du développement multipartite des critères, de la gestion multipartite, de la vérification indépendante et de la présence de critères couvrant les pôles social,

environnemental et économiques du concept de développement durable. Le tableau suivant présente ces quatre éléments.

Encart 6.1

Contenu du compromis autour de la certification

Description
Développement multipartite des critères de la certification
gestion multipartite des organisations de certification
Vérification indépendante de la conformité des opérations forestières aux critères des schémas de certification
Inclusion de critères couvrant les pôles social, environnemental et économiques du concept de développement durable dans les exigences des schémas de certification

Ainsi, un regard sur nos résultats, à la lumière de notre cadre d'analyse et de nos questionnements, nous permet de constater que plusieurs éléments peuvent être interprétés comme des signes que la certification fait l'objet d'une certaine forme de compromis social institutionnalisé en tant que structure de régulation pour le secteur forestier. En effet, nous avons constaté que la certification est désormais fortement utilisée et connaît une croissance rapide, que les acteurs du secteur forestier discutent de leur utilisation de l'outil et s'engagent à l'utiliser davantage et qu'ils y voient plusieurs bénéfices. Qui plus est, nous avons constaté que les groupes environnementaux ont joué un rôle central dans l'atteinte d'un tel compromis en utilisant divers stratagèmes. Tous ces éléments sont en quelque sorte des indicateurs nous permettant de conclure que la certification fait effectivement l'objet d'une certaine forme de ou du moins d'un début de compromis social institutionnalisé en tant qu'endroit où seront définies les pratiques du secteur forestier. Effectivement, ces éléments laissent entrevoir que les tensions et controverses quant à l'utilisation de cet outil ont laissé place à des positionnements stratégiques pour influencer sa composition. C'est lorsque cette situation se produit que pour André et Delorme, (1983)⁷⁵ une situation de crise se transforme en relative accalmie autour de l'acceptation de l'utilisation d'une structure où seront définies les pratiques d'une industrie. Nos résultats nous ont également permis de déterminer la nature

actuelle de ce compromis, qui repose sur la gestion multipartite, le développement de critères multipartite, la vérification indépendante et la présence de critères touchant aux trois pôles du concept de développement durable.

Toutefois, la nature particulière de la certification, où ce sont tous les acteurs du secteur forestier qui définissent ses exigences et la gèrent, nous amène à poser un autre problème. En effet, le compromis social institutionnalisé que traduit actuellement la certification repose sur certains aspects que nous avons décrits et sur son utilisation en tant que structure où seront définies les pratiques du secteur forestier. Toutefois, comme nous l'avons déjà affirmé, le contenu des exigences de cette structure demeure l'objet de tensions et de controverse. En fait, alors que la présence d'un compromis autour d'une structure de régulation administrée par un seul acteur, tel le gouvernement, sous-entend une acceptation des règles de cette structure, ce n'est pas nécessairement le cas pour la certification, qui est administrée par la majorité des parties intéressés du secteur forestier. Dans un tel cas, on peut effectivement accepter la structure, mais continuer à négocier à l'intérieur de celle-ci la teneur de ses exigences.

6.1.2 Compromis autour du contenu de la certification ?

Diverses données présentées dans nos chapitres 4 et 5 tendent à démontrer que, pour le moment, le contenu de la certification ne fait pas l'objet d'un compromis social institutionnalisé dans le secteur forestier. Les exigences exactes de la certification auprès du secteur forestier demeurent en effet l'objet de tensions, qui s'illustrent particulièrement à travers la compétition entre les schémas de certification. Nous avons effectivement vu dans le chapitre 3 que les schémas de certification cherchent pour le moment à obtenir un maximum d'hectares et d'opérations forestières certifiés sous leur bannière. Nos discours provenant d'organisation de certification confirment cette tendance, en promouvant à plusieurs reprises les avantages de leur système de certification. Ainsi, cette compétition entre les schémas, jumelée aux statistiques démontrant que plusieurs systèmes ont sensiblement le même pourcentage d'hectares de forêts certifiées sous leur bannière et qu'aucun ne se démarque considérablement pour le moment, illustrent que le contenu exact de la certification ne fait

⁷⁵ Vus dans la section 1.1.1

toujours pas l'objet d'un compromis dans le secteur forestier, et qu'au contraire différents contenus sont proposés et sont en compétition.

En fait, alors que la gestion, le contrôle, le développement des critères et la présence d'éléments touchant aux trois pôles du développement durable sont progressivement devenus l'objet d'un compromis social dans le secteur forestier en ce qui concerne la certification, les exigences exactes de l'outil et certains autres aspects continuent à être débattus. Ainsi, le Forest Stewardship Council, qui est le système de certification à l'origine de l'engouement actuel pour la certification, est apparu en 1993 avec ses façons de fonctionner et ses critères. En réaction à son apparition, nous avons vu que d'autres systèmes de certification ont été créés, soit par l'industrie, soit par les gouvernements ou encore par les deux. Ces systèmes ont mis de l'avant des méthodes de gestion et des critères différents à ceux du Forest Stewardship Council. Par exemple, lorsqu'il a été créé en 1994, le Sustainable Forestry Initiative n'était pas géré par un comité multipartite indépendant et avait des critères considérablement distincts de ceux du Forest Stewardship Council. Toutefois, alors qu'au niveau des éléments faisant l'objet d'un compromis, les différents systèmes créés à la suite du Forest Stewardship Council ont évolué pour en arriver à avoir des méthodes similaires à ce dernier, le contenu de leurs critères et certains aspects de leur fonctionnement demeurent considérablement différents de ce qui a été proposé par le Forest Stewardship Council. Ces différents contenus sont chacun promus par certains acteurs du secteur forestier, si bien qu'il n'y a toujours pas d'entente sur la nature exacte des pratiques que la certification imposera au secteur forestier.

Trois grandes catégories de systèmes de certification ont été répertoriées dans notre chapitre précédent. Les acteurs du secteur forestier appuient une, deux, voire l'ensemble des catégories et espèrent pour la plupart qu'une certaine harmonisation se produira et permettra de définir exactement qu'elles seront les exigences de la certification pour le secteur forestier. Selon les acteurs, cette harmonisation peut prendre différentes formes. Ainsi, alors que pour la plupart des groupes environnementaux, la seule possibilité est que les exigences de la certification soient celles définies par le Forest Stewardship Council et que les autres systèmes utilisent les critères de cette organisation ou disparaissent, des distributeurs,

producteurs, gouvernements et organisations de certification promeuvent la mise en place d'un système de reconnaissance mutuelle entre certification où chacune d'entre-elles répondant à un niveau de base sera reconnue comme étant égale aux autres certifications reconnues par ce système. Qui plus est, des groupes environnementaux, des gouvernements et des organisations de certification, dont nous avons analysés les discours, promeuvent la présence de plus d'un niveau d'exigence pour la certification en mettant en place un système de certification par phase pour les opérations forestières du Sud, qui ne peuvent selon eux faire face aux mêmes exigences que celles du Nord. Donc, les acteurs du secteur forestier ont différentes visions quant à la définition exacte des exigences que la certification devra éventuellement proposer pour le secteur forestier. Pour le moment, il n'y a pas d'entente, et chaque acteur représenté dans nos discours discute de sa position sur la situation et endosse un ou plusieurs systèmes de certification, comme il est possible de le constater à la lecture du tableau 5.29.

Maintenant que nous avons constaté la présence d'un débat, et de par le fait même, l'absence d'un compromis, quant à la définition exacte des exigences de l'outil certification pour le secteur forestier, il s'avère pertinent de s'attarder plus en profondeur sur les différents contenus proposés par les systèmes de certification. De cette façon, nous serons mieux en mesure de répondre à notre seconde sous question : la certification favorise-t-elle l'introduction de pratiques conformes aux principes du développement durable dans le secteur forestier ?

6.2 La certification comme vecteur de développement durable ?

Cette seconde section de notre chapitre de discussion et d'analyse des résultats servira à présenter les différentes visions de la foresterie durable proposées par l'entremise des systèmes de certification dans le secteur forestier. Nous nous attarderons également sur les débats entre ces visions et sur les évolutions potentielles de ce débat. Enfin, en fonction de ces éléments nous poserons des pistes de réflexions permettant de conclure sur le potentiel de la certification à instaurer des pratiques conformes à une foresterie durable dans le secteur forestier et sur la nature de cette foresterie.

6.2.1 Différentes visions de la foresterie durable

Dans notre chapitre 4, nous avons répertorié trois différentes catégories de systèmes de certification. Chacune de ces catégories propose sa vision des pratiques menant à l'implantation d'une foresterie durable. Pour le moment, nous avons vu que ces trois visions sont en débat et cherchent à devenir la vision principale, ou à influencer la composition de cette vision, proposée par l'entremise de la certification pour le secteur forestier. Nous avons également vu que les acteurs de ce secteur se positionnent par rapport à ces catégories de systèmes de certification et cherchent à influencer l'issue de la compétition actuelle entre ces catégories. Nous allons maintenant analyser la composition de ces trois catégories qui ont été présentées au chapitre précédent. Nous verrons qu'elles sont plutôt différentes et que le Forest Stewardship Council a une influence grandissante dans la teneur des autres catégories.

La première catégorie comporte un seul schéma de certification : le Forest Stewardship Council. Cette catégorie de schéma de certification a les exigences les plus sévères, les plus explicites et les plus substantives des trois. Elle propose également l'atteinte de ses critères dès la première inspection et un suivi fréquent. Fait intéressant à souligner, le pôle social reçoit une attention aussi grande dans le contenu de ce schéma que le pôle environnemental. Ce traitement égal entre les deux pôles démontre que le processus ayant mené au développement des critères du Forest Stewardship Council n'a pas reproduit une dynamique, soulignée par Gendron et Revérêt (2000), Zaccai (2001) et Debuyst (2002) dans notre second chapitre, où l'aspect environnement du développement durable tend à être celui qui prend le plus de place.

En analysant les critères du Forest Stewardship Council, nous pouvons constater que les acteurs à l'origine de ces derniers se sont inspirés du rapport Bruntland, notamment en ce qui est de ce que prônait le rapport en matière d'utilisation des ressources⁷⁶. Les promoteurs initiaux de cette certification ont donc utilisé la vision du développement proposée par les auteurs du rapport Bruntland pour déterminer la leur en matière de gestion

⁷⁶ Voir chapitre 1 : « En matière d'utilisation des ressources, l'esprit du rapport est en partie contenu dans cet exemple : « de manière générale, les ressources renouvelables, telles les forêts ou les bancs de poissons peuvent ne pas s'épuiser, à condition que le rythme de prélèvement ne dépasse pas la capacité de régénération et d'accroissement naturel ». (Brundtland, 1988, p.52) ».

des forêts. Par ailleurs, nous pouvons constater que les critères du Forest Stewardship Council touchent aux quatre éléments du développement durable, à savoir intégrité écologique (*e.g.* maintenir les services environnementaux et les fonctions écologiques de la forêt), l'efficacité économique (*e.g.* : favoriser un usage optimal des produits de la forêt), la performance sociale (*e.g.* opportunités d'emploi pour les communautés riveraines) et l'équité (*e.g.* : compensation financière pour les communautés lorsque leurs biens ou activités sont affectés). De plus, le balancement juste des critères de ce schéma entre ces quatre différents éléments nous permet d'affirmer que ce schéma de certification promeut des pratiques se situant à l'intersection des quatre éléments d'un développement durable. Ainsi, nous pouvons conclure que les exigences du Forest Stewardship Council, si elles sont implantées en forêt, sont fortement susceptibles de mener à des pratiques de foresterie durable.

La seconde catégorie de systèmes de certification est composée, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, des systèmes nationaux développés au Sud, tels que le Malaysian Timber Certification Council. Cette catégorie propose elle aussi des exigences sévères, explicites et substantives, particulièrement pour les systèmes inclus dans cette catégorie s'étant basés sur les critères du Forest Stewardship Council pour développer les leurs. Ce qui la distingue toutefois nettement de la première catégorie est le processus de contrôle que plusieurs de ses systèmes mettent de l'avant. Ainsi, dans cette catégorie, plusieurs des systèmes n'obligent pas une opération forestière à se conformer dès le départ à leurs exigences, mais bien par étape selon un plan établi lors de la première inspection. Ceci distingue grandement cette catégorie de la première et fait que la vision qu'elle propose pour implanter la foresterie durable dans le secteur forestier se distingue de celle proposée par le Forest Stewardship Council. Ainsi, cette catégorie de système de certification est également susceptible d'implanter une foresterie durable, cependant à un rythme beaucoup plus lent que celui du Forest Stewardship Council.

La dernière catégorie est composée principalement de systèmes de certification développés par l'industrie, tels que le Pan European Forest Council et le Sustainable Forestry Initiative. Cette catégorie se distingue des deux autres par le contenu de ses critères. En effet, les critères des systèmes de cette catégorie sont plus flous, plus procéduraux, moins sévères et

touchent à moins d'éléments que ceux des deux autres catégories. Elle propose alors une vision de la foresterie durable, où un moins grand nombre des pratiques actuelles doivent être modifiées, où les exigences à atteindre sont moins explicites et plus accessibles et où l'opérateur forestier peut définir une plus grande partie de ses pratiques. Néanmoins, comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, en matière d'intégrité écologique, les exigences du Sustainable Forestry Initiative se rapprochent de celles du Forest Stewardship Council. De plus, les quatre éléments du développement durable sont touchés par les critères de ce schéma; l'équité et la performance sociale le sont de façon très superficielle par contre. Ainsi, les exigences du Sustainable Forestry Initiative rapprocherait l'industrie forestière de pratiques dignes d'une foresterie durable. Toutefois, cette foresterie ne se situerait pas à l'intersection des quatre éléments du développement durable et ne respecterait qu'en partie la ce que propose le rapport Bruntland en matière de gestion des ressources naturelles et de développement.

Les trois catégories de schéma de certification proposent donc trois visions distinctes de la foresterie durable. La vision la plus éloignée des pratiques actuelles est celle promue par la première catégorie (FSC), alors que les deux autres catégories proposent chacune à leur façon une vision plus près des pratiques forestières actuelles. Toutefois, notons que la seconde catégorie (certifications du Sud) a comme objectif à long terme d'atteindre des pratiques conforme à la vision de la première catégorie. Ainsi, en fonction de la catégorie de systèmes de certification qui aura la plus grande influence dans un éventuel compromis autour du contenu des exigences de la certification, la vision de la foresterie durable proposée par l'entremise de l'outil variera et sera plus ou moins éloignée des pratiques actuelles.

6.2.2 Le débat entre les trois catégories de systèmes de certification

Un regard sur les statistiques présentées au quatrième chapitre nous rappelle que les deux systèmes de certification les plus utilisés en fonction du nombre d'hectares, d'opérations forestières et de pays, sont le Forest Stewardship Council et le Pan European Forest Council. Ces deux systèmes ont, de par cette forte application, une influence considérable dans les débats autour de la certification et dans les orientations que prendra cet outil dans le secteur forestier. Par ailleurs, si nous incluons tous les systèmes d'une catégorie, c'est de loin ceux de la troisième (PEFC, SFI, CSA, etc.) qui sont les plus utilisés et qui ont connu la plus forte

progression au cours des dernières années. De là à conclure que c'est la vision de la foresterie durable proposée par cette catégorie qui finira par s'imposer dans le secteur forestier, il y a un pas que nous n'oserions pas franchir. En effet, tout d'abord, ces systèmes ont été développés pour la plupart à l'initiative de l'industrie, il n'est donc pas surprenant qu'ils soient pour le moment les plus appliqués et ceux que l'industrie a le plus adoptés. De plus, ces systèmes ont été développés au Nord, dans des pays où les membres de l'industrie forestière ont des pratiques peu éloignées de ce qu'ils exigent et les moyens d'obtenir une certification. Deuxièmement, soulignons que de plus en plus des opérateurs certifiés par ces systèmes se tournent vers la certification du Forest Stewardship Council. Troisièmement, cette catégorie de système n'a pas, comme nous l'avons vu, la faveur des groupes environnementaux. Ces groupes ont une influence prépondérante dans la certification, notamment puisqu'ils en sont les promoteurs et les garants de sa crédibilité auprès du public. Ils n'acceptent pas ces systèmes et ils affirment qu'ils continueront à diffamer les distributeurs achetant du bois provenant de forêts certifiées par l'un des ces systèmes. Cette négation des groupes environnementaux risque de modifier progressivement la situation en terme de pourcentage d'hectares et d'opérations forestières certifiées par ces systèmes versus le Forest Stewardship Council. Quatrièmement, dans notre analyse de contenu, c'est le Forest Stewardship Council qui est le plus endossé et le plus discuté des schémas de certification. Les discussions actuelles autour de la certification portent alors grandement sur cet outil, et plusieurs distributeurs et producteurs ont des passages de leurs discours exprimant leur volonté d'utiliser davantage ce système de certification. Tous ces éléments nous amènent à conclure que la situation actuelle de l'utilisation de la certification va considérablement être modifiée dans les années à venir.

Par ailleurs, les statistiques sur l'utilisation de la certification démontrent que les systèmes de la seconde catégorie (celle regroupant les certifications du Sud) sont nettement moins utilisés que ceux issus des deux autres catégories. Toutefois, la vision de la foresterie durable proposée par cette catégorie ne peut pour autant être exclue des débats entourant la définition exacte des exigences de la certification. En effet, ces systèmes sont pour le moment peu appliqués, entre autres car ils sont les plus récents et puisque les opérations forestières du Sud se sont peu certifiées à ce jour. Qui plus est, le problème du peu de forêts certifiées au

Sud est souligné par une forte proportion des acteurs du secteur forestier et est de plus en plus considéré par les parties intéressées par la certification. Les propositions de la seconde catégorie de schémas de certification risquent alors d'être davantage étudiée et d'influencer le teneur exacte des exigences de la certification. Il se pourrait même que deux niveaux distincts d'exigences existent; un pour les opérations du Nord et un pour celles du Sud, nous reviendrons plus loin sur cette idée.

En dépit du peu de certitudes quant à la tournure que prendront les débats en égard à l'opérationnalisation du développement durable dans le secteur forestier qui sera proposée par la certification, nous nous devons de souligner l'influence du Forest Stewardship Council dans l'évolution de la certification. Effectivement, tout comme pour les méthodes de fonctionnement, le contenu des autres certifications est grandement influencé par le Forest Stewardship Council. Ainsi, les autres systèmes de certification ayant modifié les critères qu'ils proposaient au départ ont tous maintenant des critères plus près de ceux du Forest Stewardship Council. L'exemple du Sustainable Forestry Initiative illustre bien cette réalité. En effet, cette organisation a modifié à trois reprises ses critères originaux pour en arriver à avoir des critères plus sévères et qui sont plus près des exigences du Forest Stewardship Council, particulièrement pour ceux de nature environnementale comme nous l'avons vu au chapitre 4. Qui plus est, des organisations de certification du Sud, comme le Malaysian Timber Certification Council utilisent les critères du Forest Stewardship Council. Ainsi, plusieurs systèmes de certification se rapprochent graduellement au niveau de leurs exigences, de celles qui avaient été délimitées en 1993 par le Forest Stewardship Council, et ce même si au départ ils ont été créés en réaction à l'arrivée de ce système et pour offrir une alternative à ce dernier. L'influence du Forest Stewardship Council dans la nature des exigences de la certification est donc considérable, et cette organisation risque de jouer un rôle central dans la nature d'un futur compromis autour du contenu de la certification.

Nous avons donc pour le moment trois catégories de systèmes de certification avec des visions distinctes de le foresterie durable qui tentent d'influencer la nature du compromis autour du contenu de la certification. Les schémas de la troisième catégorie (celle du PEFC et autres) sont les plus utilisés actuellement, toutefois, le Forest Stewardship Council, l'unique

représentant de la première catégorie influence grandement les débats autour de ce compromis et est fortement utilisé lui aussi. De plus, la deuxième catégorie, composée des systèmes de certification du Sud, ne peut être écartée en dépit de sa faible utilisation, puisqu'elle propose une solution intéressante pour le problème du peu d'exploitations forestières certifiées au Sud. À notre avis, la catégorie qui aura la plus forte influence dans la teneur du compromis à venir sera celle composée par le Forest Stewardship Council. Outre l'influence de ce système dans la teneur des autres systèmes, deux éléments issus de notre analyse de contenu nous portent à poser cette hypothèse. Premièrement, les groupes environnementaux n'endossent toujours pas les versions améliorées des autres systèmes de certification et promettent d'amener la controverse chez toutes organisations utilisant l'un de ces systèmes. Ces groupes ne font qu'endosser le Forest Stewardship Council, et pour plusieurs raisons le choix de ces groupes risque d'influencer grandement la nature du compromis sur le contenu de la certification. De fait, ils sont, comme nous l'avons déjà dit, à l'origine de la certification et ont à ce titre une influence considérable sur cet outil. Qui plus est, dans notre analyse de contenu nous avons vu que les producteurs et distributeurs désirent que la certification améliore l'image de l'industrie et de ses produits. Pour arriver à cette fin, l'apport des groupes environnementaux est essentiel, puisqu'ils ont la plus forte crédibilité lorsqu'il est question de foresterie durable auprès du public⁷⁷. Sans les groupes environnementaux, le Forest Stewardship Council serait d'ailleurs probablement considéré comme ayant des exigences trop grandes et ne recevrait que peu d'attention dans le secteur forestier. L'autre élément de notre analyse de contenu nous permettant de poser cette hypothèse est qu'une grande majorité des acteurs de notre échantillon se prononce en faveur du Forest Stewardship Council, ou du moins discute de ce schéma dans ses discours. Il est d'ailleurs le système de certification dont il est de loin le plus discuté dans les discours que nous avons analysés. Cette situation reflète à notre avis, l'importance grandissante de ce schéma, et ce même s'il n'est pas le plus utilisé pour le moment, dans les débats sur la certification et la mise en place du développement durable qu'elle proposera pour le secteur forestier. Ainsi, ces deux éléments, jumelés à l'influence du Forest Stewardship Council dans la teneur des autres systèmes, nous ont mené à poser l'hypothèse que ce sera la vision de la

⁷⁷ Le rôle important des groupes environnementaux dans la définition des exigences de la certification confirme ce qu'arguent Gendron (2001) et Gorg et Brand (2003), sur l'importance grandissante de ces

foresterie durable proposée par le Forest Stewardship Council qui aura la plus forte influence dans la teneur du compromis autour de la vision de la foresterie durable que la certification proposera pour le secteur forestier. Néanmoins, un aspect fort important risque d'influencer grandement la teneur de ce compromis, et c'est le peu d'opérations forestières certifiées au Sud. Nous allons donc dans la section suivante analyser cette situation et les impacts qu'elle risque d'avoir sur la vision de la foresterie durable proposée par l'entremise de la certification pour le secteur forestier.

6.2.3 Aspect équité du développement durable ?

Nous avons vu dans notre analyse de contenu que l'opérationnalisation du développement durable proposée par la certification est davantage critiquée par les discours provenant d'acteurs du Sud. Les critiques émanant des discours d'acteurs du Sud s'attardent en grande partie sur le peu de forêts certifiées au Sud et sur les raisons de cette situation. Ils évoquent l'incompatibilité des exigences de la certification avec les conditions d'opération dans les forêts du Sud, l'absence de prime pour le bois certifié, l'absence de reconnaissance par les marchés internationaux des schémas de certification issus du Sud et enfin les coûts élevés de la certification. Les problèmes de la certification à se développer au Sud⁷⁸ illustrent à notre avis la dynamique globale, soulignée dans le second chapitre, autour des différentes tentatives d'opérationnalisation de la notion de développement durable, où l'aspect équité est le plus souvent mis de côté en faveur d'autres aspects, dont le principal est l'environnement. Néanmoins, dans les discours que nous avons analysés, des acteurs proposent des solutions pour remédier à cette situation. Ils demandent notamment à la certification d'évoluer afin de permettre aux exploitations du Sud de se certifier par étape, de réviser ses critères de manière à tenir compte des réalités de ces exploitants, et de réduire les coûts pour les exploitations du Sud. Bref, selon eux, il faudrait qu'une sorte de système de certification à deux vitesses soit créé pour les exploitations forestières du Sud, entre autres par l'entremise des organisations de certification du Sud. Ce besoin devient encore plus essentiel si on considère que la certification a d'abord été créée pour aider les forêts tropicales. Les différents acteurs du secteur forestier, étant au courant de cette réalité, accorderont selon nous une forte

groupes dans le développement des modalités de régulation encadrant les interactions avec la nature.

⁷⁸ Rappelons au lecteur que nous avons vu dans le quatrième chapitre que moins de 5% des hectares de forêt certifiées était situé dans des pays du Sud.

importance à cette problématique dans la teneur du compromis autour de l'utilisation de la certification. C'est pourquoi à notre avis, les systèmes de certification du Sud risquent de fortement influencer la nature de ce compromis, particulièrement avec l'idée de certification par phase.

La situation de la certification dans le secteur forestier illustre donc que la notion de développement durable ne peut être abordée de la même manière dans des pays étant à des stades de développement divers. Toute tentative de créer des balises internationales d'opérationnalisation du développement durable doit alors tenir compte de cette réalité et être souple dans ses exigences entre les régions. Par exemple, le Forest Stewardship Council, s'il veut réellement contribuer à l'émergence de sa vision du développement durable dans le secteur forestier à une échelle internationale devra alors tenir compte de cette réalité. Il devra modifier son système de reconnaissance des initiatives régionales de certification pour le rendre plus souple et ouvert à des initiatives régionales moins rigoureuses au Sud. À notre avis, cette pratique permettrait d'améliorer les méthodes d'opération des exploitants du Sud davantage que sa méthode actuelle de reconnaissance des initiatives régionales, où ces dernières doivent absolument être en symbiose avec les 10 principes et 56 critères généraux de l'organisation. Afin que l'aspect équité du concept de développement durable soit promu par la certification dans le secteur forestier, il faut donc qu'il y ait une proposition d'opérationnalisation du concept dans ce secteur à deux ou même plusieurs niveaux en fonction des pratiques actuelles d'une région, où le but serait d'améliorer graduellement les pratiques.

La certification doit ainsi évoluer, si elle veut opérationnaliser un développement durable dans le secteur forestier qui correspond à la définition qu'ont du concept les auteurs présentés dans notre premier chapitre et qui s'avérerait digne de remodeler les pratiques de l'ensemble du secteur en fonction des pôles social, économique et environnemental du concept. Le danger de la situation actuelle est que les pratiques soient effectivement remodelées autour des trois pôles du concept dans les pays du Nord, et que les exploitants du Sud, se trouvant exclus de certains marchés, dégradent leurs pratiques afin de baisser au maximum leurs coûts de production. L'opérationnalisation du développement durable dans le secteur forestier à

échelle internationale deviendrait alors un vœu pieu, impossible à réaliser et auquel la certification n'aurait non seulement pas contribué, mais également nuit.

Nous concluons alors cette section en lien avec notre seconde sous-question en constatant que pour le moment trois visions distinctes des pratiques que doit mettre en place le secteur forestier pour en arriver à une foresterie durable sont proposées par l'entremise de l'outil. Ces visions varient grandement, particulièrement au niveau de la différence entre ce qu'elles exigent du secteur forestier et les pratiques actuelles de ce secteur. Elles touchent toutefois tous aux trois pôles social, économique et environnemental de la notion de développement durable et favorisent de par le fait même l'introduction de pratiques conformes à ces trois pôles dans le secteur forestier. Nous avons également avancé, en nous basant sur certains éléments, dont l'appui des groupes environnementaux, que c'est la vision de la foresterie durable proposée par le Forest Stewardship Council, soit la vision demandant les plus grands changements au secteur forestier, qui influencera le plus la teneur du compromis autour des exigences de la certification pour le secteur forestier. Toutefois, un autre aspect influencera fortement ce compromis et c'est le peu d'exploitations forestières certifiées au Sud. De fait, la certification devra accorder davantage d'espace à l'aspect équité du concept de développement durable, particulièrement pour ce qui est de l'équité Nord- Sud, si elle veut réaliser son objectif d'introduire à une échelle internationale des pratiques conformes à ce concept dans le secteur forestier. Ne pas redonner à cet aspect le rôle central qui lui revient pourrait l'empêcher de contribuer à l'introduction de telles pratiques dans le secteur forestier, voire même l'amener à avoir l'effet contraire.

6.3 Le potentiel de la certification à résorber la crise écologique secouant le secteur forestier

Dans ce chapitre, nous avons constaté que plusieurs éléments de nos deux chapitre résultats nous permettent de conclure que la certification fait désormais l'objet d'un compromis social institutionnalisé, au sens où l'entendent Delorme et André (1983), pour ce qui est de son utilisation en tant que moyen de régulation pour le secteur forestier, où seront définis les interactions de ce secteur avec la forêt. Ce compromis repose pour le moment sur quatre

éléments, soit le développement multipartite des critères, la gestion multipartite, la vérification indépendante et l'inclusion d'éléments sociaux, économiques et environnementaux. Ainsi, faisant l'objet d'un tel compromis, la certification a un certain potentiel à résorber la crise secouant le secteur forestier. Elle fait, en effet, désormais partie du mode de régulation du secteur forestier, et les acteurs de ce secteur plutôt que de mettre en doute l'utilisation de cet outil, essaient d'adopter des stratégies pour en influencer la teneur et les méthodes. Les exigences de la certification deviennent alors une donnée objective pour les acteurs du secteur forestier auxquels ils acceptent de se conformer. En fonction des exigences qu'elle fixera, la certification a alors le potentiel de résorber la crise secouant le secteur forestier, en permettant l'instauration de pratiques contribuant à annihiler cette crise. Toutefois, nous avons vu que pour le moment, la teneur exacte des exigences de la certification n'est pas l'objet d'un compromis. Le résultat des débats actuels à ce sujet permettra de conclure plus amplement sur le potentiel de la certification à résorber la crise secouant le secteur forestier. En effet, si les débats à ce sujet font que les exigences de la certification ne modifient que très peu les pratiques actuelles du secteur forestier, la certification n'aura alors qu'une faible probabilité de contribuer à la résolution de la crise secouant le secteur forestier, alors que dans le cas contraire, cette probabilité augmentera grandement.

À notre avis, afin de s'implanter à long terme dans le mode de régulation du secteur forestier et contribuer à résorber la crise auquel il fait face, la certification devra favoriser l'introduction de pratiques conformes aux principes de la notion de développement durable dans ce secteur. Pour le moment, la certification a le potentiel de favoriser l'introduction de pratiques conformes aux pôles social, économique et environnemental du développement durable puisque tous les schémas existants couvrent ces trois aspects. Toutefois, le modèle de développement durable qu'elle proposera demeure inconnu, principalement étant donné que trois mises en œuvre différentes du concept dans le secteur forestier, appuyées par des acteurs de ce secteur, sont proposées pour le moment par les schémas de certification. Néanmoins, nous croyons, entre autres étant donné l'appui qu'il reçoit des groupes environnementaux, de son influence sur les autres systèmes et de son omniprésence dans les discours des acteurs du

secteur forestier sur la certification, que ce sera la proposition d'opérationnalisation du concept faite par le Forest Stewardship Council que la certification proposera à long terme pour le secteur forestier. Si tel est le cas, la certification contribuera alors à instaurer des pratiques dans le secteur forestier, non seulement conformes aux trois pôles du développement durable, mais située à l'intersection de ces trois pôles et propres à instaurer un aménagement durable des forêts par l'atteinte d'objectifs concrets. Qui plus est, les pratiques proposées par la certification seront alors assez éloignées des pratiques actuelles du secteur forestier. Toutefois, afin de réellement détenir le potentiel d'instaurer des pratiques conformes aux principes du développement durable dans le secteur forestier, la certification devra se préoccuper davantage à l'aspect équité de cette notion, particulièrement pour ce qui est de l'équité Nord-Sud. Sans cela, la certification ne pourra pas réaliser cet objectif et pourrait même nuire à la réalisation d'un tel objectif dans le secteur forestier.

Nos résultats et le reste des informations présentées dans ce mémoire nous permettent donc de conclure que la certification a un certain potentiel à résorber la crise secouant le secteur forestier. Toutefois, sa contribution exacte à cet égard dépend de deux grands enjeux. Le premier concerne l'issue des débats quant à la teneur de la modification des pratiques qui sera exigée par la certification. Le second est lié au premier et concerne la capacité de la certification à prendre en charge les problèmes liés à son utilisation dans les forêts du Sud. En fonction de l'évolution du mécanisme quant à ces deux enjeux, nous pourrons alors nous prononcer quant au potentiel de cet outil à résorber la crise dans le secteur forestier.

CHAPITRE 7

CONCLUSION

L'objectif de ce mémoire était d'évaluer la contribution de la certification à la résolution de la crise écologique secouant le secteur forestier depuis les années 1980. Pour atteindre cet objectif, nous avons tout d'abord développé le cadre théorique à partir duquel nous avons analysé la certification dans le secteur forestier. Dans cette section, nous avons en premier lieu présenté les grands concepts de la théorie de la régulation. L'un des concepts les plus intéressants pour notre étude était celui du compromis social institutionnalisé. De fait, ce concept nous a permis de comprendre que le potentiel de la certification à résorber la crise secouant le secteur forestier, allait grandement dépendre de la capacité de cet outil à être accepté comme une structure où seront définies les interactions des acteurs du secteur forestier avec la forêt. Par ailleurs, dans ce chapitre nous avons également constaté qu'un paradigme sociétal influence la teneur des structures de régulation d'une société et qu'un futur modèle de développement risque d'être influencé par la notion de développement durable. Nous avons alors affirmé qu'à notre avis, la certification dans le secteur forestier s'inscrit dans une mouvance pour adapter le mode de régulation de ce secteur à cette notion. Nous avons donc élaboré sur la nature de ce concept et sur sa signification. Nous avons ainsi vu un historique du concept ainsi que différentes définitions d'auteurs scientifiques. La juxtaposition de ces définitions nous a permis de conclure qu'un développement durable doit absolument tenir compte de trois pôles : le social, l'économique et l'environnemental, et ce sans établir de hiérarchie entre ces trois pôles et avec un souci constant pour l'aspect équité. Nous avons également noté que certaines des définitions mettaient l'accent sur l'aspect social de la notion, qui serait pour le moment le laissé pour compte des trois pôles. Par la suite, nous avons constaté que le concept de développement durable suscitait diverses interprétations, qu'il était utilisé de plusieurs façons, que des débats avaient lieu sur sa mise en œuvre et qu'il avait, pour le moment, comme principale utilité d'obliger à débattre en fonction de ces trois pôles.

Dans un second chapitre, nous avons discuté de l'apparition au cours des années 1980 de nouvelles structures régulatrices d'origine privée, dans un contexte où les structures de régulation existantes avaient de la difficulté à faire face à de nouvelles réalités amenées par la mondialisation. Suite à la présentation de ce phénomène, nous avons présenté l'apparition de la certification dans le secteur forestier en tant qu'initiative régulatrice d'origine privée ayant le potentiel de résorber la crise écologique secouant ce secteur selon ses promoteurs. Nous avons alors vu que la certification forestière est apparue au début des années 1990 par l'entremise du Forest Stewardship Council et en grande partie sous l'impulsion des organisations non gouvernementales de l'environnement, auxquelles se sont raliés différents acteurs du secteur forestier par la suite.

Dans un troisième chapitre, nous avons rappelé et développé nos objectifs de recherche, notre questionnement ainsi que nos deux sous-questions. Notre question de recherche était : Quel est le potentiel de la certification à modifier les pratiques du secteur forestier de manière à venir résorber la crise écologique dans laquelle se retrouve ce secteur et à pallier à l'incapacité régulatoire des mécanismes réglementaires traditionnels ? En lien avec cette question, nous avons défini deux sous-questions à partir de notre cadre d'analyse et de notre problématique. La première de ces sous-questions était : la certification correspond-elle à un compromis social au sein du secteur forestier ? Si oui, le compromis concerne-t-il : (a) un nouvel espace de dialogue et de régulation et / ou (b) une définition précise des pratiques acceptables dans le secteur forestier. La seconde des sous-questions était : la certification favorise-t-elle l'introduction de pratiques conformes aux principes du développement durable, tels que définis dans le rapport Brundtland, dans le secteur forestier ?

Un quatrième chapitre a servi à présenter les différents systèmes de certification existants et leur développement. Ainsi, nous avons vu qu'une douzaine de systèmes de certification existaient actuellement. Nous avons également, dans ce chapitre, comparé les systèmes entre eux. Pour ce faire, nous avons présenté plus spécifiquement trois systèmes de certification que nous avons comparés en fonction de plusieurs éléments. Nous avons alors constaté que trois catégories de systèmes existaient, soit une première catégorie composée du Forest Stewardship Council, une seconde des certifications développées au Sud, telle que la

Malaysian Timber Council Certification et une troisième des systèmes développés par l'industrie, tel que le Sustainable Forestry Initiative. Chacune de ces catégories présentait une vision distincte de la foresterie durable et de la façon de la mettre en œuvre. La première catégorie présente la vision la plus exigeante avec des critères assez éloignées des pratiques actuelles de l'industrie forestière, et tenant compte de manière assez équitable des trois pôles du développement durable. La seconde catégorie a des exigences semblables à la première, avec la particularité de ne pas prescrire leur atteinte d'un seul coup, mais plutôt en plusieurs étapes. La dernière catégorie a des exigences plus près des pratiques actuelles des producteurs forestier, tenant néanmoins compte des trois pôles du concept de développement durable, avec un emphase sur le pôle environnemental. Dans ce chapitre, nous avons également présenté l'évolution de l'application de la certification pour remarquer qu'elle avait grandement progressée au cours des dernières années, passant de 52 millions à 245 millions d'hectares entre 2000 et 2005, et qu'elle était donc aujourd'hui grandement appliquée.

Notre cinquième chapitre servait à présenter les résultats de notre analyse de contenu. Nous y avons exposé tout d'abord les résultats par catégorie d'acteurs. Dans cette partie, nous avons présenté les thèmes les plus abordés par catégorie d'acteurs ainsi que le traitement qu'ils font de ces thèmes. Pour illustrer les résultats nous avons exposé plusieurs extraits de discours. Cette section nous a alors permis de présenter la perception que chacun des acteurs avait de la certification et ce de manière détaillée. Nous avons alors vu que les producteurs par exemple, s'intéressaient davantage au contenu des certification que les distributeurs qui, eux, voient plus l'outil comme une façon d'améliorer l'image de l'industrie forestière. Par la suite, nous avons présenté une section où les résultats par catégorie d'acteurs ont été regroupés. Nous avons ainsi comparé les points de vue des acteurs sur les thèmes qu'ils évoquaient tous et fait ressortir les thèmes abordés par plus d'un acteur. Ainsi, des acteurs, comme les gouvernements, s'intéressent à la problématique de la certification dans les pays du Sud, alors que d'autres, tel les producteurs, n'y font pas mention dans leurs discours. Cette comparaison des perceptions nous aura permis de constater que les organisations non gouvernementales de l'environnement favorisent grandement le Forest Stewardship Council, alors que les autres acteurs sont plus ambivalents et cherchent même parfois à mettre sur un pied d'égalité toutes les certifications.

Enfin, le sixième chapitre nous a permis d'analyser nos résultats à la lumière des informations présentées dans les autres chapitres de ce mémoire. Nous avons donc tout d'abord posé des pistes de réponses à nos questionnements. Ainsi, pour ce qui est de la première de nos sous questions (*i.e.* la certification correspond-elle à un compromis social au sein du secteur forestier ?) nous avons constaté que la certification faisait bel et bien l'objet d'un tel compromis en tant que moyen de régulation pour le secteur forestier. Ce compromis repose sur quatre éléments centraux, soit le développement multipartite des critères, la gestion multipartite, la vérification indépendante et l'inclusion d'éléments touchant au social, à l'environnement et à l'économique dans les critères des systèmes de certification. Ce compromis est principalement le résultat des pressions des groupes environnementaux auprès des autres acteurs du secteur forestier pour adopter la certification. Néanmoins, d'autres facteurs ont permis l'atteinte de ce compromis, tels que l'amélioration de l'image de l'industrie forestière et de ses produits permise par la certification. Toutefois, nous avons parallèlement noté qu'alors que l'utilisation de la certification faisait l'objet d'un compromis, ce n'était pas pour le moment le cas en ce qui concerne le contenu des règles qu'elle émet. À ce sujet, nous avons constaté que trois visions distinctes des règles que peut mettre de l'avant la certification dans le secteur forestier s'affrontent. La première est promue principalement par la certification du Forest Stewardship Council et repose, tel que constaté dans notre analyse des systèmes de certification, sur des exigences sévères éloignées des pratiques actuelles de l'industrie. La seconde de ces visions est promue par les certifications du Sud, et repose sur des exigences semblables à celles du Forest Stewardship Council, toutefois, selon cette vision, l'atteinte de ces exigences peut se faire par étapes. Ainsi, la seconde catégorie promeut la même vision du développement durable que la première catégorie ; elle propose par contre d'atteindre cette vision dans une perspective de long terme plutôt qu'à très court terme. La troisième et dernière vision est promue par les certifications provenant de l'industrie, telle la Pan European Forest Council, et repose sur des exigences moins sévères, qui seraient, selon les tenants de cette vision, plus adaptées aux réalités de la production forestière.

À propos de la seconde sous question (*i.e.* la certification favorise-t-elle l'introduction de pratiques conformes aux principes de développement durable, tel que définis dans le rapport Brundtland, dans le secteur forestier ?) nous avons vu que nous pouvions être certains que la certification favorise par l'entremise de ses critères l'introduction de pratiques conformes aux pôles social, économique et environnemental du concept de développement durable dans le secteur forestier. Elles ont effectivement tous des critères exigeant la mise en place de pratiques tenant compte des pôles de la notion de développement durable. Cependant, certaines mettent l'accent sur un pôle en particulier et certaines sont plus exigeantes que d'autres. Ainsi, selon la catégorie de schémas de certification qui influencera le plus la teneur du compromis autour du contenu de la certification entre acteurs du secteur forestier, les pratiques que proposera cet outil pour le secteur forestier seront plus ou moins éloignées de ses pratiques actuelles. Divers éléments de nos résultats nous ont amenés à poser que c'est le contenu du Forest Stewardship Council qui aura le plus d'influence dans la teneur du compromis entre acteurs du secteur forestier autour du contenu de la certification. Ainsi, la certification favoriserait l'introduction de pratiques non seulement conformes aux trois pôles du développement durable, mais assez équitablement réparties entre ces trois pôles, fidèles au contenu du rapport Brundtland et propres à instaurer un aménagement durable des forêts par l'atteinte d'objectifs concrets. De plus, les pratiques proposées par la certification seront alors assez éloignées des pratiques actuelles du secteur forestier. Par contre, pour que la certification puisse être en mesure de favoriser l'implantation de pratiques conformes au développement durable dans le secteur forestier, nous avons vu qu'elle devra régler le problème du peu d'hectares de forêts certifiés au Sud. Sinon, nous avons vu qu'elle ne pourra pas réussir ce tour de force et qu'elle pourrait même avoir l'effet contraire.

Ainsi, à l'heure où le concept de développement durable est utilisé dans tous les discours, il nous est apparu pertinent d'étudier le potentiel de la certification à résorber la crise dans le secteur forestier, entre autres en favorisant l'implantation de pratiques propres à permettre un aménagement durable des forêts. Nous voulions analyser la possibilité pour un outil créé dans une optique et avec pour mission d'implanter le développement durable dans un secteur donné de réussir un tel tour de force, dans un contexte où le concept n'est plus garant d'une réelle modification de nos sociétés. Le compromis social autour de l'utilisation de l'outil et

de la définition de certaines de ses composantes atteint dans le secteur forestier, nous permet d'être positif quant au potentiel de cet outil de véritablement changer le paradigme du secteur forestier. Toutefois, plusieurs points, particulièrement l'absence actuelle de compromis autour du contenu des exigences de la certification et de par le fait même le surplus d'efforts mis sur les débats entourant ce contenu, plutôt que sur l'amélioration des pratiques dans le secteur forestier, font que les possibilités de cet outil de modifier à long terme le paradigme dans lequel opère le secteur forestier pourraient devenir très mince. Tout comme pour le concept derrière la création de l'outil, la certification continue alors à avoir un grand potentiel de contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement dans le secteur forestier, qui peut toutefois à tout moment achopper et être réduit à un petit soubresaut permettant de reconduire un modèle de développement basé en grande partie sur des considérations économiques et favorisant le Nord au détriment du Sud.

Dans ce mémoire, nous cherchions à bien comprendre l'évolution des systèmes de certification ainsi que leur capacité à modifier les pratiques du secteur forestier. À cette fin, nous avons effectué une analyse de trois sortes de données. Tout d'abord, nous avons fait une revue de la littérature existante sur le sujet. Cette revue de la littérature nous permettait de nous faire une idée sur les préoccupations soulevées par les autres chercheurs s'étant intéressés à la certification. Ensuite, nous avons fait une analyse documentaire des schémas de certification. Cette analyse documentaire nous aura permis de présenter les schémas de certification existants, leur contenu, leur mission, et d'autres éléments comparatifs. Nous avons donc pu comparer les schémas les uns aux autres, et constater leurs ressemblances et différences. Nous avons également fait ressortir les statistiques sur l'application de la certification et sur la progression de cette application. Par ailleurs, des conférences données par des acteurs du secteur forestier sur le sujet de la certification ont également été scrutées à l'aide d'une analyse contenu de type thématique. Cette analyse de conférences nous a permis de connaître les points de vue actuels sur le sujet de la certification et de voir les divergences et ressemblances entre les perceptions de l'outil, en fonction de conférences données par cinq catégories d'acteurs du secteur forestier : les producteurs, les distributeurs, les gouvernements, les organisations non gouvernementales de l'environnement et les organisation de certification.

Avec ces différents éléments d'analyse, nous avons établi des conclusions sur la certification et son potentiel à implanter un développement durable dans le secteur forestier. Nous avons choisi notre approche en croyant que nous pouvions amener un point de vue original et éclairant quant au potentiel de la certification à instaurer une foresterie durable. Les choix que nous avons faits en matière de méthodologie, par exemple d'étudier des discours provenant de conférences, nous permettaient d'amener un point de vue global sur la certification. En effet, nous n'étions pas limités en matière de portée géographique, comme cela aurait été le cas si nous avions choisi d'effectuer des entrevues avec des acteurs du secteur forestier ou encore des études de cas. L'étude de discours disponibles publiquement nous a permis de présenter les disparités régionales dans la perception de la certification ainsi que les consensus globaux par rapport à cet outil. Plus précisément, cette approche nous aura permis de relever les différences entre les perspectives qu'ont les acteurs du Sud et ceux du Nord face à la certification, notamment en ce qui concerne son utilité (*i.e.* pour le Sud c'est entre autres pour améliorer le prix du bois et trouver de nouvelles parts de marché, alors pour le Nord c'est pour améliorer l'image de l'industrie et la gestion des forêts) et la manière de l'appliquer sur le terrain (*i.e.* les acteurs du Sud préfère la mettre en œuvre par étapes, alors que ceux du Nord ne voient pas l'utilité d'une telle approche).

Par ailleurs, évidemment une telle étude voulant établir des conclusions globales, ne peut aller profondément comme le ferait une étude limitée dans l'espace. Toutefois, notre étude amène des questionnements et des recommandations que seule une étude avec une portée internationale peut amener. Nous considérons également que des acteurs intéressés par la certification obtiendront une perspective intéressante en lisant notre étude et pourront ainsi aborder leur rapport à la certification avec une nouvelle approche, plus propice de permettre l'instauration de pratiques de gestion forestière durable à une échelle globale. Ils pourront notamment mettre en perspective leur perception de l'outil et constater qu'on ne peut l'implanter de la même façon dans toutes les régions du globe, étant donné les disparités des contextes régionaux en matière d'exploitation forestière. Ils sauront alors que c'est là l'un des principaux défis de la certification.

En conclusion, une étude du Fonds Mondial pour la Nature (2004) suggère qu'actuellement la demande globale de bois pourrait être fournie par un cinquième de la superficie forestière mondiale. En confinant la production de bois sur cette superficie de forêts, il devient plus réaliste d'exiger que l'ensemble de cette production soit fait sous aménagement forestier durable. La certification pourrait alors être un outil clé pour garantir que toutes les aires de productions sont sous aménagement forestier durable, et ce peu importe leur localisation. Or, le problème quant à la capacité des opérations forestières du Sud à se certifier, et ainsi à garantir qu'elles appliquent un aménagement forestier durable, n'en serait pas pour autant résolu. C'est à cet achoppement que les promoteurs des schémas de certification, voire même l'ensemble du secteur forestier, doivent s'atteler aujourd'hui, s'ils veulent que leur outil contribue à la propagation du développement durable à l'échelle planétaire et n'ait pas des « effets pervers » au Sud. Sans quoi, la certification ne fera que reproduire un schéma bien connu, où un outil potentiellement utile pour améliorer les conditions dans les pays du Sud, est récupéré par des acteurs du Nord pour leur propre bénéfice. Parmi les suggestions que nous pouvons faire aux parties prenantes de la certification pour que la certification permette d'implanter une gestion forestière durable au Sud, mentionnons l'instauration d'une prime sur le prix du bois provenant de producteurs certifiés, et l'adoption d'une échelle permettant d'atteindre les critères de certification par étape pour les producteurs du Sud, n'ayant pas les moyens des producteurs du Nord. De plus, en ce qui concerne les petits producteurs du Sud, un fonds d'aide devrait être créé pour que ces derniers puissent se certifier, notamment pour l'achat de nouvel équipement et l'ajout de personnel qualifié. Notre mémoire permet donc de constater qu'une nouvelle étude sur la certification des forêts devrait porter sur la façon d'adapter les schémas de certification ou l'ensemble du fonctionnement de l'outil dans le secteur forestier pour que les opérations forestières du Sud aient plus de facilité à se certifier. Cette étude permettrait alors de définir plus en détail les besoins de ces opérations forestières en ce qui concerne la certification.

Finalement, les résultats de cette étude démontrent que la certification a un réel potentiel de servir de catalyseur pour instaurer un développement durable dans le secteur forestier. Évidemment, pour le moment, des problèmes persistent dans l'application de cet outil, qui est relativement récent rappelons-le. Outre l'achoppement majeur au Sud, les résultats de cette

étude démontrent que les acteurs du secteur forestier devront trouver un terrain d'entente en ce qui concerne les exigences de la certification, s'ils veulent voir l'outil contribuer au développement durable, à la hauteur de son potentiel. À cet égard, la contribution de tous les acteurs du secteur forestier est essentielle. Pour le moment, les organisations non gouvernementales de l'environnement ne jurent que par la certification qu'ils ont créée, la Forest Stewardship Council, et sont réticents à permettre que les critères de ce système soient modifiés. Après tout, ils font remarquer que ces critères ont été élaborés par des comités au sein desquels étaient présents des représentants de toutes les parties prenantes du secteur forestier. Ces organisations font donc la sourde oreille aux appels d'acteurs, tels que des producteurs et des distributeurs, en faveur d'une harmonisation des critères et d'une reconnaissance mutuelle entre organisations de certification. Elles se méfient, peut-être avec raison, du potentiel d'une telle initiative à abaisser les exigences faites à l'industrie forestière. Cependant, pour les promoteurs de cette initiative, une reconnaissance mutuelle entre organisations de certification faciliterait assurément le développement de la certification et permettrait de mettre au point des critères tenant compte des préoccupations de tous les acteurs du secteur forestier et satisfaisants l'intérêt commun ; alors que l'attitude actuelle axée sur la compétition des organisations de certification en terme de notoriété et d'hectares de forêts certifiés nuit à l'efficacité de l'outil et donne des munitions à ses détracteurs. À notre avis, l'atteinte d'un compromis, peu importe de quelle façon et sous quelle forme, quant au contenu de la certification permettrait d'assurer une place prépondérante pour la certification dans le schème régulateur du secteur forestier, et ferait de cet outil un lieu de prédilection pour définir l'évolution des pratiques forestières à une échelle mondiale, et les faire cheminer vers des pratiques basées sur les principes du développement durable, tels que définis par le rapport Brundtland.

RÉFÉRENCES

- Abitibi Consolidated. 2004. *Notre engagement continu à l'égard de l'aménagement forestier durable*. En ligne : http://www.abitibiconsolidated.com/aciwebsitev3.nsf/site/fr/forest/certification/quebec_centre_lsj_certification.html, consulté le 12 décembre 2004
- Aglietta, Michel. 1999. « Les transformations du capitalisme contemporain », in *Capitalisme et socialisme en perspective* (dir.) Chavance, Bernard, Éric Magnin, Ramine Motamed-Nejad, Jacques Sapir, Paris : La Découverte, p. 275-292
- American Forest & Paper Association. 2002a. *Sustainable Forestry Initiative*. En ligne : http://www.afandpa.org/Content/NavigationMenu/Environment_and_Recycling/SFI/The_SFI_Standard/SFI_Certification_List_Website.pdf, consulté le 23 juin 2004
- American Forest & Paper Association. 2002b. « Norme Sustainable Forestry Initiative : Principes et Objectifs ». En ligne. http://www.afandpa.org/Content/NavigationMenu/Environment_and_Recycling/SFI/Publications1/French_Standards.pdf, Consulté le 17 février 2003.
- American Forest & Paper Association. 2005. « Norme Sustainable Forestry Initiative : Program Participant that have completed 3rd party verification ». En ligne. http://www.afandpa.org/Content/NavigationMenu/Environment_and_Recycling/SFI/The_SFI_Standard/SFI_Certification_List_Website.pdf, Consulté le 29 avril 2005.
- American Forest & Paper Association. 2005b. « Norme Sustainable Forestry Initiative : SFI standard and verification procedures ». En ligne : http://www.afandpa.org/Content/NavigationMenu/Environment_and_Recycling/SFI/Publications1/Current_Publications/2002-2004_SFI_Standard_and_Verification_Procedures/2002-2004_SFI_Standard_and_Verification_Procedures.pdf, Consulté le 29 avril 2005.
- American Tree Farm System. 2004. Bienvenue. En Ligne : <http://www.treefarmssystem.org/>, Consulté le 17 février 2004
- Amha, Bin Buang . 2003. *Forest certification challenges for tropical timber producing countries*. Présenté à la 4ième conférence de Certification Watch Certification and world forestry, Québec, Canada, 25 septembre 2003

- Anderson, Roy-C. et Eric N. Hansen. 2003. "Do Forest Certification Ecolabels Impact Consumer Behavior? Results from an experiment ». *Solutions forest business*, 2p.
- Arriflin, Shamira. 2004. *Communication Personnelle*
- Arts, Bas. 2002. "Green Alliance of business and NGO's. New Styles of self-regulation or dead-end roads ?" *Corporate social responsibility and environmental management*, vol. 9, p.26-36
- Baharuddin Haji Ghazali and Markku Simula. 1996. *Timber certification in transition : study on the development in the formulation and implementation of certification schemes for all internationally traded timber and timber products*. ITTO, p.78.
- Bartley, Tim. 2003a. «Certifying forest and factories : States, social movements and the rise of private regulation in the apparel and forest product fields". *Politics and society*, vol. 31, no 3, p.435-464.
- Bartley, Tim. 2003b. "Certifying forest and factories: the emergence of private systems for regulating labor and environmental conditions". Thèse de doctorat en sociologie, Université de l'Arizona, p.34-63
- Bass, Stephen. 1997. *La certification des forêts* . Institut Européen des Forêts . Londres, p.36
- Bass, Stephen., Thornber, K., Markopoulos, M., Roberts, S. et Grieg-Gran, M. . 2001. *Certification's impacts on forests, stakeholders and supply chains. Instruments for sustainable private sector forestry series*. International Institute for Environment and Development . London, 129 p.
- Bass, Stephen. 2002. « International forest initiatives» In *Earth Summit 2002, A new Deal* , sous la dir. de Dodds, Felix et Toby Hamilton, p. 210-221. London : Earthscan Publications
- Becker, Joachim et Werner G. Raza. 2000. « Theory of regulation and political ecology : an Inevitable separation ? » . *Économies et sociétés*, Série Théorie de la régulation, no 11, p.55-70
- Bélangier, Yves et Benoît Lévesque. 1991. « La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique ». *Cahiers de recherche sociologique*, no 17, p. 16-51
- Boursier, Alexandre, Steven Guilbeault et Richard Brooks. 2004. «Les obstacles au développement durable : la loi sur les forêts au Québec et la certification FSC».

Mémoire présenté par Greenpeace dans le cadre de la commission d'étude sur la gestion de la forêt publique du Québec, Québec, p.25.

- Boyer, Robert. 2002a. "Avant-propos à la seconde édition" in *Théorie de la régulation. L'état des savoirs* (dir.) Robert Boyer et Yves Saillard, Paris : La Découverte, p. 5-17
- Boyer, Robert. 2002b. "La théorie de la régulation à l'épreuve des années 1990" in *Théorie de la régulation. L'état des savoirs* (dir.) Robert Boyer et Yves Saillard, Paris : La Découverte, p. 530-550
- Brundtland, Harlem Gro. 1987. *Notre avenir à tous*. Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Oxford University Press
- Brundtland, Harlem Gro. 2002. « Our common future and 10 years after Rio : How far have we come and where should we be going » In *Earth Summit 2002, A new Deal* , sous la dir. de Dodds, Felix et Toby Hamilton, p. 253-263. London : Earthscan Publications
- Caron, Marie-Andrée et Marie-France Turcotte. 2004. Étude du potentiel régulateur des pratiques de divulgation en matière de développement durable : apport relatif du symbole et de la mesure. Dans le cadre du colloque 659 du 72^e congrès de l'ACFAS Mondialisation et développement durable : environnement, acteurs sociaux et institutions au cœur de la gouvernance, UQAM, Montréal du 12 au 14 mai 2004, p.133-148
- Cashore, Ben, G. Auld et D. Newson. 2003. *Governing through market : Forest certification and the emergence of private authority*. Yale University, pp.296.
- Cerda, Aldo. 2003. *Forest Certification: Some Insights from the South* . Septembre 2003. En ligne : http://www.certfor.org/documentos/FCW_AC.pdf, consulté le 20 février 2004
- CERTFOR. 2004. En ligne : <http://www.certfor.org/>, consulté le 2 mai 2004.
- Coalition canadienne de la foresterie durable. 2004. « État de la certification au Canada » En ligne. <http://www.sfms.com/statusf.htm#status>, Consulté le 23 juin 2004.
- Côté, Marc-André . 1999 . « Possible impact of forest product certification on the worldwide forest environment », *The Forestry Chronicle*, vol.75 , No.2, p. 208-212.
- Debuyst, Frederic. 2002. « Préface ». In *Savoir et jeux d'acteurs pour les développements durables* sous la dir. de Debuyst, Frederic, Pierre Defourny et Hubert Gerard. Academia-Bruylant, p.1-25
- Duinker, Peter N. et Lisa M. Trevisan. 2003. "Adaptive management : progress and prospects for Canadian forest". Chapitre 21 in *Towards sustainable forest management of the*

- Boreal Forest*, sous la dir. de Burton, P.J., C.Messier, D.W. Smith, W.L. Adamowicz. NRC Research Press, Ottawa, Canada, pp. 857-892
- Eba'a, R., Simula, M. 2002. "Les bois tropicaux face aux enjeux de la certification des forêts". *Actualité des forêts tropicales OIBT*, vol.10, no.3, pp.3-5
- Eba'a, R., Simula, M. 2002b. *Forest certification : pending challenges for tropical timber*. ITTO Technical series 19, p.68
- Elias, Victoria. 2002. « Who is aware of agenda 21? Missing conditions : Three major barriers » In *Earth Summit 2002, A new Deal*, sous la dir. de Dodds, Felix et Toby Hamilton, p. 31-40. London : Earthscan Publications
- Ferris, Nicole et Klemens Laschefski. 2001 « Seeing the wood from the trees". *The Ecologist*, Vol. 31, No 6, Juillet/août 2001
- Fletcher, Robert., Rickenbach, M., Hansen, E. . 2002. *Forest Certification in North America*. Oregon State University, p.8.
- Fonds Mondial pour la nature. 2004. *The Forest Industry in the 21st century*. En ligne : <http://www.wwf.org.uk/filelibrary/pdf/forestind21century.pdf>, consulté le 12 décembre 2004
- Forest Stewardship Council. 2002. *Forest Stewardship Council A.C. By-Laws*. En ligne : <http://www.fsoax.org/principal.htm>, consulté le 13 avril 2004.
- Forest Stewardship Council. 2004a. *About FSC*. En ligne : <http://www.fsoax.org/principal.htm>, consulté le 13 avril 2004.
- Forest Stewardship Council. 2004b. *List of members*. En ligne : http://www.fsc.org/keepout/content_areas/77/82/files/5_2_2_FSC_Membership_List_2004_0607.pdf, consulté le 23 juin 2004
- Forest Stewardship Council. 2004c. *Principles and criteria*. En ligne : http://www.fsc.org/keepout/content_areas/77/71/files/FSC_STD_01_001_FSC_Principles_and_Criteria_for_Forest_Stewardship_2004_04.PDF, consulté le 23 juin 2004
- Forest Stewardship Council. 2004d. *FSC certified forest list*. En ligne : http://www.fsc.org/keepout/content_areas/77/55/files/ABU_REP_70_2004_06_01_FSC_Certified_Forest.pdf, consulté le 23 juin 2004
- Forest Stewardship Council. 2004e. *FSC COC certificate by continent*. En ligne : http://www.fsc.org/keepout/content_areas/77/50/files/ABU_REP_70_2004_05_total_COC_continent.pdf, consulté le 23 juin 2004

- Forest Stewardship Council. 2004f. *List of FSC accredited national initiatives* En ligne : http://www.fsc.org/keepout/content_areas/77/77/files/FSC_National_Initiatives_June_2_2004_.pdf, consulté le 23 juin 2004
- Gauthier, Benoît. 1992. *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*. 2e édition, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, p.603
- Gendron, Corinne. 2001. «*Éthique et développement économique*: le discours des dirigeants sur l'environnement ». Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 481p
- Gendron, Corinne. 2004. « L'échantillonnage dans le cadre des recherches qualitatives ». In *Méthodologie de recherche MBA8101*. UQÀM
- Gendron, Corinne, Alain, Lapointe et Marie-France Turcotte. 2003. «Codes de conduite et entreprise mondialisée : Quelle responsabilité sociale ? Quelle Régulation ?». *Les cahiers de la Chaire – Collection recherche*, No.12-2003, p.22.
- Gendron, Corinne et Jean-Pierre Revérêt. 2003. "Développement Durable". *Les cahiers du* 27 juin
- Gendron, Corinne, Marie-France Turcotte, René Audet, Stéphane de Bellefeuille, Marc-André Lafrance et Julie Maurais. 2004. « La consommation comme mobilisation sociale : l'impact des nouveaux mouvements sociaux économique sur la structure normative des industries ». *Consommation et sociétés* (à paraître)
- Gereffi, Gary, Ronie Garcia-Johnson et Erika Sasser. 2001. « The NGO-Industrial complex ». *Foreign Policy*, juillet-août 2001, p.56-65
- Gorg, Christoph et Ulrich Brand. 2003. "Post-Fordist Societal Relationships with Nature. The Role of NGOs and the State in Biodiversity Politics". *Rethinking Marxism*, vol.15, no 2, p.264-288.
- Guéneau, Stéphane. 2001. *La forêt tropicale. Entre fourniture de bien public global et régulation privée. Quelle place pour l'instrument certification ?* Solagral, p.18.
- Holstein, James et Jaber Gubrium. 1995. *The active interview*. Californie : Sage Thousand oaks, 85p.
- Initiative québécoise de développement de normes FSC. 2004a. *Principes et critères*. En Ligne : http://www.canopees.org/fsc_qc/fr/principes.html , consulté le 17 février 2004

- Initiative québécoise de développement de normes FSC. 2004b. *Origine et fonctionnement du Forest Stewardship Council*. En Ligne : http://www.canopees.org/fsc_qc/fr/originef.html#Certification , consulté le 17 février 2004
- Initiative québécoise de développement de normes FSC. 2004c. *Comment devenir certifié*. En Ligne : http://www.canopees.org/fsc_qc/fr/commentf.html, consulté le 23 juin 2004
- Kaimowitz, David. 2003. «De Rio à Johannesburg et au delà : la conservation des forêts et les moyens d'existence des populations rurales dans l'hémisphère sud ». dans le cadre du XIe Congrès Forestier Mondial, Québec, Canada, 21-28 septembre 2003, p.7
- Lanly, Jean-Paul . 2003. *Les facteurs de dégradation et de déforestation des forêts*. Présenté au XIIe congrès forestier mondial, Québec, Canada, 21-28 septembre 2003 . Acte du Congrès B- Des forêts pour la planète, p. 77-85
- Lascoumes, Pierre. 2003. « Les ambiguïtés des politiques de développement durable ». Dans le cadre de *Les pollutions et leurs remèdes, Université de tous les savoirs*, conférence 293, p.8
- Lembaga Ekolabel Indonesia. 2003. *The Indonesian Ecolabelling Institute*. En ligne. <http://www.lei.or.id/>, Consulté le 18 février 2004.
- Lembaga Ekolabel Indonesia. 2005. *The Indonesian Ecolabelling Institute- Accreditation and Certification*. En ligne. <http://www.lei.or.id/english/akreditasi.php?cat=19>, Consulté le 28 avril 2005.
- Lembaga Ekolabel Indonesia. 2005b. *The Indonesian Ecolabelling Institute – Certification System for NFPM management*. En ligne. <http://www.lei.or.id/english/akreditasi.php?cat=19>, Consulté le 28 avril 2005.
- Lipietz, Alain. 1999. Qu'est-ce que l'écologie politique. La grande transformation du XXIe siècle. Paris : La découverte, 123p.
- Lipietz, Alain. 2002. "Écologie politique régulationniste ou économie de l'environnement" in *Théorie de la régulation. L'état des savoirs* (dir.) Robert Boyer et Yves Saillard, Paris : La Découverte, p. 350-356
- Lipietz, Alain. 2003. "Services publics : vers un compromis social européen ?". *Revue politique et parlementaire*, à paraître. En ligne : http://lipietz.net/article.php3?id_article=1063, consulté le 9 juin 2004

- Maier, S., Schulz, T., Stalder, U. (1999) Regionale Produktorganisationen: Strategie für eine nachhaltige Entwicklung? Das Beispiel «Natürlich Aargau». Diskussionsbeiträge aus dem Integrierten Projekt Gesellschaft/Ernährung des SPP Umwelt des SNF. IWÖ – HSG, St. Gallen, 4.
- Malaysian Timber certification council. 2004. *Malaysian Timber certification council*. En Ligne : <http://www.mtcc.com.my>, consulté le 17 février 2004
- Malaysian Timber certification council. 2005. *Malaysian Criteria and indicator for forest management certification*. En Ligne : [http://www.mtcc.com.my/documents/MC&I\(2002\)%20final%20-printed%20version-26%20Nov%202004.pdf](http://www.mtcc.com.my/documents/MC&I(2002)%20final%20-printed%20version-26%20Nov%202004.pdf), consulté le 29 avril 2005
- Malaysian Timber certification council. 2005b. *Procedures in MTCC timber certification scheme*. En Ligne : [http://www.mtcc.com.my/documents/PROCEDURES%20IN%20TIMBER%20CERT-\(minus%20Logo%20Guide\)\(updated%2021%20June%202002\).pdf](http://www.mtcc.com.my/documents/PROCEDURES%20IN%20TIMBER%20CERT-(minus%20Logo%20Guide)(updated%2021%20June%202002).pdf), consulté le 29 avril 2005
- Mariante, Armando. 2003. « CERFLOR ». Présenté à *Certification and World Forestry 4^{ième} conférence de Certification watch conference* (Québec, 25 septembre 2003)
- Meidinger, Errol. E., Christ Elliot, Gerhard Oesten. 2003. « The fundamentals of forest certification ». *Dans Social and Political Dimensions of Forest Certification*, sous la dir. de Errol Meidinger, Christ Elliott et Gerhard Oesten, p.3-26. Verlag :www.forstbuch.de
- Melucci, Alberto. 1978. « Société en changement et nouveaux mouvements sociaux ». *Sociologie et sociétés*, vol X, no 2, p. 37-53.
- Metafore . 2003 . *Comparison of forest certification systems* . En ligne : http://www.certifiedwood.org/search-modules/compare-systems/comparison-of-systems/comparison-of_systems.htm . Consulté le 6 août 2003
- Meridian Institute. 2001a. « Comparative analysis of Forest Stewardship Council and Sustainable Forestry Initiative: Description of the sustainable Forestry initiative program » En ligne. http://www2.merid.org/comparison/FSC_SFI_Comp_Analysis-Volume_III.pdf, Consulté le 10 novembre 2003.
- Meridian Institute. 2001b. « Executive Summary- FSC/SFI Comparative Analysis ». En ligne. http://www2.merid.org/comparison/FSC_SFI_Comp_Analysis-Exec_Summary.pdf, Consulté le 9 novembre 2003.

- Ministère des ressources naturelles du Canada. 2002. L'aménagement forestier durable. En ligne : http://www.nrcan-rncan.gc.ca/sd-dd/sd-dd/sd-dd_f.html. Consulté le 23 juin 2004
- Mormont, Marc. 2001. « Préface : du concept au mode d'emploi ». In *Le développement durable, dynamique et constitution d'un projet*. Bruxelles : Presses interuniversitaires européennes, p.9-17
- Navarro-Flores, O., Emmanuelle Champion et Gisèle Belem. 2003. *La théorisation ancrée*. Chaire économie et humanisme. Recueil de textes #12
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2001. *State of the world forest 2001*. En ligne : www.fao.org/forestry consulté le 3 octobre 2003, p.121
- Organisation internationale du bois tropical. 2002. « Setting the scene » in *OIBT International Workshop on Comparability & Equivalence of Forest Certification Systems* (Kuala Lumpur, Malaisie, 3-4 avril 2002)
- Pan European Forest Council. 2004a. « About PEFC ». En ligne. http://www.pefc.org/internet/html/about_pefc.htm, consulté le 14 février 2004.
- Pan European Forest Council. 2004b. *Liste des certificats*. En ligne : <http://www.pefc.cz/register/statistics.asp>, consulté le 22 juin 2004
- Pan European Forest Council. 2004c. *PEFC members and schemes*. En ligne : http://www.pefc.org/internet/html/members_schemes/4_1120_59.htm, consulté le 22 juin 2004
- Pan European Forest Council. 2004d. *PEFC- MTCC brochure*. En Ligne : http://www.pefc.org/internet/resources/5_1276_647_file.404.doc, consulté le 27 février 2004.
- Robert, André D. et Annick Bouillaguet. 2002. *L'analyse de contenu*. Paris : Presses universitaires de France. 2^e édition, 127p.
- Roc, Jean-Claude. 2003. « L'analyse du discours de la FTQ sur les changements intervenus dans l'organisation du travail dans les entreprises, 1970-1998 ». Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 260 p
- Royer, I. et P.Zarlowski. 1999. « Le design de la recherche ». in *Méthodes de recherche en management*. Thiétart R-A. (coord.), Dunod, Paris, p.139-168.
- Royer, Vincent. 2002. "Can an exploration of the dichotomy between 'radical ecologists' and 'reformist environmentalists' in environmental politics help us to understand and

manage the risk of climate change?”. Mémoire de maîtrise, Bristol, Université de Bristol, 80p.

Sabourin, Paul. 2003. “L’analyse de contenu” in *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (Dir.) Gauthier, Benoît. Sainte-Foy : Presses de l’Université du Québec, p. 357-384.

Sasser, Erika. 2001. “Gaining Leverage : NGO influence on certification institutions in the forest products sector”. *Présenté au Forest Policy Center's Global Initiatives and Public Policies: First International Conference on Private Forestry in the 21st Century* (Atlanta, Georgia, 26 mars 2001), 35p.

Simula, M. , Rametsteiner, E. 2001. « Background Paper for Workshop on Forest Certification: Forging Novel Incentives for Environment and Sustainable Forest Management” *Forest certification : Forging novel incentives for the environment and sustainable forest management*, Bruxelles (6-7 septembre 2001), European Forest Institutes, pp. 17-30.

Sklair, Leslie. 1994. “Global sociology and global environmental change” in *Social theory and the global environment* (Dir.) Redclift, Michael et Ted Benton. London : Routledge, p.205- 227

SmartWood. 2003. *Forest Management Public Summary for Tembec Inc. – Gordon Cosens Forest*. En ligne : <http://www.smartwood.org/reports/pdfs/tembec.pdf>, consulté le 29 juin 2004

Smouts, Marie-Claude. 2001. *Forêts tropicales, jungle internationale : les revers de l'écopolitique mondiale*. Paris : Presses de sciences Po, 349p.

Sustainable Forestry Initiative. 2002. « 2002-2004 Edition Sustainable Forestry Initiative (SFI) Program. En ligne. http://www.afandpa.org/Content/NavigationMenu/Environment_and_Recycling/SFI/Publications1/Current_Publications/2002-2004_SFI_Standard_and_Verification_Procedures/2002-2004_SFI_Standard_and_Verification_Procedures.pdf. Consulté le 17 février 2004.

Sustainable Forestry Initiative. 2004. « SFI Labeling Program » En ligne. <http://www.aboutsfi.org/core.asp>, Consulté le 17 février 2004.

- Sustainable Forestry Initiative. 2005. « Norme Sustainable Forestry Initiative : Principes et Objectifs 2005-2009 ». En ligne : <http://www.aboutsfb.org/SFBStandard2005-2009.pdf>, Consulté le 1^{er} mai 2005.
- Teisl, M. ; Peavey, S. ; Newman, F. ; Buono, J. ; Hermann, M. . 2002 . « Consumer Reactions to environmental labels for forest products : a preliminary look » . *Forest Products Journal*, Vol. 52, No.1, p. 44-50.
- Teng, Chew Lye. 2003. "MTCC timber certification scheme". In *4ième conference de certification watch : Certification and world forestry* (Québec, Canada, 25 septembre 2003) Montréal : Forest Certification Watch
- Touraine, Alain. 1978. « Théorie et pratique d'une sociologie de l'action ». *Sociologie et sociétés*, vol X, no 2, p. 149-188.
- Touraine, Alain. 1981. « Réactions antinucléaires ou mouvement antinucléaire ». *Sociologie et sociétés*, vol XIII, no 1, p. 117-129.
- Turcotte, Marie-France, Marc-André Lafrance, Julie Maurais et Kais Bouslah. 2004 . *Répertoire des normes dans le secteur forestier*. Les Cahiers de la Chaire en responsabilité sociale et développement durable. À paraître
- Van Dam, Chris. 2003. "La Economia de la Certificacion Forestal : desarrollo sostenibe para quien?" in *Congresso Ieroamericano de Desarrollo y medio ambiente " Desafios Locales ante la globalizacion "* . (Quito, Équateur, 8 et 9 novembre 2002) Universidad de Salta, p.25.
- Warner, Michael et Rory Sullivan. 2004. "Introduction" in *Putting Partnerships to Work Strategic Alliances for Development between Government, the Private Sector and Civil Society*. Scheffield : Greenleaf , p.13-23
- Yearley, Steven. 1994. "Social Movements and environmental change" in *Social theory and th eglobal environment* (Dir.) Redclift, Michael et Ted Benton. London : Routledge, p.150- 16
- World Resources Institute. 2005. Forests, Grasslands and Dry Lands. En ligne : <http://forests.wri.org/>, consulté le 29 août 2005.
- WWF Fond mondial pour la nature. 2004. *Forest, forest Issues and forest species*. En ligne : http://www.panda.org/about_wwf/what_we_do/forests/what_we_do/management/gft_n/net_work_map.cfm, consulté le 29 juin 2004
- Zaccaï, Edwin. 2001a. « La notion de développement durable » in *Le développement durable*,

dynamique et constitution d'un projet. Bruxelles : Presses interuniversitaires européennes, p. 23-35

Zaccà, Edwin. 2001b. « Dans le courant du développement » in *Le développement durable, dynamique et constitution d'un projet*. Bruxelles : Presses interuniversitaires européennes, p. 73-115